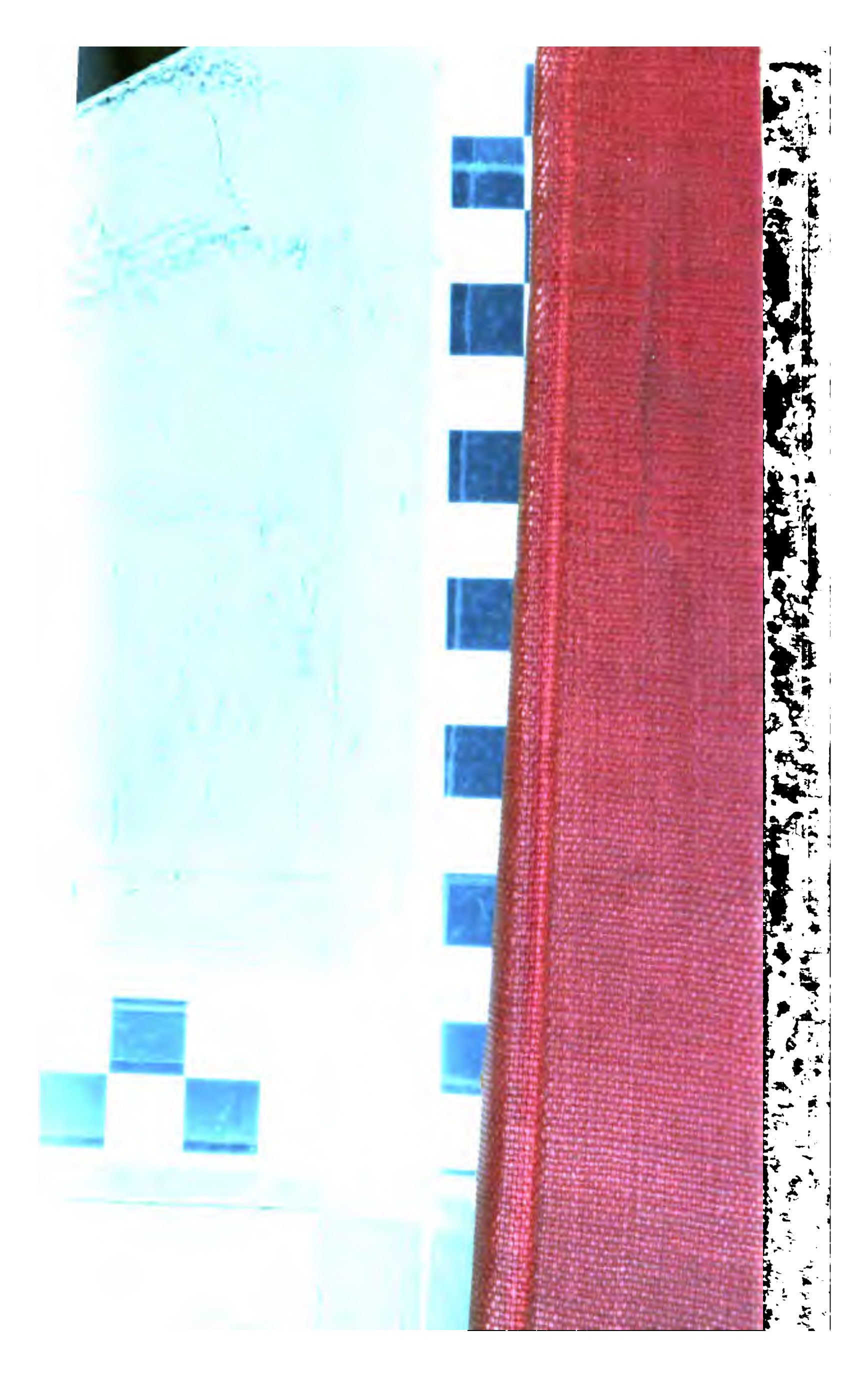
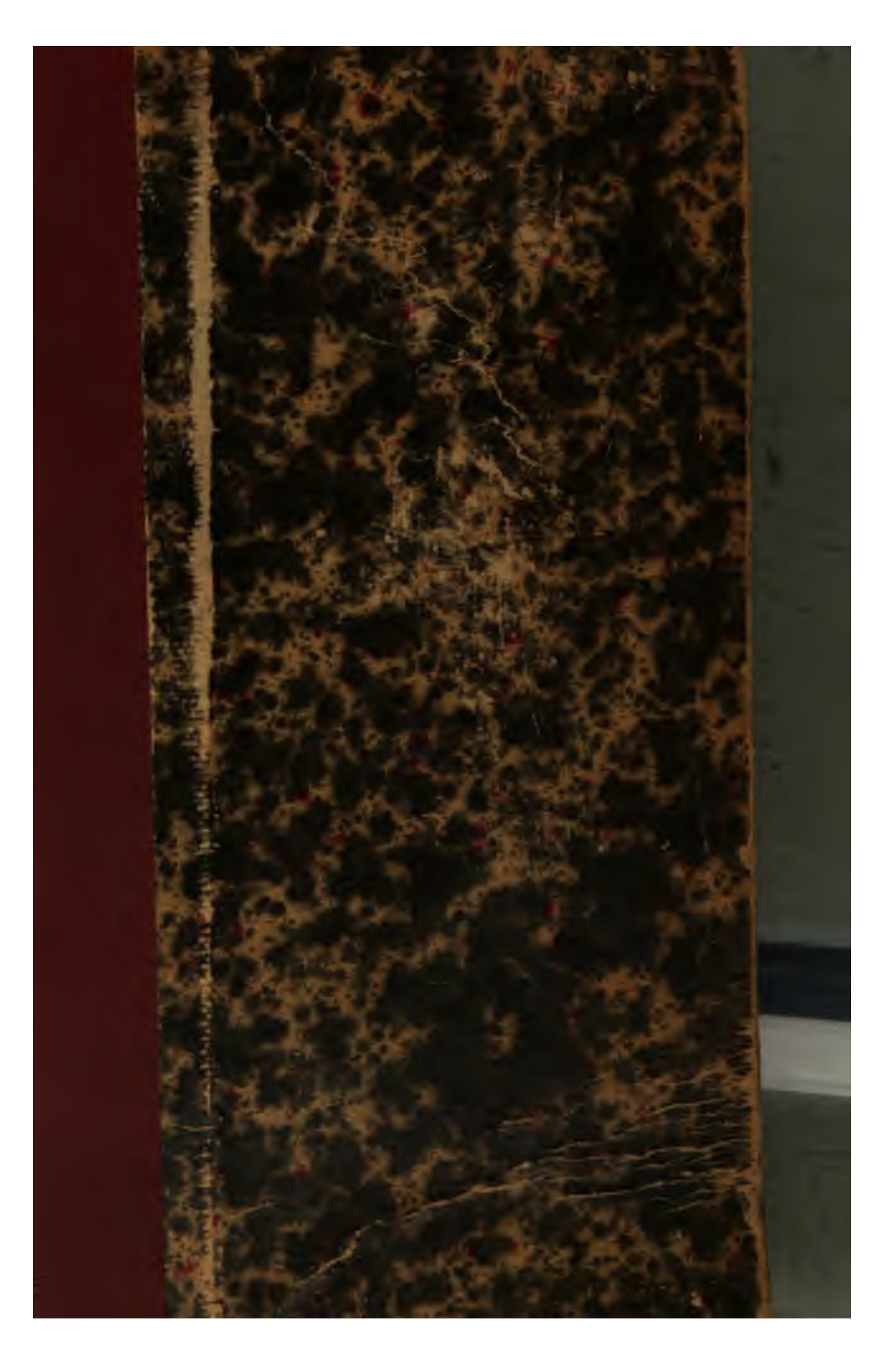
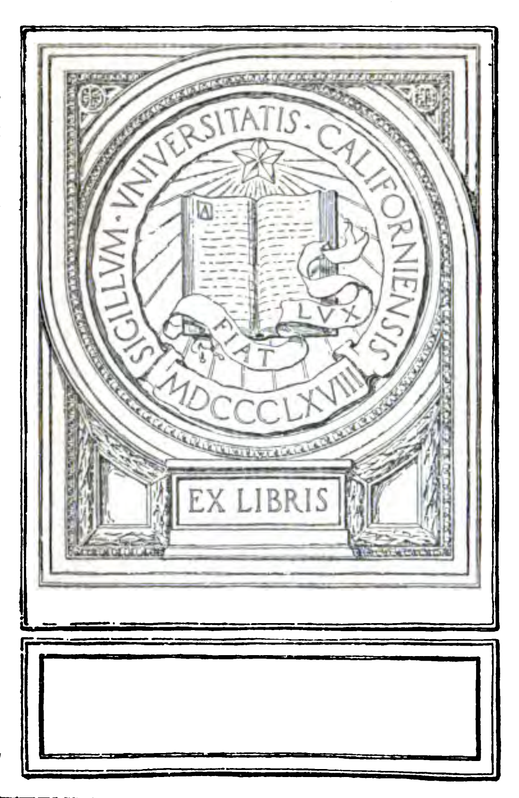





SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT
LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

14/3

HISTOIRE PARLEMENTAIRE

DE LA

# SECONDE RÉPUBLIQUE

A LA MÊME LIBRAIRIE

---

# E. SPULLER

---

**Figures disparues.** Portraits contemporains littéraires et politiques. 1 vol. in-18, de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 2e édition. . . . . . . . . . . . 3 fr. 50

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

# HISTOIRE PARLEMENTAIRE

DE LA

# SECONDE RÉPUBLIQUE

SUIVIE D'UNE

## PETITE HISTOIRE DU SECOND EMPIRE

PAR

**EUGÈNE SPULLER**

Député.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C[ie]

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1891

# AVANT-PROPOS

Vers 1868, dans les dernières années du second Empire et quand, par les progrès accélérés de l'opinion publique, il devint possible d'en entrevoir la chute inévitable, un certain nombre d'esprits indépendants se trouvèrent associés pour la publication d'une *Encyclopédie générale* destinée, dans la pensée de ses fondateurs, à présenter au public français tout l'ensemble du savoir humain, étudié et exposé d'après les règles de la méthode expérimentale et de la critique moderne.

Un autre dessein groupait les fondateurs de l'*Encyclopédie générale.*

Ils voulaient que la France, à la veille de reprendre possession d'elle-même, trouvât, dans un répertoire à la fois scientifique et populaire, une sorte d'inventaire de son patrimoine intellectuel et moral, qui aurait été comme le point de départ du nouvel ordre politique et social que la démocratie républicaine se préparait à fonder.

Survinrent les événements de l'année terrible. La

publication de l'*Encyclopédie générale* fut arrêtée en plein succès. Trois volumes seulement ont été mis en vente ou livrés aux souscripteurs.

L'idée était juste et féconde. Elle mériterait d'être reprise.

C'était revenir à la grande tradition du XVIII^e siècle, car les premiers encyclopédistes, en leur temps, n'avaient pas rempli d'autre office ; et tout ce qui subsiste de leur œuvre, c'est l'honneur d'avoir servi d'introduction scientifique aux immortels travaux pratiques de la Révolution française. On pensait, vers la fin de l'Empire, qu'une Encyclopédie nouvelle, c'est-à-dire une récapitulation des découvertes et des résultats de la science, des travaux et des efforts de l'esprit humain, dans tous les champs d'activité de la pensée, s'imposait à la fin du XIX^e siècle, au moment de l'avènement définitif de la démocratie à la direction des sociétés.

A la tête de la publication, il y avait un comité composé de savants et d'hommes de lettres, médecins, jurisconsultes, professeurs, journalistes, ingénieurs, économistes, philosophes, artistes, banquiers, artisans, commerçants et industriels. Ce comité était chargé de dresser la liste alphabétique des sujets à traiter et de distribuer les matières entre les rédacteurs, suivant leur spécialité, leur compétence et leurs talents.

J'ai eu l'honneur, en ce temps-là, d'être appelé, dès la première heure, avec mes amis Castagnary et Ranc, dans le comité de publication de l'*Encyclopédie générale*, et j'y ai pris rang, à la fois dans la direction de l'entreprise et dans la rédaction de ceux des articles, dont le sujet se rapportait à mes travaux habituels.

Parmi les articles qui me furent attribués dans

l'*Encyclopédie générale*, se trouvait l'histoire des deux Assemblées constituante et législative de la seconde République. C'était un tout complet, mais un travail très vaste. Aussi, bien que notre ami, le tant regretté Louis Combes, eût rédigé à lui seul les articles relatifs aux deux Assemblées constituante et législative, de notre première révolution et qu'il y eût là tout ensemble un précédent et un exemple, le comité de publication pensa que c'était trop pour un seul rédacteur que de lui imposer un aussi long travail, et il me reprit l'Assemblée constituante de 1848, pour la donner à M. A. Ranc, qui en écrivit l'histoire à grands traits, et de ce style sobre et nerveux si justement apprécié de tous ses lecteurs.

On ne me laissa que l'article à faire sur l'Assemblée législative : c'était encore une belle tâche. Je m'y appliquai avec un surcroît de zèle, et j'apportai au comité un manuscrit assez volumineux, dont l'impression fut décidée, vu l'importance du sujet. Toutefois, à la révision, l'article apparut tel qu'il était, c'est-à-dire comme un travail complet et consciencieux, mais trop développé, excédant les limites de la place qui pouvait m'être accordée dans le cadre général du recueil. On me demanda l'autorisation que j'accordai sans peine de pratiquer des coupures dans mon article, et l'on en fit d'assez nombreuses, pour que je fusse encore en droit, même après vingt-deux ans écoulés, de considérer comme à peu près inédite l'histoire de l'Assemblée législative de 1849-1851, telle que je l'avais conçue et rédigée, pour le dictionnaire auquel je la destinais.

J'avais conservé soigneusement les placards imprimés et corrigés de mon travail original. L'idée m'est venue récemment de proposer à M. Félix Alcan, le bienveillant éditeur de mon volume des *Figures dis-*

*parues*, la réimpression et la publication de cette histoire de la Législative. M. Alcan accepta tout de suite cette proposition, avec une obligeance dont je lui suis très reconnaissant, mais en y mettant une condition à laquelle je devais tout naturellement accéder : c'est que j'écrirais, pour le volume à publier, une histoire de la Constituante, de manière à former ce tout complet, que j'avais été chargé dès l'abord de présenter aux lecteurs de l'*Encyclopédie générale.*

De mes études de 1869, il m'était resté beaucoup de notes, que je n'ai eu qu'à reprendre, pour me retrouver pour ainsi dire dans le courant d'idées où j'étais alors. J'ai à peine besoin d'ajouter que ces notes, je les ai augmentées et complétées par des études nouvelles, et en tenant compte des documents qui ont paru depuis vingt ans sur l'histoire de la seconde République. De plus, comme j'avais maintenant à raconter l'histoire des deux Assemblées, j'ai pensé qu'il convenait de retracer en même temps l'histoire de l'établissement du suffrage universel, d'où ces deux Assemblées sont sorties. Et c'est ainsi que je puis présenter aujourd'hui au public un livre intitulé *Histoire parlementaire de la seconde République,* et qui touche aux points principaux de la politique intérieure de la France, du 24 février 1848 au 2 décembre 1851.

Ce livre se compose donc de trois parties :

1° L'histoire de l'établissement du suffrage universel, c'est-à-dire l'histoire de l'acte le plus important de la dictature temporaire du gouvernement provisoire de Février 1848, en prenant cet acte dans ses origines, dans ses premières manifestations et ses conséquences immédiates, enfin, dans sa portée lointaine, qui aboutit à consommer en France la plus profonde et la plus radicale des révolutions ;

2° L'histoire de l'Assemblée nationale constituante de 1848-49.

Ces deux premières parties de mon livre sont entièrement inédites. Je viens de les terminer. On y trouvera l'expression précise et sincère de mes pensées d'aujourd'hui. Je me plais à croire cependant que l'on ne remarquera pas, entre ces pensées d'aujourd'hui et les opinions que j'exprimais il y a plus de vingt ans, de trop grandes différences; j'espère même que l'on reconnaîtra sans trop de difficultés que c'est bien le même homme qui écrit, à un si long intervalle d'années, avec la même conscience, le même désir de respecter la justice et la vérité, tout en servant sa cause, tout en visant à éclairer son parti des leçons de l'expérience;

3° Enfin, l'histoire de l'Assemblée nationale législative de 1848-1851.

Cette troisième partie a déjà paru, mais à l'état de fragments, dans le troisième volume de l'*Encyclopédie générale*, v° Assemblée législative, pages 133 à 157. Je reprends ces fragments, et je les restitue dans le texte complet de l'article, tel que je l'avais préparé à cette époque. Je me suis même fait scrupule de rien changer au texte de cet article, rédigé à un moment où presque tous les hommes politiques dont je retrace les actes et rapporte les discours vivaient encore, et où j'étais tenu, par les circonstances comme par la législation d'alors, à une plus grande réserve dans mes jugements et mes opinions.

Ici encore, je me flatte qu'il ne sera ni difficile ni déplaisant à ceux qui voudront bien lire avec attention ce travail qui date de plus de vingt ans, de retrouver sous ma plume les mêmes idées générales, les mêmes principes de conduite qui m'ont dirigé dans toute ma carrière publique. Il n'y a là rien

d'étonnant. Certes, je ne voudrais pas dire que l'expérience de ces vingt dernières années ne m'a point instruit. Mais enfin, quand j'écrivais, à la fin de l'Empire, l'histoire de la réaction à jamais déplorable des années 1849 à 1851, mes opinions étaient déjà faites et arrêtées, sans quoi, j'ose l'assurer, je ne me serais pas permis de porter un jugement sur les hommes et les choses de cette triste époque. C'est même, est-il besoin de l'ajouter? pour bien faire voir que, dès ce temps-là, ma manière de voir et de comprendre les intérêts politiques du parti républicain était fixée dans mon esprit, que l'idée m'est venue de publier de nouveau, après plus de vingt ans, un travail entrepris dans des temps de lutte, et mis au jour à cette époque, à la satisfaction de mes amis.

On verra donc ici que ce n'est pas seulement depuis la fatale guerre de 1870, mais bien avant la chute de l'Empire que, d'accord avec mon cher et glorieux Gambetta, dont les conseils m'ont si souvent éclairé, nous avons considéré la politique d'action par le suffrage universel comme la politique nécessaire du parti républicain; que nous avons commencé à parler et à écrire sur l'union indispensable de tous les républicains pour tenir tête à nos adversaires et faire triompher notre cause; enfin, que nous avons adopté pour méthode, dans ce domaine essentiel du relatif qui s'appelle la politique, l'expérience et le bon sens: l'expérience qui tient compte des faits du passé, des circonstances du présent, des passions des hommes et même de leurs préjugés; le bon sens qui se refuse à poursuivre l'éternelle chimère des conceptions à priori, des utopies, même généreuses, et surtout de cette fameuse logique à outrance, qui étouffe la raison sous les artifices captieux du raisonnement, et qui trop souvent mène ceux qui s'en laissent enivrer à

se casser la tête contre le mur des obstacles qu'il s'agit de renverser.

Au reste, ce n'est pas là le seul ni même le principal objet que je me suis proposé en écrivant ce petit livre.

Mieux que personne je sais que le titre qu'il porte est trop ambitieux. Ce n'est pas une histoire parlementaire vraiment complète des deux Assemblées de la République de 1848, qui peut tenir en trois cents pages : il y faudrait des volumes, que je n'ai ni le temps ni les moyens d'écrire. Que l'on veuille bien remarquer d'ailleurs que, si je donne à ce trop court abrégé le nom d'*Histoire parlementaire*, c'est pour indiquer, dès le premier regard, que, dans ce livre, on ne trouvera rien ou presque rien qui se rapporte aux événements si graves dont cette période de l'histoire de notre siècle est remplie, tant en France qu'au dehors. Il n'y a ici que de la politique intérieure, et de la politique faite dans l'enceinte ou autour des assemblées républicaines : c'est en ce sens que ce résumé d'histoire est appelé parlementaire, et véritablement il n'y avait pas d'autre nom à lui donner.

Mais ce petit ouvrage est comme tous ceux que j'ai publiés ; avant d'être un livre d'histoire, c'est un livre d'enseignement. Il a été composé et rédigé en vue, sinon d'apprendre quelque chose à ceux qui le liront, au moins de remettre devant leur esprit des événements, des questions et des idées sur lesquelles on ne saurait trop revenir et réfléchir, quand on appartient à la démocratie républicaine. Ce n'est pas pour faire œuvre de littérature historique, mais pour contribuer à l'éducation de mon parti que ce livre a été écrit. On n'y trouvera pas la plus légère trace de ce que l'on appelle la vanité littéraire ou l'amour-

propre d'auteur, mais je crois impossible de n'y pas sentir à chaque ligne le désir de montrer à mes coreligionnaires politiques les fautes commises, involontairement cela va sans dire, par ceux qui nous ont précédés dans la carrière, et dont nous ne saurions mieux honorer la mémoire qu'en nous inspirant de leurs sentiments, sans partager leurs erreurs.

Nous sommes à quarante ans de distance des faits historiques rapportés et appréciés dans ces quelques pages. Les républicains de la génération de 1848 disparaissent tous les jours, et leur œuvre, depuis longtemps anéantie, aura duré aussi peu que la courte période d'années qui l'a vu s'accomplir. Ces hommes n'ont fait qu'apparaître un moment sur la grande scène de l'histoire, et peut-être même ne parlerait-on plus d'eux ni de ce qu'ils ont fait, si, par une fatalité singulière, avec les meilleures intentions du cœur et de l'esprit, avec une parfaite droiture, une noble générosité, un sincère dévouement à cette République qu'ils ont eu pour ambition et pour tâche de fonder, ils n'avaient pas laissé après eux tout un lourd fardeau de fautes et d'erreurs, que leur parti a dû traîner péniblement et qui embarrasse encore la marche de la démocratie républicaine. Tout semble avoir péri des hommes de 1848 avec leurs personnes : leur impatiente et naïve ardeur, leur espérance chevaleresque dans le succès de leur cause, et cette foi indéfectible dans leur idéal politique, qui a pu les tromper, mais qui les soutenait dans toutes leurs entreprises. Et que d'autres qualités, que d'autres vertus n'avaient-ils pas ? Un sévère sentiment de l'honneur, un mépris souverain de l'argent, une haute fierté civique, avec de la simplicité et de la modestie, et, par-dessus tout, un tendre et profond

amour de la France, qu'ils considéraient comme le soldat de la liberté et du droit dans le monde. Jamais on ne saura dire assez haut, pour l'édification morale des générations à venir, ce que furent les purs républicains français de l'ancien parti, ces magnifiques exemplaires de l'humanité libérale et civilisée, toujours prêts à se donner à toutes les nobles causes, avec le plus entier désintéressement.

Ce n'est donc pas pour rabaisser l'estime ni diminuer le respect que nous portons à nos devanciers qu'à presque toutes les pages de cet opuscule, on a signalé leurs aberrations d'esprit et leurs défaillances de cœur, dans cette terrible crise de près de quatre années qu'ils ont traversée, sans y contracter la plus légère souillure et sans y laisser le moindre lambeau de leur honneur.

C'est qu'à bien prendre les choses et pour dire toute la vérité, les erreurs et les fautes des hommes de 1848 sont pour nous, qui avons eu à reprendre leur œuvre, la meilleure part de leur héritage, et qu'il y a un devoir pour nous à déclarer qu'ils n'ont pas à craindre notre ingratitude. Notre parti a porté la peine de ces fautes et de ces erreurs; mais nous, après avoir subi pendant vingt ans le joug de l'Empire, nous avons pu éviter les pièges et détourner les périls où nous nous serions perdus, comme nos aînés de 1848 qui n'avaient eu avant eux, hélas! l'expérience de personne pour les former et les instruire.

Pourquoi faut-il ajouter que leur histoire si douloureuse et si instructive est encore nécessaire à relire aujourd'hui? Il semble que le parti républicain se laisserait aller volontiers aux mêmes fautes, si l'on ne prenait soin de l'avertir, car il en est des partis comme des hommes : ils tombent toujours du côté où ils

penchent. La démocratie de notre temps, comme celle d'il y a quarante ans, prompte à se laisser séduire par un faux radicalisme, incline toujours vers les solutions absolues : il faut lui dire et lui redire sans cesse que la politique ne comporte pas de solutions de ce genre, et qu'à vouloir les poursuivre, au nom des préceptes de la logique abstraite et pour satisfaire à la pureté de prètendus principes, elle risquerait d'aboutir aux précipices où la seconde République devait nécessairement sombrer.

Il y a, dans la génération de 1848, à distinguer, comme en toutes choses, ce qui est bon de ce qui est mauvais. Ce qui est bon, c'est l'inspiration si profondément honnête et si noblement élevée des républicains de cette époque. Ce qui est mauvais, c'est leur défaut de sens politique. Non pas certes que la politique, surtout celle de la démocratie, puisse se passer des ardentes et généreuses inspirations du cœur : sans ces inspirations, on ne fera jamais rien avec des chances sérieuses d'attirer et de retenir la France. Mais la démocratie peut encore moins se passer de sage raison dans la direction de nos affaires. La démocratie est maintenant souveraine dans notre pays. Elle y règne et gouverne. Elle a, ne nous lassons pas de le répéter, la responsabilité des destinées de la France, ayant la direction de son action dans le monde. Elle aura des comptes redoutables à rendre un jour devant l'histoire. Elle ne peut plus, elle ne doit plus se conduire comme autrefois, d'après les seules inspirations de son cœur ou d'après les règles d'une méthode abstraite, absolue, exclusivement logique, toute hérissée de ces fameux principes trop souvent forgés pour les circonstances et qui ne servent qu'à masquer des passions d'un moment. Il faut à la démocratie de l'esprit politique, de l'esprit de gou-

vernement. C'est là ce qui a manqué à la République de 1848, et c'est par où elle a péri.

Qu'est-ce donc que l'esprit politique?

C'est cet esprit de lumière, qui nous porte à voir les choses non pas comme nous les désirons, mais comme elles sont; c'est en outre cet esprit de forte et prudente conduite, qui nous porte à prendre dans le gouvernement de la société la part d'action qui nous nous revient à nous et aux nôtres, sans jamais nous emporter, sans jamais nous décourager, sous prétexte que les affaires ne vont pas au gré de nos passions ou de notre volonté, mais en travaillant toujours au succès de notre cause par la discussion publique, par l'instruction générale et en dehors de tout recours à la violence.

Ainsi, avec l'esprit politique, un homme public, un grand parti voient ce qui est, et ne voient que ce qui est: c'est le premier pas, et non pas le moins difficile pour n'entreprendre que ce qui est possible. L'esprit politique, c'est le contraire de l'esprit de chimère. Avec l'esprit de chimère, on se trompe soi-même avant de tromper les autres; on commence par se forger un idéal, et plus cet idéal est inaccessible, incompréhensible, plus on le juge digne d'être proposé à l'admiration des simples, à qui tout semble facile. L'esprit politique, au contraire, enseigne que tout est difficile, dans une société aussi compliquée que la nôtre; que la moindre mesure, pour ne pas dire la plus petite réforme, impose de grands ménagements, comporte de longs retards; qu'il convient d'y apporter beaucoup de circonspection et de patience, et que le temps est, en politique, un facteur d'une importance au moins égale à la bonne volonté des hommes. L'esprit politique est sobre de promesses. Il ne renonce pas à se donner un haut et

noble idéal, mais il se sait, se voit en lutte incessante avec les faits pris dans leur réalité; il ne se déploie pas en plein vol, dans le ciel azuré de la rêverie ; il marche terre à terre, se heurtant aux cailloux, se déchirant aux ronces du chemin, mais avançant toujours, d'un pas lent mais sûr, et de manière à n'être jamais obligé de revenir sur ses pas et de subir cette inévitable réaction qui est la suite forcée des faux progrès.

Quant à l'esprit de conduite si nécessaire à un parti qui vient de prendre possession du pouvoir après tout un siècle de combats, comme la démocratie, on n'en saurait trop souhaiter à ceux des républicains que les suffrages de leurs concitoyens appellent à mettre la main aux affaires. Ce sont ceux-là qui doivent donner l'exemple de la persévérance et de l'abnégation. Quand même les choses n'iraient pas au gré de leurs désirs, ils doivent se garder de tout scepticisme comme de tout emportement. La violence est trompeuse : il est rare que l'on garde ce qu'elle a procuré. Une douce et fière prudence, une fermeté à la fois inflexible et modérée valent infiniment mieux pour garder ce qui a été péniblement conquis. Mais ce qui est à redouter plus que le reste, c'est le pessimisme, à la fois orgueilleux et imbécile, qui consiste à croire tout en péril, parce qu'il se fait quelque chose en dehors de nous, de nos plans, de nos moyens et par d'autres mains que les nôtres, et à prendre systématiquement le contre-pied de ce qui se pense, se dit ou s'accomplit sur nos confins, parce que telle n'est pas notre manière de voir et d'agir. Ce mal dangereux et qui a si douloureusement affecté les républicains de 1848 n'est pas encore guéri, tant s'en faut. Il ne cédera que par les progrès et sous l'effort du véritable esprit de gouvernement.

On juge par là de quelle sérieuse utilité doit être pour les générations nouvelles de la démocratie républicaine l'étude attentive de l'histoire de 1848. Les hommes et les faits de cette histoire sont dans notre parti même, moins connus que l'on ne serait tenté de le croire, mais ce n'est pas ce qui importe le plus. Il est d'un intérêt singulièrement plus relevé, à mes yeux du moins, de remettre en pleine lumière les questions de premier ordre, à l'occasion desquelles, l'esprit et l'expérience politiques leur faisant défauts, nos devanciers ont compromis leurs affaires et les nôtres par des fautes que nous ne commettrions plus, mais qu'ils n'ont pas su éviter, à raison de leur éducation toute métaphysique. Nous, hommes de la troisième République, nous avons eu, sur ceux de la seconde, l'avantage de profiter de leurs erreurs, et cela suffirait à nous attacher à leur mémoire par les liens d'une pieuse gratitude; mais il faut bien nous dire que nous n'aurions pas pu mettre ces erreurs à profit, même après les avoir reconnues, si nous n'avions pas échangé leur méthode contre une autre d'un caractère tout différent. Ils étaient imbus de principes absolus et de conceptions logiques, et nous, sous la pression des événements autant que par les progrès du savoir positif, nous avons dû nous tenir au plus près des faits et des idées relatives. Toute la différence qui existe entre leur œuvre et la nôtre est dans cette différence d'éducation et de méthode.

Le changement de méthode politique, la substitution de l'idée du progrès relatif et certain à l'idée du progrès absolu et chimérique, la constitution nécessaire mais encore incomplète d'un parti républicain gouvernemental : tels sont les caractères qui commencent à distinguer la démocratie républicaine d'aujourd'hui de la démocratie d'il y a quarante ans. Ce sont autant de

progrès, et il faut persévérer dans cette voie, sous peine de retomber dans la rétrogradation et l'impuissance.

Avec toute leur magnanime confiance dans la vertu des principes absolus, nos devanciers de 1848 n'ont réussi à rien fonder. Nous, au contraire, en nous pliant au jour le jour aux nécessités d'une situation souvent écrasante, nous sommes parvenus à faire de la République de fait une République de droit, à donner à cette République une Constitution et un gouvernement, à faire que ce gouvernement, malgré bien des crises et des causes accumulées d'instabilité et de faiblesse, donne à son tour à la France, qui en est profondément reconnaissante, la liberté au sein de l'ordre, depuis vingt années d'un travail vraiment réparateur qui ont permis à notre patrie de refaire sa force militaire, de s'assurer une puissance financière sans rivale, de commencer, grâce à tout un nouveau système d'enseignement public, la transformation nécessaire de son ancien état mental, d'initier enfin la démocratie à la gestion des intérêts publics et au gouvernement d'elle-même, en lui rappelant ce qu'elle doit à la France, à sa sécurité, à son intégrité, à sa mission historique, au maintien de son influence, au rayonnement de son prestige et de son exemple au dehors.

Encore une fois, ce n'est point pour accabler nos précurseurs de récriminations et de reproches; ce n'est même pas — ce qui serait encore plus mal séant — pour établir entre la seconde et la troisième République une comparaison qui serait tout à l'avantage de la nôtre, que paraît ce petit livre, offert aux jeunes générations de la démocratie française. Nous avons mieux à faire qu'à récriminer sans justice, et surtout mieux à faire qu'à nous exalter avec immodestie : nous avons à nous instruire.

A cet égard, on n'étudiera jamais assez l'histoire de la seconde République. Il faut bien le dire, cette histoire n'est pas faite. Si l'on met à part le livre si élevé, si sincère et parfois si profond de Daniel Stern, qui demeure comme un chef-d'œuvre de nette et juste pénétration politique et de généreuse et vivante éloquence, jusqu'à présent l'histoire de 1848 n'a guère été écrite que par des écrivains prévenus, les uns, serviteurs ardents mais peu éclairés de la cause républicaine, les autres, adversaires passionnés de la démocratie qu'ils maltraitent sans la connaître. Cette période historique est et demeurera toujours l'une des plus émouvantes et des plus attachantes du XIX$^{e}$ siècle, non seulement en France, mais dans le monde entier. De cette commotion soudaine mais non fortuite, car elle a eu des causes à la fois anciennes, générales et profondes, datent les deux grands faits sur lesquels roulera tout le vingtième siècle où nous allons entrer, la transformation territoriale et militaire de l'Europe et la prédominance des questions sociales sur les questions purement politiques. Une telle histoire mériterait donc d'attirer l'attention, de retenir les efforts, d'inspirer le talent de quelque écrivain des temps nouveaux. Ne se lèvera-t-il donc personne, dans notre parti, pour embrasser ce grand et heureux mouvement de 1848 dans ses causes et dans ses conséquences, pour célébrer les vertus, tout en déplorant leurs erreurs, de tant d'hommes convaincus et dévoués, pour glorifier la France dans un des entraînements sublimes de cet apostolat magnifique qu'elle exerce, à travers les siècles, pour la liberté des intelligences, la justice parmi les hommes et la paix entre les nations ?

Serait-il vrai que toutes ces idées si populaires en 1848 et qui semblent avoir succombé avec notre seconde République, ne se soient pas relevées avec la

troisième ? Qui peut le savoir ? Qui oserait le dire ? Les idées ne sont-elles pas immortelles ? Et n'est-ce pas des idées, encore plus que des mots, que l'on peut dire avec le poète :

*Multa renascentur quæ jam cecidere.....*

E. SPULLER.

Paris, le 2 Décembre 1890.

---

# HISTOIRE PARLEMENTAIRE

DE

# LA SECONDE RÉPUBLIQUE

## PREMIÈRE PARTIE

## ÉTABLISSEMENT DU SUFFRAGE UNIVERSEL

24 février — 4 mai 1848

### I

Caractères généraux de la Révolution de Février. — Le pays légal. — La monarchie parlementaire en Angleterre et en France. — L'aristocratie anglaise et les classes dirigeantes en France. — Politique de la bourgeoisie française. — M. Guizot et la réforme électorale.

La Révolution du 24 février 1848, qui eut pour conclusion la proclamation de la République par le peuple de Paris maître de l'Hôtel de Ville, avait commencé aux cris de : *Vive la Réforme !*

La République proclamée, c'était la nation française remise en possession de sa propre souveraineté.

Après la dictature militaire du général Bonaparte et de l'empereur Napoléon sous le Consulat et l'Empire, au temps de la monarchie des Bourbons de la branche aînée sous la Restauration, et pendant la période écoulée depuis la révolution de Juillet 1830, c'est-à-dire pendant les dix-sept années et huit mois qu'avait duré le règne de Louis-Philippe I$^{er}$, roi des

Français, on avait assisté en France à un phénomène politique qui prouve toute l'importance des formes dans le gouvernement des sociétés : une petite nation s'était formée dans la grande.

C'était l'effet des lois relatives au cens électoral. Ces lois n'admettaient à la vie politique que ceux des Français qui, jouissant du privilège de la fortune, composaient le corps électoral, où la haute bourgeoisie avait la prépondérance.

Cette nation restreinte s'appelait elle-même le *pays légal*.

Le « pays légal » était censé gouverner la France au moyen du système représentatif, qui comprenait le roi, les deux Chambres, celle des pairs et celle des députés, un conseil de ministres solidaires et responsables, le jury, la garde nationale, une presse soumise au cautionnement et contenue par des lois sévères : tout cela formait un ensemble d'institutions établies suivant les principes de l'École libérale et doctrinaire, et offrait, au moins en apparence, d'assez frappantes analogies avec la monarchie anglaise.

Seulement, des deux côtés du détroit, l'esprit des gouvernants n'était pas le même.

D'une part, en Angleterre, toutes les entreprises et tentatives du pouvoir personnel des monarques ayant été depuis longtemps réprimées par les Parlements, on peut dire, suivant la maxime célèbre de M. Thiers, que le roi anglais règne et ne gouverne pas.

En France, au contraire, cette maxime et la politique qu'elle résume n'ont triomphé sous aucune dynastie; et toutes les fois qu'un monarque s'est trouvé placé, depuis la Révolution française, à la tête du pays, ce monarque a prétendu et visé à mettre son pouvoir personnel au-dessus des volontés de la nation constitutionnellement exprimées par ses représentants.

Sans parler de l'omnipotence que se sont attribuée les deux empereurs de la famille Bonaparte, il suffira de rappeler que Louis XVIII, en rentrant en France, au bout de vingt-cinq ans d'émigration et après les plus extraordinaires changements que jamais peuple ait éprouvés dans sa constitution sociale et politique, avait octroyé la charte à ses amés et féaux sujets par un acte de sa grâce royale, c'est-à-dire de son pouvoir personnel, et que Charles X, ayant signé les ordonnances, paya de sa couronne et d'un dernier exil cet acte de mainmise sur les libertés publiques qu'il considérait de bonne foi comme un acte de sa prérogative souveraine. Le roi Louis-Philippe lui-même, pendant tout son règne, ne cessa point d'employer toutes les ressources de son esprit et de son expérience à s'affranchir de la domination des cabinets responsables qu'il appelait aux affaires et qui représentaient son gouvernement devant les Chambres. Seul, le grand ministre Casimir Perier, de tous les présidents du conseil de la monarchie de Juillet, a exercé le pouvoir dans la plénitude de ses attributions. Les autres ont quelquefois résisté, comme le duc de Broglie et M. Thiers, mais en finissant par se soumettre; et le plus souvent ils ont cédé, comme M. Guizot. C'était avec un plein assentiment d'esprit et de cœur que M. Guizot ne se regardait plus, vers les derniers temps du règne, à l'époque même où la France et l'Europe le tenaient pour un ministre tout-puissant, que comme le serviteur docile et dévoué de la volonté du roi dont il célébrait la sagesse. Il se bornait à n'être que l'organe du pouvoir personnel du prince auprès de majorités parlementaires qui en étaient venues à montrer une complaisance plus grande encore que leur fidélité.

D'autre part, l'aristocratie anglaise, qui détient et

exerce le gouvernement avec une intelligence politique si justement admirée, a toujours tenu ses rangs ouverts à tous ceux des fils de l'Angleterre qui l'ont illustrée par leur mérite personnel, leurs talents et leurs services, et qu'il est de l'intérêt national de rattacher à la politique britannique; sans cesse, cette aristocratie, large d'esprit et d'une prévoyance supérieure, s'est rajeunie et retrempée dans le sein de la nation, qui se sent ainsi régie et conduite, non pas au profit des intérêts égoïstes d'une caste, mais dans le sens même du développement de sa prospérité et de l'accroissement de sa force et de sa grandeur; enfin, cette aristocratie, bien que, dans son ensemble, elle résume et personnifie les principes et les intérêts conservateurs et que par conséquent elle ait une tendance naturelle à résister aux changements politiques, aux transformations sociales, ne s'oppose jamais longtemps aux progrès réclamés par l'opinion, quand la raison publique les admet, et si elle n'a pas l'initiative des réformes, elle n'hésite pas à les décréter, à les appliquer même, lorsqu'elles sont mûres, afin d'en réclamer le bénéfice devant la nation anglaise.

En France, au contraire, la haute bourgeoisie, après s'être, à la faveur de la grande commotion de la fin du XVIII[e] siècle, emparée à prix d'argent, mais à vil prix par l'acquisition des biens nationaux, de la propriété du sol qui avait si longtemps appartenu au clergé et à l'ancienne noblesse, se sentant nantie désormais et pour longtemps de l'influence politique et sociale, a pris possession du gouvernement, et sa préoccupation dominante a été de l'exercer et de s'en servir à son profit exclusif. Aussi longtemps qu'elle s'est vue menacée dans ses conquêtes, elle n'a pas trop ouvertement séparé sa cause de celle du peuple. C'est ainsi que, pour les sauvegarder, elle a poussé le peuple à la révolte

contre les Bourbons de la branche aînée, et qu'elle a confisqué la révolution consommée en juillet 1830.

Sous un prince de son choix, elle se crut définitivement maîtresse de ses destinées, et libre dès lors de présider à sa guise à la direction des affaires de la France. Sans être une aristocratie fermée, elle multiplia autour d'elle les retranchements et les barrières, afin de ne point se laisser envahir. Peu à peu, avec la vaine ambition de se rapprocher de l'ancienne noblesse et de se confondre dans les rangs de ceux qu'elle avait dépouillés, elle devait être amenée à se tenir en dehors et au-dessus de ceux qui avaient fait sa fortune, et à les renier comme elle se reniait elle-même.

Dès que son égoïsme et son orgueil lui eurent persuadé que ses intérêts nouveaux étaient en opposition avec ses anciennes idées, elle abandonna ses traditions libérales, pour se constituer à l'état de classe dirigeante. Ses premiers chefs, les auteurs principaux de la Révolution française, avaient été élevés à l'école des philosophes, de Voltaire et de Rousseau ; ses nouveaux chefs, ceux qu'elle se donna quand elle fut parvenue, crurent habile de lui conseiller de se remettre sous la direction de l'Eglise. De voltairienne qu'elle était, la haute bourgeoisie devint cagote, et sa dévotion trop souvent ne lui servit qu'à dissimuler ses vices sous des dehors hypocrites. Conservatrice par situation, elle ne tarda pas à devenir rétrograde par doctrine. Toutes les nouveautés lui parurent dangereuses ; tous les progrès lui semblèrent suspects. Bientôt, elle ne considéra plus le peuple que d'un œil défiant et jaloux ; elle en prit aversion et même peur, et ce fut comme un véritable divorce entre les hautes classes et cette partie laborieuse de la nation, qui travaille moins pour s'enrichir que pour vivre, en gagnant son pain à la sueur de son front.

Au sein même de ces foules, un élément pour ainsi dire tout moderne se faisait une place à part : c'est le prolétariat industriel des grandes villes, né des prodigieux développements de l'industrie et du commerce que les découvertes et les applications de la science ont suscités, dans une nation régie par les principes de la liberté et vivant en paix depuis la fin des guerres de l'Empire. La haute bourgeoisie a profité du travail des classes ouvrières, sans rien faire pour elles. Elle a commis surtout l'impardonnable faute, obéissant sur ce point à des suggestions perfides et qui ne lui semblaient que trop conformes à ses intérêts, de laisser ces ouvriers, ces paysans dans un état voisin de l'ignorance complète. Il n'y a pas à méconnaître les grands services rendus par la loi de 1833 sur l'enseignement primaire, préparée, discutée et votée sous le ministère de M. Guizot, mais on peut bien dire que l'instruction publique en France n'avait pas pris le même essor qu'en bien d'autres pays qui passaient alors pour moins avancés. Plus de la moitié des Français, à la fin du règne de Louis-Philippe, ne savaient ni lire ni écrire. Notre nation ressentait très vivement cette infériorité à laquelle on la condamnait, sous le prétexte que l'instruction donnée au peuple n'est bonne qu'à faire des déclassés. Atteinte dans sa dignité à l'intérieur, elle ne souffrait pas moins dans sa fierté au dehors, étant incapable de comprendre les bienfaits d'une paix qui lui semblait achetée à tout prix, même au prix de l'honneur de la France et d'une déchéance de l'antique grandeur nationale.

La haute bourgeoisie allait ainsi au-devant d'une catastrophe politique et sociale, sans même s'en douter, pensant au contraire qu'elle établissait sa prépondérance sur des bases indestructibles.

Oublieuse des principes de la Révolution, elle affectait de ne plus reconnaître la souveraineté du peuple, qui ne lui semblait que la tyrannie du nombre, c'est-à-dire des foules aveugles et ignorantes. Croyant dissimuler sa propre domination, elle l'exerçait, au nom de la philosophie politique qui lui était enseignée par ses docteurs, sous le nom magnifique de souveraineté de la raison. Dans ce système, l'électorat politique n'était pas considéré comme un droit, mais comme une fonction. Pour exercer cette fonction, il fallait des lumières, et la garantie de ces lumières ne pouvait se trouver que dans la possession d'une certaine fortune. Quand on faisait observer que de grandes lumières se rencontraient souvent en des hommes qui n'étaient pas assez riches pour payer le cens, on répondait que l'on ne pouvait faire brèche au système général du gouvernement pour y introduire des exceptions, et que d'ailleurs, par cette brèche, si l'on avait l'imprudence de la laisser faire, passeraient bientôt tous ceux qui rêvent de monter à l'assaut des sociétés pour les désorganiser et les détruire. C'est ainsi que furent écartées les « capacités » que l'on voulait faire entrer dans le corps électoral. Pour ce qui est du suffrage universel, dont le principe avait été proclamé par la Révolution française, les conservateurs n'en parlaient qu'en haussant les épaules. « Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel, avait dit M. Guizot, pour ce système absurde qui appellerait toutes les créatures vivantes à l'exercice des droits politiques. » Et là-dessus les hommes du pays légal s'étaient rendormis dans la plus trompeuse sécurité.

On demandait un jour à M. Guizot, accoudé au marbre de la cheminée d'un salon conservateur, longtemps après la révolution de Février, pourquoi il

avait si obstinément combattu les projets de réforme électorale et parlementaire, écarté les capacités, et refusé d'abaisser le cens.

— Eh! monsieur, dit l'illustre doctrinaire, si j'avais fait une telle concession, j'aurais perdu la monarchie ! — Ah ! et la monarchie a-t-elle été moins perdue par vos refus ? — Non, je l'avoue, elle a péri ; mais du moins elle est tombée tout entière, et les principes sont saufs. » Il n'y avait rien à répondre ; on ne répondit rien : les événements avaient assez parlé.

## II

La République est proclamée en France. — Fin du pouvoir personnel. — Le suffrage universel, conséquence du principe de la souveraineté nationale.

La République ayant été proclamée par le peuple de Paris, le gouvernement provisoire, sorti des acclamations de la foule qui avait envahi la Chambre de députés, dut songer à l'annoncer à la France. Ce ne fut pas sans quelque hésitation. Non pas que tous les membres du gouvernement provisoire ne fussent très convaincus que la République s'imposât à un pays qui, depuis la Révolution, avait successivemeut essayé et renversé toutes les formes de la monarchie, dictature militaire, royauté traditionnelle, royauté parlementaire ; mais, dans le gouvernement provisoire, il y avait des hommes scrupuleux et timorés, qui ne se reconnaissaient pas le droit de préjuger des volontés et des résolutions souveraines de la France.

Dans un premier essai de proclamation au pays, Lamartine disait, au nom de ses collègues :

« Bien que le gouvernement provisoire agisse uniquement au nom du peuple français et qu'il « préfère » la forme républicaine, ni le peuple de Paris, ni le gouvernement provisoire ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens, qui seront consultés sur la forme définitive du gouvernement que proclame la souveraineté du peuple. »

Ce mot inconsistant et vague de « préférence » parut tout d'abord impossible à accepter. Louis Blanc y substitua toute une phrase: « Bien que le gouvernement provisoire soit de cœur et de conviction pour le gouvernement républicain. » Mais cette formule plus longue ne sembla guère meilleure à son auteur lui-même, qui craignait que cette rédaction équivoque ne traduisît pas la volonté si formellement exprimée par le peuple de Paris d'établir la République : aussi Louis Blanc, effaçant sa phrase, en fit adopter une autre, d'un accent plus ferme :

« Le gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté. »

La proclamation du gouvernement provisoire se terminait par ces mots :

« L'unité de la nation, formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent; le gouvernement de la nation par elle-même; la liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre: voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer. »

C'était annoncer la fin du pouvoir personnel des rois et de la prépotence des classes dirigeantes. La nation était appelée à se gouverner elle-même. Le suffrage universel était implicitement contenu dans ces déclarations. Au suffrage universel, on allait

demander d'élire une Assemblée nationale, qui serait investie du pouvoir constituant qui réside dans la nation, et cette Assemblée constituante apporterait la ratification de la République.

## III

Origines du suffrage universel. — Programme de la *Société des Droits de l'homme* rédigé par Godefroy Cavaignac. — Le parti légitimiste et le suffrage universel. — M. de Lamartine et la *Politique rationnelle* de 1831. — Le journal *la Réforme* et le programme rédigé par Louis Blanc. — Les pamphlets de Timon (M. de Cormenin).

Le droit de suffrage, reconnu à tous et à chacun des citoyens qui composent le peuple français, n'était pas une nouveauté dans ce pays. Sous la Révolution, tous les Français étaient électeurs en principe. On avait bien admis quelques distinctions restrictives du droit de suffrage, telles que la distinction imaginée par Sieyès entre les citoyens actifs et les citoyens passifs et l'inaptitude à voter spéciale aux domestiques attachés à la personne d'un maître, qui fut reconnue même sous la Convention. De plus, on avait de tout temps admis l'élection à deux degrés, sauf sous la Constitution de 1793 qui établissait l'élection directe, mais on sait que cette constitution n'a jamais reçu d'application pratique.

La mise en œuvre du suffrage universel, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, ne s'était donc faite nulle part, pas même en Amérique où règne la démocratie. On ne la croyait pas possible. La tradition même de ce principe de gouvernement s'était pour ainsi dire oblitérée pendant longtemps. Il faut traverser les temps depuis la Révolution jusqu'à l'année 1831 pour

la retrouver dans le programme de la *Société des Droits de l'homme* qui fut tracé par Godefroy Cavaignac, et qui contenait ces mots : « La souveraineté du peuple mise en œuvre par le suffrage universel. »

Presque en même temps, un écrivain légitimiste, l'abbé de Genoude, rédacteur en chef de la *Gazette de France*, donnait à son parti pour tout programme politique, cette double devise : « Appel au peuple — Liberté de l'Enseignement. » C'était pour M. de Genoude le moyen assuré de manifester aux yeux de tous l'esprit catholique et légitimiste de la nation. Le publiciste de la royauté visait à la restaurer par les suffrages populaires : il se trompait, mais pas complètement. Sans doute, la France consultée librement n'a jamais laissé voir qu'elle fût disposée à se remettre sous le joug de l'Eglise et de la Royauté, du trône et de l'autel, comme on disait sous la Restauration ; il n'en est pas moins certain que c'est le suffrage universel qui, à diverses reprises, a rendu quelque apparence de force et de vie au parti légitimiste, et il a fallu l'étrange abus qui a été fait de cette puissante institution sous le second Empire, pour décider la *Gazette de France* à supprimer le sous-titre qu'elle a porté si longtemps : *Journal de l'Appel au peuple.*

Le principe du suffrage universel avait rencontré un adhérent convaincu dans M. de Lamartine, à ses débuts, quand, à peine dégagé de ses opinions légitimistes, il écrivit sa première brochure, si extraordinaire pour le temps où elle parut et qui, à soixante ans de distance, dépasse encore la moyenne de l'éducation politique des Français. *La Politique rationnelle*, publiée en 1831, demandait le suffrage universel, la liberté de la presse, l'instruction gratuite et répandue partout, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'assistance publique et la paix européenne.

« La politique, disait-il, dont les anciens ont fait un mystère, et dont les modernes ont fait un art, n'est ni l'un ni l'autre ; il n'y a là ni habileté, ni force, ni ruse; dans l'ampleur vraie et divine du mot, la politique, c'est de la morale, de la raison et de la vertu.

« L'époque moderne ne peut être que l'époque de la liberté ; sa mission est d'organiser le droit et l'action de tous, ou la liberté d'une manière véritable et durable.

« La forme des gouvernements modernes... c'est le gouvernement critique de la discussion, du consentement commun, c'est la République ; mais la République mixte, à plusieurs corps, à une seule tête ; république à sa base, monarchie à son sommet.

« La presse est la parole même de la société moderne : son silence est la mort de la liberté. L'enseignement! Il sera libre, gratuit et répandu partout. Celui qui donne une vérité à l'esprit du peuple fait une aumône éternelle aux générations à venir. »

Quand M. de Lamartine, en 1831, demandait que l'Eglise fût séparée de l'Etat, il entendait par là que le catholicisme ne fût plus un culte exclusif et privilégié, et s'il réclamait l'établissement du suffrage universel, c'est qu'il voulait que l'élection fût vraie dans son principe ; mais il la voulait en même temps proportionnelle, pour qu'elle fût juste : aussi réclamait-il l'élection à deux degrés.

Ainsi le suffrage universel était adopté comme principe de gouvernement par les républicains de tradition, comme Godefroy Cavaignac et ses amis, et par les progressistes, qui penchaient vers la République, comme Lamartine.

Cette importante question était d'ailleurs peu agitée dans les discussions de la presse. Les journaux libé-

raux, comme *le Siècle*, ou même républicains, comme *le National*, se consacraient surtout à la polémique parlementaire et à la critique des actes du pouvoir.

En 1843, quand le journal *la Réforme* fut fondé, sous les auspices de Ledru-Rollin, qui, seul de son opinion franchement avouée, représentait alors le parti républicain dans la Chambre, les rédacteurs de la nouvelle feuille acceptèrent de Louis Blanc, leur collaborateur, un programme où la République traditionnelle avec des tendances socialistes était mise en opposition avec la République purement formaliste et accommodante des hommes du *National*.

Ce programme visait à fonder le pouvoir démocratique, c'est-à-dire la République. On y lisait la déclaration suivante :

« Un pouvoir démocratique est celui qui a la souveraineté du peuple pour principe, le suffrage universel pour origine, et pour but la réalisation de cette formule : Liberté, Egalité, Fraternité.

« Tous les citoyens ayant un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi, il faut, pour que cette égalité de droit ne soit pas illusoire, que toute fonction publique soit rétribuée. »

Seul, un irrégulier de la politique, polémiste dont la verve caustique avait fait la popularité, M. de Cormenin, parlait à chaque instant dans ses pamphlets de la souveraineté du peuple et du suffrage universel, qui en est la nécessaire expression. Sous ses apparences d'écrivain démocrate, on croyait toujours découvrir en M. de Cormenin l'ancien légitimiste, et il n'était pas jusqu'à ce principe de la souveraineté du peuple, invoqué à tout propos par lui, qui ne donnât à penser que la portion du parti légitimiste, ralliée comme M. de Cormenin à la théorie de la souveraineté popu-

laire, avait quelque droit de le compter parmi ses adhérents. Après 1830, revenu à la Chambre, il avait demandé la convocation des assemblées primaires, pour soumettre à leur ratification l'élection de la branche cadette de la maison de Bourbon : une telle idée, en un tel moment, sentait au moins autant le légitimiste que le républicain.

## IV

Le gouvernement provisoire adopte le suffrage universel et l'organise. — Attitude des anciens républicains de combat. — La République mise au-dessus du suffrage universel. — Critique de cette théorie.

Mais M. de Cormenin s'était rendu si populaire par ses pamphlets publiés sous le pseudonyme bien connu de Timon que le gouvernement provisoire de 1848 n'hésita pas à lui demander ses conseils pour la rédaction du décret organique du suffrage universel. M. de Cormenin s'adjoignit M. Isambert, député de l'opposition dynastique et légiste distingué. Dès le 4 mars 1848 un projet de décret était tout préparé. Armand Marrast, membre du gouvernement provisoire, se chargea de la rédaction définitive.

Le gouvernement adopta pour base du nouveau régime électoral les principes suivants : 1° que l'Assemblée nationale décréterait la constitution ; 2° que l'élection aurait pour base la population ; 3° que les représentants du peuple seraient au nombre de neuf cents ; 4° que le suffrage universel serait direct, universel, sans aucune condition de cens ; 5° que tous les Français âgés de vingt et un ans seraient électeurs, et que

tous les Français seraient éligibles ; 6° que le scrutin serait secret.

De plus, il était arrêté que les élections auraient lieu au scrutin de liste par département, que le scrutin serait ouvert au chef-lieu de chaque canton pendant deux jours, que les domestiques et les militaires, soldats, sous-officiers et officiers de tous grades, y seraient admis ; enfin, que chaque représentant recevrait une indemnité fixée à vingt-cinq francs par jour.

Jamais si vaste consultation d'un peuple n'avait encore été annoncée. Ce n'était plus une réforme électorale, plus ou moins étendue ; c'était une révolution profonde et complète, radicale au premier chef. Le législateur allait à la racine même des choses. D'un seul bond, il s'élançait à l'extrême limite du droit.

Le décret parut le 5 mars 1848.

Il n'y a point à cacher que ce décret, qui faisait passer dans le domaine de la légalité, en attendant qu'il s'établît dans les mœurs, le fait révolutionnaire du 24 février, causa tout d'abord un sentiment de stupeur à peu près universel. Ils n'étaient pas nombreux alors, les républicains assez maîtres de leurs passions politiques pour comprendre que le gouvernement provisoire venait d'accomplir l'acte le plus important comme le plus honnête de sa mission, en remettant à la France la libre disposition d'elle-même, et que c'était vraiment la République qui était constituée par l'établissement du droit universel de suffrage.

Les républicains les plus anciens et les plus dévoués, ceux qui avaient passé leur jeunesse à conspirer la chute de la royauté, à risquer leur liberté et leur vie dans les complots incessamment ourdis par les sociétés secrètes, à lutter les armes à la main, dans la guerre des rues et sur les barricades pour s'emparer du

pouvoir, ceux-là ne pouvaient que redouter une manifestation solennelle de la volonté de la France. Ils savaient que leur parti était à l'état d'infime minorité dans la nation, bien qu'ils eussent le droit pour eux, et ils craignaient que le droit ne fût encore une fois sacrifié à ce vieil instinct monarchique, si naturel dans une nation qui avait pris naissance, grandi, prospéré, conquis son unité et sa gloire sous une royauté de quatorze siècles. Ainsi, tout était remis en question, avant que la révolution de Février eût produit pour le peuple qui l'avait faite aucun résultat appréciable. C'était, après la victoire républicaine, la plus amère de toutes les déceptions que l'on ménageait à ceux qui l'avaient remportée. Encore une fois, la révolution allait être escamotée comme on avait dit après juillet 1830, au profit d'une royauté quelconque. Le rêve de la République allait s'évanouir. Il n'aurait duré que dix jours à peine, et tout était à recommencer. Ne valait-il pas mieux profiter de la conquête inespérée du pouvoir, pour décréter, « dictatorialement » quelques-unes au moins de ces grandes réformes si souvent promises par le parti républicain et que nulle monarchie n'était en situation d'accomplir ? La convocation d'une Assemblée constituante à bref délai, c'était la fin du provisoire ; et le provisoire, surtout en l'absence d'une Assemblée qui allait être inévitablement en proie aux discussions et aux divisions, n'était-ce pas l'état le plus commode pour se livrer à une réorganisation de la société plus conforme aux principe de justice et d'égalité qui sont la force et l'honneur de la République ?

Les appréhensions de ces républicains, à la veille de la consultation du pays tout entier par la voie du suffrage universel, ont été nettement exprimées par un des membres du gouvernement provisoire, Louis Blanc,

qui a écrit dans ses *Pages pour servir à l'Histoire de la Révolution de Février* :

« A peine sorti de l'acclamation populaire, le gouvernement provisoire avait eu à se demander comment il se définirait lui-même. Se considérerait-il comme une autorité dictatoriale, consacrée par une révolution devenue nécessaire et n'ayant à rendre ses comptes au suffrage universel qu'après avoir fait tout le bien qui était à faire? Bornerait-il au contraire sa mission à convoquer immédiatement l'Assemblée nationale, en se renfermant dans des mesures d'urgence, dans des actes d'administration d'une portée secondaire?

« Le conseil se rangea de ce dernier avis. Pour moi, j'avais une opinion entièrement opposée à celle qui prévalut, et je regardais l'adoption de l'autre parti comme devant exercer la plus heureuse influence sur les destinées de la République nouvelle. Considérant donc l'état d'ignorance profonde et d'asservissement moral où les campagnes de France vivent plongées, l'immensité des ressources que ménage aux ennemis du progrès la possession exclusive de tous les moyens d'influence et de toutes les avances de la richesse, tant de germes impurs déposés au fond de la société par un demi-siècle de corruption impériale ou monarchique, enfin la supériorité numérique du peuple ignorant des campagnes sur le peuple éclairé des villes, je pensais que nous aurions dû reculer le plus loin possible le moment des élections; qu'il nous était commandé de prendre dans l'intervalle, et cela hautement, hardiment, sauf à en répondre sur nos têtes, l'initiative des vastes réformes à accomplir, réserve faite pour l'Assemblée nationale du droit de raffermir ensuite ou de renverser notre œuvre d'une main souveraine. »

Et cependant, Louis Blanc, rédacteur du programme

politique et social du journal *la Réforme*, organe de la fraction du parti républicain qui se donnait pour la plus avancée, était partisan du suffrage universel ! Il l'avait demandé toute sa vie, dans ses écrits et dans ses discours, et tout récemment encore, au mois de novembre 1847, au banquet de Châlon-sur-Saône, où l'on vit apparaître tant de signes avant-coureurs de la révolution prochaine. Mais que de préventions, que de défiances !

Hélas ! Louis Blanc n'était pas le seul à trembler pour le sort de la République lancée sur cet océan inconnu, sur cette mer sans rivages du suffrage universel. P.-J. Proudhon en était aussi fort effrayé que personne, et lui qui ne reculait pas devant les mesures hardies, il trouvait l'établissement du vote universel tellement révolutionnaire qu'il appelait le décret du gouvernement provisoire « la loi agraire de l'autorité ». Tous les hommes du parti de l'action, Auguste Blanqui, Armand Barbès pour ne citer que ces deux noms qui étaient alors les plus en vue, leurs amis et compagnons d'armes, partageaient les mêmes craintes. Ces chefs révolutionnaires, habitués à n'agir que sur un petit nombre d'hommes connus d'eux et choisis pour leur dévouement et leur courage, hésitaient à se confier à l'instinct inconscient et aveugle des foules ; ils pouvaient encore moins se résigner à déposer leurs moyens ordinaires d'action. Que peuvent de petits groupes, une société secrète, quand c'est désormais la multitude, toute la nation qui, par le bulletin de vote, a le dernier mot dans ses affaires ?

Il ne fut pas nécessaire d'attendre que le suffrage universel eût paru se prononcer pour les hommes des anciens partis contre les républicains, pour la monarchie et la dictature même contre la République parlementaire et libérale, pour que les hommes dé-

voués aux principes voulussent placer le droit en dehors et au-dessus des accidents de fait, en proclamant la formule : la République est au-dessus du suffrage universel.

Cette formule, le parti républicain tout entier a dû l'adopter, sous peine de souscrire à sa propre déchéance. Le droit reste le droit, et rien ne saurait prévaloir contre lui. Il a fallu les dix-huit ans d'Empire inauguré par le coup d'État du Deux-Décembre et le jeu renouvelé des plébiscites napoléoniens, pour qu'une autre formule plus précise et plus conforme aux faits comme au droit, fût substituée à l'ancienne : la République n'est ni au-dessus ni au-dessous du suffrage universel ; elle est le suffrage universel lui-même, laissé à la liberté pleine et entière de ses mouvements et de son action. Le suffrage universel est l'organe de la nation dans l'exercice de sa souveraineté. Or, l'exercice de la souveraineté nationale ne peut se produire, se manifester que dans la République. Donc, la République se confond avec le suffrage universel.

Un semblable raisonnement ne pouvait être fait en 1848. A cette époque, l'établissement du suffrage universel parut un saut dans les ténèbres, une injustifiable et incompréhensible aventure. Le fait est que c'était de la part du gouvernement provisoire un acte singulièrement téméraire que d'appeler tous les Français à l'exercice d'un droit dont leur état d'ignorance ne leur permettait pas de mesurer la portée, et ce fait est d'autant plus surprenant que les républicains de cette génération connaissaient bien le vœu de Jean-Jacques Rousseau, leur maître, qui demandait, dans le *Contrat social*, « que l'esprit social, qui doit être l'ouvrage de l'institution, présidât à l'institution même, et que les hommes fussent avant les lois ce qu'ils devaient être par elles ».

Avant de décréter le suffrage universel, il semble donc que l'on aurait dû commencer par décréter l'instruction universelle. Mais cette idée eût paru encore plus chimérique, peut-être même plus insensée que la première, et ce n'est pas moins de quarante ans après l'établissement du suffrage universel que l'instruction obligatoire et gratuite donnée à tous a été reconnue et proclamée dans nos lois comme le corollaire nécessaire du droit universel de suffrage. Le suffrage universel avait sa base toute trouvée : c'était la souveraineté du peuple, dont il est l'organe. A son tour, l'instruction universelle a trouvé sa base dans le droit de suffrage qui la rend nécessaire. On ne s'est donc pas trompé, on n'a pas mis la charrue avant les bœufs, comme on l'a si souvent reproché aux républicains de 1848; on a procédé suivant un ordre à la fois juridique et logique. Le droit de suffrage, conséquence incontestable du principe de l'égalité politique, est passé à l'état de fait, et ce fait à son tour a produit la nécessité, de l'instruction universelle des citoyens qui, par leurs bulletins de vote, sont appelés à exercer leur part de souveraineté.

F.-V. Raspail, qui avait de tout temps soutenu le principe du suffrage universel, aurait souhaité que le gouvernement provisoire de 1848 soumît un acte aussi important que son décret du 5 mars à la ratification du peuple. Il aurait désiré un plébiscite par lequel le peuple se serait prononcé sur sa propre souveraineté, en déclarant qu'il se jugeait apte ou inapte à l'exercer. Un pareil plébiscite eût été une singulière entrée de jeu pour le suffrage universel. Les plébiscites impériaux ont assez prouvé que le suffrage universel, consulté sous cette forme césarienne, signe volontiers sa propre déchéance. Il valait mieux s'en tenir au fait, même dans ce qu'il pouvait avoir d'aventureux et de

révolutionnaire, et puisque le principe était admis, il fallait en subir les conséquences. « Un échec n'est qu'un retard, » disait F.-V. Raspail lui-même dans son journal *l'Ami du peuple*, et, comme l'a remarqué plus tard Louis Blanc, dans ses *Pages d'histoire :* « Ce n'est point à l'intérêt du moment que se doit mesurer l'importance des principes qui régissent les sociétés; le suffrage universel repose sur la notion du droit, et rien que dans la reconnaissance solennelle du droit, il y a un fait d'une portée immense. »

## V

Les Élections sont annoncées. — Circulaires de Ledru-Rollin adressées aux commissaires de la République. — La République fermée. — Politique différente de Lamartine.

Le gouvernement provisoire de la République avait au plus haut degré le sentiment très net de la gravité du parti auquel il s'était arrêté. Ce qui l'avait décidé à marquer si tôt lui-même la fin du mandat qu'il avait accepté de la confiance populaire et des pouvoirs qu'il avait puisés, selon sa propre expression, dans le salut public, c'était la scrupuleuse loyauté, l'irréprochable probité politique de chacun de ses membres. Certes, des hommes qui n'avaient pas craint, dans une telle crise, de décréter, par l'établissement du suffrage universel, une révolution aussi profonde, aussi radicale dans les mœurs politiques et sociales de leur pays, ne pouvaient être accusés de pusillanimité; ils avaient assez montré par là qu'ils ne fuyaient point les plus redoutables responsabilités; ils avaient hâte cependant de déposer un fardeau qu'ils sentaient trop lourd

pour leurs faibles épaules, et du moment que la France avait accueilli sans résistance la proposition qu'ils lui avaient faite de se constituer en République, ils regardaient comme le plus impérieux des devoirs pour eux qui n'étaient que des gouvernants provisoires, d'appeler le pays à se gouverner désormais lui-même par ses représentants librement élus et réunis en Assemblée nationale.

Cette résolution était sincèrement honnête ; elle était aussi profondément politique. Le gouvernement provisoire montrait qu'il ne voulait pas usurper sur les droits de la France. Du même coup, il offrait à tous les partis le seul terrain où ils pussent se rencontrer, non pour se combattre, mais pour travailler à l'envi, sous le drapeau de la République, au bien général de la nation. Que la France se prononçât pour la République, en envoyant à l'Assemblée nationale, une imposante majorité républicaine, et tout était dit pour les bons citoyens, pour les patriotes, pour les hommes de bonne foi, quels que fussent leurs antécédents ; leurs origines, leurs attaches, leurs préférences personnelles, leurs souvenirs mêmes, tout venait s'effacer devant la volonté souveraine de la patrie commune. Les élections étaient ainsi la seule base possible du nouveau régime. Dès lors, il convenait d'y faire procéder dans le plus bref délai.

Toutefois, le gouvernement provisoire ne croyait ni juste ni possible de se désintéresser d'élections aussi vastes, aussi compliquées et d'une aussi grande importance que des élections faites pour la première fois avec le suffrage universel, et dont dépendait aussi manifestement l'avenir de la République. Il regarda comme de son devoir de parler au pays, afin de l'éclairer dans la réponse qu'il allait faire à la question posée par les événements.

Ce fut l'objet des circulaires adressées par Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, aux commissaires de la République envoyés par lui dans les départements.

Ces circulaires fameuses ont été vivement attaquées, non seulement par les hommes des anciens partis qui, peu à peu remis de leur première stupeur et rassurés contre leurs premières craintes, cherchaient et prenaient tous les prétextes de faire échec à la République, mais par ceux du parti républicain qui ne se jugeaient pas représentés par Ledru-Rollin, dont les tendances jacobines, les réminiscences du langage des partis de notre première révolution, les allures tranchantes et les prétentions autoritaires ne laissaient pas d'inquiéter certaines âmes craintives. Dans les conseils mêmes du gouvernement provisoire, Ledru-Rollin rencontra des censeurs sévères qui ne se bornaient pas à le contredire, mais visaient à le censurer. Ces tiraillements étaient connus. Ils n'ont pas peu contribué, dans ces temps agités où l'effervescence des esprits était si grande, à jeter le trouble dans la démocratie, à engendrer des divisions à jamais regrettables. Quand on relit aujourd'hui les circulaires de Ledru-Rollin, et en particulier ce célèbre bulletin n° 16 rédigé par la plume éloquente et sincère du grand écrivain George Sand, on reste confondu de l'injustice amère autant que de la puérilité des reproches adressés à un homme qui rachetait certaines faiblesses de caractère par de hautes qualités d'esprit et de cœur, vrai tribun du peuple et passionnément dévoué à sa cause, homme public d'une sincère générosité d'âme, incapable d'ailleurs d'une mauvaise action aussi bien que d'une pensée basse. Les adversaires républicains de Ledru-Rollin ont gravement péché contre leur parti, en se séparant de lui à l'occasion d'actes dont l'inspiration évidente était le bien de la République.

Qu'y avait-il de mieux à dire, aux commissaires chargés de représenter le gouvernement de la République auprès des populations, que les paroles suivantes, et n'auraient-elles pas dû réjouir le cœur des plus modérés?

« L'union des vues dans une même pensée est le gage le plus certain de la République. Elle doit aussi être la source de la modération après la victoire. Votre premier soin aura donc été de faire comprendre que la République est exempte de toute idée de vengeance et de réaction.

« Toutefois, que cette générosité ne dégénère pas en faiblesse. En vous abstenant de toutes recherches contre les opinions et les actes politiques antérieurs, prenez comme règle que les fonctions politiques, à quelque degré de la hiérarchie que ce soit, ne peuvent être confiées qu'à des républicains éprouvés.

« Autour de vous s'élèveront des réclamations nombreuses et de toute nature; recueillez-les avec soin. Il est temps que le peuple fasse librement entendre sa voix; le gouvernement ne peut demeurer indifférent à aucun vœu. Si quelquefois l'expression en est ardente, ne vous effrayez pas. Il serait dangereux d'exciter les passions même légitimes; il le serait encore plus de s'alarmer de quelques exagérations inévitables et de quelques doctrines erronées. C'est la compression qui altère et corrompt la pensée publique ; la liberté l'épure et l'agrandit..... »

Ces conseils sont, en vérité, d'une sagesse admirable. Comment l'esprit de parti a-t-il pu les détourner de leur sens naturel, pour en faire un grief à Ledru-Rollin, à ses amis et collaborateurs Jules Favre, Carteret, Landrin, George Sand, et comment surtout y voir la preuve de ces aspirations à la dictature, à

la tyrannie dont, sans justice mais au contraire avec la plus noire perfidie, Ledru-Rollin fut accusé ?

C'est que Ledru-Rollin avait eu l'imprudence de signer une circulaire où il disait à ses commissaires, en leur parlant de leurs pouvoirs :

« Vos pouvoirs, ils sont illimités. Agent d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaire aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investi de sa souveraineté ; vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public. »

Ce qu'il y a de plus coupable dans cette circulaire, ce n'est pas le fond, c'est la forme. Être révolutionnaire, comme l'était le gouvernement provisoire, et Ledru-Rollin ne demandait pas davantage, ce n'était pas être bien inquiétant, et cette « terrible » mission ne devait troubler la conscience de personne, ni celle des commissaires, ni celle des populations. Mais cette phraséologie ambitieuse et menaçante, ces « pouvoirs illimités » attribués à des hommes qui ne relevaient que d'eux-mêmes, cette redoutable idée du « salut public » réveillée tout à coup, avec les grandioses et sanglants souvenirs qu'elle devait évoquer dans les esprits, tout cela était inutile, et finalement se trouva dangereux et nuisible.

La République a beaucoup souffert de ces déclamations, inoffensives en soi, mais fort intempestives.

Ledru-Rollin, tout rempli de l'histoire de la Révolution française, et de la Convention nationale en particulier, se proposait sans doute, à l'exemple de Danton, qu'il se donnait volontiers pour modèle, de faire peur aux hommes des anciens partis. Par ces belles phrases, il ne leur fit point peur, mais il les inquiéta fort sérieu-

ment, par la recommandation adressée aux commissaires de ne s'entourer que des républicains de la veille et non pas de ceux du lendemain.

A ce sujet, ce qu'il disait dans sa circulaire du 8 avril mérite d'être rapporté, car c'était toute une politique, la politique de la République fermée, que Ledru-Rollin exposait en ces termes :

« Quelle confiance peuvent-ils mériter, ceux dont le cœur ne s'est point ouvert aux souffrances du peuple et dont l'esprit a si longtemps méconnu ses droits et ses besoins ? Ne regarderaient-ils pas eux-mêmes comme un défi à la Révolution que des hommes qui ont attaqué, calomnié la Révolution, devinssent aujourd'hui les organisateurs de la Constitution républicaine ?

« Eh bien ! puisque le choc impétueux des événements leur a subitement dessillé les yeux, soit ! qu'ils entrent dans nos rangs, mais qu'ils n'aspirent ni à nous commander, ni à nous conduire ; qu'ils marchent à l'ombre du drapeau du peuple, mais qu'ils ne songent pas à le porter. A la moindre secousse, leur âme se troublerait, et, revenant malgré eux aux engagements de leur vie entière, ils affaibliraient la représentation nationale de toutes les incertitudes, de toutes les transactions familières aux opinions chancelantes et aux dévouements d'apparat. Que le peuple s'en défie donc et les repousse ! Mieux vaudrait des adversaires déclarés que ces amis douteux ! »

Ce langage était peut-être impolitique, en ce sens qu'il n'y avait alors comme aujourd'hui nul espoir de fonder la République, si l'on n'admet dans la République devenue le gouvernement de la France que ceux qui l'ont toujours appelée de leurs vœux ou même servie de leur personne, de leur bourse ou de leur dé-

vouement. On ne comprenait pas assez à cette époque que la République ne doit pas rester l'affaire d'un parti, mais devenir l'affaire de tout le monde. De nos jours encore, à quarante-deux ans de date et après vingt années de régime républicain, cette idée si simple, si juste, si nécessaire et si politique ne pénètre qu'avec une extrême difficulté dans certains cerveaux. Mais on conviendra qu'à cette époque éloignée, elle s'explique mieux que dans notre temps. Si impolitique que fût le langage du ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire, la défiance qu'il accusait n'a été que trop justifiée par les trahisons de ces faux républicains, qui n'ont semblé s'empresser à prêter serment de fidélité à la République que pour la mieux trahir; et quant à la recommandation de mettre à la suite ceux qui n'entraient dans les rangs du parti que pour y commander, qui oserait dire qu'elle fût excessive? Quoi de plus naturel que de demander des gages de sincérité à ceux que leur adhésion récente condamne à en donner? Aujourd'hui encore, les conseils de Ledru-Rollin ne sont pas à mépriser, ce qui prouve que le progrès est lent, et qu'à un demi-siècle de distance, les partis peuvent se retrouver les uns en face des autres, avec les mêmes visées et les mêmes exigences.

Mais ce qui fut plus fâcheux que toutes ces défiances à l'égard des hommes ralliés à la République, ce sont d'autres défiances à l'égard du suffrage universel lui-même, que Ledru-Rollin commit la faute de laisser percer. Dans le trop fameux bulletin n° 16, qui lui a été tant reproché, il s'exprimait ainsi :

« Les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut de la République,

seront sa perte; il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner la décision d'une fausse souveraineté nationale. »

Un tel langage ne peut être approuvé, car c'est la négation même de la souveraineté nationale que cette prétendue volonté du peuple à laquelle Ledru-Rollin en appelle des décisions du suffrage universel. Où Ledru-Rollin prend-il ce peuple? C'est, dit-il, le peuple qui a fait les barricades : erreur dangereuse, qui ramenait dans la politique la force révolutionnaire à l'heure même où la République remettait à chaque citoyen l'arme toute pacifique dn bulletin de vote; erreur fatale, qui ruinait par avance tous les avantages de la révolution bienfaisante qui venait d'être consommée. Ainsi Ledru-Rollin eut aussi son mouvement de doute, sa minute de défaillance. Il avait cru généreusement en la puissance de ses principes, et il s'y était généreusement confié. Mais il vint une heure où il sembla, lui aussi, prendre peur de son œuvre et craindre qu'elle ne tournât au détriment de la cause qu'il avait la noble ambition de servir. On ne peut s'expliquer ce moment de découragement et d'abandon que par cette disposition trop fréquente des chefs du parti républicain à tout concéder aux exigences d'une vaine popularité. Ledru-Rollin craignait sans doute d'abaisser en sa personne le tribunat populaire dont il se croyait investi. Il sentait gronder autour de lui des passions qu'il avait grande peine à maîtriser; il aimait mieux leur céder, sauf à compromettre, en même temps que son œuvre, sa renommée devant l'histoire : triste et déplorable exemple des fautes qu'un homme public peut commettre par inconsistance et faiblesse de caractère.

Ce qu'il y eut de plus grave, c'est que cette faute fut irréparable, car ce fut en vain que Lamartine, appelé à dire la pensée de la majorité des membres du gouvernement provisoire, fit entendre le langage le plus modéré et le plus conciliant :

« Le gouvernement provisoire veut que la conscience politique règne. Il ne s'inquiète pas des vieux partis ; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours !... La République les convaincra, si elle est juste et sûre pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles ; on ne veut pas descendre aux monarchies inconnues. On sera républicain par raison. »

La République, gouvernement nécessaire ! la République acceptée par raison et sous la dure loi de l'impossibilité de trouver un autre gouvernement capable de la remplacer ! Ces formules étaient tout à fait neuves en 1848, dans un parti pénétré, comme l'était le parti républicain, de la pureté de son principe et de l'imprescriptibilité de son droit. Le génie de Lamartine lui faisait trouver des expressions tout autres, et qui, singulièrement plus vraies et plus justes que toute la phraséologie révolutionnaire, se sont retrouvées vraies et justes plus de vingt ans après : tant la force des situations domine les hommes, et tant il est vrai que c'est dans les faits et non pas dans les théories qu'il convient de chercher pour les nations les raisons de se décider, aux heures de crise les plus périlleuses !

Mais il était trop tard. Les passions déchaînées se refusèrent à entendre le langage si politique et si sage de Lamartine; elles s'étaient jetées sur les imprudences de Ledru-Rollin, comme sur une pâture. L'opi-

nion publique était égarée. Elle ne revint pas de son erreur.

## VI

Fixation difinitive de la date des Élections au 23 avril 1848. — Attitude du clergé. — Situation des partis. — Un double courant se dessine parmi les Républicains. — Les candidatures ouvrières du Luxembourg. — MM. Berryer et Thiers, candidats à Marseille. — Profession de foi électorale de M. Thiers.

Dès que les élections générales furent annoncées, la question électorale prima toutes les autres.

Une première date avait été fixée pour la consultation du pays : c'était le 9 avril. Le suffrage universel était une si grande et si imposante nouveauté que les adversaires de la République le déclaraient dangereux et impraticable. La guerre civile allait inévitablement en sortir, disaient-ils. Comment mettre en présence les uns des autres tant d'hommes animés de passions si contraires? Comment recueillir tant de suffrages? Comment les compter? D'un seul bond, la République paraissait tombée en pleine utopie.

Toutes ces considérations ne laissaient pas d'inquiéter les esprits. On songea dès lors à retarder les élections générales : elles furent reportées au 23 avril par un décret du gouvernement provisoire. Ce décret fut la plus grande faute des hommes de Février. D'une part, ils parurent donner raison à ceux qui les accusaient de vouloir retenir plus longtemps entre leurs mains le pouvoir dictatorial dont ils s'étaient eux-mêmes investis, et cette apparence d'usurpation fut perfidement exploitée contre eux par leurs ennemis; d'autre part, ils semblèrent avoir agi, en retardant les élections, sous la pression des révolutionnaires qui redou-

taient que les départements, par le choix des représentants du peuple, ne prissent sur Paris une sorte de revanche du 24 février et ne rendissent impossible la fondation définitive de la République, et cette faiblesse du gouvernement provisoire précipita son discrédit.

Bien mieux inspirés s'étaient montrés les commissaires de Ledru-Rollin, quand ils avaient répondu à la question posée par le gouvernement que plus tôt les élections seraient faites, plus tôt et plus sûrement la représentation nationale serait républicaine et la République assurée de sortir des urnes électorales. Les commissaires vivaient au sein des populations, et non pas dans l'atmosphère enflammée de la place de l'Hôtel-de-Ville ; ils se rendaient compte des impressions mobiles et diverses par où passait cette France que l'on venait de rendre à elle-même et d'éveiller à la vie politique, et qui était toute prête à se laisser entraîner à toutes les promesses comme à toutes les déceptions.

On a souvent dit que la proclamation de la République en Février 1848 avait été une surprise. Si cette allégation était vraie, comment expliquer que toute la France ait été républicaine, au moins dans les déclarations faites par les organes les plus autorisés des différents partis, et dans les professions de foi électorale des hommes les plus considérables ?

Le clergé, en première ligne, se montra le plus empressé à apporter à la République non seulement son adhésion, mais ses bénédictions. On ne redira jamais assez que *l'Univers*, journal ultramontain, se distingua par un zèle excessif, dans les premières heures qui suivirent le triomphe des républicains.

« La République, c'était une notification de la Providence. »

« Qui donc, disait la pieuse feuille, songe aujourd'hui, en France, à défendre la monarchie ? Qui peut

y songer ? La France croyait être monarchique, et elle était républicaine. Elle s'en étonnait hier, elle n'en est plus surprise aujourd'hui. Revenue d'un premier étonnement, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement à se donner des institutions en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis définitivement adoptées. »

C'était fort bien parler pour des hommes qui se prétendaient catholiques avant tout.

Mais veut-on entendre ce que disait un évêque, connu entre tous par sa modération et qui devait sa mître et sa crosse à la faveur bienveillante de la femme de Louis-Philippe, à la reine Marie-Amélie? Ecoutons l'évêque de Dijon, M. Rivet :

« Vous le savez déjà, monsieur le curé, le gouvernement fondé en 1830 vient d'être emporté par un orage semblable à celui du sein duquel il était sorti. Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires vient encore de donner aux peuples et aux rois cette grande et terrible leçon. Tout pouvoir qui méconnaîtra les intérêts généraux du pays ne pourra jamais y prendre racine. Tout gouvernement qui voudra arrêter les développements progressifs des libertés publiques sera tôt ou tard englouti par le flot des idées et des besoins légitimes, qui monte sans cesse et qu'on ne peut dominer qu'à la condition de lui tracer un libre et paisible cours. »

Ce langage habile et prudent ne faisait que traduire les sentiments généraux du clergé français. Ce n'est rien exagérer que de parler de l'extrême popularité dont jouissait alors le clergé : il semblait que l'on ne pût rien faire sans son assistance. On a souvent rappelé les fêtes si cordiales de la plantation des arbres de la Liberté. Ce n'est pas seulement dans les campagnes, c'est à Paris même, au Champ-de-Mars, sur

la place du Carrousel, sur la place de la Concorde, aux Batignolles, à la place du Trône, devant l'Opéra, dans les quartiers les plus riches comme les plus populeux et les plus pauvres, que les curés sont venus bénir ces arbres que la réaction monarchique et cléricale devait si tôt abattre. On a parlé de la bonne foi du clergé : que dire de la naïveté des républicains?

Aux approches des élections, il n'y avait plus ni légitimistes, ni orléanistes, ni partisans du relèvement de l'Empire; il n'y avait que des républicains, les uns de la veille, les autres du lendemain, ceux-ci plus timides et plus modérés, ceux-là plus ardents et plus nets dans l'affirmation de leur foi politique, mais tous d'un dévouement égal aux institutions nouvelles que la France allait se donner. Le recueil des professions de foi de ce temps a été publié par le journal *la Presse*, à une époque ultérieure, quand la réaction contre la République était dans son plein développement, en février 1851, et quand les républicains sentirent le besoin de remettre sous les yeux de la France les déclarations passionnément républicaines des hommes qui attaquaient le plus violemment la République. C'est un triste recueil, et qui est vraiment à la honte des anciens partis. On y a souvent puisé pour accabler sous le poids de leur passé politique tels ou tels personnages qui ne rougissaient point de chanter les plus indignes palinodies. Ce n'est pas aux hommes publics que les plus durs et les plus mérités reproches doivent être adressés, c'est aux partis eux-mêmes qui n'eurent ni la clairvoyance ni la probité politique nécessaires pour réduire au silence et chasser de la vie publique les auteurs de tant de scandales.

Les candidats furent pris un peu partout, dans tous

les rangs de la société. Les anciens députés ministériels de la dernière Chambre de la monarchie de Juillet, ceux qui avaient soutenu le cabinet de M. Guizot sans jamais broncher, hésitèrent, dans presque tous leurs anciens collèges, à se représenter devant les électeurs nouveaux qui les connaissaient trop pour avoir été les favoris des électeurs censitaires. Au contraire, les députés de l'opposition dynastique, ceux qui avaient demandé sous Louis-Philippe la réforme électorale et parlementaire, ceux qui personnifiaient soit en eux-mêmes, soit dans leurs alliances ou parentés, les traditions libérales ou même révolutionnaires, ceux-là formèrent, dans la plupart des départements, avec les commissaires de la République, la tête des listes qui furent proposées au suffrage universel.

Ceux des républicains, qui se donnaient à eux-mêmes le nom de républicains de la veille, étaient de beaucoup les moins nombreux, mais non pas les moins jaloux ni les moins exclusifs. Ils étaient d'ailleurs divisés, les uns suivant la politique du *National*, les autres celle de *la Réforme*, qui tenait plus grand compte des aspirations révolutionnaires et socialistes. Ces divisions se retrouvaient dans le gouvernement, et il y avait des listes placées sous l'invocation de Ledru-Rollin et d'autres placées sous l'invocation de Lamartine. On devine que ces dernières étaient celles qui avaient la préférence des modérés. Les circulaires de Ledru-Rollin, perfidement exploitées contre lui, causèrent le plus grand tort à ses amis des départements, tandis que la popularité de Lamartine, astucieusement célébrée par les adversaires de la République, aida à faire passer un certain nombre de réactionnaires qui ne devaient pas tarder à jeter le masque.

Beaucoup de gens pensaient que le véritable inté-

rêt de la République réclamait l'élection du plus grand nombre possible d'hommes nouveaux, sans aucun engagement avec les anciens partis; et, de fait, les listes formées et proposées au suffrage universel portèrent des noms qui étaient inconnus, surtout des Français de cet ancien « pays légal » qui n'existait plus depuis la révolution de Février. Sur plusieurs points, il y eut des surprises: nombre d'hommes surgirent qui n'avaient aucun titre à émerger de la foule. Les circulaires de Ledru-Rollin recommandaient de faire une place à des ouvriers, à des prolétaires. Il y en eut bien quelques-uns, mais ces individualités isolées ne firent point nombre dans l'Assemblée, et le prolétariat resta sans représentation véritable. Bien qu'il fût possible de rencontrer sur les bancs de l'Assemblée un typographe, un serrurier, un tisseur, un horloger, et quelques autres de différents corps de métier, ce n'était pas là ce que l'on peut appeler une représentation ouvrière.

Au Luxembourg, où Louis Blanc présidait la Commission des travailleurs, on ne fut pas sans essayer de constituer cette représentation. Sur trente-quatre sièges électoraux que le décret organique des élections attribuait au département de la Seine dans la représentation du pays tout entier, Louis Blanc en donnait vingt à des ouvriers, et les quatorze autres étaient réservés à des défenseurs anciens et connus des intérêts généraux du peuple. Pour désigner les candidats à ces vingt sièges, on avait imaginé de demander des présentations aux différentes corporations ouvrières, et ces présentations étaient examinées par une commission composée de six délégués qui se réunirent, non pas au Luxembourg, ce qui aurait permis de soupçonner et d'accuser Louis Blanc de pression électorale, mais à la Sorbonne, dans l'appartement particulier de M. Dumas.

Il est curieux de relire aujourd'hui l'étrange questionnaire sur lequel les candidats de l'organisation du travail furent interrogés :

« Que pensez-vous des institutions actuelles ?

« Quelles sont vos idées en matière de religion? Êtes-vous pour la liberté des cultes? Les cultes doivent-ils être salariés par l'Etat ?

« Quelles sont vos vues sur l'organisation du travail?

« Quelles réformes croyez-vous qu'on doive introduire dans la magistrature ?

« Comment entendez-vous l'organisation de l'armée? Quel rôle doit être le sien, maintenant et plus tard ?

« Sur quelle base doit reposer, suivant vous, le système des impôts ?

« Quelle est votre opinion relativement au divorce?

« Que pensez-vous des relations à établir entre la France et les divers peuples de l'Europe, notamment l'Allemagne et l'Italie ? »

On peut juger par là du peu d'importance relative qu'avaient aux yeux des hommes à qui était échu la haute direction morale et politique des travailleurs du Luxembourg les questions ouvrières proprement dites : on ne parle dans ce programme ni des salaires, ni des grèves, ni de l'association, ni de la participation aux bénéfices, en un mot d'aucune des solutions proposées depuis cette époque pour une amélioration du sort des classes ouvrières ou pour l'établissement de rapports nouveaux et différents entre le capital et le travail. Rien ne prouve mieux que ce questionnaire à quel point le socialisme proprement dit était encore étranger aux préoccupations de la classe ouvrière, et combien il faut rabattre des terreurs feintes par les classes dirigeantes à la seule idée des prétendus ravages causés dans les rangs du peuple par les fausses doctrines du communisme et de l'anarchie. La poli-

tique dite ouvrière n'était pas née à cette époque, et le socialisme n'a été qu'un épouvantail agité perfidement pour aliéner à la République les esprits timorés et les courages prompts à défaillir. Les ouvriers de Paris avaient prononcé une parole admirable d'abnégation patriotique, le jour où ils avaient dit au gouvernement provisoire, qu'ils avaient « trois mois de misère à mettre au service de la République ». Leurs préoccupations étaient, comme celles du pays entier, toutes politiques ; les élections les tenaient en éveil, et comme tous les Français, la réunion de l'Assemblée nationale, à la différence des meneurs révolutionnaires, ne leur inspirait que des pensées pleines de confiance et d'espoir. Cela se vit bien aux élections du 23 avril où les candidats ouvriers du Luxembourg, ceux mêmes qui tenaient de plus près à Louis Blanc et qui étaient ses véritables lieutenants, n'obtinrent qu'un chiffre de voix relativement médiocre, alors qu'on s'était évertué à persuader aux classes ouvrières que le sort des élections était entre leurs mains. Heureux du moins si leur éducation politique eût permis aux ouvriers parisiens de faire choix, pour les introduire dans l'Assemblée nationale avec le mandat de les y représenter, des hommes les plus autorisés du parti de la Révolution ! Mais ils n'en étaient pas là. Résolus à ne pas voter pour les candidats qui, la veille encore, étaient leurs camarades, ils auraient pu voter pour les notabilités intellectuelles qui leur étaient présentées. Ainsi Auguste Blanqui, le plus intelligent des révolutionnaires, proposa lui-même à son club la candidature d'Auguste Comte, fondateur de la philosophie positive, et l'un des organisateurs après juillet 1830 des cours de l'association polytechnique qui rendait de si grands services à l'instruction des ouvriers parisiens. Les habitués du club présidé par Auguste Blanqui,

ignorant qui était M. Auguste Comte, affectèrent de le prendre pour son homonyme M. Comte, directeur du théâtre de physique amusante du passage Choiseul, et se mirent à rire. Auguste Blanqui ne put retenir sa colère, et, entrant en colloque avec son auditoire, il lui fit honte de sa profonde ignorance. L'illustre Lamennais, l'auteur des *Paroles d'un Croyant* et du *Livre du Peuple*, n'arriva qu'à grand'peine et le dernier sur la liste des trente-quatre élus de la grande cité révolutionnaire. Le grand poète Béranger, candidat malgré lui, fut élu des premiers, après les membres du gouvernement provisoire.

Parmi les personnages parlementaires qui se présentèrent aux élections, il faut mettre à part M. Thiers, à cause des mesures toutes spéciales dont sa candidature fut l'objet de la part du gouvernement provisoire et de son commissaire dans les Bouches-du-Rhône, M. Emile Ollivier.

Le gouvernement provisoire a été vivement repris au sujet du caractère officiel qu'il aurait imprimé à certaines candidatures. Ces reproches sont injustes. La candidature officielle n'était pas inventée à cette époque, et tout ce que l'on peut reprocher aux gouvernants d'alors, c'est d'avoir indiqué, avec trop de loyauté peut-être que les commissaires de la République avaient d'autres devoirs à remplir que de recueillir et de compter les voix des populations et qu'ils avaient pour mission de les éclairer avant tout sur l'importance capitale du droit éminent qu'elles allaient exercer pour la première fois. Le gouvernement provisoire alla jusqu'à interdire aux commissaires de la République de se présenter aux suffrages de leurs concitoyens dans les départements qu'ils administraient. Défense vaine, car les électeurs n'admettaient ni restrictions ni entraves à la souveraineté dont ils se sen-

taient investis; ils prenaient les candidats qu'ils jugeaient les meilleurs, et ainsi s'explique le nombre considérable de fonctionnaires de tous rangs, de tous grades, dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire, qui se présentèrent dans l'arène électorale. Pour la première fois, les soldats eux-mêmes votaient. Personne ne songeait alors à trouver que la pratique du premier devoir du citoyen peut, en de certains cas, se trouver en conflit avec là discipline nécessaire des armées.

Mais ce qui arriva à M. Thiers dans les Bouches-du-Rhône est tout différent. A Marseille, M. Berryer et M. Thiers étaient tous les deux candidats. Jules Favre, ami personnel de Ledru-Rollin et choisi par lui comme secrétaire général du ministère de l'intérieur écrivait, le 14 mars, à M. Emile Ollivier, commissaire général de la République :

« Je partage votre opinion que vous ne devez apporter aucun obstacle à la réélection du citoyen Berryer qui, légitimiste seulement dans la forme, est au fond un patriote sincère, et dont l'éloquence, comme vous le dites avec raison, est une des gloires du pays. »

La nature élevée et généreuse de Berryer, son génie oratoire, sa longue lutte contre la royauté de Juillet, tout le recommandait aux sympathies des républicains. C'était cependant se faire gratuitement illusion à soi-même que de le prendre pour un légitimiste « seulement dans la forme ». Berryer élu représentant du peuple en 1848 et en 1849, travailla avec la plus grande activité au service de la cause royaliste dont il était le très résolu serviteur. Non seulement il fut royaliste, mais il se montra réactionnaire. Il fut un des chefs du grand parti de l'ordre, et pour tout dire un des meneurs du trop fameux comité de la rue de Poitiers. Jules Favre aurait donc pu mieux placer sa confiance,

mais il ne faut pas oublier que Jules Favre, tout comme M. Emile Ollivier, était avocat avant d'être homme politique, et que Berryer faisait depuis longtemps déjà l'ornement et la gloire du barreau de Paris.

La même lettre qui autorisait M. Emile Ollivier à laisser passer sans obstacle la réélection de Berryer lui recommandait de se mettre en travers de la candidature de M. Thiers et de tout faire pour qu'elle aboutît à un échec. M. Ollivier ne s'y épargna point. Il alla, dit-on, jusqu'à porter la parole en personne contre M. Thiers dans les clubs de Marseille, tant le gouvernement redoutait de voir rentrer dans les Assemblées de la République un tacticien adroit et subtil, orateur disert et plein d'expérience, rompu aux affaires, habile aux intrigues et aux menées parlementaires, qui avait été pendant seize ans l'un des chefs les plus écoutés et les plus suivis dans les Chambres de la monarchie de Juillet. M. Thiers échoua aux élections du 23 avril.

Ce fut une faute que de traiter un tel homme avec cette rigueur. M. Thiers ne se montra pas flatté de cette exception; il fut au fond et demeura très irrité de cette sorte de proscription. Une sage et prévoyante politique conseillait de tenir les portes de la République toutes grandes ouvertes à un personnage de cette valeur et de cette ambition. Qui peut répondre que M. Thiers ne serait pas entré d'emblée dans la République et ne l'eût pas soutenue de toute la force de ses talents, s'il eût aperçu pour lui, dans ce système de gouvernement, la place éminente qu'il aurait conquis le droit d'y occuper, le rôle supérieur qu'il se sentait capable d'y jouer pour la satisfaction de son orgueil autant que pour le bien du pays ?

Cette faute était d'ailleurs facile à éviter. Avec la modération habile de son esprit, M. Thiers avait com-

pris tout ce qu'il y avait de compromettant, de vulgaire et même de ridicule dans les exagérations de langage de certains adhérents de fraîche date à la République. Celui qui avait dit autrefois dans *le National*, à la veille de la Révolution de 1830 : « Nous nous contenterons d'aller chercher nos exemples de politique et nos modèles de gouvernement en Angleterre, au delà du détroit ; mais si l'on nous y force, nous passerons l'océan et nous irons jusqu'en Amérique, » était plus préparé que personne à se rallier à la République : il ne s'agissait que de lui donner du temps et de lui en fournir l'occasion ! Sa circulaire était loin d'ailleurs d'enlever aux républicains sages tout espoir de l'attirer à eux :

« Il est bien vrai, disait-il, que je n'ai ni désiré ni voulu la République, car, dans mon opinion, la monarchie constitutionnelle était suffisante pour nous assurer une large liberté, et l'état de l'Angleterre pendant les deux derniers siècles me semblait pour mon pays une destinée qui n'était point à dédaigner. La Providence en a décidé autrement ; je m'incline devant ses décrets, et si je suis prêt à résister à toute tyrannie, je ne résisterai jamais à la force des choses, manifestée par des signes si éclatants. J'accepte donc la République sans arrière-pensée, mais je n'entends désavouer aucune partie de ma vie. »

Ce langage méritait d'être écouté : il était fier et digne, et ne trompait personne. Mais voici qui valait la peine, non pas seulement d'être écouté, mais médité par les gouvernants républicains :

« Je crois qu'indépendamment de l'expérience acquise, qui est toujours bonne sous tous les régimes, même les plus nouveaux et surtout sous les plus nouveaux, les députés membres de la dernière opposition pourraient être utiles, « car si on veut réduire les sou-

tiens de la nouvelle République à ceux qui étaient républicains il y a six semaines, on s'exposera à un grand isolement ». J'ai donc consenti à être porté à la députation ; j'y ai consenti par devoir, par dévouement, par honneur, non pour travailler dans la future Assemblée nationale à une restauration déguisée, mais pour y travailler franchement à constituer la nouvelle République sur des bases solides et durables, pour y défendre les conditions essentielles de toute société, la famille, la propriété, la liberté des transactions. Je prie mes amis de se dispenser de tout effort, de ne point se compromettre pour ma candidature, surtout de ne prendre aucun engagement pour mon compte ; je n'en veux prendre aucun que celui de travailler loyalement à bien constituer le nouvel ordre de choses. »

A part la phrase relative à la défense des conditions essentielles de la société, la famille, la propriété, la liberté des transactions, c'est-à-dire le libre débat des conditions du salaire, suivant la fameuse loi économique de l'offre et de la demande, la circulaire de M. Thiers tranche singulièrement sur celles des autres chefs des anciennes classes dirigeantes ; elle est modérée, sobre de promesses, exempte de toute exagération et de toute enflure : elle aurait dû inspirer confiance. Malheureusement, elle se trouva noyée dans ce déluge d'adhésions à la République venues de tous les points de l'horizon ; elle ne fut pas remarquée autant qu'elle aurait dû l'être. M. Thiers avait cependant dit le mot décisif sur la question brûlante des républicains de la veille et des républicains du lendemain. A ne vouloir que des premiers pour constituer la République, on risquait de ne point susciter les seconds pour accepter le nouveau régime, et l'on tuait dans l'œuf le gouvernement que l'on voulait fonder. Ce que

M. Thiers disait en avril 1848 demeure vrai, car le bon sens ne perd pas ses droits, et c'est aux républicains des générations nouvelles qu'il appartient de mettre à profit d'aussi sages conseils.

## VII

Tableau des Élections. — Emeutes de Limoges et de Rouen. — La France donne mandat à ses représentants de constituer la République. — Jugement porté sur le gouvernement provisoire et la Révolution de Février par Léon Faucher.

La fin de mars et presque tout le mois d'avril, c'est-à-dire toute la période électorale fut remplie par la publication des listes et des professions de foi des candidats.

C'était la saison du printemps; c'était comme un renouveau de la France.

La liberté totale dont jouissait alors la presse avait fait éclore, à Paris, dans les grandes et petites villes et jusque dans les plus humbles centres de population, des journaux aussi nombreux que les feuilles vertes des arbres et qui ne durèrent pas autant qu'elles... Une liberté nouvelle, la liberté de réunion, invitait les citoyens à se réunir pour causer, délibérer entre eux, pour entendre les orateurs improvisés qui ne manquent jamais dans ce vieux pays des Gaulois, dont les Romains, leurs vainqueurs, disaient, il y a dix-huit cents ans, que leur affaire était de faire la guerre et de parler avec éloquence : *rem militarem gerere et argute loqui.* On se réunissait surtout pour entendre la lecture des journaux, et se communiquer les nouvelles. A se coudoyer ainsi, la vraie fusion des classes s'opérait. Une

nouvelle nation allait naître comme un nouvel ordre de choses était né. Pourquoi faut-il que l'égoïsme et la peur aient engendré cette réaction hypocrite et perfide, qui a rejeté si tôt et pour un si long temps, dans la vieille ornière, une France jeune et pleine de foi, qui s'était enfin levée et ne demandait qu'à marcher ? Après tant d'années écoulées presque un demi-siècle, toute cette œuvre est à reprendre. A qui la faute, si ce n'est aux chefs de cette bourgeoisie vaniteuse et imprévoyante, sans esprit et sans cœur, qui se remit vite de sa première stupeur et qui, pour conserver sa prépotence politique, se jeta dans les bras de l'Eglise et de la monarchie, quand elle avait pour devoir d'apprendre à la nation à faire elle-même ses affaires ?

Au milieu de toute cette effervescence, avec toute cette agitation, nul désordre. On ne connaissait pas alors la vertu apaisante du suffrage universel ; on savait encore moins que le suffrage universel est par essence conservateur et ami de la paix ; on ignorait enfin que la première notion qui s'est emparée de l'esprit simple et logique des Français, dès qu'ils ont été en possession de leur souveraineté effective et qu'ils se sont reconnu la puissance d'agir sur la direction de leurs affaires, au moyen du bulletin de vote, c'est que le suffrage universel a mis fin aux coups de force, aux révolutions violentes. Ces idées ont été souvent développées depuis, mais elles ont apparu, dès le premier jour, à l'état d'instinct dans l'âme populaire, et depuis lors, rien n'a pu les en arracher. Ainsi s'expliquent que les élections générales, les plébiscites, les votes à la commune, au canton, toutes les manifestations du suffrage universel ont toujours été pacifiques dans notre nation, à la grande stupéfaction des autres peuples même les plus libres, comme les Belges, les Anglais, les Suisses et les Américains qui

trop souvent se livrent à des rixes, à de vraies batailles les jours de scrutin.

Aussi ne faut-il compter pour rien dans l'histoire du suffrage universel les deux émeutes de Limoges et de Rouen. Ce ne sont pas les élections, c'est la politique générale du temps qui fut la cause de ces regrettables événements, et leur coïncidence avec le dépouillement du scrutin fut pour ainsi dire toute fortuite. Les excitations des partis rétrogrades, à Rouen surtout, les produisirent. La réaction essayait ses forces.

A Limoges, les ouvriers se rendirent maîtres de la ville et constituèrent une autorité provisoire ; aucun excès ne fut commis, et l'on n'eut à regretter aucune effusion de sang. A Rouen, ce fut plus sérieux. C'est le 27 avril, au soir, que les ouvriers coururent aux armes, excités par les provocations imprudentes de la garde nationale, qui s'était, depuis les événements de Paris, laissée glisser dans la réaction. Le combat s'engagea ; il dura deux jours. Ce qu'il y eut de plus pénible, c'est que les régiments de la ligne furent appelés à donner contre le peuple, ou, pour mieux dire, contre une foule composée de femmes, d'enfants, de vieillards au moins autant que d'hommes en état de se servir de leurs fusils. Du côté de la troupe et de la garde nationale on n'eut à déplorer la mort d'aucun combattant. Il n'en était pas de même hélas ! de l'autre côté, et dès les premières séances de l'Assemblée nationale, il fallut reconnaître du haut de la tribune que cette répression sévère avait coûté la vie à plus de trente citoyens tués sur la barricade ou morts à l'hôpital des suites de leurs blessures.

Ces déplorables événements n'altèrent point la physionomie générale des premières élections françaises faites au suffrage universel, et ceux qui en ont été les témoins ne les oublieront jamais.

La grande fête chrétienne de Pâques tombait en l'année 1848 le dimanche 23 avril. Le scrutin fut ouvert pendant deux jours dans la mairie de chaque chef-lieu de canton, le dimanche et le lundi de Pâques.

A cette époque d'enthousiasme mystique, les élections furent considérées comme une sorte de Pâque civique, et ce nom est longtemps resté dans la langue de certains orateurs ou écrivains, pour être appliqué aux manifestations périodiques de suffrage universel. A ce premier banquet de la fraternité électorale et politique tous les Français furent appelés. Comme il y avait une certaine distance à franchir de la commune au chef-lieu de canton, les curés et desservants des paroisses avancèrent l'heure de la messe de la Résurrection qui, en ce temps-là, était fréquentée par la très grande majorité des fidèles; et, la cérémonie terminée, les citoyens électeurs, accompagnés souvent de leurs femmes et de leurs enfants, se mirent en marche, maires et curés à leur tête, précédés du tambour de la commune et rangés autour du drapeau national, chantant des airs patriotiques dans les provinces de l'est, des cantiques de dévotion dans l'ouest, en Vendée et en Bretagne.

Partout les votes furent émis avec ordre, sans précipitation, sans défiance. Dès la première opération du suffrage universel, le peuple français sut se servir de cet instrument que l'on disait impossible à manier.

Le dépouillement eut lieu avec plus de rapidité que l'on ne s'y attendait. La France attentive ne mit pas plus de quatre à cinq jours à savoir que le suffrage universel avait donné mandat aux représentants de la nation de reconnaître la République proclamée par le peuple de Paris et de lui donner une Constitution stable, en l'entourant de lois organiques sages, libérales et progressives.

L'Assemblée nationale était dès lors attendue avec d'universelles espérances.

La véritable Révolution de 1848 était maintenant consommée. Il ne restait plus aux hommes de Février qu'à remettre leurs pouvoirs. A partir des élections et de leurs résultats, le gouvernement de l'Hôtel de Ville appartient au jugement de l'histoire.

Nul autre gouvernement n'a été attaqué autant que celui-là, aussi bien par la force que par la ruse. Il a été outragé dans la personne de ses membres, diffamé dans ses intentions, vilipendé, tourné en ridicule par ses ennemis, méconnu, soupçonné, renié et trahi par les républicains qui auraient dû le défendre.

Et cependant, nul autre gouvernement porté au pouvoir dans une crise plus imprévue et plus difficile, dans une heure de péril où, suivant une parole bien connue, la tâche la plus malaisée n'était pas de faire son devoir, mais de le connaître, nul autre groupe d'hommes politiques jetés aux affaires par les acclamations de ces foules qu'ils savaient modérer en leur parlant, ne mérite davantage l'estime, le respect, l'admiration même des Français du dix-neuvième siècle et de leur postérité.

En 1849, au mois de février, peu de jours avant le premier anniversaire de la révolution qui l'avait tiré, comme tant autres, de l'obscurité, pour l'amener à la grande et éclatante lumière de la vie publique, M. Léon Faucher, cet homme qui devait être le ministre violent de la plus impolitique des réactions, rendit à la révolution de Février et aux hommes qui en acceptèrent la direction, sous leur responsabilité devant leur conscience et devant le peuple, un hommage d'autant moins suspect qu'il vient d'un ennemi politique.

Cet hommage doit être rapporté ici, comme le jugement même de l'histoire.

« La révolution de Février a été pacifique. La société, un moment ébranlée sur ses bases, a promptement recouvré le sentiment de sa force et n'a pas dévié de ses immortelles destinées. Les combattants eux-mêmes, il faut le dire à leur honneur, jusque dans l'exaltation du succès, ont réprimé le désordre; la conscience publique n'en tolérait pas la pensée.

« Aucune révolution n'a échappé aussi promptement aux agitations irréparables de toute commotion populaire. Il n'en est pas qui ait enfanté, dans le même délai, un état de choses plus régulier, qui ait consacré aussi libéralement tous les droits, sans renoncer aux garanties essentielles de tout gouvernement représentatif. C'est le premier triomphe vraiment national, car il ne laisse pas après lui les traces lamentables de cette oppression qui partage un peuple en vainqueurs et en vaincus.

« La révolution de Février a établi en France le suffrage universel. Elle a appelé, et ce sera son éternel honneur, à la vie publique, sans troubles ni difficultés, la nation entière. L'égalité politique est venue compléter et fortifier l'égalité civile. La nation s'appartient désormais, et tous les citoyens concourent au gouvernement.

« Une révolution qui a fait d'aussi grandes choses mérite de rester dans la mémoire et de prendre place dans la reconnaissance des peuples... »

---

# DEUXIÈME PARTIE

---

## ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

4 mai 1848 — 25 mai 1849.

### I

Séance d'ouverture de l'Assemblée Constituante. — Proclamation de la République. — Elle est acclamée dix-sept fois par les anciens partis.

Le jeudi 4 mai 1848, eut lieu l'ouverture solennelle des séances de l'Assemblée des neuf cents représentants du peuple, à qui le suffrage universel venait de donner le mandat de constituer la France en république.

Le soleil rayonnait d'un éclat magnifique. Toute la population de Paris était répandue dans les rues et sur les quais qui avoisinent la place de la Concorde et par où les nouveaux élus devaient passer. On reconnaissait, on se montrait, on saluait avec une affectueuse confiance les représentants du peuple, venus de tous les départements, fiers de leur mission, heureux de l'accueil sympathique dont ils se sentaient l'objet. Une grande salle avait été construite à la hâte dans la cour d'honneur du Palais-Bourbon. La décoration de cette vaste enceinte était modeste, mais

décente : elle convenait aux délibérations des mandataires de la nation démocratique qui allait chercher à s'organiser. Le coup d'œil que présentait l'Assemblée était d'une imposante originalité. Les députés de la Bretagne portaient le costume traditionnel des habitants de cette région, qui semblait en arrière du reste de la France. Sur le sommet des gradins, du côté de l'extrême gauche, on pouvait apercevoir le dominicain Lacordaire portant le froc blanc de son ordre, avec la tête rasée, non loin de son ancien maître, l'illustre Lamennais, vêtu comme de coutume de sa longue redingote noire, la figure soucieuse et d'un aspect triste et sévère. Trois évêques en robe violette, une vingtaine de prêtres en soutane, élus çà et là sur tous les points de la France, montraient par leur présence qu'à cette époque, on était loin de considérer comme inévitable et prochain le divorce qui s'est établi depuis lors entre le clergé catholique et les représentants laïques de la société moderne.

Un décret du gouvernement provisoire avait institué pour les membres de l'Assemblée nationale constituante une sorte de tenue officielle renouvelée des costumes que l'on portait du temps de la première Révolution. C'était un anachronisme que les représentants de 1848 se refusèrent à ratifier. Ce costume fut laissé de côté. Les membres de l'Assemblée, pour toutes marques distinctives de leur hautes fonctions, adoptèrent la rosette rouge avec le court ruban à franges d'or ; quelques-uns ceignirent l'écharpe de soie aux trois couleurs nationales.

La plus grande animation régnait dans la salle comme dans les tribunes, en attendant l'arrivée des membres du gouvernement provisoire. Réunis au ministère de la justice chez leur collègue Adolphe Crémieux, garde des sceaux, ils se rendirent, en

ayant à leur tête le vénérable Dupont (de l'Eure), de la place Vendôme au palais de l'Assemblée, au milieu des acclamations de la foule qui parut, par cette ovation de justice et de reconnaissance, acquitter envers eux la dette de la nation tout entière. Leur entrée dans la salle fut saluée par des tonnerres d'applaudissements. Toute l'Assemblée était debout pour les recevoir. Dupont (de l'Eure) monta prendre possession du fauteuil qui lui avait été préparé à côté et un peu au-dessous de celui du président d'âge de l'Assemblée nationale. C'était le citoyen Audry de Puyraveau, vétéran des luttes de la liberté, ancien combattant des trois glorieuses journées de Juillet, ancien persécuté de la monarchie d'Orléans, pour qui le beau jour du 4 mai 1848 fut comme une sorte de réparation et d'apothéose. Les autres membres du gouvernement provisoire se tenaient debout au pied de la tribune, recevant les saluts individuels de leurs amis, et répondant aux cris sans cesse répétés de Vive la République! par des marques incessantes d'adhésion et de remerciements. Le canon des Invalides tonnait au dehors, couvrant par intervalles les clameurs indistinctes d'une multitude qui s'abandonnait à la joie et à l'espérance.

La séance fut ouverte par le doyen de l'Assemblée, Audry de Puyraveau, qui donna tout de suite la parole au président du gouvernement provisoire, Dupont (de l'Eure).

La présidence de ce digne citoyen, ancien membre du conseil des Cinq-Cents sous le Directoire, ancien ministre de la justice dans le premier cabinet de la monarchie de Juillet, avait été tout honorifique à raison de son grand âge. Il ne s'était pas compromis dans les divisions de ses collègues, et tous les partis le respectaient.

C'est d'une voix affaiblie mais écoutée dans le plus profond et le plus respectueux silence, qu'il prononça le discours suivant, où l'on retrouve exprimées avec une grande noblesse les idées comme les émotions qui remplissaient alors les esprits et les cœurs :

« Citoyens représentants du peuple,

« Le gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation et rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis.

« Elus du peuple ! soyez les bienvenus dans la grande capitale où votre présence fait naître un sentiment de bonheur et d'espérance qui ne sera pas trompé.

« Dépositaires de la souveraineté nationale, vous allez fonder nos institutions nouvelles sur les larges bases de la démocratie, et donner à la France la seule constitution qui puisse lui convenir, une constitution républicaine. »

A ces mots où, pour la première fois, sortait, d'une bouche autorisée à la prononcer au nom de la nation, l'appellation de la République, tous les représentants du peuple se levèrent d'un mouvement spontané et unanime, et la République fut acclamée avec enthousiasme sur tous les bancs de l'Assemblée.

Dupont (de l'Eure) poursuivit en ces termes :

« Mais après avoir proclamé la grande loi politique qui va constituer définitivement le pays, comme nous, citoyens représentants, vous vous occuperez de régler l'action possible et efficace du gouvernement dans les rapports que la nécessité du travail établit entre tous les citoyens, et qui doivent avoir pour bases les saintes lois de la justice et de la fraternité ! »

Cette phrase, qui était destinée, dans la pensée du gouvernement provisoire, à rappeler aux élus de la

France que la révolution de Février ne devait pas être simplement la substitution du régime républicain au régime monarchique, mais qu'elle devait avoir aussi pour effet de modifier profondément la condition sociale du peuple, fut accueillie par l'Assemblée par de nouveaux applaudissements, mais déjà moins chaleureux, moins unanimes que les précédents, et les observateurs pénétrants et sagaces ne purent pas se dissimuler que les préoccupations sociales n'étaient point celles qui dominaient dans l'Assemblée.

Le président du gouvernement provisoire reprit :

« Enfin le moment est arrivé pour le gouvernement provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la révolution l'avait investi. Vous savez si, pour nous, cette dictature a été autre chose qu'une puissance morale, au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées. »

Cette « puissance morale, » dont parlait Dupont (de l'Eure), le gouvernement de Février la tenait sans doute du patriotisme républicain, de l'éloquence tour à tour séduisante ou redoutable, du courage civique, de la parfaite probité, de l'abnégation dévouée de chacun de ses membres. Mais au moment où le vénérable orateur parla de la puissance morale, aussitôt on comprit de quelle autorité dans les conseils avait été un homme aussi grave, aussi digne des respects de tous, et le vieux Dupont (de l'Eure) apparut alors à la jeune Assemblée républicaine comme le Père de la patrie.

Il termina son discours par les paroles que voici, et qui achevèrent de jeter l'Assemblée pour ainsi dire hors d'elle-même :

« Fidèles à notre origine et à nos convictions per-

sonnelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la République naissante de Février.

« Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale à ce cri qui doit toujours la rallier: Vive la République! »

Ce cri fut répété à plusieurs reprises par les représentants et par les citoyens admis dans les tribunes. Dupont (de l'Eure) descendit pour regagner sa place. Au bas de l'escalier, il rencontra son vieil ami, le grand poète Béranger, qui ne put contenir son émotion et se jeta dans ses bras. Cette scène d'attendrissement porta l'émotion de l'Assemblée à son comble. Elle jugea nécessaire de se retirer dans ses bureaux pour travailler à la vérification des pouvoirs.

Elle ne tarda pas à rentrer en séance afin de commencer cette opération. A cette occasion, un député des Bouches-du-Rhône, Démosthènes Ollivier, père du jeune commissaire qui venait se distinguer par sa campagne contre la candidature de M. Thiers, proposa que chaque membre, dont l'élection serait vérifiée, prêtât individuellement serment à la République, à l'appel de son nom et à la tribune. Démosthènes Ollivier comptait sans doute enchaîner par ce serment obligatoire tous ces enthousiasmes de fraîche date qu'à sa grande surprise il voyait éclater sur les bancs de l'Assemblée, surtout ceux où s'étaient assis les hommes les plus notoirement connus pour leurs opinions hostiles à la République et leur attachement à la monarchie. Sa proposition fut combattue par Ad. Crémieux, membre du gouvernement provisoire, ministre de la justice, qui rappela qu'un décret du pouvoir issu de la Révolution avait aboli le serment politique. Mais cette proposition, eût-elle été adoptée, au lieu d'être rejetée comme elle le fut aux acclamations de l'Assemblée, n'eût gêné en rien la conscience

des monarchistes les plus endurcis. Ces hommes auraient prêté de grand cœur le serment que Démosthènes Ollivier leur demandait, sans se sentir engagés, par cette formule solennelle, plus qu'ils ne s'engageaient par les cris répétés qu'ils poussaient avec force gestes démonstratifs en l'honneur de la République.

On a compté que la République fut acclamée dix-sept fois dans cette première séance de l'Assemblée nationale. Ce n'est pas assez dire, car c'est plus de trente fois que le *Moniteur universel* fait mention de ce cri poussé sur tous les bancs, et à des intervalles si rapprochés que l'on peut dire que la séance entière fut employée à ratifier solennellement la République déjà proclamée par le peuple de Paris.

L'entraînement était si grand qu'il parut nécessaire d'y mettre un terme par un acte formel de l'Assemblée. Un représentant de la Seine, qui fut depuis l'un des complices du coup d'Etat du Deux Décembre en qualité de préfet de la Seine, M. Berger, proposa la déclaration suivante :

« L'Assemblée nationale, fidèle interprète des sentiments du peuple qui vient de la nommer, avant de commencer ses travaux, déclare, au nom du peuple français, à la face du monde entier, que la République, proclamée le 24 Février, est et restera la forme du gouvernement de la France. »

Aussitôt la déclaration connue, les applaudissements éclatent. « L'instant est solennel, » s'écrie M. Emmanuel Arago. En vain, Ducoux, représentant du Loiret, demande que, pour donner plus d'éclat et de solennité à cette manifestation de la pensée unanime de l'Assemblée, il soit procédé à une délibération régulière. « Il ne dépend plus de personne de mettre en doute la République, dit Armand Barbès; nous sommes les serviteurs du peuple, nous n'avons

qu'à acclamer sa volonté. Le président lui-même fait observer qu'en présence des sentiments qui dominent l'Assemblée, toute discussion est inutile. La proposition de M. Berger est adoptée d'emblée, avec enthousiasme, sans aucune marque d'opposition.

Ce n'est pas tout.

Interrompant la discussion de la vérification des pouvoirs, le général Courtais annonce que la foule massée sur le pont de la Concorde et aux abords du péristyle du Palais-Bourbon demande à grands cris que les membres du gouvernement provisoire veuillent bien se présenter à elle pour recevoir les témoignages de la reconnaissance du peuple, et que l'Assemblée nationale consente à se joindre à eux. La nouvelle donnée par le général Courtais rend perplexes, hésitants un certain nombre de représentants du peuple. L'Assemblée nationale va-t-elle donc se mettre ainsi aux ordres de la foule, obéir à ses réquisitions? Où mènera-t-on la France et son gouvernement, en cédant dès le premier jour à des prières, des invitations qui, le lendemain peut-être, seront des injonctions et des menaces? C'est à ce moment qu'un député de la Charente, Babaud-Laribière, redoutant avec raison les suites de la motion Courtais trouve dans son cœur de républicain, ferme autant que sage, l'idée d'une manifestation solennelle : « Citoyens, s'écrie-t-il, c'est à la face du soleil et en présence de l'héroïque population de Paris qu'il convient d'acclamer la République! » Cette idée s'empare de tous les esprits. Les représentants du peuple se lèvent. Le vieil Audry de Puyraveau, suivi des membres du gouvernement provisoire et de tous ses collègues, se rend sur les marches du palais de l'Assemblée, et là, comme l'avait demandé Babaud-Laribière, à la face du ciel, il proclame la République. Une clameur immense lui ré-

pond ; le peuple est satisfait de se trouver en présence de ceux qu'il vient d'élire ; les membres de l'Assemblée se mêlent à la foule ; on fraternise, en battant des mains en poussant de patriotiques clameurs : qui n'a cru, ce jour-là, que la République était définitivement fondée en France?

Le 4 mai 1848 a laissé d'impérissables souvenirs.

Ce fut une véritable fête de réconciliation dans la concorde et d'espoir dans la liberté, et cette fête réjouit le grand cœur de la France. Sans doute, à ces souvenirs il est impossible de ne point rattacher les inqualifiables palinodies des hommes qui, après avoir épuisé toutes les forces de leurs poumons à glorifier la République, l'ont presque aussitôt abandonnée avec la plus noire hypocrisie, pour la trahir plus lâchement encore. Mais ce n'est pas le 4 mai que se formèrent ces complots de la duplicité et de la trahison. Telle est la faiblesse du cœur des hommes que souvent, on voit les foules se livrer, sans y réfléchir, à des démonstrations passionnées qui, dès le lendemain, leur apparaissent avec des conséquences que nul n'avait aperçues dans les premiers entraînements des émotions communes. On doit tenir pour certain que nul, parmi les ennemis du régime républicain, ne songeait à le détruire, au moment même où il l'acclamait ; mais il ne l'est pas moins que, parmi ces hommes excités, bien peu pensaient qu'un vrai devoir de conscience leur imposait d'abandonner leur ancienne foi politique, pour en adopter une nouvelle avec une entière sincérité. Ce sont là les contradictions éternelles de la nature humaine. On ne peut ni trop vigoureusement flétrir, ni trop bénignement absoudre ces manifestations ou plutôt ces explosions de sentiments tout à fait déréglés et qui attestent un déplorable abaissement de la moralité politique. Tous

ceux qui, le 4 mai 1848, crièrent à tant de reprises différentes : Vive la République! n'étaient certes ni des traîtres, ni des lâches, et leur bonne foi ne saurait être mise en doute : voilà pour leur excuse. Mais ceux qui, après s'être associés à cette démonstration extraordinaire, grandiose jusque dans son étrangeté, n'ont pas compris qu'elle engageait leur conduite publique dans l'avenir, ceux-là n'ont connu ni leur intérêt, ni leur devoir, et voilà ce que l'histoire ne saurait trop durement leur reprocher. Ils ont méconnu leur devoir, en donnant au peuple le spectacle avilissant et démoralisateur de consciences sans compas ni boussole, qui, ne sachant ni se modérer ni se conduire, chavirent au premier remous de flots, et les classes dirigeantes ont ainsi perdu les droits qu'elles affectaient de prétendre au gouvernement du pays; de plus, ces mêmes hommes ont singulièrement méconnu leur intérêt politique et social, car, par leurs palinodies éhontées, ils ont frappé les partis auxquels ils étaient attachés d'une véritable déchéance morale.

Le parti républicain n'avait rien à perdre à ces exagérations de dévouement, quelle qu'en fût d'ailleurs la sincérité. En somme, c'était à son principe, à son gouvernement que les hommes des anciens partis rendaient hommage. Ce jour-là, personne n'eut la pensée de poser en face de la République un prince, une dynastie, une monarchie quelconque, et la France put se dire que le gouvernement républicain était reconnu et déclaré capable et digne par tous ses enfants de présider aux destinées de la patrie. Ce fut là pour nos opinions et nos principes une immense victoire morale, qui effaçait bien des défaites antérieures. Moins de deux mois auparavant, le nom même de la République était encore un épouvantail, et voilà que tout à coup ce nom redouté était acclamé et glorifié

par ceux mêmes qui le maudissaient et le signalaient à la haine et au mépris de la nation! Bien plus, la République se montrait à tous les Français de bonne foi comme le régime destiné à rapprocher, pour le bien général du pays, pour la prospérité et la grandeur de la France, toutes les classes de la société, et la preuve, c'est que tout le monde s'y ralliait. A partir de ce moment, la République ne fut plus discutée comme gouvernement possible en France, en attendant le jour où elle s'imposerait comme gouvernement nécessaire.

C'est là ce que ne virent, dans l'effarement d'une telle heure, ni les amis ni les ennemis de la République. Dès que les partis se retrouvèrent aux prises — et ce fut presque au lendemain du 4 mai 1848 — ils ne songèrent plus à ce qui avait été fait dans cette journée, les uns, les républicains, que pour se repentir d'avoir cru à la loyauté de leurs éternels adversaires, et les autres, les royalistes, que pour accuser la République d'avoir failli à sa mission de gouvernement stable et régulier. Seulement, les hommes des anciens partis ne s'aperçurent pas qu'ils tombaient dans l'estime du peuple, en reprenant l'adhésion qu'ils avaient donnée, tandis que les républicains, en demeurant simplement fidèles à leur drapeau méritaient la confiance de la nation. Il s'établit ainsi, dans la conscience populaire, une comparaison qui ne fut pas à l'avantage de ceux qui se rendirent coupables de parjure, et c'est en somme la République qui a profité des hommages même hypocrites qu'elle a reçus dans ce jour d'enthousiasme.

## II

Le président Buchez. — Comptes rendus des membres du gouvernement provisoire. — Lamartine, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin. — Proposition Dornès, déclarant que le gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie. — Opposition d'Armand Barbès. — Constitution du Pouvoir exécutif. — Louis Blanc et le ministère du Progrès.

Les élections générales des 23 et 24 avril 1848 avaient été faites par la France avec une si grande sincérité, avec une liberté si complète que la vérification des pouvoirs des représentants du peuple marcha très vite, et que l'Assemblée constituante se trouva en mesure de constituer son bureau définitif, dès le 6 mai.

P. J.-B. Buchez fut porté à la présidence.

Ce choix a été vivement critiqué, surtout après que les aptitudes et les talents de Buchez eurent été mis à l'épreuve. Esprit vigoureux et orné, historien et philosophe, d'une grande austérité de mœurs dans sa fière pauvreté, Buchez jouissait d'un réel prestige, mais il manquait des qualités indispensables à tout homme que ses collègues chargent de la fonction toujours si difficile de présider à leurs travaux ; il n'avait ni le sang-froid, ni la rapidité de coup d'œil et de décision qui sont nécessaires, particulièrement dans les époques de crise : il ne sut prendre aucune autorité.

On doit cependant reconnaître que le choix de Buchez, sans s'imposer à l'Assemblée constituante où les candidats à la présidence ne manquaient pas, était, dans la confusion des hommes et des idées où l'on vivait alors, le choix qui devait paraître le plus naturel. Tous ces honnêtes citoyens, improvisés tout à

coup mandataires souverains de la France républicaine, alors qu'en janvier 1848, ils étaient encore pour la plupart médecins, avocats, professeurs, commerçants, dans leurs petites villes, agriculteurs dans leurs campagnes, tous absorbés par leurs affaires, se trouvèrent sans expérience de la vie des assemblées. Buchez, l'un des fondateurs de la Charbonnerie française sous la Restauration, l'un des auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, véritable livre de chevet de tous les républicains du temps, démocrate non moins dévoué que fervent catholique, chef d'une petite école qui défendait une théorie suivant laquelle la Révolution n'est que la complète et définitive efflorescence des principes sociaux du christianisme, philanthrope qui, depuis dix ans, consacrait ses études et son temps à propager ses doctrines sociales dans un organe spécial *l'Atelier*, rédigé avec talent par une certaine élite de travailleurs manuels, Buchez apparut, dans les premiers jours de l'Assemblée constituante, comme un candidat sur le nom duquel tous les partis pouvaient se mettre d'accord, par une sorte de transaction : aussi réunit-il d'emblée le plus grand nombre de suffrages. Il n'en est pas moins regrettable qu'il ait occupé le fauteuil de la présidence dans des circonstances aussi graves. Un homme moins qualifié, mais doué de plus de caractère, y aurait rendu avec un peu de fermeté plus de services que Buchez n'en pouvait rendre avec tout son passé, ses qualités et ses vertus.

Le même esprit de transaction entre les diverses nuances du parti républicain décida du choix des vice-présidents, qui furent adjoints à Buchez : on nomma Recurt, médecin très populaire dans le faubourg Saint-Antoine, républicain éprouvé dans les plus anciennes luttes du parti ; le général Cavaignac, moins à cause de sa bravoure et de sa capacité si souvent re-

connues dans les campagnes d'Afrique qu'en souvenir de son frère Godefroy, dont la noble mémoire était restée chère à tous ceux qui l'avaient connu ; Corbon, ouvrier ébéniste de son état, rédacteur de l'*Atelier;* Guinard, dont chacun estimait la fière et loyale attitude ; Cormenin, à raison des services qu'il avait rendus par ses pamphlets contre la monarchie tombée, et enfin Senard, avocat, chef du parti de l'opposition dynastique dans la Normandie, celui qui avait fait si durement réprimer l'émeute de Rouen. Ce dernier choix, qui obtint toute la faveur des hommes déjà prêts à se jeter dans la réaction, indiquait trop clairement que la majorité de l'Assemblée ne saurait pas contenir, comme il était si nécessaire et si politique de le faire, les préjugés et les préventions contre la démocratie des villes que déjà la réaction se préparait à exploiter.

L'Assemblée étant constituée, le gouvernement provisoire demanda à rendre compte de sa gestion. Au nom de Dupont (de l'Eure), Lamartine lut un exposé de la situation générale de la République tant au dedans qu'au dehors, écrit avec une rare magnicence de style, et prononcé avec une éloquence pleine de force et de séduction.

C'est le point culminant de l'extraordinaire fortune politique de ce grand homme. Lamartine était alors, on peut le dire après les élections enthousiastes dont il venait d'être l'objet dans dix départements, l'idole de la France entière. Nul ne pouvait penser à ce moment que Lamartine fût exposé à perdre si tôt une popularité, un prestige, une autorité morale qui faisaient de lui comme le véritable mandataire de l'Assemblée nationale et qui semblaient le désigner, dès que de la Constitution serait votée, comme le titulaire de la première magistrature de la République. Le dis-

cours qu'il prononça comme ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire fut une paraphrase du célèbre Manifeste aux puissances dont toute l'Europe se montra si émue et si charmée, dans les premiers mois qui suivirent la Révolution de Février. De toute la politique de 1848, rien n'a vieilli autant que la politique extérieure. A l'heure qu'il est, c'est à peine si l'on peut comprendre tant de naïveté dans la grandeur, tant de générosité dans l'illusion ! Mais pour qui veut se pénétrer des sentiments de la France, à cette époque véritablement unique dans notre histoire, rien n'est plus nécessaire à lire et à méditer que cet exposé de la politique extérieure de Lamartine, où l'on voit, comme en un tableau d'une magie merveilleuse, toutes les affaires de la diplomatie européenne depuis 1815, et où la France, patrie de la démocratie, est présentée aux nations sous les traits à jamais glorieux d'une féconde initiatrice des peuples au progrès et à la liberté. Encore une fois, rien ne subsiste de toute cette prodigieuse poésie politique, mais c'est le grand honneur de la France que d'avoir eu, ne fût-ce que pendant quelques heures de sa vie si agitée, un tel idéal à proposer au monde ! Jusque dans la postérité la plus reculée, l'humanité, dans ses aspirations vers la paix, la justice et la fraternité se souviendra de l'avoir entrevu, et qui sait si de telles visions n'éclairent pas d'une lumière prophétique les voies inconnues de l'avenir ?

Les collègues de Lamartine eurent à retracer devant l'Assemblée, chacun pour sa part, le tableau de sa gestion ministérielle. Garnier-Pagès, ministre des finances, avait été fort attaqué. Il exposa l'administration financière des gouvernants de Février ; pas une voix ne s'éleva dans l'Assemblée pour reproduire les méchantes et basses accusations de prodigalité, de

dilapidations que déjà la réaction lançait dans les journaux. Depuis lors, à deux reprises différentes, on a repris les comptes du gouvernement provisoire pour les vérifier, en réalité pour les éplucher et y découvrir, si cela était possible, quelque faute à signaler à la malignité publique; par deux fois, il a fallu reconnaître et proclamer la parfaite régularité, la sévère gestion, la prudence intelligente avec laquelle les républicains de 1848 avaient administré les finances de la France. Il en a été de même après la retraite du gouvernement de la Défense nationale en 1871. A toutes les époques, la réaction monarchique se sert des mêmes armes contre les républicains. Mêmes accusations, mêmes enquêtes et toujours mêmes résultats : les accusations retombent sur les accusateurs, sans les confondre et les réduire au silence.

Ledru-Rollin, à son tour, lut le mémoire relatif à son administration. Son attitude nette et courageuse, son langage ferme et décidé causèrent une vive impression. En butte à de violentes attaques personnelles, il dédaigna de se défendre, mais il n'hésita pas à revendiquer la responsabilité de tous ses actes, et même de ceux des commissaires qu'il avait institués. Il défendit ses amis, en les présentant « comme des soldats destinés à continuer et à propager la victoire du peuple » ; il défendit les « pouvoirs illimités » qu'il leur avait attribués, comme étant les seuls qu'on pût conférer, en face de l'imprévu, et sans nier que des fautes eussent été commises, il ne craignit pas d'appeler ses adversaires à se lever publiquement, dans l'Assemblée des représentants de la nation, afin de prouver qu'une seule atteinte grave eût été portée aux droits des citoyens. Personne ne répondit. Après Lamartine, ce fut Ledru-Rollin qui, de tous

les membres du gouvernement provisoire, fut le plus applaudi. Il ne fit qu'une simple allusion aux calomnies odieuses dont il était déjà l'objet.

« Dans les jours de trouble et d'inquiétude, dit-il, jour et nuit je veillais sans relâche. C'est par un dévouement absolu que je répondais aux infâmes calomnies qui cherchaient à m'atteindre. Je n'ai jamais vu dans ce débordement sans exemple qu'une raison de plus pour défendre intrépidement une cause que la fureur de quelques insensés voulait compromettre en ma personne. J'ai eu confiance dans le bon sens de la nation, dans la justice de l'Assemblée, et j'ai pensé que, soldat de la Révolution, je devais tout souffrir pour elle, et ne pas perdre à relever d'odieux mensonges le temps précieux que son service réclamait tout entier. Du reste, tous mes actes sont publics, leur libre discussion vous appartient, et maintenant que votre souveraineté me délivre du fardeau des affaires, toute calomnie privée me trouvera debout pour la confondre. »

La grande majorité de l'Assemblée constituante était profondément honnête, et la sincérité hardie de ces paroles indignées d'un homme d'honneur ne pouvait manquer de la toucher. Mais la haine politique ne désarme pas, et Ledru-Rollin, en dépit de son talent, de ses services et malgré toute son éloquence, ne parvint pas à dissiper les préventions conçues contre lui par les républicains modérés. Ce fut un grand malheur, car c'est de là que datent ces défiances et ces rancunes qui ont divisé le parti républicain à toutes les époques, et même dans les crises où il avait surtout besoin d'union. Ce sont les modérés de la République qui ont à se reprocher d'avoir été les premiers à manifester cet esprit d'exclusion dont ils eurent à se plaindre plus tard d'avoir été victimes à

leur tour. La défiance est venue de ceux qui étaient les plus nombreux et les plus forts, et qui devaient au parti comme au pays, l'exemple de la justice et de la patience.

Le 8 mai, sur la proposition du représentant Dornès, un républicain de la nuance du *National*, l'Assemblée déclara que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie : c'était la grande et heureuse formule des temps de la première Révolution, celle dont les Assemblées républicaines usaient, quand elles avaient à remercier nos généraux de leurs services et nos soldats de leurs glorieuses victoires.

Une seule voix s'éleva dans l'Assemblée, pour protester contre cette déclaration solennelle : c'était la voix d'Armand Barbès. Ce jour-là, cet homme si généreux ne fut pas juste, tout en croyant l'être. « Au nom du peuple, dit-il, nous devons, avant d'adresser des remerciements au gouvernement provisoire, lui demander compte des massacres de Rouen. » Comment expliquer cette incartade déraisonnable ? Hélas ! on ne la comprendra que trop, quand on aura rappelé que la *Société centrale républicaine* présidée par Auguste Blanqui avait fait parvenir au gouvernement provisoire, sous forme d'adresse, une sorte de sommation pour réclamer :

1° La dissolution et le désarmement de la garde bourgeoise de Rouen ;

2° L'arrestation et la mise en jugement des généraux et officiers de la garde bourgeoise et de la troupe de ligne qui ont ordonné et dirigé le massacre ;

3° L'arrestation et la mise en jugement des soi-disant membres de la cour d'appel, séides nommés par Louis-Philippe qui, agissant au nom et au compte de la faction royaliste victorieuse, ont emprisonné les magistrats légitimes de la cité et rempli les cachots de républicains;

4° L'éloignement immédiat de Paris des troupes de ligne qu'en ce moment même les réacteurs dressent, dans les banquets fratricides, à une Saint-Barthélemy des ouvriers parisiens.

Une semblable adresse, conçue en termes aussi violents, et qui répondait à un fait déplorable de guerre civile par des excitations plus déplorables encore, en peignant la situation sous des couleurs sinistres, aurait dû certainement avertir Armand Barbès, si son intelligence politique avait été à la hauteur de son dévouement à la cause du peuple, du grave danger de susciter à cette heure un débat où les passions ne pouvaient manquer de s'allumer. Malheureusement, dans cette proclamation enflammée de la *Société centrale*, Barbès ne vit que Blanqui et l'ascendant que Blanqui allait prendre sur la population des faubourgs. Depuis longtemps, mais surtout depuis la publication dans la *Revue rétrospective* de pièces d'un caractère odieux, entachant l'honneur même de Blanqui et visiblement destinées à lui enlever l'estime de ses amis, la personne encore plus que la politique d'Auguste Blanqui était devenue suspecte à Armand Barbès. Ce preux ne voulut pas permettre à un homme qu'il tenait pour un traître, sans avoir d'ailleurs la preuve de sa trahison, d'usurper plus longtemps la confiance des soldats de la démocratie militante, et du moment que Blanqui agitait le spectre des massacres de Rouen, il lui parut que Barbès devait l'agiter aussi : rivalité misérable, nuisible avant tout à la République, mais non moins nuisible à l'action effective du parti révolutionnaire, qui acheva de se perdre dans l'opinion et qui contribua largement, par le discrédit et l'impuissance où il tomba, à rendre certaines autant qu'inévitables les défaites qui devaient écraser le prolétariat français.

Le gouvernement provisoire avait refusé de répondre

à l'adresse de la *Société centrale républicaine ;* l'Assemblée nationale ne pouvait s'associer à la protestation d'Armand Barbès, à peine soutenu par quelques amis isolés. Senard fit un exposé des affaires de Rouen, et le ministre de la justice, Ad. Crémieux, annonça qu'une enquête était ordonnée sur ces événements. La première partie de la proposition du représentant Dornès fut adoptée, sans autre incident. L'indifférence de l'Assemblée devint un prétexte à de violentes récriminations contre ces « faux républicains » qui sacrifiaient tout à leur passion de l'ordre, et ces récriminations ne furent pas étrangères aux mouvements tumultueux qui préparèrent la fatale journée du 15 mai.

La proposition Dornès ne se bornait pas à remercier le gouvernement provisoire ; elle tendait à organiser le pouvoir exécutif qui devait lui succéder.

C'était une question des plus importantes, et à laquelle la majorité de l'Assemblée constituante n'était guère préparée.

Trois systèmes de constitution du pouvoir exécutif étaient en présence.

Quelques-uns pensaient qu'on pouvait laisser le gouvernement provisoire aux affaires jusqu'au vote de la Constitution. Ceux-ci étaient les moins nombreux dans la majorité républicaine. Les républicains qui se prétendaient les plus avancés de leur parti ne pardonnaient pas aux hommes de Février ce qu'ils appelaient leurs faiblesses, leur manque d'initiative, leur abandon des principes, dissimulés sous les mots mal interprétés de prudence et de sagesse politique. De leur côté, les modérés du parti étaient résolus à faire sortir du gouvernement Louis Blanc et Albert, les hommes du Luxembourg, qui leur paraissaient représenter des tendances socialistes dont la République ne pouvait que souffrir. On ne pouvait renvoyer Louis

Blanc et Albert sans renvoyer leurs collègues, et il était bon d'ailleurs que le gouvernement tout entier reçût l'investiture de l'Assemblée nationale. L'idée de garder aux affaires les hommes de Février fut donc écartée presque tout d'abord.

D'autres, fidèles aux traditions révolutionnaires, estimaient que l'Assemblée étant souveraine devait garder par devers elle tous les pouvoirs, l'exécutif comme le législatif, et gouverner comme avait autrefois gouverné la Convention nationale, dans la plus terrible des crises, au moyen de comités constitués dans son sein. Cette opinion, combattue par Jules Favre et par Lamartine, fut très faiblement soutenue par ses rares partisans, qui ne trouvèrent aucun homme politique de quelque expérience pour la défendre. Au grand regret de ceux qui la professaient; elle ne réussit pas à prévaloir, et ce fut le point de départ d'insinuations et même d'accusations dont profitèrent seuls les ennemis de la République : on commença à dénoncer les ambitions en jeu et à dire que la guerre des portefeuilles allait reprendre sous la République comme sous la monarchie parlementaire. La fâcheuse manie d'imitation qui a de tout temps porté certaine fraction du parti républicain à s'inspirer à tort et à travers de ceux des actes de notre première Révolution qui peuvent le moins être donnés en exemple, tant ils ont un caractère vraiment extraordinaire et ressortissant aux circonstances spéciales qui les ont produits et les expliquent; cette déplorable passion de certains hommes qui les pousse, malgré leur ignorance et leur faiblesse, à prendre dans la Révolution française des modèles qu'ils ne sauraient égaler; ces réminiscences intempestives; ces évocations inutiles et dangereuses, tout cela dure encore dans certains milieux de la démocratie française con-

temporaine. Le parti républicain en a souffert plus qu'il ne le pense dans le passé; il en souffrira encore dans l'avenir, s'il n'arrive pas à se convaincre que la France demande avant tout aux institutions libres de la démocratie de s'ajuster avec souplesse, comme un vêtement aisé, aux besoins politiques et sociaux des générations actuelles. Sans renier aucune tradition, on est en droit d'exiger avant tout d'un gouvernement qu'il soit de son temps, et non d'un passé qui ne saurait renaître.

D'ailleurs la confusion du législatif et de l'exécutif dans une Assemblée unique et souveraine, c'est à peu près l'établissement de la tyrannie la plus redoutable, celle d'un pouvoir à neuf cents têtes qui échappent à la responsabilité de leurs actes par leur nombre même, et toujours promptes à se laisser entraîner soit à leurs propres émotions, soit à la séduction de quelque favori de la foule, soit enfin à l'adoration de la force dans la personne de quelque aventurier toujours prêt à faire un mauvais coup.

Enfin, le plus grand nombre des républicains de l'Assemblée se montrait disposé à déléguer le pouvoir exécutif à plusieurs citoyens. Quant à le déléguer à un seul, personne n'y pensa. On était encore trop près du temps où la royauté faisait sentir son pouvoir personnel, et l'on craignait de paraître, même indirectement et par voie oblique, relever la monarchie.

La proposition Dornès ne se contentait pas de suggérer à l'Assemblée nationale le dessein de confier le pouvoir exécutif à une commission de cinq membres; elle indiquait les noms de ces cinq membres : c'étaient Lamartine, Ledru-Rollin, François Arago, Garnier-Pagès et Marie.

Ce n'était pas sans difficultés que le représentant Dornès était parvenu à mettre sur la même liste les

noms de Ledru-Rollin et de Lamartine. Les républicains partisans de la Commission exécutive n'avaient adopté cette combinaison politique et toute de circonstance qu'avec l'arrière-pensée d'infliger à la politique de Ledru-Rollin et de ses amis du journal *la Réforme*, un désaveu éclatant au profit de la politique du *National* et de Lamartine, que les modérés avaient proclamé leur chef. Ces républicains étaient à peu près les seuls qui eussent jusqu'alors réussi à se grouper, à se réunir, à se concerter dans des conférences extra-parlementaires, qui se tenaient dans la salle dite de Mirabeau du Palais-Bourbon. On proposa à Lamartine de figurer en tête de la liste, sans que le nom de Ledru-Rollin y fût porté; il répondit par un refus formel, et sa résistance fut invincible. Peu d'actes de la vie publique de Lamartine l'honorent autant que celui-là devant l'histoire. Il ne voulut pas se séparer de Ledru-Rollin, au moment même où celui-ci était chargé des plus noires calomnies, et accusé des plus grosses fautes en même temps que des plus impardonnables scandales. Il se souvint, à cette heure critique, de la parole pleine de mélancolie que Ledru-Rollin lui avait dite le 24 février, dans le trajet de la Chambre des députés à l'Hôtel de Ville, quand ils s'y rendirent, au milieu des acclamations de la foule, pour reconnaître la République : « Ami ! nous montons au calvaire ! » Lamartine ne se décida pas seulement par des raisons venues du cœur, mais aussi par des raisons politiques. Il comprenait mieux que personne l'intérêt de premier ordre qu'il y avait pour le parti républicain à ne point se perdre dans la voie fatale qui mène à l'impuissance par la division; il prévoyait que la République allait avoir besoin de toutes ses forces; et d'ailleurs, comment pouvait-on supposer que Lamar-

tine, témoin des efforts sincères de Ledru-Rollin, pour maintenir l'ordre dans la journée du 16 avril, consentirait à se séparer de lui, à la veille de manifestations qui s'annonçaient comme plus menaçantes? Mais, encore une fois, ce n'est pas même cette raison d'ordre public qui a décidé Lamartine à placer sur le même rang que lui-même son collègue de l'intérieur, c'est la raison supérieure de l'union nécessaire du parti républicain. Il s'en expliqua en termes admirables, dans le discours qu'il prononça devant l'Assemblée.

« Eh! quoi! dit-il, nous avons traversé deux mois et demi des situations les plus critiques où jamais des hommes politiques se soient rencontrés; nous avons été portés, il y a deux mois et demi, par l'acclamation du peuple, le 24 février, ensemble à l'Hôtel de Ville. Le peuple, avec un instinct admirable peut-être, citoyens, n'a pas choisi un seul parti pour lui confier ses destinées; le peuple a pour ainsi dire choisi tous les partis notables qui formaient alors le fond commun des opinions, tous les hommes qui lui ont inspiré, soit par leur énergie, soit par leur modération, soit par leurs lumières, soit par leur intelligence présumée, la plus grande dose de confiance, et il a dit à toutes ces nuances, il l'a dit par le fait, s'il ne l'a pas dit par la parole; il a dit à toutes ces nuances d'opinions, de volontés confondues par le même intérêt : Ralliez-vous, unissez-vous, oubliez vos dissidences, s'il y en a; consacrez-vous comme un seul corps et une seule âme au salut public : c'est là un océan capable d'immerger. tous les dissentiments qui sont entre vous. C'est là ce que nous avons fait. C'est là ce qu'a fait le peuple. Faites comme lui et comme nous. »

Ce langage fut entendu de l'Assemblée. Hélas! on ne peut pas ajouter qu'il fut compris dans toute sa largeur de vues et de sentiments. Le 10 mai, le scrutin

s'ouvrit pour la nomination des membres de la Commission exécutive. François Arago réunit 723 voix sur 794 suffrages exprimés ; Garnier-Pagès en obtint 715 et Marie 702 ; Lamartine tombait à 643 voix et Ledru-Rollin à 458. Ce scrutin était significatif. Il prouvait, d'une part, que les hommes des anciens partis avaient saisi l'occasion d'opposer les uns aux autres les républicains du gouvernement provisoire et, d'autre part, que Lamartine, pour avoir identifié sa cause à celle de Ledru-Rollin, avait encouru la disgrâce de son propre parti. A partir de ce jour, en effet, la popularité de Lamartine déclina visiblement. Il avait rendu un suprême service, en signalant la politique d'union républicaine comme la sauvegarde nécessaire des institutions que l'on se préparait à fonder ; l'ingratitude fut sa récompense.

Quant au parti républicain traditionnel dont Ledru-Rollin pouvait à bon droit passer pour le chef, il se trouva justement blessé de la suspicion dont il venait d'être frappé. On alla même, dans les rangs de ce parti, jusqu'à blâmer Ledru-Rollin d'accepter de faire partie de la Commission exécutive, comme s'il lui eût été possible à son tour de se séparer de Lamartine, après ce que cet illustre et désintéressé citoyen venait de faire pour lui ! Ledru-Rollin, qui était d'un caractère faible sous des apparences énergiques, se défendit contre les reproches qui lui étaient adressés, en prétendant qu'il n'était entré dans la commission exécutive que dans l'espoir de balancer dans le gouvernement l'influence réactionnaire de Garnier-Pagès et de Marie. Une telle défense est pitoyable. Mieux eût valu cent fois s'associer à la grande et généreuse pensée d'union de Lamartine; mais cette abnégation de soi-même et de son propre parti n'était pas à attendre d'un homme qui n'avait, comme Ledru-Rollin, que des dispositions

trop marquées à voir un rival en son illustre collègue, et qui d'ailleurs se faisait une telle idéé de la pureté républicaine que les adhésions au gouvernement nouveau ne pouvaient être trop passées au crible, avant d'être accueillies.

On a prétendu que si Ledru-Rollin, au lieu d'accepter les fonctions de membre de la Commission exécutive, était revenu à son banc dans l'Assemblée, d'abord il ne se fût pas annulé, — car son influence, à ce que l'on assure, se trouva nulle parmi ses collègues de la Commission, — et qu'ensuite, il eût donné à son parti un chef qui lui manquait. Mais après tout ce qui est arrivé, comment supposer que Ledru-Rollin, redevenu simple représentant du peuple, n'eût pas subi le sort des autres hommes du parti de l'action que leurs ennemis arrachèrent à leur mandat pour les jeter dans l'exil? Ledru-Rollin avait une vue plus juste, quand il pensait aux avantages que son parti pouvait recueillir de sa présence au pouvoir. A cette époque, le parti républicain était pour ainsi dire étranger au maniement des affaires, et Ledru-Rollin visait à l'y initier, mais il était peu ou mal compris des siens. C'est, en effet, une opinion qui a longtemps eu cours dans les fractions les plus avancées de la démocratie, qu'un vrai républicain ne doit toucher que le moins possible au pouvoir, instrument de corruption qui altère la pureté des principes, en forçant à des transactions où la démocratie perd plus qu'elle ne gagne. En 1848, cette fausse doctrine était en pleine faveur. Elle n'a pas médiocrement contribué à retarder la métamorphose nécessaire du parti républicain, et ce n'est pas sans peine que, de parti d'opposition, il deviendra parti de gouvernement.

La Commission exécutive à peine constituée forma

un cabinet composé de ministres responsables comme elle-même devant l'Assemblée : c'est le premier cabinet parlementaire de la seconde République. La Commission choisit pour ministres : Crémieux à la justice, Bastide aux affaires étrangères, l'amiral Cazy à la marine, Recurt à l'intérieur, Carnot à l'instruction publique, Ulysse Trélat aux travaux publics, Flocon à l'agriculture, Duclerc aux finances, Bethmont aux cultes. Jules Favre, Charras, Carteret, Jean Reynaud devinrent sous-secrétaires d'État des affaires étrangères, de la guerre, de l'intérieur et de l'instruction publique. Enfin, le général Eugène Cavaignac, qui était encore en Afrique, où il exerçait les fonctions de gouverneur général de l'Algérie, fut nommé, quelques jours après, ministre de la guerre.

Le nouveau pouvoir exécutif eut la malheureuse inspiration de prendre pour résidence le palais du Luxembourg, d'où venait de sortir la Commission des travailleurs dont Louis Blanc avait apporté la démission à la tribune de l'Assemblée nationale, le même jour que le gouvernement provisoire avait donné la sienne, comme si la commission du Luxembourg et le gouvernement provisoire de l'Hôtel de Ville eussent dû être placés sur la même ligne ! C'était là une de ces petites manifestations à effet, comme les aimait Louis Blanc, et qui plaisaient à sa clientèle. Il ne voulut pas quitter le pouvoir, sans tenter un dernier effort en faveur de ses théories de réorganisation sociale. Dans cette même séance du 10 mai, il proposa à l'Assemblée nationale la constitution d'un ministère du Progrès, dont sans doute il rêvait d'être le premier titulaire. On a vu que Louis Blanc, pendant toute la dictature du gouvernement provisoire, s'était efforcé de déterminer ses collègues à prendre, par voie de décrets, dans l'ordre économique et social, des mesures

destinées à compléter la révolution accomplie dans l'ordre politique. Il voulait que l'on usât de tous les moyens à la disposition du pouvoir pour faire ce qu'il appelait des réformes. Il croyait à ces réformes avec une sincérité, une ingénuité même qui désarment toute critique. L'instrument à l'aide duquel tous ces décrets devaient être forgés était précisément ce ministère du Travail et du Progrès dont il demandait la création, comme s'il suffisait d'un chiffon de papier, avec une signature au bas, pour changer d'un trait de plume les conditions de la vie économique et sociale d'une vieille nation, émancipée de la veille, à peine en possession d'elle-même, et comme si le progrès, qui hélas! ne s'opère que sous les coups de la nécessité, ne devait pas être payé par l'humanité au prix qui n'est jamais trop cher de l'expérience et du temps!

Le discours que prononça Louis Blanc, pour appuyer sa proposition, rencontra dans l'Assemblée un accueil plein de malveillance. C'était une grande injustice, car l'Assemblée se devait à elle-même, autant qu'elle le devait aux travailleurs, un examen impartial et approfondi d'une question qui touchait au côté le plus brûlant de la révolution de Février, le côté social et réformateur. Ce n'est pas que, sur les bancs de l'Assemblée, il n'y eût point une majorité d'hommes de bonne foi et de bonne volonté, résolus à tenir les promesses qu'ils avaient faites, dans leurs professions de foi aux électeurs, de mettre au premier rang de leurs études et de leurs travaux toutes les propositions et projets de lois intéressant la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre : les questions sociales étaient donc assurées de ne point trouver l'Assemblée indifférente, mais la proposition de Louis Blanc la trouva fort hostile.

C'est que Louis Blanc, sans le vouloir, sans même

s'en douter, avait trouvé, dès le début de son discours, le moyen le plus sûr d'indisposer l'Assemblée, en se présentant comme plus soucieux que personne des intérêts et du sort des travailleurs. A l'entendre, il était le seul qui portât de ce côté son attention ; et, à ce propos, il ne craignit pas de se désigner lui-même, dans une série de récriminations aigres et personnelles, comme une véritable victime dévouée à la haine des chefs de l'aristocratie capitaliste, industrielle et propriétaire, et de parler avec une sorte d'exaltation tout à fait déplaisante de son tendre et profond amour du peuple qu'à lui seul il montrait le naïf orgueil de représenter et de défendre. L'Assemblée n'entendit pas les choses vraies que Louis Blanc pouvait dire; elle ne s'arrêta qu'aux choses irritantes. De toutes parts, on lui criait : « Nous sommes tous ici pour le peuple, nous sommes tous ses représentants au même titre que vous ! Vous n'avez pas le monopole de l'amour du peuple ; nous sommes tous ici pour la question sociale ; nous sommes tous venus au nom du peuple; toute l'Assemblée est ici pour défendre les intérêts du peuple ! »

Sur la question même de la création du ministère du Travail et du Progrès, ce fut, par une étrange ironie du destin, un ouvrier horloger, un membre de la commission des travailleurs du Luxembourg, Peupin, homme nouveau, d'une grande ambition et suspect d'ailleurs de connivence avec la réaction commençante, qui répondit à Louis Blanc, écrivain bourgeois transformé en tribun du peuple. Peupin déclara qu'il n'était pas nécessaire de créer un ministère du Progrès, parce qu'il ne connaissait pas de ministère de la routine, et que d'ailleurs le ministère des travaux publics bien dirigé correspondait aux nécessités signalées par Louis Blanc. Il demanda la seule mesure que

l'Assemblée fût prête à voter en un tel moment, une enquête sur la situation des travailleurs. L'Assemblée adopta cette proposition et rejeta celle de Louis Blanc, qui sortit de la séance exaspéré. Le soir, dans les clubs et les réunions ouvrières de Paris, l'émotion fut extrême. Les nuages noirs s'accumulaient à l'horizon, et, par une sorte de fatalité, il semblait que personne ne voulût les voir.

A toutes les causes de malentendus, de défiance et de révolte qui existaient déjà entre la population révolutionnaire de Paris et l'Assemblée nationale, qui ne soupçonnait pas les périls dont subitement elle allait être environnée, vint s'en ajouter une autre, la question de politique extérieure inopinément posée par une interpellation du représentant Wolowski sur les affaires de Pologne.

D'une voix tonnante, un républicain du Loiret, Ducoux, avait crié dans l'Assemblée nationale de France : « Ne ferons-nous donc jamais rien pour les peuples ? »

Sur cette parole grosse de dangers, l'interpellation avait été fixée d'un commun accord au lundi 15 mai.

## III

L'attentat du Quinze-Mai. — Sa cause véritable. — Manifestation en faveur de la Pologne. — Invasion de l'Assemblée. — Auguste Blanqui et Armand Barbès. — Huber prononce la dissolution de l'Assemblée. — Reprise de la séance. — Commencements de la Républiqne honnête et modérée.

La date du 15 mai demeure, dans l'histoire de la seconde République, où il y a tant de fautes et de malheurs à signaler, la date fatale entre toutes. Dans

cette journée funeste, c'est la révolution de Février elle-même qui se trouva mise en question, avec la grande conquête politique et sociale, le suffrage universel, que cette révolution avait apportée à la France. Aucun événement, quel qu'il fût, ne pouvait profiter davantage aux anciens partis qui virent clairement ce jour-là que la République nouvelle, n'étant ni comprise, ni respectée du peuple, ne tarderait pas à succomber sous les erreurs et les divisions de ses défenseurs encore plus que sous les efforts de ses ennemis. Quant au parti républicain, considéré dans toutes ses nuances, il ne laissa voir que la plus complète inintelligence de ses intérêts politiques, dans cette mêlée confuse où c'est à peine si l'on entendit parler du principe sacré de la souveraineté nationale indignement foulé aux pieds dans la personne des représentants élus librement par la France. Si les républicains avaient compris leur intérêt comme leur devoir, l'Assemblée nationale devait être pour eux ce qu'est pour les monarchistes, le roi, l'empereur, le prince, l'homme, en un mot, qui personnifie le pouvoir traditionnel, une personne inviolable et à laquelle on ne peut toucher, sans susciter les plus graves désordres. L'Assemblée, c'était la loi vivante; or, dans la République, il n'y a rien, il ne peut rien y avoir au-dessus de la loi, rien, pas même le peuple, qui doit obéissance à la loi, fût-elle injuste, tyrannique et mauvaise, jusqu'à ce qu'elle ait été changée.

On a recherché souvent les causes de la journée du 15 mai. Il n'y en a qu'une, en laissant de côté les causes occasionnelles, les faits contingents qui ont précipité la crise; et cette cause, c'est la conception fatale d'un prétendu droit révolutionnaire, selon lequel le « Peuple » — et par là nous savons qu'il faut entendre la fraction de la population de Paris engagée dans les

luttes du parti de l'action — peut être appelé à se substituer violemment, par la force, à la représentation nationale. Successivement, pendant la dictature du gouvernement provisoire, les divers groupes d'hommes ardents autant que résolus, entre lesquels se partageait le parti républicain militant, avaien organisé des manifestations d'apparence pacifique, mais qui avaient toutes cette signification révolutionnaire, que Paris reprendrait les armes, si la révolution était encore une fois enrayée, détournée de son cours, comme elle l'avait été après juillet 1830, et confisquée au profit des classes dirigeantes, au lieu de demeurer la conquête du peuple. Tous les groupes républicains, aussi bien les hommes qui se réunissaient au ministère de l'intérieur sous les auspices de Ledru-Rollin que les clubs présidés par les notabilités du parti de l'action, comme la *Société centrale républicaine* présidée par Auguste Blanqui, tous étaient convaincus que si l'Assemblée sortie des urnes du suffrage universel manquait à sa mission, réformatrice selon les uns, révolutionnaire selon les autres, le peuple avait le droit et le devoir de reprendre le fusil. Le sens profond de la révolution de Février leur échappait aux uns comme aux autres. Tout serait à recommencer, disaient-ils, si l'on se trouvait en présence d'une « fausse représentation nationale ». La simple conception d'une telle idée montre que, aux yeux mêmes de ses plus ardents serviteurs, la République de 1848 ne reposait pas sur le droit, mais sur un simple fait qui pouvait s'effacer devant un autre fait plus récent. Par là, cette République était fatalement condamnée à périr, et c'est ce qui résulte de la misérable aventure du 15 mai, celle de toutes les dates révolutionnaires que les républicains doivent le plus hautement répudier et maudire.

Ce qui est moins extraordinaire que l'aberration qui jeta dans la rue et jusque dans l'enceinte de l'Assemblée nationale toute une population affolée, inconsciente et, au fond, beaucoup moins menaçante pour la sécurité des personnes et des biens que la réaction ne s'est plu à la représenter, ce sont les nombreuses circonstances de fait qui expliquent le 15 mai, sans le justifier. Il y avait dans Paris, à cette date, toutes sortes de raisons pour craindre à la fin que le peuple, perdant patience, ne se laissât entraîner aux excitations journalières dont il était l'objet. Louis Blanc, en terminant son discours sur la création du ministère du Progrès, avait dit un mot terrible, bien qu'il fût visiblement exagéré : « Citoyens, c'est à nous de rendre impossible la révolution de la faim ! » La vérité est que, depuis trois mois, toutes les affaires étaient arrêtées; l'industrie, frappée de paralysie par le défaut de commandes ; le commerce, nul ; la confiance et le crédit, de plus en plus faibles, pour ne pas dire détruits. Mais la misère proprement dite n'était pas au degré que l'on a prétendu. La création si violemment critiquée des ateliers nationaux, avec le caractère qu'on leur avait donné, avait du moins fourni le moyen de venir en aide à une foule nombreuse d'ouvriers qui, grâce à la paie hebdomadaire, pouvaient subvenir aux besoins de leurs familles. On vantait d'ailleurs l'esprit d'ordre et les sentiments de respect de la légalité qui animaient les ouvriers enrégimentés dans les ateliers nationaux; et, quant au gros de la population parisienne, on savait, par l'expérience des journées du 17 mars et du 16 avril, qu'elle était fort éloignée de prêter sciemment son concours à des manifestations compromettantes pour les institutions républicaines qu'elle avait fondées.

Le Quinze-Mai ne peut donc pas être considéré

comme un soulèvement du peuple poussé à bout par la souffrance. La plus grande obscurité a longtemps régné sur les vraies origines de cette échauffourée à jamais déplorable. Le parti républicain n'ayant pas tardé à reconnaître, sans l'avouer jamais, que la République avait été, ce jour-là et par sa propre faute, frappée d'une atteinte mortelle, toutes les fractions de ce parti ont cherché à l'envi à rejeter cette faute les unes sur les autres; et comme cet échange de récriminations et de reproches s'est produit dans une grande procédure judiciaire, où la discussion contradictoire était souvent impossible; comme les accusés du procès de Bourges ont été pour la plupart condamnés et qu'il eût paru indigne de les accabler dans leur infortune, en mettant en contradiction leurs déclarations évidemment intéressées, l'affaire du Quinze-Mai resta enveloppée de mystérieuses réticences, souvent calculées et volontaires.

Une opinion qui eut longtemps cours, c'est que le Quinze-Mai avait été organisé par la police. Cette opinion s'accrédita d'un mot de F.-V. Raspail devant la Haute-Cour de Bourges qui, dans sa défense, présenta cette journée « comme un vaste coup de filet jeté dans le bourbier de l'Hôtel de Ville, pour prendre certains hommes, dont la droiture et la probité étaient aussi à craindre que leur dévouement à la République ».

Cette grande émeute n'aurait donc été qu'un piège perfidement imaginé, pour faire disparaître de la scène politique certains acteurs gênants, voire dangereux, dont l'influence sur les foules, par leur action sur les clubs ou réunions populaires, empêchait et menaçait le fonctionnement de toute autorité régulière. Il va sans dire que cette politique machiavélique fut attribuée aux républicains modérés par les révolutionnaires et les socialistes; mais, parmi les républi-

cains modérés eux-mêmes, l'esprit de suspicion et de défiance se plaisait à faire des distinctions et des catégories, afin de les séparer, de les opposer et de les animer à des luttes intestines, dont la République ne pouvait que cruellement pâtir.

On voit ici, dans toute son affreuse nudité, l'une des plaies les plus hideuses qu'offre le passé de notre parti aux regards attristés du moraliste et de l'historien.

Les républicains militants avaient passé leur jeunesse, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, à conspirer la chute de la royauté, dans les conjurations des sociétés secrètes. Ces sociétés étant nécessairement restreintes, quelles que soient la vigilance des chefs et leur connaissance plus ou moins profonde des hommes et des passions qui les font agir, il s'y glisse toujours des traîtres; et quand même il n'en viendrait pas du dehors, il s'en formerait au dedans par le seul effet de la surveillance étroite et jalouse que les associés exercent fatalement les uns sur les autres, pour la plus grande sécurité, non pas tant de leurs personnes que de l'entreprise à poursuivre. Ainsi la crainte des délateurs les fait naître, et la vie du conspirateur se passe à chercher, pour les enrôler, bien moins ceux qui, par leur intelligence, sont capables de concourir utilement à l'œuvre commune que ceux qui, par leur caractère et leur obéissance, sont incapables d'en livrer le secret. De là, cette disposition innée et commune à presque tous les hommes de l'ancien parti de l'action, à tenir leurs regards sans cesse tendus vers la police et à la voir partout. Dès qu'une opération, même la plus mal combinée, venait à manquer, c'était une coutume que d'accuser de cet échec les « mouchards » que l'on n'avait pas su démasquer à temps. Bien plus, c'était une tendance invin-

cible de l'esprit, puisque la police était partout, que de l'accuser, à tort et à travers, de « monter des coups ». de tendre des pièges, d'organiser des émeutes, véritables traquenards où le pouvoir comptait faire tomber ses adversaires, s'emparer de leurs personnes et les réduire à l'impuissance. Le parti républicain a longtemps porté la peine de cette infirmité du soupçon perpétuel et de la défiance souvent la moins raisonnable. Il a tenu de la sorte éloigné de lui nombre de bons citoyens, qui auraient pu grossir ses rangs beaucoup plus tôt et le relever de cet état de minorité généreuse et chevaleresque,mais insignifiante par le nombre, qui a eu tant de mal à faire triompher sa cause.

Parmi les républicains de cet âge, F.-V. Raspail était le plus disposé par les accidents de son existence si éprouvée comme par son tempérament naturel à se laisser tourmenter de la crainte de la police. Il poussait cette crainte jusqu'à la monomanie : elle ne l'a jamais quitté, pas même dans les derniers temps de sa vie si longue. Avec tout le respect qui est dû à une intelligence supérieure sous tant de rapports, on peut dire que F.-V. Raspail s'est trompé sur le rôle de la police au Quinze-Mai, ainsi que dans beaucoup d'autres occasions semblables, mais d'une moindre importance. La police, en ce temps-là comme dans tous les temps, n'avait ni les moyens qu'on lui prête, ni l'habileté, ni le temps de les mettre en œuvre, bien qu'elle fût aux mains de Caussidière, un homme rusé et fertile en ressources, qui a laissé, dans le corps même des fonctionnaires et des agents de la police, une réputation de finesse et d'énergie peu communes. Les agents de Caussidière ne pouvaient se flatter de mettre en mouvement à un jour donné tout le personnel des clubs et des réunions populaires de Paris, et

c'est ce mouvement qui a fait la manifestation du Quinze-Mai, sans parler de cette foule inconsciente et innombrable qui échappe à toutes les suggestions et n'obéit guère qu'à des inspirations spontanées.

Mais, dans ces foules mêmes, surgissent des meneurs, qui souvent ne sont que des personnages subalternes et n'en jouent pas moins un rôle des plus considérables. C'est l'autorité extraordinaire dont jouissent ces inconnus de la veille, destinés à redevenir des inconnus le lendemain, qui fait croire à quelque organisation secrète, à des machinations savamment combinées, et lorsqu'à la tête du mouvement, on aperçoit une ou plusieurs personnalités déjà suspectes, il n'en faut pas davantage pour accréditer l'opinion que l'explosion des sentiments populaires a été le résultat d'arrangements d'une perfidie égale à leur perversité. Au 15 mai 1848, on vit reparaître sur la scène un homme, autrefois condamné comme républicain militant et grâcié par Louis-Philippe, soupçonné d'avoir livré le secret de complots auxquels il avait pris une part active, et qui n'était rentré qu'après la révolution de Février : c'était Huber, qui sollicita plus tard sa grâce de la clémence de Louis-Napoléon, après le coup d'État du Deux-Décembre. Certes, cet homme peut être considéré comme ayant eu la part principale dans cette journée funeste, puisque, dans le tumulte de l'invasion de l'Assemblée, c'est lui qui prononça le mot fatal et décisif de dissolution ; mais, la veille même, en avertissant Armand Marrast, — ce qui donna lieu de soupçonner Marrast comme tant d'autres — du mouvement qui se préparait, il lui promettait, comme si tout eût dépendu de lui, que la manifestation serait pacifique ; et en effet, tout porte à croire que, si Huber fut un des premiers à vouloir cette manifestation, à la prêcher, à l'organiser même

dans le club central, dont il était président, il n'a jamais eu de raisons de lui enlever le caractère de démonstration légale qu'il se proposait tout d'abord de lui maintenir.

Dans de semblables mêlées, les intentions ne comptent pas, car les événements dominent les hommes, même quand ils semblent les plus résolus et les plus complètement maîtres de leur action. A plus forte raison, les individus faibles, livrés à toutes les incertitudes de leur esprit comme à tous les caprices d'une foule qu'ils sont incapables de maîtriser, flottent-ils, ainsi que des épaves, dans ces marées humaines. C'est ainsi que, dans le court intervalle de quelques heures, on en voit qui changent tout à coup de rôles et qui, de modérateurs de la multitude, deviennent subitement des agitateurs forcenés : tel, par exemple, Barbès, représentant de l'Aude, qui oublia son mandat, son devoir de membre de l'Assemblée, pour prendre la tête du mouvement, dès qu'il put soupçonner que Blanqui allait être investi d'une dictature, qui lui apparaissait comme la perte de la République ; tel encore, Louis Blanc, qui harangua la foule envahissante à la grande satisfaction de ses collègues, heureux de le récompenser par leurs applaudissements de ce grand service, et qui, à la fin de la journée, rentrant au Palais-Bourbon, alors que tout danger était passé, ne rencontra, parmi les gardes nationaux entassés dans les couloirs et même parmi les républicains de l'Assemblée, qu'une foule en délire, affamée de vengeance, et prête à se porter sur sa personne aux violences les plus honteuses, comme s'il eût été coupable de tous les méfaits qu'il n'avait pu empêcher.

La conspiration contre l'Assemblée n'était donc ni le fait de la police, ce qui n'a aucun sens; ni le fait de quelques meneurs, ce qui n'était au pouvoir d'aucun

d'eux, vu le nombre inouï de citoyens qui prirent part à la manifestation; ni même le fait de la foule, qui certainement ne se serait pas associée à cette révolte contre la représentation nationale, si par impossible on lui eût fait entrevoir les conséquences d'un mouvement aussi gros de conséquences, toutes fatales à la République. Mais si l'on peut ainsi parler, la conspiration n'en était pas moins dans la conscience générale de la multitude. Cette foule était très dévouée aux institutions de Février, mais tout à fait ignorante et irrespectueuse des droits du suffrage universel, dont l'Assemblée était l'émanation. On avait tant de fois dit, et sous tant de formes différentes, que l'on chasserait cette « fausse représentation nationale, » si elle ne donnait pas des garanties à la Révolution, que l'on en vint, par une pente irrésistible, à la résolution de lui montrer, par une manifestation imposante, qu'elle était sous la main du peuple et dans sa dépendance.

Le Quinze-Mai n'a point d'autre cause.

Quant aux prétextes, ils abondaient. Chacune des fractions mécontentes du parti de l'action avait le sien : les révolutionnaires attachés à la fortune de chefs comme Auguste Blanqui, F.-V. Raspail, Sobrier et autres présidents de clubs, avaient à se plaindre d'avoir été tenus à l'écart après les journées de Février; les socialistes, de voir méconnues et suspectes leurs aspirations vers des réformes qu'ils regardaient comme nécessaires; les ouvriers du Luxembourg, de l'ostracisme dont Louis Blanc et Albert venaient d'être frappés; les amis de Ledru-Rollin, de la défaveur où il était tombé, après avoir donné tant de gages de son dévouement au régime nouveau; ceux de Lamartine lui-même, de l'embarras où les incertitudes et les indécisions de l'Assemblée le tenaient, quand il était si nécessaire de gouverner avec

toute la force et tout l'éclat d'un grand pouvoir : bref, il y avait de grands mécontentements, et c'était l'Assemblée qui, un jour ou l'autre, devait inévitablement en être la victime.

Il fallait une de ces grandes affaires, à la fois vagues et poignantes, mal connues mais présentes à l'esprit de tous, qui déchaînent les passions et suscitent les mouvements tumultueux dans l'âme orageuse et profonde du peuple. Elle se trouva comme à point nommé : ce fut la question de Pologne.

L'infortune sans égale de cette héroïque nation polonaise, partagée toute vivante entre ses trois ennemis, les despotes du nord; une longue confraternité d'armes entre nos soldats et ceux de la Pologne pendant les guerres du premier Empire; les insurrections de ce peuple résolu à ne point mourir, comprimées dans le feu et dans le sang, sous les regards du monde étonné et attendri; une certaine similitude dans le caractère des deux nations comme dans leur religion, avaient créé en France une sympathie à l'égard de la Pologne, telle que c'était pour ainsi dire une affaire nationale que de savoir comment, par quels moyens, à quelle date on pourrait porter secours à celle que l'on appelait le Christ des nations, la France du nord. Lamartine avait compromis sa popularité au ministère des affaires étrangères, en répondant à une députation polonaise que la France se réservait le droit de choisir le moment où elle donnerait le sang de ses enfants, même pour une cause aussi chère. La Pologne ne s'en était pas moins soulevée, et la répression était venue, comme toujours, impitoyable, sanglante, au moment où les autres nations de l'Europe, en révolte contre leurs princes, semblaient conquérir leur indépendance. La pitié française s'émut de tant de malheurs, de tant d'iniquité

dans la destinée. Le jour où le représentant Wolowski demanda à interpeller le gouvernement à la tribune de l'Assemblée nationale, tous les clubs avaient déjà traité la question de Pologne et manifesté leur commisération, avec la violence la plus compromettante et malheureusement la plus inutile.

Une première pétition avait été portée à l'Assemblée par des députations, qui ne franchirent pas le pont de la Concorde. Cette pétition fut prise par le représentant Vavin, qui la remit au président Buchez, et la manifestation se dispersa. Nul doute que cette première démonstration n'ait endormi la vigilance générale dans la plus trompeuse sécurité. Cependant on savait que tout danger n'était point passé, puisque le président fit rendre un décret pour être autorisé à requérir les troupes nécessaires à la garde de la représentation nationale, et un autre décret pour empêcher l'apport et la remise directe des pétitions à l'Assemblée. On comptait d'ailleurs sur la garde nationale, sur la préfecture de police, sur la Commission exécutive. Par une extraordinaire fatalité, le général Courtais, dans la matinée du lundi 15 mai, perdit, à la parade ordinaire, le temps précieux qu'il aurait dû employer à prendre les mesures nécessaires à la sécurité de l'Assemblée; la préfecture de police, sous les ordres de Caussidière, laissa voir une indécision prolongée, ce qui permit de croire que le préfet attendait de voir qui triompherait de l'ordre légal ou de l'émeute révolutionnaire; enfin la Commission exécutive, confinée dans le palais du Petit Luxembourg, ne se décida à faire battre le rappel que trop tard, quand l'attentat était consommé : triple coïncidence qui fit dire à nombre de gens qu'il n'y à rien à faire pour empêcher ce qui doit arriver.

Et cependant, à diverses reprises, dans la journée,

il avait été possible d'imprimer un sens et un caractère tout différents à un mouvement populaire, qui ne procédait pas d'une pensée nette et précise et qui se trouva plusieurs fois sans direction.

Dès le matin, la place de la Bastille se trouva couverte de groupes. Bientôt, ce fut une masse compacte et qui paraissait indisciplinée, quoique l'on eût remarqué que des places avaient été assignées dans le cortège que l'on voulait former à des corporations ouvrières, à des sociétés politiques avec leurs bannières déployées, et bien que le mot d'ordre général fût simplement d'apporter à l'Assemblée nationale des pétitions demandant une intervention de la France en vue du rétablissement de la Pologne.

On se mit en marche, par les boulevards, vers onze heures. A la hauteur de la rue du Temple, sur la place du Château-d'Eau, les hommes du club Blanqui prirent la tête du cortège et précipitèrent sa marche vers la Madeleine. La manifestation était fort imposante. Cent cinquante mille hommes s'avançaient, en criant d'une seule voix : « Vive la République ! vive la Pologne ! » Il n'y avait pas à douter de la force irrésistible d'une telle multitude.

Les abords de l'Assemblée étaient-ils couverts ? La Commission exécutive avait compté sur les dispositions à prendre par le général Courtais, représentant du peuple, commandant de la garde nationale. Sur tout son parcours, la procession avait été haranguée, excitée, enflammée par des orateurs populaires montés sur les bancs des boulevards et sur les bornes des coins des rues. A la Madeleine, la confusion régnait dans les esprits comme dans les langues. Les uns parlaient de la Pologne, les autres de l'Italie, et tous, à l'occasion, se rejetaient sur la nécessité de reprendre l'œuvre interrompue de la révolution de Février,

faussée par l'égoïsme et les frayeurs feintes ou réelles des classes bourgeoises. L'avant-veille, une première manifestation s'était arrêtée là, et s'était laissé prendre sa pétition par le représentant Vavin, qui l'avait apportée à l'Assemblée. Le général Courtais, comptant sur sa popularité, crut pouvoir en faire autant. Au lieu de barrer avec résolution le passage à la foule, il s'avança, monté comme autrefois Lafayette sur un cheval blanc, pour parlementer avec ceux qui étaient en tête, et promit tout ce qui lui fut demandé. Les hommes du club Blanqui, le voyant si occupé et si entouré, laissèrent là le général Courtais et s'élancèrent à travers la garde massée sur la place et le pont de la Concorde, aux cris significatifs et répétés par la foule : En avant! en avant! C'était une brèche par où toute la multitude devait passer, comme un torrent impossible à endiguer.

La séance s'était ouverte à l'Assemblée, un peu après midi. Le président avait donné lecture d'une lettre par laquelle le vieux poète Béranger, élu malgré lui représentant du peuple, donnait sa démission pour la seconde fois, l'Assemblée ayant refusé de l'accepter une première. Cette insistance du vieillard à vouloir rentrer dans la vie privée parut d'un mauvais augure pour la République, à laquelle on croyait Béranger assez attaché pour lui apporter les conseils de son expérience, en lui faisant le sacrifice de son repos. On ne vit là qu'un acte d'égoïsme, quand c'était peut-être un acte de sagesse, car on se demande ce qu'eût fait Béranger, dans une telle mêlée d'opinions et d'intérêts, avec les habitudes de son esprit frondeur et caustique, plus propre à trouver les défauts et les ridicules des hommes, à critiquer leurs faiblesses et leurs erreurs qu'à soutenir leur courage et à les exalter dans leur tâche. Il se retira, et il fit bien.

Puis vint la discussion de l'interpellation sur la Pologne et l'Italie. Le représentant Wolowski était à la tribune, quand une rumeur immense, qui se rapprochait avec rapidité de l'enceinte du Palais-Bourbon; se fit entendre : c'était la foule. Elle avait franchi les grilles du Palais et commençait à se répandre dans les couloirs et les tribunes. Les premiers qui pénétrèrent dans la salle des conférences hésitaient à franchir les portes de la salle des délibérations, mais bientôt le flot humain fut poussé avec une telle puissance que, ne fût-ce que pour éviter des accidents, l'invasion eut lieu, sans aucune pensée d'agression proprement dite : on en était toujours au projet originaire, qui consistait à déposer la pétition. Dans cette foule, il y avait plus de curiosité que d'hostilité. Il faut rendre aux membres de l'Assemblée constituante cette justice qu'ils firent tout d'abord bonne contenance. Ils semblaient eux-mêmes tout stupéfaits, et n'en pouvaient croire leurs yeux, tant leur confiance dans les mesures prises était grande. Ils se tinrent immobiles sur leurs bancs, dans une attitude pleine de calme et de dignité. Le président Buchez était au fauteuil, tout prêt à faire son devoir. Ce qu'il y eut de plus malheureux pour lui et pour l'Assemblée, c'est qu'il ne le connut pas. Qu'y avait-il à faire? Rien n'est plus difficile à exposer, après tant d'années écoulées, quand sur l'heure même personne n'a su ni le voir ni le dire. Il paraît bien cependant que, si la séance avait été immédiatement ajournée au lendemain et que si les représentants se fussent dispersés et confondus dans la foule, l'attentat contre la souveraineté nationale aurait pu être évité; et, par attentat, il faut entendre cette déclaration de dissolution de l'Assemblée par le peuple lancée du haut de la tribune par un des meneurs de la manifestation, l'ancien proscrit Huber. Mais il n'y

avait pas de temps à perdre. C'était à la première minute, dès que l'enceinte de la salle avait été envahie, que la séance devait être levée, par application de la règle qu'une assemblée vraiment libre ne peut délibérer librement que hors la présence de toute personne étrangère. Cette idée si simple ne se présenta à l'esprit de personne : il ne fallait à aucun prix laisser l'Assemblée Constituante en face de la foule, sous sa pression, à la portée de ses menaces, encore moins de ses voies de fait. Il fallait qu'il n'y eût plus d'assemblée dans la salle, dès que la foule y pénétrait.

Au lieu de cela, on affecta de continuer à délibérer. La foule remplissait les tribunes, les couloirs, les bancs des députés, l'hémicycle, les abords de la tribune et du bureau de l'Assemblée, et Buchez était encore à son fauteuil recevant de toutes parts des billets, des avis, des opinions contradictoires, en proie à cette race d'hommes que l'on ne voit que dans ces heures de crise et qui, ayant perdu la tête eux-mêmes, la font perdre aux autres, à force de les harceler, de les tirailler en tous sens, et dont il est souvent impossible de se délivrer, dans la crainte où l'on est de paraître écarter les conseils et de vouloir tout prendre sur soi. Buchez eut donc le tort de laisser prendre au hasard la direction d'un débat qui n'eût pas dû être continué et dont personne ne pouvait assumer la direction. Montait à la tribune qui voulait, alors qu'il ne devait plus y avoir de tribune. On tint à parlementer avec la foule, et pour obéir à un respect vraiment superstitieux de la souveraineté du peuple, on la fit haranguer par ses favoris, par ceux à qui l'on supposait la plus grande autorité, le plus grand empire sur les masses populaires. Ledru-Rollin, Clément Thomas, Barbès, Louis Blanc s'y épuisèrent en vain. Par cela seul qu'ils étaient membres de l'Assemblée, le prési-

dent avait pour devoir de leur interdire tout colloque avec la foule, au lieu de les y appeler et de les y exciter.

Cependant F.-V. Raspail, un de ceux qui fermaient le cortège, était parvenu, porté par la manifestation elle-même, à occuper la tribune, et il lisait la pétition. Cette lecture achevée, tout permit de croire que l'on touchait à la fin de cette triste aventure.

Ce n'était au contraire que le commencement.

C'est en pure perte que Barbès supplie le peuple de se retirer, maintenant qu'il a exercé son droit : paroles imprudentes qui ne font que déchaîner les passions au lieu de les apaiser ! Le peuple veut qu'on délibère tout de suite sans désemparer, sur la pétition. « Un décret ! un décret ! » crie-t-on de toutes parts. Huber, songeant à un moyen d'écarter la foule, dit spontanément : « Laissez le peuple défiler devant vous et il se retirera ensuite avec calme et dignité ! « Barbès et Buchez lui-même s'avancent pour appuyer cette proposition, quand tout à coup l'on entend, dans la multitude des envahisseurs, une voix forte prononcer ces paroles, qui produisent un effet magique : « Au nom de la majesté du peuple, je réclame le silence. Le citoyen Blanqui demande la parole. » Le silence s'établit. Des bras musculeux portent un homme de petite taille, vêtu de noir, aux yeux vifs et pleins de flamme, enfoncés sous des sourcils proéminents, aux traits amaigris, d'une étrange pâleur et d'une physionomie sévère : Auguste Blanqui paraît à la tribune.

A la vue de cet homme frêle, vieilli avant l'âge dans les prisons de la royauté, dont le nom avait grandi de jour en jour, depuis les journées de Février, dans l'opinion du peuple sans grandir dans son affection, qui passait pour le cerveau le plus ferme et le plus lucide du parti de l'action, que l'on croyait

résolu à tout, pourvu que la cause de la Révolution sortît triomphante des mesures précises et décisives que son intelligence ardente et solitaire avait depuis longtemps combinées dans de sérieuses méditations, auxquelles personne n'était initié, enfin qui causait, par le mystère même dont il était entouré et par l'influence sans bornes qu'on lui attribuait sur ses amis, une impression de terreur profonde à tous ceux qui ne l'approchaient point, il y eut un mouvement de curiosité vraiment extraordinaire.

« Le peuple, dit-il d'une voix nette et pénétrante, qui glaça d'effroi les hommes toujours si nombreux dans les Assemblées qui ne demandent qu'à trembler, le peuple exige que l'Assemblée nationale décrète, sans désemparer, que la France ne mettra l'épée au fourreau que lorsque l'ancienne Pologne tout entière, la Pologne de 1772 sera reconstituée. »

L'émotion était si vive que cette proposition, si étrange dans son exagération calculée, passa presque inaperçue. D'ailleurs, Auguste Blanqui venait de tourner court et de sauter brusquement d'un sujet à un autre. Après avoir parlé brièvement, au nom du peuple dévoué qu'il connaît et dont il répond, de son désir de voler à la frontière sur un signe du gouvernement de la République, il demande justice pour les « massacres » de Rouen ; il insiste pour qu'on s'occupe de faire cesser les causes sociales de la misère, et voulant rassembler tous les éléments du coup de force qu'il croit possible de tenter, il va jusqu'à parler des hommes systématiquement écartés du gouvernement, c'est-à-dire de Louis Blanc, le même qui a naguère opposé à son propre parti une résistance victorieuse dans la journée du 17 mars.

Mais ce langage inattendu frappe aussitôt tout le monde. Blanqui, fidèle à sa théorie des révolutions,

essayait de « dériver » le mouvement. Pour lui, la Pologne n'était qu'un prétexte. Le fond, c'était la mainmise sur le pouvoir, au nom du parti de l'action révolutionnaire. Il se trompait. La multitude n'était pas en état de l'entendre ni de le suivre : preuve accablante entre tant d'autres de l'impuissance à laquelle ce grand révolutionnaire s'est condamné pendant toute sa carrière, en n'opérant que sur de petits groupes, qui lui empêchaient de voir la masse du peuple !

Pendant que Blanqui était à la tribune, deux représentants républicains du parti modéré, Freslon, de Maine-et-Loire et Charton, de l'Yonne, se désignaient les chefs de la manifestation. — Où donc est Sobrier? se demandaient-ils. Sobrier, l'un des organisateurs, se trouvait précisément devant eux. Entendant prononcer son nom, il se retourna et dit : « C'est moi ; que me voulez-vous ? — Ma foi ! lui dit alors Charton, je vous croyais plus forts en économie sociale ; mais écoutez donc ce que vous débite Blanqui ! comment ! vous acceptez de pareilles doctrines ? » Sobrier prêta un instant l'oreille et, tout de suite, il s'écria, en s'adressant à Auguste Blanqui qui occupait la tribune : « Mais non, Blanqui, il ne s'agit pas de cela, mais de la Pologne ! Parle donc de la Pologne. » C'était en effet la préoccupation dominante, unique de la foule, Blanqui se hâta de revenir à ce sujet ; mais il avait perdu l'oreille de cette immense multitude, en essayant de porter son attention sur un autre point, d'une tout autre importance, il faut bien le reconnaître, quand on ne perd pas de vue le caractère profondément social de la révolution de Février.

Pendant cette scène, l'infortuné Louis Blanc usait les derniers restes de sa popularité à convaincre la foule de la nécessité de se retirer, afin de laisser l'Assemblée libre. Il parlait, avec tout ce qu'il avait encore

de force après tant de fatigues, au nom de la souveraineté du peuple représentée par les mandataires élus du suffrage universel; il parlait, au nom de la raison et du droit, au nom de la République. Le danger que couraient les institutions de Février l'inspirait mieux que ses propres théories, qu'il avait l'air de renier pour la circonstance, tandis qu'il s'y cramponnait dans se pensée comme au levier qui lui permettrait de soulever le peuple pour le ramener à lui. Son courage, son éloquence, l'avanie qui lui avait été faite, lorsqu'on l'avait exclu de la Commission exécutive, le dédain humiliant avec lequel on avait rejeté sa proposition relative au ministère du Travail, tout le désignait aux sympathies, aux acclamations de la foule. Comme il était de taille fort exiguë et de complexion délicate en apparence, le peuple aimait à le voir hissé sur les épaules de quelques amis plus dévoués. Dans la journée du 15 mai, le premier soin des envahisseurs, dès qu'il descendit de la tribune, fut de le prendre sur leurs épaules, comme ils en avaient l'habitude, et de le promener en triomphe dans les salles et cours du Palais. Ils finirent par le rapporter dans l'Assemblée, en lui faisant faire le tour de l'hémicycle, et par le déposer sur son banc tout exténué, tout frémissant, protestant toujours contre l'invasion, suppliant ses amis de le laisser et de partir, absolument impuissant, vaincu et désespéré. Hélas! ce triomphe de quelques heures a coûté à Louis Blanc vingt-deux années d'exil, que nul n'a d'ailleurs plus noblement supportées. Mais en vérité, à pareil compte, la popularité coûte trop cher.

La salle ne désemplissait pas. Au contraire, après le discours d'Auguste Blanqui et une réponse inutile et mal écoutée de Ledru-Rollin, les hommes du club de Barbès, apprenant que Blanqui venait de parler et craignant qu'il ne s'emparât de la direction du mou-

vement, firent irruption dans l'Assemblée, et ce fut comme une sorte d'invasion nouvelle dans la première. La vue de Blanqui avait produit sur Barbès son effet ordinaire : Barbès crut tout perdu, et le sang-froid lui manqua complètement. La République aux mains de Blanqui ! Pour Barbès, c'était la suprême catastrophe, qu'li fallait empêcher à tout prix ! Blanqui avait parlé de la reconstitution intégrale de la Pologne de 1772 : Barbès demanda l'envoi immédiat, sans autre déclaration de guerre, d'une armée française en Pologne. Blanqui avait parlé du problème de la misère et de la nécessité de pourvoir aux besoins des travailleurs : Barbès proposa de décréter la levée d'un impôt d'un milliard sur les riches. A ce langage menaçant, toute la salle se sent prise d'une indicible épouvante chez les uns, d'une furibonde exaltation chez les autres : c'est bien l'anarchie qui fait son entrée. Le président renouvelle l'ordre d'évacuer la salle, et au même instant, le bruit parvient du dehors, que l'on entend au loin les tambours battant le rappel des légions de la garde nationale. On somme le président Buchez d'envoyer l'ordre de faire cesser ce rappel, et on le voit, en effet, signant avec une lenteur étudiée des morceaux de papier qui formulent cet ordre ; mais il apparaît clairement à tous ceux qui ont gardé la possession d'eux-mêmes, que le président Buchez attend des renseignements nouveaux et qu'il cherche à gagner du temps. A Barbès descendu de la tribune succèdent des inconnus qui ne peuvent même pas se faire entendre. Tout à coup l'on apporte un drapeau noir avec deux glaives nus en croix. Ces emblèmes sinistres achèvent la déroute morale de tous. C'est alors qu'Huber, sollicité par Buchez de lui prêter une dernière fois son concours, se décide à prononcer, d'une voix tonnante, ces quelques mots :

« Citoyens, puisqu'on ne veut pas prendre de décision, eh bien ! moi, au nom du peuple français, trompé par ses représentants, je déclare que l'Assemblée est dissoute. »

Il était trois heures et quart ; l'attentat était consommé.

Le rappel des légions avait été ordonné en effet, mais trop tard, par ceux de la Commission exécutive qui n'avaient point quitté le Petit-Luxembourg, par Garnier-Pagès, notamment, qui vint faire part à l'Assemblée des dispositions prises par lui pour assurer sa sécurité et rétablir l'ordre, pendant que Lamartine et Ledru-Rollin se rendaient à l'Hôtel de Ville, où s'étaient précipités les hommes du parti de l'action, à l'effet d'y constituer un nouveau gouvernement provisoire.

Aussitôt la dissolution prononcée par Huber, la salle des séances et le palais de l'Assemblée étaient devenus presque déserts. La journée se continuait ailleurs. A cinq heures et quart, la séance fut reprise sous la présidence de M. Corbon. Lamartine fit voter des remerciements à la garde nationale, et Garnier-Pagès put réclamer pour la Commission exécutive l'honneur d'avoir sauvé la République, en reprenant possession de l'Hôtel de Ville. « Nous sommes décidés, disait-il dans un langage qui jurait avec son air débonnaire, à rendre toute sa force au pouvoir ; nous prendrons des mesures : nous voulons tous une République ferme, honnête et modérée. » Ces dernières épithètes, si maladroitement injurieuses pour toute une fraction du parti républicain, devinrent le mot de passe des bourgeois trembleurs, tout enfiévrés de passion contre les ouvriers.

Dès cette séance du soir, commença pour la seconde République l'ère des vengeances et des proscriptions

politiques. Louis Blanc, en rentrant dans l'Assemblée, fut de la part de ses collègues l'objet des plus inqualifiables outrages; il faillit être assommé par les gardes nationaux, et peu s'en fallut que l'on ne décrétât d'accusation, comme Courtais, Barbès et Albert arrêtés à l'Hôtel de Ville et conduits au donjon de Vincennes, l'homme qui avait épuisé ses forces à protéger, sur leur demande, des collègues tout effrayés de la présence de la foule.

La République honnête et modérée, la réaction, pour l'appeler de son vrai nom, commençait, et comme l'avait dit, pendant l'invasion de l'Assemblée, le dominicain Lacordaire, accablé et déjà résolu à se retirer d'une vie agitée qu'il sentait n'être pas faite pour lui : tout était bien près d'être perdu.

## IV

L'Assemblée, au lendemain du 15 mai. — Caussidière, préfet de police, se défend avec succès mais donne sa démission. — Fête de la Concorde. — Débats sur la politique extérieure. — Discours de Lamartine. — Application de la loi d'exil de 1832 aux princes d'Orléans. — Les Bonaparte sont admis. — Élections de Paris du 8 juin. — Louis Bonaparte est élu représentant. — Lamartine et Ledru-Rollin proposent de lui appliquer la loi d'exil. — Opposition de Jules Favre.

Le lendemain 16 mai, l'Assemblée ouvrit sa séance dès dix heures et demie du matin. La salle était à peine en état de recevoir les représentants. Elle était dévastée comme une terre où vient de passer quelque ouragan. Tout y était brisé, cassé, mis en pièces, avec des souillures de tous genres. Le palais de la loi était gardé comme une place de guerre. Ce désor-

dre matériel n'était qu'une image affaiblie du désordre moral qui régnait dans les esprits.

Tout de suite, une enquête fut ordonnée sur les causes de la ridicule aventure où l'Assemblée avait failli périr. On avait à demander des comptes au préfet de police Caussidière, et à la Commission exécutive qui soupçonnait elle-même le préfet d'avoir louvoyé systématiquement à travers les écueils, afin de se tourner du côté des vainqueurs et de garder son emploi. Une interpellation fut décidée.

Caussidière se rendit à la séance où l'on devait interpeller le ministre de l'intérieur sur l'inertie calculée de la préfecture de police. Il se défendit lui-même, avec son astuce naturelle, son parler trivial et cette sorte de bonhomie narquoise qui fait tant d'impression sur les Assemblées. Il rappela les services qu'il avait rendus, en faisant, dit-il, de l'ordre avec du désordre, en remettant en trois jours les pavés dans les rues après le 24 Février, en faisant diminuer le prix du pain, en appliquant tous ses soins « à la destruction de la vermine sociale ». A la fin de son discours, il offrit sa démission, qui fut refusée par de vives dénégations. Il pouvait croire qu'il s'était créé dans l'Assemblée de vives et durables sympathies. Mais le lendemain, ayant trouvé la préfecture occupée par des troupes sous le commandement du général Bedeau, il renouvela cette fois sa démission de préfet, en y ajoutant celle de représentant de la Seine. Il fut remplacé à la préfecture de police par un banquier du Mans, le représentant de la Sarthe Trouvé-Chauvel, ami de Ledru-Rollin et d'Armand Marrast.

Une grande fête avait été, bien avant le Quinze-Mai, ordonnée et préparée par les soins de la Commission exécutive, afin de souhaiter la bienvenue aux représentants accourus de tous les points de la France

pour siéger à l'Assemblée nationale. A cette fête, les travailleurs du Luxembourg avaient déclaré qu'ils ne prendraient point part, à cause du refus opposé de l'Assemblée à la création du ministère du Travail. Mais la population parisienne, toujours passionnée pour les démonstrations extérieures de quelque éclat, ne voulut pas bouder, et la fête de la Concorde fut célébrée le 21 mai. Les préparatifs étaient magnifiques et rappelaient les anciennes fêtes de la première Révolution dont le grand peintre Louis David ne dédaignait pas de tracer le programme. Rien n'avait été négligé pour assurer la splendeur des décorations du Champ-de-Mars ; et, pour le défilé des corporations ouvrières avec leurs chefs-d'œuvre, on déploya une pompe inusitée· Toutefois le succès de cette fête ne répondit pas à ce que l'on pouvait attendre de tant de frais accumulés. Il n'y eut que le soleil qui se montra favorable. Les esprits et les cœurs n'étaient pas à la place de la Concorde, et Lamennais eut raison de dire ce mot amer mais vrai : « On ne fait pas les fêtes ; les fêtes se font. » Déjà, dans les rues et dans les carrefours, l'on pouvait entendre, au sein des profondeurs du peuple, sourdre de sinistres rumeurs de guerre civile.

Par une étrange contradiction, la journée du Quinze-Mai avait roulé sur deux questions contradictoires, la guerre et l'organisation du travail, la politique extérieure et la politique sociale de la République. Les écrivains socialistes, P.-J. Proudhon en tête, dans son journal *le Représentant du peuple*, avaient vainement démontré qu'une manifestation comme celle qui était projetée ne servirait en rien à procurer la solution de ces deux questions. Elles n'en étaient pas moins posées. Il fallut bien que l'Assemblée les abordât.

Dans la séance du 23 mai, il y eut un grand débat

sur la politique extérieure, qui amena Lamartine à la tribune. Il donna un brillant commentaire de son manifeste aux puissances, comme il avait déjà fait en rendant ses comptes à l'Assemblée comme ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire; il exposa les incidents de nos relations avec l'Italie, et affirma que la France ne devait pas laisser l'Italie retomber sous le joug de la domination autrichienne; il fit comprendre qu'une action quelconque en faveur de la Pologne ne pouvait être espérée qu'à la suite d'une transformation profondément libérale de l'Allemagne; par-dessus tout, il proclama la nécessité de la paix, premier besoin du peuple français récemment entré en possession du gouvernement de lui-même, et justement préoccupé d'assurer à tous ses enfants les bienfaits de la révolution de Février. Le discours de Lamartine fut accueilli par des applaudissements presque unanimes : ce fut la dernière fois que l'on put constater cette unanimité, qui allait faire place à tant de divisions.

Elle se traduisit par l'ordre du jour suivant, apporté à la tribune par le représentant Drouyn de Lhuys, ancien député de l'opposition dynastique sous Louis-Philippe, très versé dans les questions extérieures :

« L'Assemblée nationale invite la commission exécutive à continuer de prendre pour règle de sa conduite les vœux unanimes de l'Assemblée, résumés par ces mots : Pacte fraternel avec l'Allemagne; reconstitution de la Pologne indépendante et libre; affranchissement de l'Italie. »

Encore une fois, il n'y a rien de plus éloigné de la politique extérieure de la France de notre temps que la politique extérieure de la France en 1848. C'est à peine si l'on pourrait croire, après avoir lu cet ordre du jour, qu'il s'agit du même pays.

L'autre question, celle de l'organisation du travail, ou, pour mieux dire, celle de la reprise des affaires par le rétablissement du crédit et de la confiance, restait toujours pendante. On sentait qu'il ne serait guère possible d'en attendre la solution d'un pouvoir aussi faible que la Commission exécutive. Déjà cette Commission était attaquée de toutes parts. L'Assemblée lui reprochait l'abandon où elle avait été laissée pendant la journée du 15 mai ; la haute et moyenne bourgeoisie raillait les tiraillements intimes, l'indécision, l'incapacité et la vanité dont les gouvernants du Petit-Luxembourg avaient donné tant de preuves, et Lamartine lui-même était devenu suspect à ses amis inquiets et timorés, tant la réaction se montrait acharnée autant qu'habile, depuis qu'il avait insisté pour avoir Ledru-Rollin avec lui, à le confondre avec ceux des hommes de Février qui excitaient le plus ses défiances et sa haine ; enfin, le peuple, désorienté et découragé par cette inutile manifestation du 15 mai au cours de laquelle les chefs qu'il avait suivis n'avaient su que parler sans agir, se repliait sur lui-même dans le malaise du chômage, assailli d'inquiétudes, ne sachant que devenir, prêtant une oreille complaisante à toutes les excitations, désespérant de la République, et malheureusement prêt à lui porter des coups mortels, en croyant la défendre.

L'Assemblée éprouvait surtout le besoin d'être conduite et dirigée. On a vu que les hommes du parti du *National* avaient été les premiers à reconnaître l'utilité et à tirer avantage d'une réunion extra-parlementaire, qui tint ses séances à l'origine dans une des salles du Palais-Bourbon. Cette réunion comptait des républicains de toutes nuances. Bien menée, elle pouvait tout sauver. Elle perdit tout par sa faiblesse déguisée sous le nom de modération.

Pendant toute la durée de l'Assemblée constituante, ce fut la réunion la plus nombreuse celle qui garda pendant le plus longtemps la majorité numérique dans les scrutins. Peu à peu, elle en vint à ne compter que des républicains modérés. Placée sous l'invocation du nom respecté de Dupont (de l'Eure), elle obéissait en réalité à l'influence et aux conseils d'Armand Marrast et de Senard, enfin des hommes qui eurent les premiers la pensée de substituer au pouvoir collectif de la Commission exécutive le pouvoir d'un chef unique, qui fut le général Eugène Cavaignac. Les républicains plus avancés, ceux qui n'allèrent pas aux réunions du Palais national (ci-devant Palais-Royal) ou qui les abandonnèrent, se réunirent d'abord rue Taitbout et plus tard rue des Pyramides, sous le nom de la Montagne, réminiscence déraisonnable des temps de la Convention de 1793. Leur résolution était de maintenir la République dans les anciennes traditions du parti. Ledru-Rollin comptait beaucoup d'amis dans cette réunion, qui fut toujours sans grande autorité, faute de direction effective, et à cause surtout de l'impopularité où tombèrent ceux qui auraient pu lui imprimer une action plus nette et plus énergique. Pendant que les républicains se divisaient, leurs adversaires se rapprochaient dans une coalition dont le siège fut la réunion de la rue de Poitiers, d'abord très peu nombreuse, mais qui alla se recrutant de jour en jour avec les progrès de la réaction. Elle prit pour président le général Baraguey-d'Hilliers, mais l'homme qui exerça tout d'abord la plus grande influence, parce qu'il en avait été l'un des organisateurs, ce fut le comte de Falloux, en attendant M. Thiers. Les anciens partis monarchiques commençaient à reprendre espoir et courage.

Des élections complémentaires devaient avoir lieu

dans toute la France, et notamment à Paris, par suite de l'option des représentants du peuple qui avaient été honorés de plusieurs mandats. Le journal *la Presse* d'Emile de Girardin publia une lettre de celui des fils du roi Louis-Philippe, dont le nom, la personne, la vie et les actes excitaient les moindres défiances, François d'Orléans, prince de Joinville, le marin qui avait ramené de Sainte-Hélène les cendres de l'Empereur Napoléon Ier à bord de *la Belle Poule* et qui avait bombardé Tanger, pendant une expédition dirigée contre le Maroc. En présence de cette lettre qui laissait entrevoir les intentions du prince de se faire nommer représentant du peuple, pour devenir plus tard président de la République, la Commission exécutive crut nécessaire d'appeler l'Assemblée nationale à faire application aux princes de la branche cadette de la maison de Bourbon de la loi votée en 1832, sous la monarchie de Juillet, contre les princes de la branche aînée. Cette mesure fut votée par 631 voix contre 64. On remarqua sans surprise que la plupart des amis de la famille d'Orléans votèrent pour ce décret. Parmi les républicains, Louis Blanc vota contre. A quels mobiles faut-il attribuer sa conduite en cette circonstance ? Ce serait le traiter avec injustice que de croire qu'il voulut faire acte d'opposition à la Commission exécutive, contre laquelle il nourrissait une animosité et des sentiments de rancune toute personnelle. Il est plus probable qu'il obéit à la pensée qui lui avait dicté le célèbre considérant du décret du gouvernement provisoire sur l'abolition de la peine de mort, et qui lui avait fait dire que « la grandeur d'âme est la suprême politique ». Toujours est-il que jamais il ne revint, à aucune époque de sa vie, sur cette opinion, donnant ainsi plus de preuves de la générosité de son cœur que de la clairvoyance de son

esprit, et s'obtinant à ne pas comprendre que les princes, quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent, ne sont pas et ne peuvent pas devenir des citoyens comme les autres, et que ceux qui se réclament de leur naissance pour se mettre au-dessus des lois de leur pays se mettent par là même hors la loi, sans que la vengeance politique y ait aucune part.

La plus singulière inconséquence entraîna l'Assemblée à distinguer les princes de la famille Bonaparte des princes de la famille des Bourbons. Ces derniers étaient tenus ou mis hors de France, au moment où les autres étaient autorisés à y rentrer. Cette différence de traitement ne s'explique pas seulement, comme on l'a fait, par la longue et funeste alliance du parti républicain et des rares partisans du rétablissement de l'empire, dans les complots des sociétés secrètes, sous la monarchie des deux branches de la maison de Bourbon. Elle s'explique surtout par ce fait, devant lequel s'inclina l'Assemblée, que des membres de la famille de Napoléon avaient été élus représentants du peuple, et que leur exclusion eût paru attentatoire à la souveraineté des électeurs qui les avaient choisis, comme si la souveraineté de la nation pouvait résider dans un seul collège électoral, et comme si un groupe d'électeurs, si nombreux qu'on le suppose, pouvait tenir en échec la volonté de la nation exprimée par ses représentants ! Cette erreur de la démocratie persiste encore dans un trop grand nombre d'esprits, toujours enclins à donner à des manifestations partielles du corps électoral le pas sur la loi qui, étant sous la République, la vraie souveraine, doit demeurer au-dessus des fluctuations de l'opinion publique et des aberrations des partis.

Il y avait d'autant moins de raisons de distinguer entre les princes des familles ayant régné sur la France

que le nom du prince Louis-Napoléon Bonaparte, celui qui s'était rendu coupable du double attentat de Strasbourg et de Boulogne, commençait à être exalté dans les réunions populaires. Après le 24 Février, il avait précipitamment quitté sa résidence de Londres pour venir à Paris offrir ses services au gouvernement provisoire. Avec infiniment de prudence, on avait répondu à ces offres intéressées, en lui demandant de se tenir éloigné. Pendant que ses cousins se faisaient élire représentants du peuple, Louis-Napoléon affectait une patience qui aurait dû éveiller l'attention des républicains. Il montrait déjà qu'il savait se posséder et que, capable d'attendre les événements, il ne laisserait pas échapper les occasions de pousser sa fortune jusqu'au but marqué par son ambition. Il avait à Paris des agents actifs, pleins de foi dans son étoile, Armand Laity, Fialin de Persigny, ceux mêmes qui l'avaient entouré et aidé dans ses entreprises antérieures. On travaillait pour lui par tous les moyens de propagande, journaux, images et chansons populaires, discours dans les clubs ; on recrutait à prix d'argent des hommes pour crier sur les boulevards : Vive l'Empereur ! Vive Louis-Bonaparte ! Des feuilles étaient fondées avec les titres les plus significatifs, *le Napoléon républicain, le Napoléonisne, le Petit Caporal, la Redingote grise*, et le caractère à peu près uniforme de ces publications se marquait par une exaltation violente dans les revendications socialistes unie à une perpétuelle et indécente apologie du pouvoir d'un seul. Une de ces feuilles, *l'Organisation du travail*, sous la direction d'un certain Lacolonge, publiait tous les jours des liste de bourgeois à exproprier, notamment dans la haute banque exploitée par les familles de religion israélite. « Dans la République, disait ce journal, un seul homme n'a pas le droit de posséder huit cents

millions devant six millions de mendiants. » De telles excitations effrayait les classes riches, sans leur faire comprendre que leur salut était assuré dans leurs mains, à la condition de prendre la direction du gouvernement au lieu de l'enrayer. Elles ne voyaient pour elles de sécurité que dans l'apparition d'un sauveur, et c'était précisément pour pousser le pays à se jeter dans les bras de ce sauveur que l'on semait partout cette peur absurde mais contagieuse, qui troublait l'opinion autant que les intérêts.

A l'Assemblée, on n'apercevait rien d'un tel péril : les républicains étaient trop occupés à s'entre-déchirer. On en voulait surtout à la Commission exécutive, sans oser l'attaquer en face. Les modérés du parti du *National*, avec une ambition qui ne se cachait plus, se croyaient sûrs de garder et d'exercer le pouvoir, pourvu qu'il arrivât en leurs mains. Ils arrachèrent à la faiblesse de la Commission exécutive l'ordre, donné à la fois au procureur général Portalis et au procureur de la République Landrin, d'apporter une demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc, qui fut déposée dans la séance du 31 mai. Ils se firent nommer en majorité membres de la commission, conclurent en toute hâte à accorder l'autorisation demandée, et chargèrent Jules Favre, sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères, et membre en cette qualité du gouvernement, de rédiger le rapport. Comment Jules Favre, put-il oublier à ce point le devoir qui s'imposait à lui de se tenir impartialement en dehors d'une telle affaire ? Comment, au lieu de se récuser, rechercha-t-il cette mission, qui devait laisser une si grande tache sur sa vie ? L'aigreur du caractère, la rancune personnelle, l'ambition effrénée et qui ne recule devant rien, ne suffisent point à expliquer, ni à justifier de tels écarts. Jules Favre fut très cou-

pable, mais sa faute doit être imputée à l'affolement général autant qu'à ses propres passions. Charles Ribeyrolles, rédacteur en chef de *la Réforme* put comparer justement à une jatte de lait empoisonnée le perfide rapport que Jules Favre déposa sur la tribune. Favre n'attaqua point directement sa victime; au contraire, il parut faire son éloge et prendre sa défense. Il se défendit d'obéir à toute pensée de réaction politique; il alla jusqu'à prétendre que les poursuites n'étaient autorisées qu'en vue de fournir à Louis Blanc l'occasion et les moyens de confondre ses accusateurs. Louis Blanc se défendit avec une indignation éloquente, et força ses ennemis, Armand Marrast entre autres, à venir déclarer publiquement que, dans la journée du 15 mai, il n'avait pas mis les pieds à l'Hôtel de Ville. Pour cette fois, il sauva sa liberté. Quant à son honneur, il était impossible de l'atteindre. C'était déjà trop que l'on eût à lui reprocher tant de fautes commises par inexpérience et par orgueil, aussi sa défense ne lui ramena point les esprits. Les hommes des anciens partis voulaient l'exécuter par assis et levé. On vota au scrutin de division, et les poursuites furent rejetées à trente-deux voix de majorité. On se promit bien de revenir à la charge, et de le perdre à la première occasion favorable.

Le 5 juin, Paris vota pour les élections complémentaires, comme les départements qui avaient des représentants à remplacer. Dans les provinces où les anciennes influences subsistaient, la réaction commença plus tôt et suivit un cours plus précipité qu'à Paris : les hommes des anciens partis, au milieu du désarroi où étaient les républicains, firent passer leurs candidats; M. Thiers fut élu dans la Seine-Inférieure, dans l'Orne, dans la Mayenne et dans la Gironde; il remplaçait M. de Lamartine dans la

faveur du suffrage universel, et cela seul suffit à indiquer le rapide chemin parcouru par le pays dans son retour en arrière, depuis moins de six semaines.

A Paris, la liste qui triompha offre la fidèle image de l'état anarchique des esprits. On a souvent parlé des grands courants qui entraînent parfois le suffrage universel. Aux élections du 5 juin 1848, rien de pareil à un tel mouvement d'opinion. Les abstentions, qui furent très nombreuses, démontraient que la politique, même en ces temps passionnés, tenait à l'écart des urnes ceux des électeurs qui voulaient voir clair. Pour qui voter ? on n'en savait rien. Comme il n'y avait eu nulle cohésion, nulle discipline dans les partis, les résultats du scrutin surprirent tout le monde. Caussidière sortit le premier avec 146,000 voix, et le dernier élu fut le grand journaliste P.-J. Proudhon avec 77,900 suffrages. Ce qui prouve bien que chacun avait suivi ses préférences individuelles c'est la bizarrerie incohérente de la liste des élus. Victor Hugo avait passé avec les voix de la réaction, comme l'ouvrier lyonnais Lagrange avec celles du parti révolutionnaire. Le socialiste Pierre Leroux était nommé avec 10,000 voix de moins que le républicain modéré Goudchoux. Toutefois, la réaction était parvenue à se donner un chef militaire dans la personne du général Changarnier et un chef politique dans celle de M. Thiers. Quant au prince Louis-Napoléon Bonaparte, il était élu par 84,420 voix. Il était maintenant sur le même pied que ses cousins de la Corse; il avait désormais, pour appuyer son rôle de prétendant, une démonstration de la souveraineté nationale; il devenait par cela même un des gros embarras de la situation.

M. Thiers, comme on le pense bien, fut accueilli à bras ouverts par les réacteurs de la rue de Poitiers.

Son premier soin, en arrivant à l'Assemblée, fut de se faire inscrire au comité des finances. Trop habile pour parler de détruire la République, il se contentait de se donner pour l'adversaire implacable des républicains. Il disait encore, comme aux premiers jours qui suivirent la révolution de Février, qu'on pouvait faire le bien du pays sous la République comme sous la monarchie; et comme il ne pouvait se flatter de rétablir immédiatement la monarchie de son choix, il répétait à ceux qui lui demandaient des conseils : « Conservons la République! c'est le gouvernement qui nous divise moins. » Le grand malheur fut que, sans connaître les républicains, il les accabla de ses dédains, leur reprochant surtout leur incapacité politique, et qu'il refusa de leur faire crédit, en se rapprochant d'eux. Une singulière infirmité affligeait d'ailleurs cette rare intelligence : il croyait au péril socialiste ou il affectait d'y croire, au point de paraître en avoir peur, et, pour conjurer ce péril, il ne songeait à rien de moins qu'à remettre la France entre les mains de l'Église. « Je suis changé, disait-il, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social. » Il croyait la France menacée par les doctrines communistes. Pour un historien, pour un politique, c'était ne point connaître la France, le pays du monde où la Révolution a créé le sentiment de la propriété à la fois le plus universel et le plus puissant. M. Thiers voyait la France avec ses yeux de myope. Moins d'un an après avoir dit à la tribune qu'il resterait attaché au parti de la Révolution jusqu'à la fin de sa vie, il reniait une cause juste et chère, sous le vain prétexte que cette cause était compromise par des violences et des utopies dont il s'exagérait à lui-même le caractère et la portée. Une telle erreur, indigne d'un tel esprit, fut

rachetée un quart de siècle plus tard, mais elle pèsera toujours sur la mémoire de l'illustre homme d'État.

Dans cet état de fièvre chronique, avec le désœuvrement général, l'agitation, au lieu de s'apaiser, s'aggravait tous les jours. La Commission exécutive proposa à l'Assemblée une loi sur les attroupements, afin de maintenir la liberté et la tranquillité de la rue. On commença de voir le triste effet des divisions du parti républicain. Ce fut Marie, membre de la fraction modérée de la Commission exécutive, qui défendit le projet de loi; il y déploya la plus vive ardeur, et sa passion fut telle qu'à un moment le représentant Guinard, l'un des hommes les plus respectés du parti, lui cria: « Vous déshonorez la République, monsieur! » Guinard se trompait, car le gouvernement était dans son droit et remplissait son devoir, en cherchant à protéger la liberté générale contre les usurpations de quelques-uns. On ne voyait dans la loi sur les attroupements que des pièges tendus aux républicains du parti de l'action : c'était prendre les choses au point de vue d'un parti et non du pays. La rue appartient à tout le monde, et ce n'est pas gouverner que de laisser troubler les citoyens paisibles par quelques agitateurs, sous prétexte de maintenir le grand principe de la liberté. A cet égard du moins, nous avons aujourd'hui une idée plus juste de la liberté comme des droits et de la mission du pouvoir. C'est encore une des conséquences d'un plus long exercice du suffrage universel : les attroupements séditieux qui conduisent à l'insurrection participent, à l'heure présente, au juste discrédit dont doivent rester frappés dans notre démocratie tous les recours à la violence.

Cette loi était surtout motivée, après la grande procession du 15 mai, par les attroupements où se faisait ouvertement la propagande bonapartiste. Cette propa-

gande se montrait partout. Le bruit courut même un jour dans l'Assemblée qu'un régiment de ligne, à Troyes, s'était mutiné aux cris de : Vive l'Empereur! Louis Bonaparte venait d'être élu à Paris. Le danger se montra aux yeux des clairvoyants. A la tribune de l'Assemblée nationale, le général Eugène Cavaignac, récemment nommé ministre de la guerre, fut appelé à s'expliquer sur l'incident de Troyes qu'heureusement il put démentir. « Aucune nouvelle semblable ne m'est parvenue, » dit-il ; et, continuant avec une éloquence vibrante qui fit une impression d'autant plus profonde que l'on sentit aussitôt quel personnage il voulait désigner, il ajouta : « Loin de ma pensée de porter une accusation aussi terrible contre un de mes concitoyens. Oui, je veux croire, je dois croire innocent l'homme dont le nom est si malheureusement prononcé et mis en cause. Mais, je le déclare aussi, je voue à l'exécration publique quiconque osera jamais porter une main sacrilège sur les libertés du pays. » A ces mots, toute l'Assemblée frémit, et Cavaignac apparut, en ce moment, comme le chef unique, capable de donner au gouvernement républicain la force, l'autorité, le prestige que l'on souhaitait lui donner. Ce ne fut qu'un éclair, mais il illumina la situation.

Lamartine et ses collègues de la Commission exécutive, en face des menées bonapartistes, comprirent qu'il ne fallait laisser aucune équivoque dans les esprits. La question de la rentrée des princes de la famille Bonaparte avait été posée, mais non résolue. Lors de la vérification des pouvoirs des représentants appartenant à cette famille, leur admission avait été prononcée, et lors de l'application de la loi de bannissement de 1832 aux princes de la maison d'Orléans, on avait pris en considération, mais non pas prononcé,

l'abrogation de cette loi en ce qui touchait les Bonapartes. Louis-Napoléon ayant été élu et devenant dès lors dangereux, la Commission exécutive résolut de s'opposer à l'abrogation à son égard, et même de le faire arrêter si, rentrant tout à coup dans la France qui ne lui était par rouverte, il venait se présenter à l'Assemblée. Cette résolution était grave. Lamartine obtint de ses collègues que la question de confiance serait posée à l'occasion d'une demande de crédit pour les frais de bureau de la Commission exécutive, et qu'il serait autorisé à déclarer à l'Assemblée les projets du gouvernement. Ce débat solennel eut lieu dans la séance du 12 juin. L'illustre poète défendit la Commission exécutive dans tous ses actes. Il remonta jusqu'aux jours du gouvernement provisoire, rappela les glorieux services qu'il avait rendus à la République, à la patrie, en maintenant l'ordre, tout en fondant la liberté; il confondit les calomnies et les impostures qui commençaient à le poursuivre, expliquant sa politique, ses alliances, ses relations, prodiguant les marques du plus rare esprit de prévoyance, en même temps qu'il s'élevait aux cimes d'une éloquence vraiment prestigieuse, dont l'Assemblée se montra tour à tour émue, surprise, charmée et défiante. C'est dans ce discours mémorable que Lamartine laissa tomber de ses lèvres cette métaphore hardie : « Oui, j'ai conspiré avec Sobrier, j'ai conspiré avec Blanqui comme le paratonnerre conspire avec le nuage qui porte la foudre. » Image admirable du rôle joué par ce grand citoyen dans les heures de péril, mais qui ne fut pas comprise! Le charme était rompu entre Lamartine et ses auditeurs. Il sentait l'Assemblée lui échapper. Soudain, une rumeur circule dansla salle : des coups de feu viennent d'être tirés aux cris de Vive l'Empereur! sur différents officiers de la garde nationale et de

l'armée. « Citoyens, s'écrie Lamartine, c'est la première goutte de sang qui ait taché la révolution éternellement pure et glorieuse du 24 Février. Gloire aux différents partis de la République! Du moins, ce sang n'a pas été versé par leurs mains; il a coulé, non pas au nom de la liberté, mais au nom du fanatisme des souvenirs militaires et d'une opinion naturellement, quoique involontairement peut-être, ennemie invétérée de toute République. Citoyens, en déplorant avec vous le malheur qui vient d'arriver, le gouvernement n'a pas eu le tort de ne s'être pas armé autant qu'il était en lui contre ses éventualités. Ce matin même, une heure avant de venir ici, nous avons signé d'une main unanime une déclaration que nous nous proposions de vous lire avant la fin de la séance et que cette circonstance me force à vous lire à l'instant même. Lorsque l'audace des factieux est prise en flagrant délit, la main dans le sang français, la loi doit être votée d'acclamation. Voici le texte de cette déclaration : « La Commission du pouvoir exécutif déclare qu'elle fera exécuter, en ce qui concerne Louis Bonaparte, la loi de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée en aura autrement ordonné. »

Sous l'impression de ce discours et surtout des incidents qui en avaient motivé la fin, l'Assemblée accorda le vote de confiance demandé par la Commission exécutive, et Lamartine crut avoir gagné la partie. Il ne vit pas le piège : l'heure n'était pas encore venue de renvoyer la Commission exécutive, et il y avait mieux à faire pour les réacteurs.

Le lendemain 13 juin, vint en discussion la vérification des pouvoirs du prince Louis Bonaparte. Jules Favre, ami de Ledru-Rollin et naguère encore adjoint au ministre des affaires étrangères, avait demandé et obtenu de rapporter les quatre élections qui venaient

d'envoyer le prince à l'Assemblée. Il se prononça pour l'admission, avec cette éloquence amère et cauteleuse qui le rendaient si redoutable. On a dit que, pressentant la future élévation du prince, Jules Favre s'était souvenu du rôle qu'il avait joué autrefois comme avocat dans le procès des accusés de l'attentat de Boulogne, où il avait défendu Aladenise, l'un des complices de Louis Bonaparte, et qu'il cherchait à se ménager sa faveur. Il n'est pas besoin de remonter si haut pour assigner les causes d'une telle faute. Jules Favre était de ceux qui voulaient renvoyer la Commission exécutive. Il se leva contre elle, beaucoup plus qu'il ne se leva pour le prétendant. Après la séance où Louis Blanc s'était si victorieusement défendu, Jules Favre avait donné sa démission de sous-secrétaire d'Etat, comme ses amis Portalis et Landrin s'étaient démis de leurs démissions de magistrats, désavoués qu'ils étaient par l'Assemblée. Par un sentiment qu'on ne saurait trop déplorer ni trop flétrir, Jules Favre se croyait redevenu libre, et il usait de cette liberté pour porter les coups les plus violents à ses anciens amis et protecteurs, Ledru-Rollin et Lamartine, sans regarder s'il les portait à la République. L'histoire ne saurait juger trop sévèrement une telle conduite, et il a fallu toute la grandeur des services rendus à la liberté et à la démocratie par Jules Favre, sous le second Empire, pour atténuer de semblables fautes, sans les faire oublier.

Au point de vue légal, Favre prétendit que l'admission des Bonapartes de Corse démontrait bien que la loi était abrogée, et que d'ailleurs Crémieux, ministre de la justice, avait déclaré cette abrogation consommée de fait, parce qu'elle était inutile. Au point de vue politique, il allégua qu'il ne fallait pas grandir outre mesure l'insignifiante personnalité du prince Louis Bonaparte.

Ledru-Rollin répondit à Jules Favre, en homme d'Etat supérieur : « Comment, s'écria-t-il, la loi n'existe pas! Et pourquoi donc ce projet présenté pour décider si la loi serait ou non abrogée? La loi existe par cela même que vous avez mis en question de savoir si elle serait suspendue ou au contraire appliquée. On vient parler de la souveraineté du peuple! Comment! vous reconnaîtriez que un, deux trois départements constituent la souveraineté du peuple. La souveraineté du peuple existe dans l'universalité du peuple. Autrement, il peut convenir à un département surpris de nommer un prétendant, et ce département égaré pèserait à lui seul dans la balance autant que l'ensemble de la nation! Quand la souveraineté du peuple que vous représentez, puisque vous être constituants, a déclaré que la loi de 1832 existe encore, vous ne pouvez pas dire que qu'on attente à la souveraineté d'un député du peuple! Ce qu'il faut respecter, c'est l'ensemble de la nation et non pas le vœu isolé d'un département : voilà les principes. »

Ce ferme langage, inspiré de la véritable raison d'État, ne fut pas compris. L'Assemblée vota l'admission pure et simple de Louis Bonaparte, et consomma ainsi la plus grande des fautes qu'elle pût commettre. Elle n'en eut même pas le bénéfice. Louis Bonaparte écrivit de Londres que, ne voulant que le bien de la République, il se refusait à rompre son exil; mais il annonçait en même temps que, si le peuple lui imposait des devoirs, il saurait les remplir. Le général Cavaignac remarqua que, dans cette lettre à la fois humble et insolente, le nom de la République n'était même pas prononcé. L'Assemblée s'imagina qu'elle suppléerait à cette lacune, en criant elle-même : Vive la République! à diverses reprises. Mais le mal

était fait, et le peuple qui n'aimait pas l'Assemblée, se détourna d'elle, pour aller à l'homme qui savait le prendre de si haut avec ses adversaires.

## V

Paris à la veille des journées de Juin. — Les ateliers nationaux. — Louis Blanc y a toujours été étranger. — Emile Thomas et Marie, ministre des travaux publics, imaginent cet expédient transitoire dans l'intérêt de l'ordre. — Juste impopularité de ces établissements. — Proclamation des ouvriers des ateliers nationaux unis à ceux du Luxembourg. — L'Assemblée constituante et les théories sociales.

La situation devenait de jour en jour plus sombre, et l'Assemblée nationale, dont la réunion avait excité tant d'espérances, était maintenant aussi décriée que la Commission exécutive, ce faible pouvoir, divisé contre lui-même, que tout le monde battait en brèche et qui n'avait même plus la force de se défendre. Tous les intérêts étaient alarmés, et tous les courages, abattus. Le cours de la rente 5 pour 100 était tombé à 69, et le 3 pour 100 ne pouvait s'élever au-dessus de 46. Le malaise des pauvres croissait avec l'inquiétude des riches, et la société paraissait menacée de dissolution.

A quarante-deux ans de distance de cette époque néfaste, il n'y a plus à douter que tous ces maux de la société n'aient été fort exagérés par l'opinion publique surchauffée, par une bourgeoisie sans courage, par un prolétariat dont l'imagination exaspérée ne voyait partout que trahisons, iniquités et misères. Les souffrances matérielles et morales du peuple, à Paris surtout, n'étaient que trop réelles. La vraie cause en

était que, nul ne voyant clair devant soi, personne n'avait plus cette confiance dans le lendemain qui fait qu'une grande nation ne s'abandonne pas elle-même dans sa propre détresse. La France de 1848 manqua d'hommes ayant foi dans les destinées nationales.

La République avait été acclamée avec un enthousiasme qui tenait du délire : en réalité, bien peu d'esprits fermes et prévoyants, parmi les Français, embrassaient la portée de la révolution immense que le suffrage universel allait opérer dans les idées comme dans les mœurs. L'enthousiasme des premiers jours fit place au doute, et du doute, on tomba dans le désespoir. Il ne subsista que le délire, qui, changeant de caractère, ne fit que s'aggraver. Les fautes politiques s'accumulaient. A peine étaient-elles commises que leurs auteurs en apercevaient les conséquences, et que, dans leur ardeur à les réparer, ils en commettaient de nouvelles. C'était là le délire des gouvernants. Quant au délire des foules, il se manifestait par la peur des uns et par la violence des autres. Rarement aux époques antérieures de notre histoire, le bon sens, le sang-froid, la netteté dans les vues, la sagacité dans les jugements, ces qualités maîtresses de l'esprit français, se sont trouvées plus complètement en défaut.

La question la plus poignante de toutes, c'était la question du travail, le problème de la misère, le côté social de la révolution de Février : tout cela se résumait dans la question des ateliers nationaux.

L'idée première de ce genre d'établissements ne date pas de 1848. Elle remonte, comme tant d'autres imitations plus ou moins chimériques et maladroites, à notre première révolution, qui, par l'organe de ses premiers auteurs, hommes sages et modérés entre tous, Malouet, par exemple, avaient proclamé le droit à l'assistance et au travail. La commune de Paris, sous

la Convention, avait ouvert le premier atelier national à la butte Montmartre.

Vers la fin du mois de Février, dans les jours qui suivirent la victoire du peuple, les ouvriers de Paris demandèrent du travail. On leur répondit par l'aumône, sous forme de secours à domicile : ce n'était pas ce qui convenait à leur fierté non plus qu'à leurs besoins. La commission des travailleurs, instituée au Luxembourg sous la présidence de Louis Blanc assisté d'Albert, était un expédient politique, et ne répondait nullement aux préoccupations sociales du monde ouvrier. Le ministre des travaux publics du gouvernement provisoire, Marie, avocat éminent, mais peu familier avec les questions ouvrières, encore moins avec les difficultés inhérentes à toute organisation du travail, prit l'avis d'un jeune ingénieur à peine sorti de l'Ecole centrale, Emile Thomas, qui conseilla d'ouvrir, d'accord avec la mairie centrale de Paris, des ateliers nationaux, où seraient embrigadés les travailleurs qui demanderaient à être enrôlés, en vue de gagner leur subsistance et celle de leurs familles.

Ce n'était pas l'organisation du travail, telle que le préconisait Louis Blanc, dans ce qu'il appelait ses ateliers sociaux ; c'était même le contraire, et cependant, telle est la mauvaise foi des partis, que Louis Blanc, malgré des protestations qu'il a dû renouveler jusqu'à la fin de sa vie, sans réussir à extirper ce préjugé, passa pour être l'auteur des ateliers nationaux, et porta la peine d'une organisation qu'il a toujours désavouée. Une telle erreur si prolongée ne peut s'expliquer, après tant d'années écoulées, que par l'iniquité de ses adversaires. Emile Thomas, dans son *Histoire des ateliers nationaux*, avait cependant fait cet aveu : « Je voyais à ce projet, dit-il (la fondation d'un club des ateliers nationaux), l'immense bénéfice de dresser

un autel contre celui du Luxembourg »; et Lamartine, dans son *Histoire de la Révolution de* 1848, avait écrit les lignes suivantes, d'une juste sévérité à l'égard de son collègue Marie : « M. Marie organisa les ateliers nationaux avec intelligence (il s'agit des règlements édictés par Emile Thomas) mais sans utilité pour le travail productif. Il les embrigada, il leur donna des chefs... Commandés, dirigés, soutenus par des chefs qui avaient la pensée secrète de la partie anti-socialiste du gouvernement provisoire, ces ateliers contrebalancèrent, jusqu'à l'arrivée de l'Assemblée, les ouvriers sectaires du Luxembourg et les ouvriers séditieux des clubs. » Il n'y avait donc pas à douter que Louis Blanc ne fût pour rien dans l'établissement des ateliers nationaux, et quand on se représente que ces ateliers, institués contre lui et pour faire échec à son influence comme à ses doctrines, ont été la cause principale de son impopularité parmi ses collègues de l'Assemblée nationale et de l'injuste proscription dont il a été frappé, on est forcé de reconnaître que ce n'est pas sans motifs qu'il se considérait comme un martyr de sa cause, et comme une grande victime devant l'histoire.

Pendant toute la durée du gouvernement provisoire, les enrôlements d'ouvriers dans les ateliers nationaux augmentèrent en nombre tous les jours, et dans des proportions qui ne tardèrent pas à devenir inquiétantes. Que ferait-on de cette agglomération de travailleurs, qui n'était en réalité qu'un rassemblement de désœuvrés ? Si le propos rapporté par Emile Thomas, dans son livre, est vrai — et ce propos n'a jamais été démenti — il faut convenir que la responsabilité morale du ministre des travaux publics, Marie, reste gravement engagée devant le tribunal de la conscience publique : « Un jour, raconte Emile Thomas,

M. Marie me demanda fort bas, si je pouvais compter sur les ouvriers. — Je le pense, répondis-je ; cependant le nombre s'en accroît tellement qu'il me devient difficile de posséder sur eux une action aussi directe que je le souhaiterais. — Ne vous inquiétez pas du nombre, me dit le ministre ; si vous les tenez, il ne sera jamais trop grand. Ne ménagez pas l'argent ; au besoin même, on vous accorderait des fonds secrets. Le jour n'est peut-être pas loin où il faudra les faire descendre dans la rue. »

On frémit à l'idée que de telles prévisions aient pu se présenter à l'esprit d'un homme d'une conscience élevée et d'une parfaite droiture, comme était Marie. Que pouvait signifier dans sa bouche un semblable langage ? Faire descendre dans la rue ces ouvriers embrigadés au nombre de plus de cent mille, et pourquoi faire ? Marie comptait-il s'en servir contre les autres ouvriers de Paris, encore plus malheureux et plus aigris que ceux qui avaient obtenu d'être inscrits dans les ateliers nationaux ? Espérait-il que ces derniers consentiraient à se faire les soldats de l'ordre, c'est-à-dire les exécuteurs terribles des alarmes et des vengeances bourgeoises, contre l'armée du désespoir et de la faim ? Comment de pareilles perspectives n'ont-elles pas rempli son âme d'épouvante ? D'autre part, licencier les ateliers nationaux, jeter sur le pavé de Paris cent mille hommes sans travail, sans argent et sans pain, c'était, en rendant inévitable un soulèvement de tout le prolétariat parisien, déchaîner la guerre civile, et la guerre civile, c'était pour la République une mort certaine au milieu des plus effrayantes convulsions. On ne s'explique pas le discours de Marie. Que voulaient donc ces modérés? A quoi pensaient-ils? Pouvait-il y avoir dans une insurrection du peuple un avantage quelconque à recueillir

pour la République ? Comment ces hommes portés au gouvernement par les hasards d'une révolution ne comprirent-ils pas mieux leurs devoirs les plus élémentaires ? On se perd en conjectures, et c'est là qu'on peut voir à quel point la révolution de Février était restée inconnue dans son principe et ses tendances à ceux mêmes qui en paraissaient les chefs. Mais que dire de ceux qui n'étaient pas républicains, et qui n'attendaient que l'occasion de précipiter la chute de la République, au risque de voir la France s'abîmer elle-même dans un cataclysme général ?

Ce qu'il y eut peut-être de plus regrettable dans cette crise, c'est l'erreur qui fit croire aux ouvriers enrôlés dans les ateliers nationaux que ces établissements, qui, dans la pensée de leurs organisateurs, avaient un caractère essentiellement transitoire, étaient comme une première application de ce droit nouveau conquis par le peuple en Février et qu'on appelait le droit au travail. Cette conquête était, dans l'ordre économique et social, la conséquence et le complément de l'autre conquête accomplie dans l'ordre politique, le suffrage universel. Celle-ci avait été taxée d'utopie dangereuse et irréalisable, et cependant, on venait de l'appliquer; et, du premier coup, la France entière l'avait adoptée comme l'instrument nécessaire et définitif de sa souveraineté. Pourquoi la conquête sociale n'aurait-elle pas la même fortune ? Le gouvernement provisoire avait reconnu et proclamé le droit au travail, tout de même qu'il avait reconnu et proclamé le droit égal et la capacité égale de tous les Français à l'exercice du droit de suffrage. Et vraiment, quand on se reporte à cette époque, le gouvernement provisoire pouvait-il faire autrement, dans les premiers jours de son avènement au pouvoir ? Ne savait-il pas qu'il y avait été porté principalement

par les classes ouvrières de Paris ? Les chefs de ces classes, à défaut de la masse à peine éclairée des travailleurs, étaient à cette époque profondément imbus, peut-être plus que de nos jours, des théories des réformateurs socialistes. Une révolution qui n'aurait rien fait ni rien tenté en faveur du socialisme, eût été pour les meneurs des classes ouvrières une déception qui, en rappelant les déceptions de juillet 1830, eût infailliblement remis le peuple debout, les armes à la main, pour détruire son ouvrage. Ainsi les ateliers nationaux furent un expédient, mais un expédient qui prit sa source dans la reconnaissance et la proclamation du droit au travail par le gouvernement provisoire, autour duquel la bourgeoisie s'était ralliée comme autour de la seule autorité possible, en ces moments de péril où elle ne songeait qu'à son propre salut.

Tout cela malheureusement fut oublié, dès que les hautes classes revinrent de leurs premières frayeurs. Les ouvriers, suivant la parole admirable qu'ils avaient dite, firent crédit de trois mois de leur misère à la République ; les anciennes classes dirigeantes, se croyant dépouillées de toute leur influence politique, et de plus menacées dans leur situation sociale, se refusèrent à un sacrifice pareil. En vain, un publiciste hardi mais inconsistant et versatile, Emile de Girardin, avait-il crié dès les premiers jours : Confiance ! confiance ! La haute et moyenne bourgeoisie ne put ni ne voulut se résigner à prendre son parti d'un régime nouveau, dont l'avènement l'avait surprise et dérangée dans la quiétude de son égoïsme, et qui lui semblait mettre en péril ses intérêts comme ses doctrines. Avec l'esprit frondeur et sceptique qui la caractérise, elle ne vit que le côté difficile, subalterne et parfois ridicule des mesures que l'on s'efforçait de prendre dans son intérêt et pour la rassurer. Elle

se refusa toujours à reconnaître loyalement à ce qu'il pouvait y avoir de nécessaire et jusqu'à un certain point d'avantageux pour elle dans ces mesures mêmes. Elle donna ainsi l'exemple de la politique funeste qui, depuis un demi-siècle, a tant énervé la force morale de la France, la politique pessimiste qui sème la défiance et le découragement, abaisse les caractères, et pousse à l'excès du mal, en affichant l'espoir que le bien finira par en sortir.

Le rapide accroissement du nombre des ouvriers des ateliers nationaux fait comprendre le discrédit profond dans lequel tombèrent ces établissements, qui n'avaient d'ailleurs aucun caractère socialiste et ne donnaient satisfaction à personne d'un peu notable dans le groupe des réformateurs. Au 2 mars, huit jours après les événements de février, on ne comptait pas plus de dix-sept mille ouvriers sans travail dans Paris ; au 15 mars, ce chiffre de dix-sept mille montait à cinquante mille ; au 20 juin, il dépassait cent sept mille. Evidemment, il y avait là de sérieux abus. Sans doute, le chômage s'était étendu, et les misères aussi. Chose plus grave, les ateliers nationaux, par leur institution même, inquiétaient le travail libre, dans ses diverses spécialités, car les ouvriers, qui n'auraient pas demandé mieux que de continuer leur labeur accoutumé et de reprendre leur tâche quotidienne, ne pouvaient voir, sans des sentiments d'envie et sans de justes récriminations, ces chantiers où la production était nulle et où l'on touchait des salaires réguliers, sans avoir rien fait d'utile. Le grand vice de l'institution se manifesta surtout par l'impuissance des organisateurs et des chefs à occuper sérieusement plus de six mille hommes. Caussidière, dans sa défense devant l'Assemblée nationale, avait dénoncé ce désœuvrement, qui coûtait des sommes énormes au Trésor : « Les ou-

vriers, disait-il, n'ont fait que gratter la terre et la transporter d'un endroit à un autre. » Et encore, tous n'étaient pas propres à ce travail dérisoire et improductif ! D'ailleurs, tous étant désœuvrés, tous étaient déclassés. La démoralisation devait s'en suivre, si l'on ajoute à tant de causes d'insubordination les excitations des agents des partis dynastiques, habiles à se glisser partout, l'or à la main, les paroles de haine et de révolte à la bouche, avec l'ardent désir de jeter dans la plus effroyable mêlée tout ce monde d'oisifs et d'ambitieux à qui l'on promettait, au nom des prétendants, de réaliser l'éternelle chimère des pauvres, l'abolition de la misère.

Cette oisiveté pesait singulièrement aux hommes sérieux et sincères des ateliers nationaux. Entassés pêle-mêle, malgré la hiérarchie savante d'Emile Thomas, condamnés à des besognes rebutantes pour la plupart d'entre eux, ils contenaient à peine leurs colères incessamment attisées par une presse empoisonnée, par des journaux nourris des haines de la réaction, comme le *Constitutionnel*, l'*Assemblée nationale*, qui, pour les insulter, rivalisaient de cynisme, de verve injurieuse avec des feuilles écloses de la veille entre les pavés soulevés par l'émeute, et soudoyées par les pires corrupteurs. Cette presse infâme accablait les ouvriers des ateliers nationaux, comme les autres du reste, comme ceux qui étaient restés libres et se réunissaient tous les soirs sur les places publiques et dans les carrefours, sous les épithètes les plus outrageantes et les plus calomnieuses, les traitant de paresseux, de voleurs, d'assassins, de forçats libérés à peine sortis des bagnes et prêts à tout faire pour y être renvoyés. Vainement les honnêtes ouvriers essayaient de se défendre, en adressant des protestations aux journaux de leur opinion : « Rédacteurs du *Constitu-*

*tionnel*, disait l'une de ces protestations, vous mentez impudemment, quand vous dites que les ateliers renferment de onze à douze mille forçats... Nous ne gagnons pas notre argent, dites-vous ! Eh ! mon Dieu ! nous le savons aussi bien que vous et c'est là ce qui nous désespère. Vous ne savez pas, vous riches, ce qu'il en coûte à des ouvriers honnêtes et laborieux, habitués à gagner leur vie par le travail, d'aller pendant toute une journée s'exposer aux rayons d'un soleil brûlant, pour toucher le prix d'un labeur qu'ils n'ont pas fait. »

Voilà qui jette une lumière instructive sur les sentiments qui animaient les principaux des ouvriers des ateliers nationaux, en ce qui touche le travail qu'on leur donnait à faire ; et pour ce qui est de leurs opinions politiques, un autre document atteste qu'en dépit de toutes les excitations auxquelles ils étaient livrés avec la connivence de M. Emile Thomas lui-même qui ouvrit la porte des ateliers aux agents bonapartistes, ces ouvriers, ces artistes, ces Parisiens de naissance, de mœurs et d'éducation ne cessaient pas d'être fidèles à la République. Se sentant travaillés, harcelés par les émissaires de la réaction, ils comprirent vite que l'on cherchait à dégoûter le peuple de ces institutions républicaines qu'il avait fondées, pour être le point de départ et l'instrument d'un ordre social nouveau ; et ils se rapprochèrent des ouvriers du Luxembourg, afin de signer avec eux une proclamation, dans laquelle ils adjuraient les travailleurs parisiens de ne pas se laisser séduire par les flatteries et les promesses des agents des dynasties déchues, de ne pas encourager par leur présence « des manifestations qui n'ont de populaire que le titre ».

« Nous vous prions, disaient-ils encore, au nom de cette liberté si durement achetée, au nom de la patrie

régénérée par vous, au nom de la fraternité, de l'égalité, de ne pas joindre vos voix et votre appui à des voix anarchiques, de ne pas prêter vos bras et vos cœurs pour encourager les partisans d'un trône que vous avez brûlé! Ces hommes sans âme, sans convictions, amèneraient inévitablement l'anarchie au milieu du pays, qui n'a besoin que de liberté et de travail.

« Nul ne doit prétendre désormais qu'au plus beau de tous les titres, à celui de citoyen. Nul ne doit essayer de lutter contre le véritable souverain, le peuple.

« La réaction travaille, elle s'agite; ses nombreux émissaires feront luire à vos yeux un rêve irréalisable, un bonheur insensé. Elle sème l'or. Défiez-vous! défiez-vous! Attendez encore quelques jours avec ce calme dont vous avez fait preuve et qui est la véritable force. Espérez, car les temps sont venus, l'avenir nous appartient; rien n'est maintenant possible en France que la République démocratique et sociale. »

Un tel langage, au lieu d'apaiser les passions, ne fit que les envenimer. On voulait voir, dans cet ajournement à quelques jours, l'annonce à bref délai de la collision, qui apparaissait d'heure en heure comme plus menaçante et bientôt inévitable. Ce fut une faute, que les modérés pouvaient facilement éviter. Aujourd'hui, sans doute, il est facile de dire que cette proclamation respire en plus d'un passage la passion sincère et naïve d'un état social vraiment utopique, constant objet des aspirations populaires : mais, en ce temps-là, c'était le langage de tout le monde, et personne ne pensait à reprendre, pour la blâmer, cette phraséologie vague et trompeuse. On ne remarqua point assez le grand pas que venaient de faire les ouvriers vers la reconnaissance du fait légal de l'existence de la République, qui, d'après eux et sous aucun pré-

texte, ne devait plus être exposée aux dangers ni remise en question; on ne s'attacha qu'à la couleur « socialiste » de ces adjurations solennelles, et comme le parti socialiste venait de faire passer aux élections parisiennes du 5 juin P.-J. Proudhon et Pierre Leroux, les terreurs feintes ou réelles du parti modéré n'en devinrent que plus vives.

La vérité est que, dans l'effervescence des esprits, et dans le trouble des âmes, les problèmes sociaux posés par la révolution de Février prenaient chaque jour plus d'importance. Les uns, et c'étaient les plus nombreux, n'osaient aborder ces problèmes que pour en dénoncer le caractère à la fois chimérique et subversif; les autres, tout en ne refusant point de s'en occuper, ne comprenaient point que le peuple s'obtinât à les mettre au-dessus de toutes les autres difficultés que la République avait à résoudre.

Tel était l'état d'esprit dc la plupart des républicains de l'Assemblée constituante; tous avaient été plus ou moins surpris par la soudaineté de la révolution de Février, et tous s'étonnaient et s'alarmaient de la tournure imprévue que pouvait prendre tout à coup cette révolution qu'ils regardaient comme finie, puisqu'elle avait abouti à l'installation de la République sur les ruines de toutes les monarchies successivement essayées et renversées depuis un demi-siècle. Les représentants arrivés de leurs provinces ignoraient Paris, et surtout Paris socialiste. Les théories et les systèmes, les doctrines et les hommes leur étaient également inconnus. Ils n'en savaient guère que ce qu'en disaient les journaux, souvent aussi peu instruits qu'eux-mêmes. Cette ignorance les réduisait, soit à s'en rapporter trop souvent aux déclamations déraisonnables qui échappaient aux défenseurs passionnés de ces idées confuses et peu mûries, soit aux

calomnies effrontées de ceux qui exagéraient le péril socialiste, avec l'arrière-pensée d'exploiter contre les institutions nouvelles l'effroi causé par ce péril. On sentait vaguement que le socialisme, si mal défini qu'il fût alors, et justement parce qu'il était mal compris et mal digéré, portait tort à la République, et loin de l'étudier pour l'appliquer ou le réfuter, on se contentait de le détester, en le diffamant.

Nul doute que le socialisme n'eût fait surgir au sein des classes laborieuses des espérances impossibles à réaliser, et que ces espérances mêmes ne dussent aboutir, en s'écroulant, à de cruelles déceptions, et à un recul inévitable, alors que le peuple avait cru faire un pas en avant dans la voie qui conduit à l'égalité par la justice sociale. Ces déceptions devaient avoir pour effet de diviser les républicains, encore plus qu'ils ne l'étaient avant. Ceux d'entre eux que leur ignorance ou leur défaut de courage tenait éloignés du socialisme, perdirent la confiance des portions vives et agissantes de la démocratie ouvrière, et, d'un autre côté, les ressentiments témoignés à ces républicains timorés par la fraction la plus ardente de leur parti, précipitèrent les bourgeois dans une si folle terreur du socialisme que, plus tard, ils aimèrent mieux se jeter dans les bras du premier sauveur à leur portée que d'accepter, pour la conduire, une République qu'ils jugeaient impuissante à les protéger contre les périls des soulèvements populaires.

Au milieu de tout cela, le caractère de l'insurrection désormais inévitable et qui éclata en juin, resta profondément méconnu. Mais il est temps de dire quelle fut la conduite de l'Assemblée nationale dans ces circonstances à jamais douloureuses.

## VI

Ulysse Trélat, ministre des travaux publics. — Son plan pour la solution de l'affaire des ateliers nationaux, repoussé par la Commission exécutive, est tenu en échec par les comités des finances et des travailleurs de l'Assemblée. — Les comités permanents de la Constituante. — Le comte de Falloux. — Discours socialiste de Pierre Leroux.—Réplique de Goudchoux.

La question des ateliers nationaux était arrivée à sa période aiguë, quand la Commission exécutive nomma pour remplacer Marie au ministère des travaux publics, un des hommes qui avait le plus compté dans l'ancien parti républicain par son caractère élevé, son courage à toute épreuve, sa haute et sévère probité, son éloquence audacieuse et convaincue : c'était le docteur Ulysse Trélat, ancien journaliste dans le Puy-de-Dôme, impliqué dans le procès d'avril devant la cour des Pairs, celui qui avait fait entendre au président Pasquier le fier et hardi langage du parti républicain, quand il se fit accusateur de ses juges devant la France et devant l'Europe. Trélat, doué d'un cœur aussi tendre que sa volonté était ferme, était de ceux que la responsabilité n'effraye point, tant ils sont sûrs de leur conscience. Hélas ! cette qualité si précieuse, et si rare dans les hommes qui gouvernent aux heures de crise, tourna contre lui-même et contre ses projets.

Il avait le problème des ateliers nationaux à résoudre ; il s'y appliqua, dès son entrée aux affaires, avec sincérité et dévouement, moins encore comme à un service à rendre à son parti que comme à un grand devoir à remplir envers son pays. Il crut tout d'abord que, dans des circonstances aussi difficiles

et dans un cas aussi exceptionnel, il avait le droit de recourir à des moyens énergiques, sauf à répondre de ses actes devant l'assemblée nationale.

Il commença par se faire rendre compte par une commission qu'il nomma en dehors de l'Assemblée de l'état des ateliers nationaux. Les lumières de son esprit, les inspirations de son cœur ne lui permettaient pas de songer à une dissolution immédiate et brutale de cette immense agglomération d'hommes. Et cependant il était nécessaire d'y arriver, le trésor de la République s'épuisant à fournir des subsides qui allaient se perdre dans ce gouffre toujours béant, sur lequel l'Assemblée fixait des regards pleins d'anxiété et de malveillance.

Ulysse Trélat pensa qu'il atteindrait le but assigné par sa conscience à ses efforts : en arrêtant d'abord les enrôlements que le directeur Emile Thomas, suspect d'accointance avec la faction bonapartiste, semblait multiplier comme à plaisir, quand il aurait fallu tout faire pour les réduire; en préparant la rentrée des ouvriers dans les ateliers privés, que les patrons furent invités à rouvrir, surtout dans les industries toutes parisiennes; en créant non seulement à Paris, mais sur tous les points du territoire, des chantiers où les ouvriers consciencieux et qui voudraient quitter Paris trouveraient un travail vraiment utile et rémunérateur; en prenant à cet égard, d'accord avec son collègue des finances, des mesures d'intérêt général, telles que chemins de fer à construire, canaux à creuser, usines et fabriques à mettre en activité, pour la production d'objets d'utilité nationale; enfin, en provoquant parmi les plus jeunes ouvriers d'autres engagements, d'autres enrôlements, cette fois dans l'armée et non plus dans des établissements que l'on devait inévitablement fermer.

C'était, comme on le voit, la dissolution lente mais progressive : il n'y fallait que du temps et de la bonne volonté.

Le courageux ministre soumit ce plan à la Commission exécutive dont il tenait ses pouvoirs. Celle-ci refusa de l'adopter, ne pouvant se résoudre, dit-elle, maintenant que l'Assemblée nationale était réunie, à sanctionner un ensemble de mesures qui semblaient impliquer et consacrer le droit au travail. C'étaient les mêmes hommes qui, en face du peuple, avaient reconnu et proclamé ce droit, en reconnaissance de la victoire des combattants de Février.

Trélat ne parlait point du droit au travail : pourquoi soulever cette question ?

L'Assemblée constituante ne voulut pas davantage accepter les propositions du ministre des travaux publics, sans les soumettre à une commission nommée par elle, complication nouvelle, et tout à fait inutile en un tel moment.

C'est sur le fait qu'il faut saisir ici les fâcheux inconvénients de la méthode de travail adoptée par l'Assemblée nationale de 1848.

Cette assemblée était remplie d'hommes de bonne volonté, très fiers de leur mandat, fort attachés à leurs devoirs, impatients de faire le bien, en travaillant avec assiduité aux affaires de la nation. Comme elle était souveraine, elle ne résistait guère à la tentation de se mêler de tout ce qui pouvait toucher de près ou de loin à l'administration ou au gouvernement, bien qu'elle eût chargé du pouvoir exécutif une commission qui en avait toutes les attributions et la responsabilité. Afin de mieux faire sentir son action, elle s'était appliquée à copier celle de nos grandes assemblées révolutionnaires, la Convention nationale, qui a mené à bonne fin la plus grandiose comme la plus ter-

rible de toutes les tâches, la défense de la patrie en danger et l'affermissement des conquêtes de la Révolution. La Convention avait eu pour organes, pour instruments de sa redoutable omnipotence, ces fameux comités qui ont laissé après eux une si tragique renommée. L'Assemblée nationale de 1848 voulut avoir les siens, autant pour suivre l'exemple de la Convention que pour offrir aux représentants laborieux et dévoués des moyens d'étude et de travail et tirer parti de l'intelligence et de l'activité de tous ses membres.

Assurément le but était louable, et, dans l'Assemblée constituante de 1848, en effet, la plupart des représentants se firent inscrire suivant leurs goûts, leurs aptitudes, leurs capacités, sur les listes des quinze comités permanents entre lesquels le règlement de l'Assemblée partagea les travaux dont elle devait s'occuper. A côté et en dehors des comités, le règlement admit la nomination de commissions spéciales élues dans les bureaux.

Il arriva plusieurs fois que les commissions spéciales se trouvèrent en désaccord avec les comités permanents, antagonisme déjà très fâcheux; mais il arriva plus souvent encore que ce désaccord éclata entre les comités permanents eux-mêmes, qui avaient tous, à un degré plus ou moins élevé, la prétention de représenter et de diriger l'Assemblée dans les matières de leur compétence. Ces tiraillements ne laissaient pas de nuire à la bonne et prompte expédition des affaires, et sous le prétexte d'appeler tout le monde à travailler, on en vint, dans les circonstances les plus délicates, à paralyser l'action de l'Assemblée tout entière.

Indépendamment de cette rivalité des comités entre eux, il y eut une autre cause de menées et d'intrigues qui ne fut pas aperçue tout d'abord, mais que l'expé-

rience des choses et la pratique des hommes mirent bientôt en lumière, de manière à dessiller les yeux les plus prévenus. Dans les comités permanents, où les hommes se groupaient, non pas tant d'après leurs aptitudes que selon leurs affinités politiques, se rejoignirent bien vite tous ceux qui voulaient suivre la même ligne, observer la même tactique, servir et faire triompher la même cause politique. Par là, ces comités devinrent des centres d'action, ordinairement soumis à l'influence de quelque personnage considérable, qui, par l'adhésion de ses amis et la force morale qu'ils lui apportaient, se trouva souvent en situation, sans faire partie du gouvernement, d'exercer l'action la plus étendue, et quelquefois même de substituer, sans aucune responsabilité, à l'influence comme au pouvoir des ministres, une autorité dépourvue de tout frein comme de tout contrôle.

C'est ce qui put être observé peu de temps après la quintuple élection de M. Thiers à l'Assemblée constituante. A peine arrivé, il alla se tapir dans le comité des finances, d'où il ne tarda pas à diriger toute la politique parlementaire des ennemis de la République. Certes, un homme d'État d'une fertilité de moyens et d'une expérience aussi consommée que celles que possédait M. Thiers, était toujours assuré de se faire une place importante et de jouer un rôle prépondérant dans une assemblée française; mais, en 1848, il fut singulièrement aidé dans ses projets par les comités permanents, au-dessus desquels il sut placer celui des finances comme le véritable groupe directeur de toute la Constituante.

Il y a donc plus à perdre qu'à gagner, pour les assemblées qui veulent garder leur indépendance, dans l'établissement de ces chambres au petit pied constituées dans la grande, et l'on s'étonne qu'après

l'expérience de 1848, il y ait encore parmi nous des hommes pour demander le retour à une organisation aussi dangereuse, à une méthode de travail aussi vicieuse que celles de l'Assemblée constituante. C'est encore un de ces faux progrès, qui ne sont que des rétrogradations vers le passé, une de ces réformes vaines et à effet, comme on les aime dans certains groupes de notre parti, qui, sous prétexte de respecter certaines traditions, refusent de s'éclairer des leçons du passé.

Cet antagonisme des comités permanents de l'Assemblée constituante éclata juste au moment où les affaires voulaient êtres conduites avec la plus parfaite unité de direction. Il y avait un comité des travaux publics qui soutenait le gouvernement, et un comité des finances qui lui faisait une guerre sourde et implacable. Les ministres, Eugène Duclerc aux finances, Ulysse Trélat aux travaux publics, étaient d'accord, et les représentants appelés à les seconder, étaient désunis et divisés. Duclerc, jeune rédacteur du *National*, ne manquait ni de vues ni de courage. Son plan de finances reposait tout entier sur un projet de rachat des chemins de fer, que le comité des travaux publics était disposé à l'accepter. Au contraire, le comité des finances ne voulait point entendre parler du rachat des chemins de fer, qui lui apparaissait comme une mesure révolutionnaire et entachée du pire socialisme, et proposait à la place un projet de conversion des caisses d'épargne et des bons du Trésor en rentes perpétuelles. Le gouvernement soutenait, pour sa part, que la conversion projetée s'opérerait dans les conditions les plus désavantageuses au Trésor, tandis que le rachat des chemins de fer et la reprise des travaux pour leur achèvement rendraient de l'activité à l'industrie, en même temps que du travail aux ouvriers:

ce pouvait être une solution du problème des ateliers nationaux, et c'est à quoi tenait surtout le ministre des travaux publics.

La Commission exécutive cherchait à gagner du temps. Tout en refusant son adhésion aux vues de Trélat, elle avait compris que son devoir était de le soutenir dans la voie où il voulait entrer : c'est ainsi qu'elle avait approuvé le ministre dans les mesures qu'il avait prises pour remplacer Emile Thomas, lequel désobéissait de la manière la plus grave en continuant les enrôlements. Mais, la Commission, en vue de donner satisfaction à l'Assemblée, voulait substituer au travail à la tâche le travail à la journée, et décréter l'enrôlement dans l'armée des jeunes ouvriers de 18 à 25 ans inscrits sur les contrôles des ateliers nationaux. Tout dépendait du sort qui serait fait par l'Assemblée aux projets financiers du gouvernement, et c'est là que l'on eut l'occasion de voir de près et de juger la tactique profonde d'un homme, à peu près nouveau dans les Assemblées politiques de la France, mais qui avait, dès les premiers jours de la Constituante de 1848, conquis une grande influence, dont il sut user avec la plus rare habileté pour le plus grand malheur de la République.

C'était le comte Alfred de Falloux, représentant de Maine-et-Loire. Fils d'une manière de gentilhomme angevin, enrichi dans le commerce du bétail et récemment anobli par le roi Charles X, M. de Falloux avait été élevé par sa mère, autrefois dame de la cour de Louis XVI, dans le culte de la monarchie légitime, et formé par elle aux belles manières, au langage fin, souple, insinuant et distingué du monde de l'ancien régime. Il était ainsi légitimiste de naissance et d'éducation, et c'est en cette qualité qu'il était entré, aux élections de 1846, dans la Chambre des députés, où il

n'avait eu ni le temps ni l'occasion de faire preuve de ses grandes aptitudes politiques. Une autre influence féminine, au moins aussi active et plus profonde que la première, avait déterminé le cours de ses idées, en lui révélant par d'adroites flatteries l'emploi qu'il était appelé à faire dans la vie publique de ses facultés et de ses talents. Une dame étrangère, russe d'origine et de religion, plus tard convertie au catholicisme romain le plus ardent sous la direction spirituelle de l'illustre comte Joseph de Maistre lui-même, madame Swetchine, qui tenait au faubourg Saint-Germain un salon moitié mondain, moitié dévot, mais fort recherché, avait initié le jeune Alfred de Falloux au service de l'Église, et celui-ci s'était trouvé merveilleusement fait pour apprendre et saisir les mystères de cette politique cléricale toujours fixe en ses desseins, infiniment variée dans ses ressources, sans cesse rajeunissante et renouvelée dans ses moyens. Falloux avait commencé sa réputation, en publiant des livres : un *Louis XVI* par où il avait déclaré sa haine de la Révolution française, en s'efforçant de prouver que, si l'on avait laissé faire le roi, toutes les réformes auraient été accomplies, sans aucun bouleversement social et sans aucune effusion de sang; et une *Histoire de Pie V*, le pape de la Saint-Barthélemy, où il n'avait pas cru pouvoir se refuser à l'apologie de ce crime à jamais exécrable : c'était assez, à ce qu'il semble, pour faire bien connaître Falloux, et l'on s'étonne à bon droit que l'on ait pu semé prendre sur son caractère et ses opinions. Mais Falloux excellait à dissimuler les visées de son esprit comme les ardeurs de son tempérament. Il était à la fois très fanatique et très politique. Si ses doctrines étaient très arrêtées et fort étroites, son esprit de conduite était large et facile, au moins en apparence : il abordait ses adversaires

avec l'intention de les séduire; il se résignait à vivre avec eux, pour les mieux tromper. Dans son livre sur Pie V, il avait osé écrire que « la tolérance, inconnue des siècles de foi, est un sentiment qui ne peut être rangé parmi les vertus que dans un siècle de doute » ; il avait même ajouté qu' « en immolant l'homme endurci dans son erreur, il y avait toute chance pour que cette erreur pérît avec lui, et que les peuples demeurassent dans la paix de l'orthodoxie ». Mais si, pour A. de Falloux rompu aux subtilités de la théologie, ces doctrines abominables étaient la *thèse*, il n'hésitait pas à réclamer la liberté des personnes, de la parole et des écrits, comme *l'hypothèse* dont le malheur des temps voulait que les catholiques fussent condamnés à s'accommoder. Pour sa part, il faisait plus que de s'y résigner, il usait hardiment de cette liberté et ne craignait même pas de se donner comme acquis aux réformes réclamées par l'esprit du monde moderne. Après la révolution de Février sa profession de foi aux électeurs de Maine-et-Loire avait été l'une des plus remarquées pour ses tendances socialistes, et il n'est même pas bien sûr qu'il n'ait pas eu dès cette époque, avant tous ses coreligionnaires, étant plus attaché à l'Église qu'à la royauté même, la vision très nette des avantages que l'Église, si elle orientait sa politique de ce côté, pourrait retirer d'un certain socialisme chrétien et même d'une république cléricale.

Ce qui est sûr, c'est que Falloux était né avec des parties supérieures de l'homme d'État. Doué d'un esprit à la fois pénétrant et très maître de soi, il était habile à paraître se donner au moment même où il se réservait le plus complètement. La fermeté de ses vues se marquait par la plus grande précision dans ses actes. Il savait reconnaître où il fallait porter l'effort,

et l'y portait avec une résolution inflexible, une courageuse persévérance, et toujours avec les formes les plus attirantes et les plus fallacieuses. De tous les adversaires que le parti de la Révolution a rencontrés sur sa route depuis un siècle, le comte de Falloux peut à juste titre passer pour l'un des plus redoutables. Il a frappé ce parti de trois coups décisifs, et si violents que l'on se demande comment ils n'ont pas été mortels : il a provoqué, à la date marquée par lui, la terrible insurrection de Juin; il a conduit la France républicaine à Rome, pour y étouffer la République et y rétablir le principal temporel des Papes, jetant ainsi entre la France et l'Italie les germes d'une division funeste et dont on ne voit pas le terme; enfin, il a préparé la loi sur l'enseignement, qui a coupé la France en deux, mettant, d'un côté, les Français du parti de la Révolution, et, de l'autre, les Français qui se sont rejetés entre les bras de l'Église, afin d'échapper par cette soumission aux conséquences de notre nouvel état social et politique. Si Falloux avait rétabli la monarchie des Bourbons, comme il aurait certainement réussi à le faire, ne fût-ce que pour un temps, avec un parti plus docile aux conseils de son expérience et de son génie, on cherche quel plus habile politique nous montrerait toute notre histoire.

Le caractère hardiment socialiste de sa profession de foi avait permis à cet homme si avisé de se ranger parmi ceux qui voulaient s'occuper avant tout des questions sociales et ouvrières : c'est ainsi qu'il fut amené, dans le comité même des finances et dans la commission du travail, à prendre en main l'affaire des ateliers nationaux. Du premier jour, il vit clair. La dissolution des ateliers nationaux, la dissolution immédiate, totale, faite d'un seul coup et en un seul jour, des ateliers nationaux, amènerait une collision.

Eh ! ne fera-t-on rien pour détourner une pareille catastrophe ? oui, sans doute, il y aurait bien quelque chose à faire, mais quoi ? Il n'y a point, il n'y aura jamais d'autre remède, jamais de solution vraie et définitive que le licenciement de cette armée du désordre; et ce qu'il y a de mieux, c'est encore de s'y préparer. Tel a toujours été son langage, et c'est pour cela que l'on voit d'abord Falloux temporiser. Il n'est pas avec Trélat, ministre des travaux publics, dont il n'approuve pas les mesures ; il est encore moins avec la Commission exécutive, qu'il veut précipiter dans une telle impopularité que la République y succombe avec elle : il se tient aux ordres de la Commission, de la sous-Commission qu'il conduit et dirige comme il veut, et il multiplie les rapports. Il a son plan, et il le suit. Pour lui, il n'y a pas d'autre solution que celle qu'il a fait connaître. Que lui importe la guerre civile ? Une insurrection de prolétaires, qu'est-ce que cela ? On en vient toujours à bout. Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait entre la bourgeoisie et le prolétariat haine irréconciliable dans le présent et dans l'avenir, car c'est cette haine perfidement exploitée qui empêchera la République de se fonder et de s'affermir.

Les honnêtes et naïfs républicains du centre de l'Assemblée ne soupçonnaient rien d'une telle politique. Dans toutes les occasions qui s'offraient à eux, leurs sympathies pour les souffrances matérielles du peuple se manifestaient par des votes de subsides, qui ajoutaient aux charges du Trésor, sans atténuer les maux dont souffrait le pays. On cherchait de la meilleure foi du monde des palliatifs, des remèdes à ces maux, sans rien trouver. On interrogeait les économistes, et ils répondaient par leur célèbre formule : Laissez faire, laissez passer ! N'attentez pas à la liberté de l'offre et de la demande ! Ces crises sont incoer-

cibles comme les forces de la nature. Elles échappent à toute action. Le temps seul y peut quelque chose. C'est une affaire d'équilibre. L'équilibre ne peut tarder à se rétablir, surtout si l'État n'intervient point, s'il ne rachète pas les chemins de fer, s'il ne cherche point à créer une hausse factice, si enfin il abandonne à leur liberté naturelle les contrats entre patrons et ouvriers. On interrogeait aussi les socialistes. Comme on les accusait de tout le mal, c'était à eux surtout qu'on demandait de le guérir, et les socialistes répondaient qu'ils avaient, chacun de son côté, un système complet de réformes qui ne pouvait être ni mutilé, car c'était le réduire à l'impuissance, ni appliqué dans toute son étendue et dans sa rigueur, dans l'état présent des esprits, avec les préjugés persistants et les habitudes invétérées de la nation.

Il y eut cependant un jour où le socialisme apparut à la tribune de l'Assemblée, dans la personne du représentant Pierre Leroux, récemment élu par la population parisienne. Cette apparition ne laissa pas de causer une vive impression, bien moins par les mesures pratiques recommandées par le philosophe, que par les grands horizons que sa parole mystique ouvrit tout à coup devant les yeux les plus prévenus.

Dans la séance du 15 juin, on discutait un projet relatif à l'assimilation de l'Algérie à la France, et à la création de communes, destinées, dans la pensée de ceux qui voulaient les organiser, à recevoir le trop-plein du prolétariat des grandes villes. Pierre Leroux proclama qu'en fait et en principe la France ne peut se passer de colonisation, de migrations, qu'elle a besoin de faire sortir de son sein tout un peuple qui demande une civilisation nouvelle.

« Je dis, — et il se tournait vers la droite qui restait tout ébahie, — que si vous ne voulez pas admettre cela,

si vous ne voulez pas sortir de l'ancienne économie politique, si vous voulez absolument anéantir toutes les promesses, non pas seulement de la dernière révolution, mais de tous les temps, de la révolution française dans toute sa grandeur ; si vous ne voulez pas que le christianisme lui-même fasse un pas nouveau, si vous ne voulez pas de l'association humaine, je dis que vous exposez la civilisation ancienne à mourir dans une agonie terrible. »

Ces paroles avaient déjà causé une émotion profonde, quand l'orateur ajouta :

« Le gouvernement agit sans ensemble, sans une idée, faute de connaître la situation profonde de la société, faute d'avoir médité sur le problème que la révolution de Février a présenté aux esprits. Vous n'avez pas de solution, pas d'autre que la violence, la menace, le sang, la vieille, fausse, absurde économie politique. Il y a des solutions nouvelles. Le socialisme les apporte; ne les calomniez pas, comme vous faites depuis trois mois; permettez au socialisme de faire vivre l'humanité. Examinez les solutions du socialisme, et si vous n'en avez pas le temps, laissez le peuple les essayer, car il en a le droit. »

Et Pierre Leroux, se sentant écouté, recommanda l'association, dont tout le monde parlait alors comme d'une sorte de panacée universelle. Il expliqua qu'il fallait augmenter la production par l'association, par la mise en culture des terrains vagues de la Bretagne, du Limousin et de la Sologne, par des migrations en Corse ou en Algérie.

« Ce grand mouvement de migration, dit-il, qui s'est accompli à toutes les grandes époques de l'humanité, doit s'accomplir encore, mais non pas de la même façon que dans l'antiquité. C'est la grande loi de migration qui a fondé toutes les grandes choses

humaines. Ceux qui connaissent l'histoire savent que c'est ainsi que l'humanité s'est toujours régénérée. C'est toujours une civilisation nouvelle qui est venue se placer à une certaine distance de l'ancienne, en apportant à l'humanité une vie nouvelle, une conception nouvelle de la vie. »

« Nous marchons à l'association ; souffrez-la, ouvrez-lui la terre, la terre, notre mère.

« Oui, c'est vers la terre, vers l'agriculture que l'association, que la commune républicaine doit marcher. Il faut lui ouvrir la route. Autrement, vous allez être obligés d'enfermer l'essaim dans la ruche, et alors ce qui s'observe dans les abeilles s'observera dans la société humaine : la guerre, la guerre implacable. Comment concentrer ce qui veut vivre ? Comment contenir ce qui veut sortir, ce que la loi divine veut qui sorte ? »

Il ne faudrait pas croire que ces visions apocalyptiques d'une sorte de prophète social furent accueillies avec un scepticisme railleur. Tout en étant fort au-dessus de la portée moyenne des esprits, la parole ardente et convaincue de Pierre Leroux remua profondément les cœurs, et l'on vit plusieurs de ses adversaires de la droite, Montalembert entre autres, venir à lui, pour serrer sa main et le remercier d'avoir porté la question sur ces hauteurs.

Mais ces adjurations, adressées aux républicains politiques, de tenir enfin compte des réclamations, soit justes, soit utopiques, du socialisme, amenèrent à la tribune Goudchaux, président de la commission des ateliers nationaux, qui crut de son devoir de montrer que la situation des travailleurs, leurs misères, leurs plaintes, leurs droits ne manquaient point de défenseurs parmi ceux que l'on accusait de n'être que des formalistes, satisfaits par la simple

substitution de la République à la monarchie. Goudchaux parla de l'instruction qu'il fallait donner gratuitement au peuple, des institutions de crédit qu'il était nécessaire de fonder dans l'intérêt des classes ouvrières, de l'exonération de certains impôts, dont il était juste de les faire bénéficier, de l'extension des magistratures populaires, telles que les conseils des prud'hommes; il alla même jusqu'à prononcer les mots tant reprochés à Louis Blanc d'égalité sociale par l'organisation du travail. Ses paroles excitèrent d'abord la surprise et bientôt le mécontentement.

Goudchaux alors, et sans doute pour ne point trop irriter la droite, au besoin pour la ramener, prononce la déclaration que Falloux attendait : « Il faut, dit-il, que les ateliers nationaux disparaissent, je dis le mot, en leur entier; il faut qu'ils disparaissent à Paris d'abord, en province aussi; il ne faut pas qu'ils s'amoindrissent, entendez-le bien, il faut qu'ils disparaissent... Le sol est maintenant très miné... La Révolution de Février est arrivée trop tôt. Il faut résoudre aujourd'hui même la question des ateliers nationaux. Si vous ne la résolvez pas, la République périra, et la société passera par un tel état des choses que je ne veux pas vous le dépeindre. »

A ces mots, empreints d'une si profonde inquiétude, la terreur renaît dans les esprits; et, dès lors, c'est un cri universel :

Il faut en finir!

## VII

Il faut en finir. — Emeutes quotidiennes. — Marie, membre de la commission exécutive, et le délégué Pujol. — Premières barricades. — Divergence de vues entre la commission exécutive et le général Cavaignac. — Falloux lit son rapport sur la dissolution des ateliers nationaux. — Intrigues politiques dans la majorité républicaine. — Proposition de Victor Considérant. — Discours de Caussidière. — Proclamations de Marrast, maire de Paris, et de Sénard, président de l'Assemblée. — Véritables caractères de l'insurrection de Juin. — Le suffrage universel et le socialisme. — Proclamation de l'état de siège. — Dictature du général Cavaignac. — Retraite de la commission exécutive.

Il faut en finir ! Ce fut comme une sorte de mot d'ordre, que toute la France répéta dans les provinces comme à Paris, dans les villes et jusqu'au fond des campagnes les plus reculées, dans les rues aussi bien que dans les salons, parmi les ouvriers, parmi les soldats, dans les conseils du gouvernement, dans les conciliabules des partis, partout à la fois et instantanément, comme si le pays tout entier se fût trouvé soumis à quelque immense appareil électrique, qui eût au même moment galvanisé tous les Français par une décharge soudaine.

Cette unanimité était ce qui se pouvait imaginer de plus menaçant. Tout le monde voulait en finir; mais chaque individu, chaque groupe, chaque classe de la nation avait ses passions et ses vues, ses arrière-pensées et ses espérances : comment, par où arriverait-on à en finir ? Hélas ! il n'y avait qu'une seule issue, la guerre civile. On s'y trouva donc entraîné, sans avoir les moyens de s'arrêter, ni de se retenir. A tout on répondait par le mot général et commun : Il faut en

finir ! Et ce mot, qui devait étouffer la voix de la raison, commença par étouffer la voix de la pitié.

Les ouvriers des ateliers nationaux rédigèrent une adresse à cet imprudent Goudchaux, qui venait de tout précipiter par sa proposition de dissolution totale et immédiate : on y lisait la déclaration suivante, bien faite pour toucher les cœurs les plus durs :

« Vous demandez la suppression immédiate des ateliers nationaux, mais que fera-t-on des cent dix mille travailleurs qui attendent chaque jour de leur modeste paye les moyens d'existence pour eux et leurs familles ? Les livrera-t-on aux mauvais conseils de la faim, aux entraînements du désespoir ? Les jettera-t-on en pâture aux factieux ? »

Goudchaux avait demandé que la Commission exécutive prît les mesures nécessaires pour arriver à cette dissolution immédiate, qu'il regardait comme une opération préliminaire indispensable. Ulysse Trélat soutint avec le plus louable courage qu'il n'était pas commandé par les circonstances d'agir avec précipitation et inhumanité. Il voulait obtenir de nouveaux délais, gagner du temps. On lui reprocha son impéritie, ses faiblesses. Le mot avait été dit : il faut en finir. La Commission exécutive, voyant l'orage gronder, crut habile de revenir à son premier plan d'évacuation forcée des ateliers, par l'envoi d'un certain nombre d'ouvriers en Sologne et l'enrôlement des jeunes dans la garde mobile.

Cette déportation à l'intérieur excita dans les ateliers nationaux la plus vive irritation. Tous les soirs, se formaient des rassemblements, qui dégénéraient en émeutes, place du Panthéon, place de la Bastille, sur les boulevards, autour des portes Saint-Martin et Saint-Denis. Les ouvriers s'excitaient, s'encourageaient à la révolte ; les émissaires des prétendants dynastiques,

les agents de la réaction circulaient dans les groupes. On ne criait plus: Vive la République ! mais on acclamait la République démocratique et sociale, en jetant par intervalles des exclamations significatives, telles que celles de : Vive le Roi ! Vive Joinville ! Vive l'Empereur ! Poléon ! Nous l'aurons ! ce dernier cri sur l'air des *Lampions*. Avec la *Marseillaise* dont on ne chantait que le refrain : Aux armes ! citoyens, et que l'on profanait dans ces attroupements, où tant d'éléments impurs, bien connus de la police judiciaire et de la police de la sûreté, venaient se mêler aux prolétaires convaincus et honnêtes, ces discours en plein vent, ces criailleries, ce tapage avaient pour effet d'exaspérer les bourgeois paisibles, en sorte que l'énervement sous toutes les formes terrassait toutes les velléités de résistance à tant de désordre.

Le 21 juin, le *Moniteur universel* annonça pour le lendemain un premier départ d'ouvriers. « Ne partons pas, disaient les ouvriers, on veut détruire la République. » Et, de fait, ils se considéraient comme les vrais défenseurs de la République. Aussi, la voyant menacée dans son existence par la couardise de ceux qui en avaient la garde, le plus grand nombre se résolut parmi eux à prendre les armes pour la défendre, encore plus que pour défendre la maigre pitance qui les faisait vivre et qu'ils savaient bien qu'à un jour prochain l'Etat ne voudrait ni ne pourrait plus leur donner.

A voir ainsi la Commission exécutive en opposition constante avec Trélat, son ministre des travaux publics, la défiance était devenue extrême dans le personnel des ateliers nationaux. Un certain Pujol, qui exerçait une grande action sur ses camarades, homme doué d'une haute stature, d'un aspect imposant, d'une éloquence rude et d'une rare énergie, voulut en avoir

le cœur net. Il rassembla un certain nombre d'ouvriers et leur proposa d'aller en commun demander à la Commission exécutive, si elle entendait maintenir son décret. La proposition fut acceptée, et l'on se mit en marche vers le Petit-Luxembourg. Ce fut Marie qui reçut les délégués de cette manifestation, Pujol en tête. Marie le reconnut pour avoir pris part à la manifestation du 15 mai, ayant ce jour-là même parlementé avec lui à la grille du Palais-Bourbon. Cette circonstance indisposa Marie, homme de palais, fort imbu de sa dignité, et qui crut que son devoir était de ne point laisser entamer celle du gouvernement. Au lieu de calmer les esprits, le ministre les irrita, en manifestant sa résolution d'empêcher Pujol, qu'il tenait pour suspect, de porter la parole au nom de ses camarades, et il les froissa, en leur tenant un langage méprisant : « Pourquoi ne parlez-vous pas, dit-il aux compagnons de Pujol, vous qui êtes de vrais ouvriers ? Avez-vous besoin de la permission de cet homme ? Seriez-vous ses esclaves ? » Ce mot maladroit gâta les affaires. Interrogé sur les résolutions de la commission exécutive, Marie fut sec et hautain : « Si les ouvriers ne se soumettent pas volontairement au décret, dit-il, ils seront expulsés par la force de Paris. » Pujol répliqua : « Le peuple saura à quoi s'en tenir sur vos dispositions à son égard. Nous nous retirons avec la conviction que vous ne voulez ni l'organisation du travail ni la prospérité des travailleurs, et que vous n'avez nullement répondu à la confiance que nous avions mise en vous. » Et les délégués sortirent.

La manifestation organisée par Pujol se dirigea vers la place du Panthéon, et là commencèrent les premières barricades. La Commission exécutive donna l'ordre de faire arrêter Pujol et les principaux meneurs. Dans le désarroi où était la police, cet ordre ne put

être exécuté. La nouvelle de l'insuccès de la démarche de Pujol se répandit dans tous les quartiers populaires comme une traînée de poudre, et dès lors l'insurrection apparut comme prête à éclater sur tous les points de Paris à la fois. A leur tour, les prolétaires parisiens dirent, comme les bourgeois : Il faut en finir!

Ils reprirent comme devise guerrière, dans les combats qu'ils s'apprêtaient à livrer, la devise des ouvriers lyonnais de la Croix-Rousse, en 1834 : Vivre en travaillant ou mourir en combattant! Ils voulurent par là donner à cette lutte désespérée, non plus seulement le caractère d'une prise d'armes, pour la conquête d'une nouvelle forme de gouvernement, comme ils avaient fait dans les révolutions antérieures, mais le caractère d'une guerre sociale, pour la conquête de certains droits, avantages et bénéfices, dont ils se croient injustement frustrés depuis la Révolution, bien qu'elle ait proclamé l'égalité devant la loi de tous les Français. « Du travail ou du plomb! » dirent la plupart. Un certain nombre enfin, avant de se mettre à construire des barricades et à faire le coup de feu, accomplirent une sorte de pèlerinage, véritable acte de foi révolutionnaire, en allant à la colonne de Bastille s'agenouiller devant le tombeau des héros de Juillet en 1789 et en 1830, afin de demander à ces grands morts, toujours si chers à la mémoire du peuple, des inspirations et des exemples, et jurer de reprendre et de continuer leur œuvre de justice et d'égalité.

Et la bataille commença.

Le général Eugène Cavaignac était ministre de la guerre. A ce titre, il avait eu de fréquentes conférences avec les membres de la Commission exécutive. Il était si certain pour tous que l'on aurait une insurrection à réprimer, que le général et la Commission exécutive étaient facilement tombés d'accord sur le

nombre des troupes à faire venir; ils se divisèrent sur l'emploi qu'il y aurait à en faire. La Commission exécutive demandait que l'on prévînt une insurrection générale, en portant des forces en quantité suffisante partout où l'on verrait s'élever des barricades, de manière à disperser les fauteurs de l'insurrection et à les réduire à l'impuissance, avant qu'ils eussent le temps de se fortifier. C'était l'opinion de Ledru-Rollin, qui prédit que si l'on n'empêchait pas la construction des barricades, on ne tarderait pas à voir les faubourgs se transformer en forteresses, abritant des soldats invisibles qui, de barricade en barricade, s'avanceraient des extrémités vers le centre, s'empareraient de l'Hôtel de Ville, et bientôt après, du Palais-Bourbon, résidence de l'Assemblée nationale.

Au contraire, le général Cavaignac voulait concentrer les troupes, les ranger autour de l'Assemblée, et surtout ne pas les engager isolément dans les rues, afin de les faire avancer à la rencontre de l'ennemi en colonnes puissantes, avec de l'artillerie pour appuyer leur action. Ce qui importait au général Cavaignac, ce n'était pas tant d'empêcher l'insurrection de naître et de se développer que de lui infliger une défaite écrasante et définitive. Il redoutait par-dessus tout, d'exposer moins la vie de ses soldats que leur honneur. Après ce qui s'était passé en juillet 1830, en février 1848, où l'on avait vu des compagnies de soldats se laisser désarmer par des insurgés audacieux, le général craignait qu'une pareille humiliation ne fût infligée à des troupes placées sous son commandement, et il ne parlait de rien de moins que de se brûler la cervelle, si un tel malheur lui était réservé. Quand on lui parlait de protéger les boutiquiers contre les émeutiers, il disait, non sans quelque dédain : « Qu'ils défendent leurs comptoirs et leurs boutiques; moi, j'ai à défendre

l'ordre public et la loi, sans laisser toucher à l'honneur de l'armée. » En effet, Cavaignac, on ne l'a pas assez vu dans son parti, était républicain de naissance et d'éducation, et la sincérité de ses convictions politiques ne pouvait faire doute pour personne ; mais il était avant tout soldat, ayant passé sa vie dans les camps, au milieu des troupes, et jugeant toutes choses avec des préjugés militaires dont il ne se rendait pas compte lui-même. Avant d'adopter son plan de répression de l'insurrection de Juin, il avait consulté ses camarades de l'armée d'Afrique et tous l'avaient approuvé ; nulle puissance au monde n'était capable de l'y faire renoncer, car, après sa passion pour l'armée, la dominante de Cavaignac, c'était le point d'honneur. Il se trouva donc en opposition avec les « avocats » de la Commission exécutive, et certes nul ne pouvait attendre de lui qu'il céderait. La Commission était dans son rôle, en voulant empêcher l'insurrection de naître, puisqu'elle était chargée du maintien de l'ordre ; mais Cavaignac obéissait à une loi de son esprit comme de son caractère, en ne craignant pas de laisser l'insurrection s'étendre jusqu'au moment où il pourrait la tenir et la broyer sous le feu roulant de ses fusils et de ses batteries.

Cavaignac se trouva ainsi en butte à des accusations terribles, dès que l'on sut qu'il était en conflit avec la Commission exécutive. Le journal *la Presse* d'Emile de Girardin alla jusqu'à dire que les hommes du *National* voulaient, en laissant la révolte grandir et se développer, rendre nécessaire la dictature de Cavaignac ; ce qui est certain, c'est que, dans l'Assemblée, le parti du *National* désignait le général comme le successeur nécessaire de la Commission exécutive, et qu'il y eut là une nouvelle cause de division entre les républicains de l'Assemblée.

Ces tiraillements ne laissaient pas d'encourager les combattants de Juin dans leur ardeur à la lutte. Pendant les deux premiers jours, il y eut sur divers points de Paris, notamment sur la rive gauche, des fusillades assez nombreuses. L'insurrection ne faisait cependant point de progrès trop inquiétants, et peut-être que si l'on eût témoigné, par quelque acte décisif, d'une moins vive et moins déraisonnable horreur du socialisme, en même temps que d'une sympathie plus agissante à l'égard des ouvriers, peut-être fût-on parvenu à faire tomber les armes des mains de ceux qui les avaient prises en désespoir de cause.

Le comte de Falloux tenait son rapport tout prêt. On savait qu'au nom de la sous-commission des travailleurs, ce rapport concluait à la dissolution immédiate des ateliers nationaux. A sa décharge, le comte de Falloux a pu dire qu'il n'avait pas été le premier ni le seul à réclamer cette mesure; mais ce qui subsiste pour l'histoire, c'est qu'il monta à la tribune de l'Assemblée, le jour même où la masse des ateliers n'avait pas encore pris parti pour l'insurrection, et que son rapport, ayant été lu dans l'Assemblée, tous les voiles furent déchirés, toutes les hésitations écartées, et que l'insurrection prit alors tout son développement. Il n'y a pas à dissimuler le courage personnel dont Falloux fit preuve dans cette circonstance. Pour qui veut y réfléchir, c'était sa vie qu'il jouait au service de la réaction. Tous ceux qui l'ont entendu lire son rapport ont gardé, à près d'un demi-siècle de date, le souvenir de cette voix claire, froide et posée, d'un son argentin, qui sonnait le tocsin de la guerre civile, avec la plus effrayante placidité. Il a bien senti lui-même, en écrivant les *Mémoires d'un royaliste*, toute l'importance de cet acte capital de sa vie publique. Mais qu'invoque-t-il pour sa défense ?

« L'assemblée, dit-il, en ordonnant la lecture de mon rapport, et moi, en le lisant, avions-nous, pouvions-nous avoir la pensée d'une provocation à la guerre civile ? Non, car nous n'avions pas voulu assigner une date fixe à la dissolution, afin de laisser l'Assemblée toujours maîtresse de reculer ou d'avancer, comme elle le jugerait utile, la délibération qui devait précéder la dissolution. Ce que la majorité de la commission avait voulu, l'Assemblée le voulut aussi : c'était qu'au moment où les soldats, les gardes nationaux et les gardes mobiles exposaient leur vie, chacun de nous livrât son nom, et que, si le courage civil n'avait pas le même éclat que le courage militaire, il eût du moins la même franchise et le même dévouement. Nous étions réduits au rôle de légitime défense, et nous devions tout naturellement toute notre force morale aux bataillons qui, depuis plusieurs heures déjà, repoussaient à grand'peine une agression longuement préméditée, froidement résolue, audacieusement exécutée. » Falloux intervertit visiblement les rôles. Il se donne comme la victime, après avoir été le provocateur ; mais ce n'est qu'une feinte, qui ne saurait tromper personne. Quelle que soit la date à laquelle il lui ait plu de lire son rapport, il n'en demeure pas moins le premier qui ait froidement résolu, dans l'Assemblée, de préparer les esprits à l'idée d'une dissolution nécessaire, inévitable des ateliers nationaux, et le soin même qu'il a pris de laisser cette idée faire son chemin dans l'opinion de ses collègues montre bien qu'il la jugeait décisive à son point de vue, dans la crise où l'on se débattait. Les faits ont prouvé la justesse de ses calculs. Tout s'est passé, comme il l'avait prévu, pour ne pas dire préparé, et cela suffit à l'accabler.

Le général Cavaignac, ayant décidé de concentrer

ses troupes autour du palais de l'Assemblée nationale pour la mieux protéger, c'est à la Présidence qu'il installa son quartier général. Lamartine, Ledru-Rollin, Marie l'y accompagnèrent; Arago et Garnier-Pagès restèrent au Luxembourg pour lutter avec la garde nationale contre l'insurrection. A l'heure même où ils réussissaient à la tenir à distance, au Palais-Bourbon se tramait une véritable conspiration, pour amener la Commission exécutive à se démettre. Il semblait que les hommes du *National* eussent plus grande hâte à remporter quelque misérable avantage politique qu'à triompher de l'émeute de plus en plus menaçante. Ce fut encore une faute, et celle-ci les républicains modérés ont à se la reprocher : ils ne devaient rien changer dans le gouvernement, avant le rétablissement de l'ordre. C'était d'une politique élémentaire. Il est vrai que le vertueux Abraham Lincoln, président des États-Unis d'Amérique, n'avait pas encore dit son mot profond et admirable : « Ce n'est pas le moment de changer les chevaux, quand on passe le gué ! »

Tout annonçait que la lutte, en s'étendant, allait devenir plus acharnée et plus meurtrière. C'était le soir du 23 juin. On espérait que la nuit porterait conseil et désarmerait tant de colères et de haines. Victor Considérant proposa une proclamation au peuple; on lui répondit par la question préalable. Caussidière, l'ancien préfet de police, devenu le premier élu de Paris aux élections du 5 juin, eut une inspiration du cœur, qui ne fut pas même comprise :

« Citoyens, dit-il à la tribune, je propose une proclamation aux flambeaux; je me mettrai à la tête, si vous voulez; je recevrai les premiers coups de fusil... N'attendez pas les nouvelles, elles peuvent changer d'un instant à l'autre, et comme je vous l'ai

dit, les clubs du désespoir sont en permanence : c'est la guerre civile. » On l'interrompt par de violents murmures : il reprend : « Voulez-vous encore une fois, au nom de la majorité nationale, vous rendre simplement, sans apparat, auprès du peuple : que six d'entre vous me suivent... Si nous mourons, tant pis ! Si nous sommes détruits, eh ! mon Dieu, nous aurons fait notre devoir, et cela doit nous suffire ! » Les murmures redoublent, et alors Caussidière, à bout de forces, lance cette apostrophe, qui ne lui fut pas pardonnée : « Vous tenez donc bien à vivre ! » Et cependant, nombre d'hommes de cœur criaient à Caussidière : « Courage ! nous irons avec vous ! » Baune et Lagrange, deux hommes du vieux parti, soutiennent la proposition. « Faisons cesser ce fatal malentendu, » dit Baune. « La guerre civile n'est pas un malentendu, » réplique le président Senard.

Hélas ! si coupable, si horrible, si funeste dans ses conséquences qu'ait été l'insurrection de Juin, pour le plus grand nombre de ceux qui y ont pris part, elle n'a été qu'un malentendu. Senard, en prononçant cette parole, a montré que son tempérament, son éducation de juriste, ses préjugés sociaux le rendaient incapable de rien comprendre à cet effroyable drame de notre vie politique et sociale. Tout démontre d'ailleurs que cette insurrection a été méconnue, aussi bien dans la puissance et l'étendue de ses moyens que dans les intentions et les visées de ses auteurs.

Une proclamation lancée par Armand Marrast, maire de Paris, le 23 juin, à trois heures de l'après-midi, parle encore d' « un petit nombre de turbulents, qui jettent au sein de la population les plus vives alarmes ». Ainsi, c'est un petit nombre d'émeutiers vulgaires que la même proclamation accuse de vouloir « le pillage, la désorganisation sociale » ; c'est pour réduire cette

bande que l'on adjure la garde nationale, première gardienne de la paix publique et des propriétés, à ne point s'abandonner, « car c'est la patrie entière qu'elle livrerait à tous les hasards, ce sont les familles et les propriétés qu'elle laisserait exposées aux calamités les plus affreuses ».

Que penser de telles exagérations de pensée et de langage ? Que dire encore du même Senard, plus furieux ou plus peureux à mesure que ses devoirs grandissaient avec le péril, et prononçant, au nom de l'Assemblée nationale qu'il préside, cet anathème contre les insurgés : « Que veulent-ils ? On le sait maintenant ; ils veulent l'anarchie, l'incendie, le pillage. » On reste confondu devant un si complet oubli de soi-même, car enfin n'est-il pas impossible que Senard ait cru d'une entière et sincère bonne foi au viol et au pillage, dont il agitait les spectres sinistres devant l'imagination des familles épouvantées ? Au reste, cette idée de pillage universel s'était déjà fait jour dans les cerveaux des plus implacables réacteurs. A la suite du 15 mai, quand Armand Barbès fut arrêté et enfermé dans le donjon de Vincennes, les journaux infâmes des partis dynastiques répandirent le bruit qu'à la tribune de l'Assemblée nationale, au moment où il proposait d'urgence un impôt d'un milliard sur les riches, à titre de représailles ou plutôt de répétition de l'impôt d'un milliard prélevé sur la nation au profit des émigrés, Barbès avait été interrompu par ses partisans qui lui auraient crié : « Non, Barbès, tu te trompes : ce que nous voulons, c'est deux heures de pillage. » Calomnie abominable, longtemps colportée, dont on n'a retrouvé nulle trace dans les journaux et documents officiels, mais dont une sorte d'écho se fait entendre dans les proclamations affolées de Senard et d'Armand Marrast ! Calomnie imbécile, qni atteste

seulement l'état d'hébétude où la peur jette les âmes faibles, dans certaines crises. Ni Marrast ni Senard, ni bien d'autres ne comprirent le caractère et la portée du soulèvement de Juin. Ce ne fut ni une révolte insensée contre les lois protectrices de la vie, de la liberté et de la sécurité des citoyens; ni une tentative criminelle et à main armée contre les fortunes privées que personne, parmi les insurgés qui écrivaient sur tous les murs : Mort aux voleurs ! n'eût laissé piller ou simplement menacer; ni enfin une de ces explosions, pour ainsi dire volcaniques, de tous les mauvais instincts de la nature humaine, qui aurait permis à cent mille hommes, écume et rebut de notre race, de tout détruire pour satisfaire leurs plus abjectes passions : l'insurrection de Juin, si violente, si douloureuse, si sanglante, ne fut que la conséquence lamentable des trois mois d'excitations cérébrales et de malaise physique, par où passa la population ouvrière de Paris, après la Révolution de Février; ce fut le résultat d'une fièvre causée par les souffrances de l'esprit et du corps de tant de travailleurs réduits à la pire misère, eux et leurs familles, après avoir perdu toute espérance de voir, par un coup de baguette de ce pouvoir républicain qu'ils avaient fondé, leur pénible et triste condition sociale se changer pour toujours en un état plus conforme à leur idéal de justice sociale et de fraternelle égalité.

L'insurrection de Juin n'en doit pas moins être sévèrement condamnée, et les hommes qui ont eu à la réprimer, si impitoyables qu'ils se soient montrés dans l'exécution, n'en ont pas moins rempli un véritable devoir civique, qui impose à leur égard une reconnaissance d'autant plus grande que ce devoir a été plus pénible et plus douloureux. La plupart des insurgés de Juin, aussi bien les chefs que les

soldats, étaient égarés, et, il faut bien le dire, égarés par une idée générale autant que généreuse : c'est que la révolution de Février, ayant proclamé le droit au travail, était ou tout au moins devait devenir une révolution sociale. C'est là ce qui donne à l'insurrection de Juin son vrai caractère devant l'histoire. Nous ne sommes plus, comme au quinze Mai, en présence d'une échauffourée révolutionnaire, et il ne s'agit plus de renverser un gouvernement : nous sommes en face d'un soulèvement du prolétariat, debout et en armes pour constituer un état social nouveau. Le socialisme, se croyant fort de son droit, a fait appel à la force pour le consacrer.

Mais, dans cet appel à la force, gît précisément l'erreur qui a tout perdu en 1848, comme elle a tout perdu en 1871, après le premier siège de Paris, sous le gouvernement éphémère et d'ailleurs incapable de la Commune, comme elle perdra tout encore, chaque fois que le socialisme voudra livrer bataille ; et c'est là un des effets, une des conséquences, la plus importante et la moins reconnue peut-être, de l'institution à la fois politique et sociale du suffrage universel.

L'institution du suffrage universel fait reposer la société française tout entière sur la loi du nombre. Or, dans la société française, telle que nous la pouvons observer aujourd'hui, le socialisme n'a pas et ne peut pas avoir pour lui le nombre. De là ses illusions, ses mécomptes, ses défaites.

Qu'est-ce donc que le socialisme?

Dans la société française, et même dans tout le monde occidental moderne, les travailleurs manuels, les ouvriers des villes, répartis dans les différents corps de métier ; les ouvriers des usines, des fabriques, des houillères, de la grande industrie; tous ceux, en un mot, qui, pour prix de leur travail, touchent un

salaire, forment un groupe naturel, dont les membres se sentent unis par des intérêts communs et par des sentiments de nécessaire et juste solidarité.

Le socialisme, si toutefois on peut définir par un seul mot un ensemble si vaste et si compliqué, est l'idée que se font de leurs intérêts, de leurs tendances, de leurs aspirations, tous les ouvriers manuels, tous les salariés du monde du travail.

Le socialisme apparaît ainsi, très nettement distinct, entre la bourgeoisie qui se compose des capitalistes et des patrons, et le monde plébéien, qui se compose des paysans, que la Révolution française a rendu propriétaires du sol qu'ils cultivent et qu'on ne leur arracherait pas, au nom de n'importe quels principes ou théories, sans provoquer les plus effroyables perturbations.

A mesure que la grande industrie, suivant les progrès de la science, s'est développée, la classe ouvrière s'est accrue en nombre, en force et même en lumières, mais non pas en richesse, ni en indépendance. Elle se juge lésée, à son point de vue d'une plus exacte justice distributive et d'une plus rigoureuse égalité sociale. Ainsi, plus le sentiment de cette égalité a pénétré progressivement dans les couches profondes de la classe ouvrière, plus le travailleur manuel a senti les misères de sa vie condamnée à un labeur perpétuel, avec des salaires toujours insuffisants et précaires, avec des chômages inévitables, avec le travail peu rémunérateur et souvent mortel des femmes et des enfants, avec la détresse dans le présent, le dénûment dans la vieillesse, la maladie et la mort à l'hôpital. Ce triste tableau, rapproché de l'aisance et de la liberté de la plèbe affranchie des campagnes, rapproché surtout de l'opulence conquise par les patrons au moyen des profits d'entreprises industrielles, qui ne pourraient être ni commencées

ni poursuivies sans la coopération du travailleur, a provoqué dans l'esprit de l'ouvrier des réflexions, et dans son âme des récriminations qui, si elles ne sont pas toujours justes, sont toutes naturelles. L'ouvrier a lu le récit des luttes longues, violentes, mais enfin couronnées de succès, que les bourgeois ont soutenues contre les privilégiés de la naissance : c'est même là toute l'histoire de la Révolution, depuis son origine jusqu'à nos jours. Comment pourrait-il être interdit aux ouvriers, pour qui la Révolution n'a rien fait, à les en croire, alors qu'elle a donné la terre aux paysans et l'argent aux bourgeois, de se jeter dans des luttes armées pour la conquête de cette égalité sociale, reconnue et proclamée comme l'un des principes de la moderne société française? En attendant l'heure propice pour les luttes armées, on exposera les griefs, et l'on bâtira des systèmes destinés à remédier aux maux dont souffre le peuple : tel est, à proprement parler, l'office du socialisme théorique.

Mais qui ne voit que, pour en venir à ces luttes armées, il faut justement des occasions, des événements, des crises propices, et que tout cela ne se présente que dans les périodes d'agitation et de trouble, où la société tout entière est profondément ébranlée, et où les partis conservateurs sentent la nécessité de se défendre? Or, l'établissement du suffrage universel a eu pour effet de rendre conservateurs de l'ordre républicain, tous les paysans qu'il a évoqués à la vie politique en leur donnant le bulletin de vote; et les paysans étant de beaucoup les plus nombreux ne laisseront jamais se consommer, par la force d'une insurrection triomphante, le bouleversement total d'une société au sein de laquelle ils vivent librement de leur travail. Et quant aux bourgeois, ils sont encore plus conservateurs que les paysans, et, pour leur malheur et celui

de l'ensemble de la société, ils sont aussi trop souvent rétrogrades. Ils n'en disposent pas moins, à titre de détenteurs, des instruments de l'ordre et de la conservation sociale, c'est-à-dire de l'administration, de la justice, de la police et de la force publique. Avant de se laisser dépouiller de tous ces attributs par la violence, ils ne manqueront pas d'opposer la plus vive résistance, et c'est ce qu'ils ont toujours fait, avec le succès le plus complet, dans toutes les insurrections antérieures.

Les ouvriers salariés sont une minorité en France, et c'est ce qu'ils s'obstinent à ne point reconnaître; ayant pris l'habitude de se désigner aux masses sous le nom de peuple, ils se considèrent comme tout le peuple, comme la nation tout entière. Nulle erreur plus profonde, nulle cause plus active et plus féconde de malentendus et de déceptions. La condition inférieure, ou, pour mieux dire, l'infortune de la destinée sociale des salariés commande à leur égard, non pas plus de bienveillance, ce qui serait une odieuse aggravation de l'iniquité de leur sort, mais la justice, toute la justice sociale, dans toutes ses applications. C'est pourquoi la société n'a pas de plus rigoureux devoir que d'appliquer toutes les lois qu'elle édicte et toutes les mesures qu'elle prend à la solution du problème insoluble et toujours renaissant de la misère humaine. Il est donc bien vrai de dire, suivant une expression admirable de Gambetta, dont le cœur était aussi grand que le génie politique, qu'il n'y a pas une question sociale à résoudre, mais que, dans notre état républicain, toutes les questions sont sociales et doivent tourner, conformément à la belle formule du socialisme, à l'amélioration matérielle et morale du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Les ouvriers des villes ne sont pas d'autres Français que

les autres. Aussi, quand ils parlent d'un quatrième état, ils se servent d'une expression qui ne répond à aucune réalité. Il n'y a pas de quatrième état, et la révolution politique et sociale que les Français ont voulu faire est aujourd'hui accomplie. C'est un cycle terminé. Ce qui commence, c'est le progrès social; et, c'est à procurer ce progrès social que, non pas seulement les ouvriers des villes, mais tous les Français sans distinctions de rang ou de fortune doivent désormais consacrer leurs efforts : la politique républicaine ne saurait avoir d'autre but.

Quant au recours à la force, quelles que soient à cet égard les déclamations des socialistes révolutionnaires, il n'a jamais profité et ne profitera jamais au monde du travail, car, en dépit de ses illusions, ce monde ne l'a ni de son côté ni à son service. La force n'a jamais fait dans le monde du travail que son office brutal : elle a servi à écraser ceux qui l'avaient imprudemment déchaînée. C'est ce qui s'est vu à toutes les époques, et c'est ce qui se reverra toujours, dans l'avenir surtout, où les éléments sociaux d'ordre et de stabilité seront à la fois plus nombreux et plus actifs, car étant devenus la base et la condition de tous progrès, c'est la nation tout entière qui y sera de plus en plus attachée.

L'insurrection de Juin fut un appel à la force révolutionnaire, rien de plus, rien de moins. Cet appel ne pouvait venir que d'hommes égarés et enfiévrés, destinés les uns à mourir, les autres à souffrir pour leur cause. Leur cause a servi à leur défaite, mais elle ne peut plus être servie par les mêmes moyens. Sans doute, le suffrage universel n'a pas clos l'ère des révolutions violentes, puisque notre malheureuse destinée a voulu que nos libertés fussent violées et nos droits opprimés par l'ambition d'un homme, qui avait la force

à son service; mais aucune insurrection populaire n'a triomphé parmi nous depuis bientôt un demi-siècle, et cela commence à compter dans l'histoire d'un parti.

La lutte allait, en empirant d'heure en heure dans les rues de Paris. La proposition de Caussidière avait été repoussée, mais les membres de la commission exécutive, les ministres, beaucoup de représentants marchèrent avec les généraux et les chefs de la garde nationale et de l'armée au-devant des insurgés. Ces rencontres furent très meurtrières. La fureur des combattants ne s'arrêtait devant rien ni devant personne. Les chefs militaires étaient spécialement et directement visés. Parmi les membres de l'Assemblée nationale, Bixio, homme ardent et généreux fut grièvement blessé, et Dornès, vieux et ferme républicain frappé à mort, succomba quelques semaines plus tard.

Dans les couloirs de l'Assemblée, les modérés de la majorité républicaine ne cessaient de réclamer la concentration des pouvoirs exécutifs sur la tête du général Cavaignac. Pascal Duprat, représentant des Landes, proposa de déclarer que la Commission exécutive avait cessé ses fonctions. Toutefois l'Assemblée refusa de frapper aussi directement des hommes qui n'avaient d'autres torts que les incertitudes de pensée et d'action dont elle se sentait elle-même la proie. Mais la question revint dans des conciliabules de nuit. Le même Pascal Duprat mit en avant la nécessité de proclamer l'état de siège. Une voix grave et sévère se fit entendre, pour s'opposer à l'adoption d'une mesure d'exception que les républicains avaient tant de fois reprochée à la royauté de Juillet : c'était la voix de M. Jules Grévy, représentant du Jura, qui sut garder dans cette horrible tempête le regard clair et calme, l'imperturbable sang-froid, la fermeté patiente d'un véritable homme d'Etat. En vain fit-il remarquer

que l'état de siège, c'était l'arbitraire substitué à la loi, les libertés suspendues, la République à la merci d'une saute de vent, dans une assemblée qui semblait avoir perdu toute possession de soi-même comme toute direction. M. Jules Grévy fut à peine suivi par soixante de ses collègues. Il avait mis le doigt sur la plaie vive et profonde du parti républicain, c'est-à-dire sur son défaut de confiance dans la vertu des principes et l'autorité de la loi.

L'état de siège proclamé, tout naturellement la dictature militaire devait s'en suivre. Toute dictature, mais principalement celle d'un chef d'armée, fût-il républicain comme Eugène Cavaignac, c'est la fin de la République, car la dictature, c'est la loi s'effaçant devant un homme. Les républicains de l'Assemblée constituante, qui aimèrent souvent à se croire et à se dire souverains, abaissèrent dans cette occasion la majesté du pouvoir civil devant l'épée d'un soldat; et c'est toujours un amoindrissement de la dignité nationale, non seulement dans une république, mais surtout dans notre vieux pays de France, où la royauté des quatorze siècles a de tout temps conservé le caractère d'une magistrature civile, ainsi qu'en témoigne la main de justice que nos rois portaient à leur sacre. Le chef des Français ne doit pas être un soldat, car les soldats, dans un état bien réglé, sont faits pour obéir et non pour commander, quelles que puissent être à cet égard leurs prétentions sans cesse renaissantes. Mais, dans la crise que traversait la France, l'institution de la dictature de Cavaignac fut une faute, parce qu'elle apprit au pays à douter de lui-même. Que pouvait penser ce pays, en voyant ses représentants cesser de faire tête à l'orage et se réfugier éperdus et tremblants derrière un général? Ce n'était pas un dictateur qu'il fallait, pour chasser des esprits les idées funestes, qui

semblaient y pénétrer de tous les côtés à la fois, et qui bientôt devaient les dominer : au milieu des périls que nous courons, qui donc nous portera secours ? où est l'homme marqué, providentiel ? où est le sauveur ? Il en coûte à dire, mais la vérité y oblige : ce sont les républicains modérés de l'Assemblée nationale, qui ont les premiers poussé ces cris de détresse. Quoi d'étonnant si la nation les a imités plus tard, en cherchant, en appelant un sauveur, qui hélas ! ne devait pas maintenir, mais perdre la République ?

La Commission exécutive, qui s'était crue par devoir civique obligée de garder ses fonctions en face du péril, adressa au président de l'Assemblée sa démission, par une lettre pleine de dignité, que Lamartine signa le premier, après l'avoir rédigée, et qu'il fit signer à ses collègues.

Ainsi s'éloignèrent de la scène les hommes de Février, sans bruit, sans éclat, au milieu d'une commotion sociale singulièrement plus redoutable que celle qui les avait portés au pouvoir. On ne vit pas assez, tant les préoccupations des esprits étaient ailleurs, que leur retraite marquait un progrès nouveau de la réaction. Avec des hommes qui n'avaient pas été mêlés au peuple dans le grand mouvement de Février, la République allait prendre un caractère tout différent. L'Assemblée nationale, afin de ne point laisser le général Cavaignac tout à fait seul au pouvoir, se déclara en permanence.

# VIII

Attitude de l'Assemblée constituante en face de l'insurrection. — Plan militaire de M. Thiers. — La garde nationale, la garde mobile et l'armée. — Cavaignac dépose ses pouvoirs extraordinaires. — Le nouveau ministère dépose des projets de lois de réaction. — Hippolyte Carnot et l'instruction publique. — Les associations ouvrières. — Le terme du 15 juillet. — Proposition de P.-J. Proudhon. — La propagande de la rue de Poitiers. — Les petits traités de l'Académie des sciences morales et politiques.

Il n'entre pas dans le cadre de ce livre de retracer avec tous ses détails l'histoire de la terrible guerre civile, qui, après avoir ensanglanté Paris pendant trois jours, épouvanta la France et l'Europe, et porta le coup mortel à la République. Il suffit ici d'en marquer le caractère et les conséquences.

Ayant délégué tous les pouvoirs exécutifs au général Cavaignac, l'Assemblée considéra qu'il était de son devoir de se tenir auprès de lui et d'attendre les événements. On sait déjà que plusieurs de ses membres plus ardents, plus impatients, n'avaient pas craint, dès la première heure, de se jeter dans la lutte, pour y porter, avec des paroles d'apaisement et de réconciliation, l'exemple de leur activité et de leur courage. Ils ne réussirent, ni par leurs conseils, ni par leurs prières, à désarmer des combattants exaspérés, qui, dans leur aveugle fureur, semblaient ne plus chercher que la triste satisfaction de vendre chèrement leur vie. Les malheureux révoltés avaient fait appel à la force : c'est la force qui leur répondit, sans merci ni pitié.

Ce n'est pas à dire que l'Assemblée n'eût pas reçu de toutes parts des informations et des conseils, tous

en opposition les uns avec les autres, comme il arrive inévitablement en de pareilles circonstances. Le plus étrange de ces avis fut émis par M. Thiers. Il venait à peine de faire son entrée dans l'Assemblée; il y essayait son influence, et mesurait ses forces. Il avait reconnu tout de suite la grande importance que le général Cavaignac y avait prise, à cause de son passé militaire, de son caractère personnel et de ses origines républicaines; il n'avait pas moins bien vu que les républicains modérés s'apprêtaient à donner au général une place considérable, la première, dans le gouvernement de la République : c'était peut-être celle que M. Thiers visait pour lui-même, et l'on a prétendu que, si la réunion de la rue de Poitiers avait paru manifester des prédilections pour un autre soldat, Changarnier, c'était parce que cet officier général, moins engagé que Cavaignac avec le parti républicain, gênait moins les ambitions de M. Thiers. Quoi qu'il en soit, M. Thiers affectait de traiter Cavaignac avec des airs de protection assez déplacés : « Ce jeune homme m'intéresse, disait-il; voyons ce qu'il saura faire. » Quand le général Cavaignac fit connaître son plan militaire de répression de l'insurrection, M. Thiers, qui, dès le temps de sa jeunesse, s'était piqué de grandes connaissances en stratégie et en tactique, déclara que ce plan était absurde; qu'il ne pouvait aboutir qu'à une catastrophe générale et complète; que ce qu'il y avait de mieux à faire, aussi bien pour la sécurité de l'Assemblée que pour l'action à la fois commode, prudente et décisive de l'armée, c'était de quitter Paris, de transférer le siège de l'Assemblée et du gouvernement à Bourges, et d'opérer militairement contre la capitale, suivant toutes les prescriptions et avec toutes les rigueurs d'un siège en règle, facile d'ailleurs à mener à bonne fin, grâce à la possession des forts qui dominaient

Paris et qui finalement devaient bien servir à quelque chose. M. Thiers soutenait cette idée avec sa verve accoutumée, mais il ne put convaincre personne, tout en troublant gravement les esprits. Cavaignac, qui sentait combien il avait besoin d'avoir l'Assemblée auprès de lui, et qui n'avait d'ailleurs ni le goût ni l'intention de conserver longtemps les pouvoirs extraordinaires dont il était momentanément investi, fut obligé, à ce que l'on assure, de faire dire à M. Thiers qu'il ne tolérerait pas plus longtemps cette propagande obstinée en faveur de l'idée néfaste d'abandonner Paris dans une telle crise, et que si M. Thiers y persistait, il n'hésiterait pas et le ferait fusiller. M. Thiers se le tint pour dit, mais il en garda rancune au général, et ce fut la République qui en valut pis.

Le général Cavaignac exécuta son plan, tel qu'il l'avait conçu et arrêté. Dans la garde nationale et surtout dans la garde mobile, troupe improvisée et où l'on avait incorporé nombre de jeunes gens, presque des enfants, ramassés sur le pavé de Paris, abandonnés sans travail et sans subsistance, aussi bien prêts à soutenir l'émeute qu'à la réprimer, le général trouva un concours, un dévouement, une ardeur au combat, sur lesquels personne n'aurait osé compter. Il est de tradition de répéter, en rappelant la part prise par la garde nationale de Paris et de la banlieue, et même celle des départements accourus à l'appel du pouvoir exécutif, dans la répression parfois si dure de l'insurrection de Juin, que tous ces bourgeois, tous ces boutiquiers, artistes, rentiers, grands et petits commerçants, croyaient combattre pour la République, menacée par des factieux égarés, et pour les principes sacrés de toute société civilisée, qu'on leur représentait, matin et soir depuis six semaines, comme à la veille de périr sous les coups et les piétinements d'une nouvelle invasion

de barbares. Rien de plus vrai pour la plupart d'entre eux, mais il convient d'ajouter que les plus acharnés furent surtout ceux qui, en faisant le coup de feu, songeaient d'abord à défendre leurs biens qu'ils croyaient encore plus menacés que la République, et qu'ils se montrèrent d'autant plus implacables qu'ils se sentaient plus inquiétés dans la paisible jouissance de leur fortune et le train ordinaire de leur vie. Quant aux gardes mobiles, à ceux qui n'avaient rien que leur jeunesse à risquer à l'effroyable jeu de la guerre civile, il n'est que juste de reconnaître que c'est l'ardeur française et le tempérament national excités par cette horrible mêlée, beaucoup plus que leurs opinions politiques, qui en ont fait les héros de hardiesse et de vaillance, que toute la bourgeoisie rassurée voulut acclamer après la victoire.

Pour dire toute la vérité, le général Cavaignac fut surtout secondé dans son œuvre par les soldats placés sous les ordres de ses camarades et rivaux de l'armée d'Afrique, Négrier, Damesme, Duvivier, Bedeau, et, au premier rang, Lamoricière, qui se distingua encore plus par sa pénétrante et rapide intelligence des nécessités et conditions de cette guerre nouvelle que par son éclatant courage. L'armée, pourvue d'une bonne éducation militaire, rompue à la discipline, et ne connaissant que l'obéissance passive, remplit son devoir jusqu'au bout sans hésitations ni faiblesses. Elle était commandée, elle défendait l'ordre public, les lois du pays : on pouvait tout attendre d'elle, et c'est elle, en effet, qui vint à bout des insurgés. Il en sera toujours ainsi. C'est même là ce qui rend si périlleux et si coupables les coups de force tentés par des factieux, sous le gouvernement impersonnel et anonyme de la République. La défaite peut se faire attendre plus ou moins longtemps, trois jours comme

en juin 1848, huit jours comme en mai 1871 : elle est certaine, dès que l'armée a des ordres, et la répression, pour avoir tardé, n'en est que plus impitoyable.

Ce qu'il y eut de plus sinistre peut-être, dans le choc lamentable de tant de Français armés les uns contre les autres par des passions dont ils auraient eu quelque peine à se rendre compte, c'est que, de part et d'autre, des deux côtés des barricades, on criait : Vive la République ! Dans la garde nationale, il y en avait bien qui, tout en paraissant défendre la République, la considéraient déjà comme perdue et se préparaient à la trahir ; dans les insurgés, nombre de combattants, tout en l'acclamant avec passion, savaient que les agents du prétendu parti de l'ordre n'étaient pas restés étrangers aux agitations à la suite desquelles on avait pris les armes, et que l'or des princes avait été répandu pour soudoyer la révolte. Les éléments de l'insurrection de Juin étaient ainsi fort complexes ; et si elle n'avait pas laissé après elle des traces si épouvantables, au sein de tant de familles décimées par la mort ou la transportation, si, encore aujourd'hui, elle n'était pas restée dans la mémoire des Français comme un événement à jamais détestable et maudit, il est à croire que les partis dynastiques auraient mis moins de soins à cacher la part qu'ils y ont prise. Mais, ayant à tâche de perdre la République dans l'esprit et dans le cœur de la France, ces partis ont compris, avec la clairvoyance de la haine, que c'était encore ce qui pouvait le plus complètement tourner à leur profit que de laisser à la République l'entière responsabilité de cette catastrophe.

Leurs calculs se sont trouvés justes.

Il est certain que l'insurrection de Juin a nui parmi nous à la République, pendant les années qui suivirent, au moins autant que les souvenirs tant exploités de

la Terreur lui avaient nui, pendant la première moitié du dix-neuvième siècle.

Aussi bien, les socialistes, qui se disent attachés à la République, ne devraient-ils pas insister, comme ils ont coutume de le faire, sur ce qu'ils appellent la seconde défaite du prolétariat français, non plus que sur la troisième, chacune de ces défaites, et surtout celle de juin 1848, ayant marqué une éclipse de l'idée républicaine en France, et reculé pour longtemps l'ère de libre discussion, qui peut seule assurer le succès des revendications ouvrières.

Dans les premiers jours qui suivirent la répression de la révolte, ce fut un désespoir général parmi les républicains, et la situation a été résumée d'un mot dit pendant l'insurrection même par le philosophe Jean Reynaud : « Perdus, si nous sommes vainqueurs; perdus encore, si nous sommes vaincus. » Ce n'était que trop vrai.

Aussi, l'ordre rétabli, la première mesure à prendre consistait-elle à rendre quelque apparence de vie à la République frappée à mort. Le général Cavaignac ne s'y épargna point. Il était à peine maître des dernières barricades qu'il s'empressa de remettre à l'Assemblée les pouvoirs extraordinaires, la dictature momentanée dont elle l'avait investi. Il ne fallait pas attendre moins de Cavaignac et de sa haute probité civique et républicaine. Né dans les rangs de notre parti, fort attaché à la mémoire de son père, le conventionnel Cavaignac, et de son noble frère Godefroy, Eugène Cavaignac n'était pas homme à substituer sa volonté à celle de son pays, et toute son ambition était de bien servir la France, en servant la République. Il n'était pas, comme ses ennemis l'ont trop dit, un soldat enrôlé au service de la réaction. La rue de Poitiers ne lui témoigna même

quelque confiance qu'à défaut du général Changarnier qui avait toutes ses préférences, parce qu'elle savait celui-ci capable, sinon désireux, de jouer le rôle d'un Monck français au profit de la monarchie. Cavaignac n'autorisait pas de telles espérances. On le savait républicain, et il l'était en effet; mais il ne connaissait pas bien ni les hommes ni les idées de son parti, ayant toujours été étranger à la politique. Les ennemis de la République lui reprochaient ses passions injustes et ses étroits préjugés; et dans son propre parti, on lui faisait un grief de ses habitudes militaires et de son respect de l'autorité, si bien que de part et d'autre, le général Cavaignac a été méconnu et mal traité. Il avait reçu de la nature les dons les plus précieux, une mâle figure, une attitude fière et distinguée, une éloquence sobre, énergique et vibrante. Par toutes ces qualités, il commandait le respect, et s'il n'eût pas été militaire, le parti républicain aurait pu faire de lui le chef qui lui manquait depuis la mort d'Armand Carrel. Malheureusement, avec de la justesse, de la fermeté, de l'élévation dans l'esprit, Eugène Cavaignac manquait d'expérience personnelle. Trop souvent, il fut obligé de s'en rapporter à ceux qui l'entouraient, tandis qu'il eût certainement mieux fait, s'il s'était abandonné aux vues de sa propre intelligence comme aux inspirations de son cœur.

Ainsi, dans ses proclamations au peuple de Paris, à la garde nationale, à l'armée, aux insurgés eux-mêmes, il avait trouvé la note la plus juste, la plus politique et la plus humaine.

« Citoyens ! soldats ! disait-il, l'insurrection terminée, la cause sacrée de la République triomphe... Au nom de la patrie, au nom de l'humanité, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire !... Maintenant soyez aussi grands dans le calme que vous l'avez été

dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs et des vaincus ; que mon nom soit maudit, si je consentais à y voir des victimes ! La justice aura son cours ; qu'elle agisse ! C'est votre pensée, c'est la mienne ! »

Ces derniers mots font allusion à une mesure prise pendant la bataille, et qui a pesé sur la mémoire de Cavaignac comme sur la République elle-même. Senard avait fait rendre par l'Assemblée nationale, un décret aux termes duquel tout individu, pris les armes à la main, serait saisi, pour être déporté sans jugement au delà des mers ou tout au moins en Afrique. Cavaignac répugnait à l'exécution de cette mesure. Au mot « déporté » il substitua le mot « transporté » afin de mieux marquer, comme on le lui suggérait de tous côtés, qu'il ne s'agissait pas là d'une peine ayant un caractère infamant et afflictif, mais d'une simple mesure administrative et toute momentanée, à laquelle il serait toujours facile de mettre fin par une amnistie, qui couvrirait les personnes comme les faits de l'insurrection du voile de l'oubli. Cavaignac, ignorant des passions des partis, consentit à laisser passer le décret, comptant sans doute que l'amnistie viendrait. Elle ne vint pas. Ni l'Assemblée constituante ni lui-même ne songèrent à la décréter, après avoir donné à entendre qu'ils en avaient eu le projet ; et, comme après la bataille, tout un vaste réseau de délations, suites inévitables et odieuses de la guerre civile, s'étendit sur Paris pendant plusieurs semaines, et que de nombreuses arrestations furent opérées, l'insurrection sembla faire de nouvelles victimes, alors qu'on la croyait apaisée, et le général Cavaignac, objet d'horreur et de haine pour les classes ouvrières décimées pendant la lutte, parut, en refusant des juges à tous ceux qui étaient arrêtés et transportés, se mettre au-dessus des lois de la justice et de l'humanité : certainement telle n'était pas

son intention, mais en politique, les intentions ne comptent pas.

Aussitôt que l'Assemblée nationale lui eut conféré le titre de président du conseil, le général constitua son ministère : c'est le deuxième cabinet parlementaire de la République. Il donna l'intérieur à Senard dont le rôle avait été si important pendant l'insurrection, les finances au banquier Goudchoux, la guerre au général Lamoricière, la justice à l'avocat Bethmont, l'agriculture et le commerce à un républicain du nom de Tourrel, les travaux publics à Recurt, précédemment ministre de l'intérieur, la marine au vice-amiral Leblanc. Il conserva Jules Bastide aux affaires étrangères et Hippolyte Carnot à l'instruction publique. Hippolyte Carnot était le seul représentant des républicains de la première heure : à ce titre il ne devait pas tarder à être sacrifié aux rancunes de la réaction. Ce ministère était, à proprement parler, le ministère des vainqueurs de Juin. On l'avait pris tout entier dans la nuance des hommes du *National*. Marie avait été réservé pour la présidence de l'Assemblée constituante. Il y fut porté en effet, avec la permission de M. Thiers, dont l'influence grandissait au sein des comités, celui des finances dans l'Assemblée, et celui de la rue de Poitiers au dehors. Marie ne garda pas longtemps le fauteuil. Le 19 juillet, il le céda à Armand Marrast, qui, depuis longtemps, visait ce siège éminent, où il fit preuve d'ailleurs des qualités les plus rares, un esprit prompt aux réparties les plus fines et les plus vives, une courtoise aménité, enfin une habileté tout à fait inattendue dans l'art de conduire les discussions, sans paraître s'y mêler. En somme, c'étaient les modérés du parti républicain qui tenaient les affaires et qui en avaient la responsabilité.

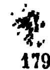
Mais comment croire à cette modération tant affi-



chée, quand on relit la proclamation adressée au peuple français, pour lui annoncer la fin de la guerre civile, et où l'on parle de ces « forcenés qui semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage » ? « Sous les coups de ces nouveaux barbares, disait encore ce document, la civilisation était menacée de périr ! La France tout entière repousse avec horreur ces doctrines sauvages où la famille n'est qu'un nom et la propriété qu'un vol. » Qui donc pourrait s'étonner, après de telles déclamations, aussi insensées que furibondes, que la France se soit laissée gagner par la peur, dont ses représentants lui donnaient l'exemple ? Comment ne pas flétrir cette faute grave des républicains modérés ? A coup sûr, ce n'est pas à leur improbité politique, mais à leur défaut d'expérience qu'il convient de l'imputer. Peut-être croyaient-ils avec sincérité se justifier à leurs propres yeux, en ne déguisant rien à la France de la frayeur dont ils avaient eté saisis. Mais la moindre intelligence des nécessités de la situation n'aurait-elle pas dû tout au contraire leur conseiller de tenir dans l'ombre les défaillances qu'ils avaient éprouvées et dont la réaction s'apprêtait à profiter ? Ils ne voyaient ni ne comprenaient qu'ils faisaient les affaires de leurs ennemis, en se discréditant eux-mêmes et la République avec eux. Ils se jetaient du côté de leurs adversaires, espérant sans doute les désarmer, et donnant ainsi le signal du mouvement de retour en arrière qui devait les emporter. On ne dira jamais assez que c'est la majorité si profondément honnête, si sincèrement républicaine de l'Assemblée constituante de 1848, qui a précipité la réaction.

Le 11 juillet, Senard, ministre de l'intérieur, annonça la présentation de trois projets de lois, l'un rétablissant le cautionnement des journaux, l'autre réglemen-

tant, c'est-à-dire détruisant les clubs ou le droit de réunion pour la conquête duquel le peuple avait fait la révolution de Février, le troisième remettant en vigueur la législation de la presse antérieure aux lois de septembre 1835. Le décret sur les clubs fut adopté par six cent vingt-trois voix contre cent. Le rétablissement en principe du cautionnement à exiger des fondateurs des journaux fut approuvé par quatre cent sept voix contre trois cent quarante-deux. Enfin, comme on se proposait surtout de défendre la religion, la famille et la propriété, parmi les dispositions répressives de la législation antérieure de la presse, Jules Favre introduisit un amendement, punissant d'un mois à quatre ans de prison et de 150 à 5,000 francs d'amende toute attaque contre la liberté des cultes, le principe de la propriété et les choses de la famille. Que la presse ait payé les frais de cette première campagne contre la liberté, rien de plus conforme à ce qui arrive toujours dans les temps de commotion politique, où la presse est rendue responsable de l'état général de l'opinion; qu'à cette époque néfaste, les torts de la presse aient été de beaucoup plus grands que ses services, et qu'on ait voulu de très bonne foi réprimer les abus d'une licence que personne ne se sentait ni le goût ni la force de tolérer, voilà qui s'explique encore; mais que, par la plus étrange aberration, on ait supprimé, en rétablissant le cautionnement, le plus puissant, pour ne pas dire le seul instrument d'éducation politique et sociale du peuple, au moment même où l'on venait de voir les tristes et inévitables effets de l'ignorance des classes inférieures de la société, voilà ce qui ne pourrait se comprendre, si l'on ne savait pas qu'en ces temps d'apprentissage de la vie républicaine, l'instruction générale n'était pas encore considérée comme l'un des plus puissants moyens de gou-





vernement dans une démocratie. Il ne se trouva personne pour rappeler, comme Gambetta le fit avec tant de courage, dans son discours de Bordeaux, après la répression de la Commune, le mot de l'Américain Channing : « Les sociétés sont responsables des catastrophes qui éclatent dans leur sein, comme les villes mal administrées, où on laisse pourrir les charognes au soleil, sont responsables de la peste. »

Ces mesures rétrogrades furent accueillies par le parti progressiste avec un profond sentiment de douleur, d'inquiétude et de colère, dont le grand écrivain Lamennais se fit l'interprète, dans le dernier numéro de son journal *le Peuple constituant*, qui parut encadré de noir, avec un article terrible, finissant par ces mots tant de fois répétés : *Silence au pauvre !*

Mais où l'on vit bien la haine que les partis de réaction portaient à l'instruction populaire, ce fut à l'occasion d'une demande de crédit déposée par Hippolyte Carnot, ministre de l'instruction publique, pour venir en aide aux instituteurs. La rue de Poitiers méditait depuis longtemps de se débarrasser de Carnot, dont l'administration avait permis d'entrevoir pour l'avenir tout un système d'ensemble, tout un plan de réorganisation de l'instruction publique, tracé de manière à faire de l'éducation universelle des enfants de la République un complément nécessaire du suffrage universel proclamé par la révolution de Février.

Cet homme de bien, fils du grand Carnot, l'organisateur de la victoire, après avoir passé par l'école saint-simonienne, avait appliqué son esprit à l'étude attentive et passionnée de toutes les questions sociales. Un des premiers dans le parti républicain, il avait reconnu et proclamé que la solution de la plupart de ces questions est dans une étroite dépendance de l'instruction plus ou moins développée du peuple.

Aidé de ses deux amis, Edouard Charton et Jean Reynaud, il avait fait du ministère de l'instruction publique ce qu'il doit être dans une République démocratique, le ministère de la réforme intellectuelle et morale d'un grand peuple, qui fonde l'ordre comme le progrès sur la diffusion des lumières de la science et l'autorité de la raison. A ce seul titre, Hippolyte Carnot a marqué son passage dans notre histoire, et ajouté à la gloire du nom illustre qu'il portait si dignement.

La réaction ne lui pardonnait point d'avoir cherché à inculquer aux instituteurs du peuple la plus haute idée de leur mission. On l'accusait surtout d'avoir cherché à faire de ce corps enseignant des humbles et des pauvres une sorte de clergé laïque; on lui reprochait d'avoir commandé au philosophe Charles Renouvier une sorte de catéchisme républicain, destiné à faire connaître aux citoyens français leurs devoirs en même temps que leurs droits. Bonjean, magistrat qui devint plus tard sénateur du second Empire et qui mourut sous les balles des révoltés de la Commune, attaqua l'administration de Carnot, au nom de la droite. C'était le 5 juillet. Le ministère venait à peine d'être formé. On ne voulut pas jouer l'existence de tout le cabinet sur une affaire qu'on affecta de trouver sans grande importance, un crédit pour des instituteurs! Carnot, qui avait des vues larges, élevées, un cœur généreux, mais qui ne tenait nullement à garder son portefeuille, défendit ses idées et ses amis avec une grande dignité; il ne fut soutenu ni par Senard, ni par Cavaignac lui-même, et il tomba, à la grande satisfaction des hommes de la rue de Poitiers. On lui donna pour successeur Achille de Vaulabelle, auteur d'une *Histoire de la Restauration*, connu dans tout le parti républicain pour ses convictions fermes et anciennes,

mais trop fidèle aussi aux anciennes et mauvaises traditions de ce parti. Il arriva au ministère de l'instruction publique avec un commissionnaire portant sa malle, comme pour montrer qu'il était toujours prêt à en sortir. Cette affectation de simplicité de la part d'un homme, qui avait d'ailleurs beaucoup d'esprit, ne réussit pas à relever le prestige de Vaulabelle, ni celui des hautes fonctions qu'il exerçait au nom de la République.

Les ateliers nationaux ayant été dissous, dès le 3 juillet, on avait pourvu aux premiers besoins par des secours à domicile, qui absorbèrent une somme de trois millions votée par l'Assemblée nationale. Une autre somme de trois millions fut également votée, sur le rapport de Corbon, ancien rédacteur de l'*Atelier* de Buchez, devenu vice-président de l'Assemblée, pour encourager les associations ouvrières. Dans ce rapport, Corbon marquait avec une grande expérience pratique les caractères que devaient prendre les associations ouvrières: il les soumettait aux conditions de la concurrence, qui sont les conditions mêmes de la liberté du travail. L'Assemblée parut approuver ces vues. Elle autorisa le ministre des travaux publics à concéder aux associations ouvrières les travaux qu'elles pourraient se charger de faire, en les dispensant du cautionnement C'était là une bonne mesure, et il y avait beaucoup à tenter dans cette voie. A coup sûr, on n'eût pas désarmé le socialisme, constitué à partir de Juin à l'état de parti militant, si écrasante qu'eût été sa défaite; mais, du moins, on eût essayé de ramener les esprits égarés, et c'était l'apaisement qu'il fallait surtout chercher, après de si douloureuses convulsions.

L'aspect de Paris restait à peu près le même, fiévreux, inquiet, sans activité, sans espérance. On fit des élec-

tions générales en France, au suffrage universel, pour renouveler les conseils généraux et d'arrondissement et les conseils municipaux dans toutes les communes. Paris fut placé, sans réclamation possible, en dehors du droit commun : on lui imposa une commission municipale, sous la République comme sous la monarchie.

Une nouvelle crise approchait, celle du 15 juillet, jour du terme, date toujours notable pour le commerce et la finance, la boutique et l'atelier parisiens. On croyait en avoir fini avec le socialisme, en l'étouffant dans le sang : on allait voir qu'il n'en était rien. Un publiciste du plus grand talent, P.-J. Proudhon, que la bourgeoisie parisienne lisait tous les jours avec passion, tout en lui portant une haine profonde, écrivit, dans son journal *le Représentant du peuple*, un article qui provoqua dans le public une prodigieuse impression : « Le terme, voici le terme! Comment paierons-nous le terme? » Le numéro du journal fut tiré à plus de deux cent mille exemplaires. P. J. Proudhon, pour aider les Parisiens à payer le terme, demandait que l'Assemblée nationale décrétât, vu l'urgence, la remise d'un tiers du prix de leurs loyers, rentes et sommes dues par les propriétaires, rentiers et créanciers hypothécaires, et il engageait les propriétaires, rentiers et créanciers à présenter en ce sens une pétition à l'Assemblée, leur assurant que c'était là leur unique moyen de salut.

Aussitôt toutes les terreurs qu'elle avait ressenties au cours de l'insurrection de Juin se réveillèrent dans l'âme de la haute bourgeoisie. Elle se crut arrivée à son dernier jour, menacée d'une ruine qui l'effrayait plus que la mort même. Elle chargea P.-J. Proudhon de ses malédictions et de sa haine. Jamais peut-être on ne vit pareil débordement de passions, semblable

acharnement contre un homme. P.-J. Proudhon lui-même a laissé, dans ses *Confessions d'un révolutionnaire*, un crayon immortel de l'extraordinaire impopularité, sous laquelle on essaya de le perdre :

« Je ne crois pas, dit-il, qu'il y ait jamais eu d'exemple d'un tel déchaînement. J'ai été prêché, joué, chansonné placardé, biographié, caricaturé, blâmé, outragé, maudit ; j'ai été signalé au mépris et à la haine, livré à la justice par mes collègues, accusé, jugé, condamné par ceux qui m'avaient donné mandat, suspect à mes amis politiques, espionné par mes collaborateurs, dénoncé par mes adhérents, renié par mes coreligionnaires. Les dévots m'ont menacé, dans des lettres anonymes, de la colère de Dieu ; les femmes pieuses m'ont envoyé des médailles bénites ; les prostituées et les forçats m'ont adressé des félicitations, dont l'ironie obscène témoignait des égarements de l'opinion. » Enfin, pour tout dire, un Espagnol, diplomate de profession, catholique ardent, Donoso Cortès, marquis de Valdegamas, ne craignit pas de donner des preuves de l'aliénation mentale la plus caractérisée, en écrivant sur P.-J. Proudhon les lignes suivantes, qui doivent être rapportées ici, pour donner quelque idée de l'absurde surexcitation des esprits : « Jamais mortel n'a péché aussi gravement contre l'humanité et contre le Saint-Esprit. Lorsque cette corde de son cœur résonne, c'est toujours avec un son éloquent et vigoureux. Non, ce n'est pas lui qui parle alors, c'est un autre qui est lui, qui le tient, qui le possède et qui le jette haletant dans ses convulsions épileptiques ; c'est un autre qui est plus que lui, et qui entretient avec lui une conversation perpétuelle. Ce qu'il dit est parfois si étrange, et il le dit d'une si étrange manière, que l'esprit demeure en suspens, ne sachant si c'est un homme qui parle, ou si c'est un démon. Homme ou dé-

mon, ce qu'il y a de certain ici, c'est que sur ses épaules pèsent d'un poids écrasant trois siècles réprouvés. »

Dans l'Assemblée nationale, c'était un retour aux provocations des jours qui précédèrent la bataille de Juin. On sommait P.-J. Proudhon d'apporter ses idées à la tribune, on l'en défiait, on voulait enfin voir et entendre celui qui avait tant critiqué les autres, et lui demander à son tour « ce qu'il avait dans le ventre ». Que voulait-il dire, avec sa « liquidation de la vieille société » ? Il était temps de le savoir. P.-J. Proudhon comprit qu'il ne pouvait se dérober à tant de questions ; il déposa sur le bureau de l'Assemblée une proposition qui fut renvoyée au Comité des finances. M. Thiers attendait une occasion favorable de rentrer en scène. Il saisit celle qui se présentait avec empressement.

La proposition de P.-J. Proudhon, c'était tout simplement l'exposé d'un système de crédit gratuit, tendant à supprimer l'intérêt du capital, par la création d'une banque d'échange. Le moyen mis en avant consistait à obliger par une loi tous les capitalistes et rentiers à faire, à titre de prêt, remise à leurs fermiers, locataires et débiteurs d'un sixième de leur revenu et à verser dans la caisse de l'État un autre sixième pour la fondation de la banque d'échange. Il n'y avait aucun danger que l'Assemblée adoptât jamais une proposition semblable, et c'est là ce qui rend si coupable la honteuse hypocrisie dont firent preuve les réacteurs, M. Thiers en tête, quand ils affectèrent de croire au péril social déchaîné par la proposition de P.-J. Proudhon. M. Thiers, rapporteur du Comité des finances, n'eut pas de peine à démontrer, avec sa parole vive, agile et lumineuse, tout ce qu'il y avait de chimérique et d'inapplicable, dans ce plan réorganisation si mal étudié, qui n'entrait, avec un ca-

ractère de clarté pratique, dans la tête de personne, pas même dans celle de son auteur. Proudhon, de son côté, se défendit mal, et pour cause. Il fit toutefois bonne contenance à la tribune, et prouva, par son propre exemple, qu'on n'en avait point fini avec le socialisme : c'était là sans doute tout ce qu'il voulait. L'Assemblée à qui P.-J. Proudhon faisait grand'peur, ne sut pas contenir l'expression de ses sentiments. L'illustre socialiste fut interrompu, apostrophé, hué, injurié, outragé, accablé sous les mille cris de la haine débordante. Afin d'écraser définitivement cet ennemi, un ordre du jour motivé fut proposé, qui était sans exemple et qui est resté sans imitation : « L'Assemblée nationale, considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la morale publique, qu'elle viole la propriété, qu'elle encourage la délation, qu'elle fait appel aux plus mauvaises passions ; considérant, en outre, que l'orateur a calomnié la Révolution de février 1848 en prétendant la rendre complice des théories qu'il a développées, passe à l'ordre du jour. »

L'Assemblée nationale constituante crut avoir fait un coup de politique extraordinaire, en se jetant comme un seul homme, à l'unanimité moins deux voix, sur l'adversaire qui, tantôt par ses railleries, tantôt par ses menaces, avait excité et bravé sa colère : elle ne comprit pas qu'en accablant de tout son poids un homme isolé, elle tournait encore une fois contre elle et contre la République formaliste et politique qu'elle se flattait de représenter, toutes les défiances et toute l'indignation de ceux dont le grand écrivain socialiste avait voulu défendre la cause à sa manière ; elle comprit encore moins, quand elle couvrit de ses rires et de ses huées le nom obscur du représentant Greppo, du Rhône, qui seul avait osé voter contre l'ordre

du jour de flétrissure à l'adresse de P.-J. Proudhon, que ce vote courageux, qui n'a jamais été renié par son auteur, bien que trop souvent, avec une légèreté coupable, on ait accusé Greppo de cette petite vilenie, était la protestation d'un cœur simple et droit contre ce débordement insensé, qui creusait de plus en plus le fossé entre les représentants des classes bourgeoises et les couches profondes de la population ouvrière.

M. Thiers obtint, comme on pouvait s'y attendre, le plus grand succès, en défendant la propriété si maladroitement attaquée. Eprouvait-il sincèrement, autant qu'il affectait de le dire, cet effroi du socialisme dont les conservateurs se montraient si terrifiés ? Certes, ce n'était pas la proposition de P.-J. Proudhon qui avait prouvé la force des théories si redoutées : au contraire, cette mésaventure parlementaire établissait, aussi clairement qu'on pouvait le souhaiter, que le socialisme n'avait rien à espérer d'une connivence quelconque dans l'Assemblée, puisqu'il n'y comptait guère que des adhérents tout platoniques, et qui s'étaient montrés incapables de s'unir dans une simple démonstration de résistance à leurs adversaires. On n'en persista pas moins à considérer tout l'édifice social comme exposé aux dangers les plus imminents. Sous prétexte de combattre la propagande socialiste dans le peuple, M. Thiers suggéra l'idée de faire un fonds commun pour une autre propagande, celle des idées saines en opposition avec les idées subversives. Deux cent mille francs furent souscrits et remis au comité de la rue de Poitiers. Dès lors commença la publication et la diffusion de ces petits livres, brochures, pamphlets, feuilles volantes, images populaires avec légendes, qui répandirent partout la haine et la peur. Là, des plumes mercenaires et calomnieuses, enrolées au service de la

pire réaction, s'en donnèrent à cœur joie, et s'occupèrent beaucoup plus de décrier la République et ses institutions que de rétablir les vérités méconnues de la science des économistes.

Le gouvernement avait eu le premier l'idée de demander à la quatrième classe de l'Institut, à l'Académie des sciences morales et politiques, de se charger de cette dernière tâche. Ce n'était pas une mauvaise idée, à tout prendre. Il y avait à l'Académie, dont F. Mignet était secrétaire perpétuel, des hommes fort capables de comprendre la pensée du gouvernement et de le seconder dans ses desseins. Le gouvernement du général Cavaignac avait invité l'Académie des sciences morales et politiques à concourir à la défense des principes sociaux, attaqués par des publications de tous genres, « étant persuadé, disait la lettre adressée au président, qu'il ne suffirait pas de rétablir l'ordre matériel au moyen de la force, si l'on ne rétablissait pas l'ordre moral à l'aide d'idées vraies, et regardant comme nécessaire de pacifier les esprits en les éclairant. »

L'Académie était toute prête, et son secrétaire perpétuel exposa, dans un document qui ne fut pas assez remarqué, qu'elle considérait comme de son devoir d'essayer cette œuvre à la fois séduisante et difficile de pacification et de réconciliation sociale.

« Elever tous les enfants, d'une même patrie, disait-elle, à la dignité morale du citoyen, aider chacun à réaliser la mesure du bien-être à laquelle lui permet d'atteindre une société où règne l'égalité politique, c'est ce qui ne peut s'effectuer par de simples proclamations.

« L'enthousiasme suffit pour entreprendre une pareille chose, mais non pour y réussir, Il s'agit de résoudre une question générale, qui se compose d'une foule de questions particulières : le résultat d'ensemble

ne peut être atteint que par mille moyens divers. Une grande société est une machine immense que ne meut pas un ressort unique ; et ce n'est pas la moindre des erreurs de certains esprits que de croire que, pour changer d'une manière effective et durable le sort de toute une nation, il suffit d'une seule idée, et quelquefois d'un seul mot. Ceux qui s'imaginent savoir une de ces paroles magiques avec lesquelles on transforme la condition des hommes sur la terre, méconnaissent dans la théorie la grandeur de la science, et dans la pratique la grandeur de la destinée sociale. En croyant tout facile, ils se trompent ; en disant aux hommes que tout est facile, ils les trompent, et les conduisent par la voie des espérances chimériques à de cruels mécomptes, peut-être à des vengeances désespérées. Il est donc sage d'en appeler sans cesse des promesses d'une spéculation irréfléchie à l'étude attentive des choses. C'est dans l'intérêt de cette grande démocratie qu'il est nécessaire de poser scientifiquement et d'examiner dans leur multiplicité et leur variété les questions sociales, et de déterminer, sous la dictée de l'expérience, la portée des institutions humaines, les caractères de la réalité, les limites du possible. L'Académie à toujours poursuivi le bien praticable. Elle croit qu'en matière de science politique, la durée est l'épreuve de systèmes, elle ne veut que d'une science qui tienne tout ce qu'elle promet, et ne se pique pas de savoir tromper la raison par le raisonnement. »

Ces belles et sages paroles sont aussi vraies aujourd'hui que dans les temps qui suivirent la répression de l'insurrection de Juin. Que d'années il a fallu, que d'épreuves, de luttes, de mécomptes et d'échecs, que d'expériences ont été nécessaires, pour en arriver à reconnaître les vrais et nécessaires caractères de

la politique républicaine dans notre pays ! Heureusement, il s'est trouvé un homme, doué d'autant de bon sens que d'enthousiasme, pour comprendre, adopter et faire prévaloir ces principes de conduite : on cherche les origines des idées et de la politique de Gambetta dans les questions sociales; qu'on relise et qu'on médite les lignes qui précèdent ! Cette politique y est tout entière.

Il ne faut donc pas confondre les *Petits Traités de l'Académie des sciences morales et politiques* avec les petits livres de la rue de Poitiers, bien que peut-être — et ce fut un des malheurs de cette époque — cette confusion ait été faite à l'origine par l'opinion publique, avec plus de passion que de lumières. L'Académie confia à chacun de ses membres la tâche de résumer dans un court écrit les idées que l'on croyait les plus propres à remettre les esprits dans le droit sens. Les économistes se distinguèrent au premier rang : Adolphe Blanqui, Villermé, Charles Dupin, Hyppolyte Passy s'attachèrent à décrire l'état économique et moral des classes ouvrières, en leur prodiguant les bons conseils. Troplong, jurisconsulte éminent, celui qui devait mourir président du Sénat du second Empire, écrivit un petit traité de la *Propriété selon le code civil ;* le philosophe Damiron, un petit traité *de la Providence* ; Barthélemy Saint-Hilaire, un petit traité *de la vraie Démocratie*, et Victor Cousin donna quelques pages éloquentes, intitulées *Justice et Charité*. Le secrétaire perpétuel Mignet fit paraître sur la vie de Benjamin Franklin, proposé à l'admiration du peuple comme un modèle, une notice qui est un petit chef-d'œuvre ; et enfin M. Thiers composa son livre *de la Propriété*. Malheureusement, ces petits livres d'une doctrine savante, d'une forme abstraite, et qui n'étaient d'ailleurs pas tous d'un égal

intérêt, furent peu lus, bien que répandus à très bas prix et en fort grand nombre. Ils sont aujourd'hui tombés dans l'oubli ; personne ne les connaît, personne ne s'en inspire. Cette tentative à peu près unique de la haute culture officielle, entreprise en vue de contribuer à l'instruction du peuple, n'a pas assez bien réussi pour être jugée digne d'être reprise plus tard, dans d'autres conditions et sur de nouvelles bases : on ne peut que le regretter, car, sous ce rapport, il y a tout à faire.

## IX

La commission d'enquête. — Rapport de Quentin-Bauchart. — Ledru-Rollin se défend, et échappe à la proscription. — Proscription de Louis Blanc et de Caussidière. — Maintien de l'état de siège. — Élections complémentaires de septembre. — Entrée de Louis Bonaparte dans l'Assemblée.

Pendant la bataille de Juin, sous le feu de l'insurrection, l'Assemblée nationale avait institué sur la proposition de Senard, son président, une commission de quinze membres, à l'effet de rechercher, par voie d'enquête ou par tous autres moyens qui lui paraîtraient utiles et nécessaires, les causes de l'insurrection et de constater les faits se rattachant soit à sa préparation, soit à son exécution.

Cette commission était autorisée, en outre, à étendre ses investigations à tout ce qui était relatif à l'attentat du 15 mai.

Elle se mit à l'œuvre immédiatement, sous la direction, pour ne pas dire sous la pression du président qu'elle se donna, Odilon Barrot, ancien chef de l'opposition dynastique dans les Chambres de la monarchie de Juillet, représentant du département de

l'Aisne après la révolution de Février, et qui avait rapporté dans l'Assemblée toutes les rancunes d'une ambition déçue, toutes les haines d'une âme de réacteur implacable. Etendre les pouvoirs de la commission d'enquête jusqu'au Quinze-Mai, c'était évidemment, ramener, pour le soumettre à un nouvel examen, le rôle attribué à Louis Blanc et Caussidière que l'Assemblée avait déjà jugés, et c'était provoquer l'Assemblée à reviser elle-même, dans un sens plus rigoureux, la sentence qu'elle avait rendue : première faute, qui fut suivie d'une autre, plus inexcusable encore. Placer à la tête de la commission d'enquête un homme qui se considérait comme un vaincu de Février, Odilon Barrot, c'était livrer la République et les républicains de la première heure, Ledru-Rollin et ses amis, à des ressentiments qui n'attendaient qu'une occasion de se faire jour.

Ce fut, en effet, ce qui arriva. Tous les républicains furent mis sur la sellette. Tous les actes du gouvernement provisoire de la Commission exécutive furent repris, incriminés, dénoncés et flétris. Les passions étaient si ardentes dans la commission que la plupart de ses membres hésitèrent avant de se charger du rapport : Odilon Barrot confia cette mission à un jeune représentant de son département Quentin-Bauchart, mort depuis conseiller d'Etat du second Empire, et tout brûlant à cette époque de mériter par un zèle odieux toutes les faveurs des partis de réaction.

Toutefois, il faut rendre justice au rapport de la commission d'enquête. Ce document, déposé le 3 août sur le bureau de l'Assemblée, réduisait à néant les abominables calomnies, les outrages sans nom prodigués à la population parisienne par la presse infâme au service du parti de l'ordre. Nulle part, la commission ne put découvrir ces fontaines empoisonnées,

ces actes de viol et de pillage, ces mobiles sciés entre deux planches, ces soldats rôtis à petit feu par les mégères de l'insurrection, dont les journaux aux gages des prétendants et des factions monarchiques avaient tant de fois parlé, pour semer l'alarme et le découragement dans les provinces. A ce point de vue, le rapport de la commission d'enquête fut une véritable réparation envers Paris, la France et la civilisation humaine si atrocement enveloppés dans un réseau de perfidies et de mensonges sans exemple dans l'histoire des partis. Mais le mal n'en était pas moins accompli, et la peur faisait silencieusement son œuvre.

Ce factum était d'ailleurs assez hypocrite dans ses accusations tortueuses, pour qu'il y eût urgence à se défendre dans le plus bref délai. Ledru-Rollin n'y manqua point. Aussitôt la lecture du rapport terminée, il demanda et obtint la parole pour le combattre. Dans une improvisation admirable, il montra ce qu'était cette œuvre de basse et noire vengeance. C'était la première fois que l'on voyait une commission, élue par une Assemblée souveraine, s'attribuer toute la souveraineté, pour se placer au-dessus de tous les pouvoirs, au-dessus du gouvernement comme de la magistrature. La commission, usant jusqu'à l'abus des pouvoirs extraordinaires qu'elle s'était arrogés, avait interrogé tous les hommes politiques appartenant au parti républicain, y compris le général Cavaignac en personne. Ceux-ci, ne se défiant nullement des collègues qui leur posaient les questions les plus insidieuses, répondirent, en rejetant à l'envi les uns sur les autres les fautes commises, afin d'esquiver chacun pour sa part toute responsabilité. Le parti républicain sortit de là blessé, meurtri, défiguré, déshonoré par ses propres mem-

bres. On se demande pourquoi les représentants honnêtes qui faisaient partie de la commission d'enquête ont accepté un tel rapport si visiblement rédigé pour compromettre la République, et comment ils ne l'ont pas dénoncé et flétri ? Mais il y a plus : avant le rapport, il y avait eu l'enquête, les interrogatoires, les dépositions. Comment se fait-il que personne n'ait vu le mal qui allait être fait à tout le monde, pour perdre deux ou trois hommes ?

La discussion du rapport en séance publique fut renvoyée au 23 août. Ledru-Rollin reprit de nouveau la parole le premier, et fut encore plus éloquent que la première fois : on peut dire qu'il gagna lui-même son procès. Du reste, son talent ne faisait que grandir, et il n'est pas interdit de croire que nombre de républicains comprirent à ce moment le tort qu'ils causeraient à la République, en la privant des services d'un tel orateur. Quant à Louis Blanc et à Caussidière, chose honteuse à dire, leur sort était si bien réglé d'avance que le procureur général Corne adressa, au cours même de la séance, au président Armand Marrast une demande en autorisation de poursuites contre les deux malheureux représentants. C'était confondre effrontément un débat judiciaire avec un débat politique. En vain, M. Jules Grévy, avec l'autorité de sa haute raison, voulut-il ramener ses collègues à la modération, à la justice, à la dignité ; ses efforts échouèrent, et l'urgence fut votée. Louis Blanc se défendit avec autant d'opiniâtreté que de vigueur. Caussidière eut la parole à son tour, mais l'Assemblée, résolue à tout brusquer, ne cessa de l'interrompre. Théodore Bac reprit la défense de Louis Blanc, et Flocon celle de Caussidière : tout fut inutile. Les poursuites furent autorisées contre Louis Blanc par cinq cent quatre voix contre deux

cent cinquante deux; contre Caussidière, en ce qui concernait les événements du 15 Mai, par quatre cent soixante-dix-sept voix contre deux cent soixante-huit. Encore une fois, c'était l'Assemblée qui se perdait dans l'estime du pays, en se déjugeant elle-même, en prononçant la proscription de deux de ses membres qu'elle avait couverts autrefois de sa protection. Cette violation de toutes les règles de la justice fut commise dans une séance de nuit. A six heures du matin, les représentants se séparèrent, et Louis Blanc et Caussidière prirent le chemin de l'exil. Pour Louis Blanc, cet exil devait durer vingt-deux ans.

De telles iniquités ne relevaient point les affaires de la République dans l'esprit de la France. Cependant, le gouvernement du général Cavaignac s'efforçait de tout remettre en ordre. La transportation des insurgés avait été décidée : on les dirigeait sur l'Afrique sans les juger, et rien n'était mieux fait pour exciter des réclamations universelles, personne ne voulant croire à l'amnistie, qui devait suivre, disait-on, le vote de la Constitution. La vérité est que, dans la majorité républicaine de l'Assemblée, l'amnistie sembla toujours une mesure prématurée; qu'on la différa systématiquement pour ne point paraître pactiser avec des révoltés que le pays détestait sans les connaître, et que la Constituante se sépara, sans avoir compris de quel intérêt pour la République eût été ce grand acte d'oubli et de réconciliation.

Le général Cavaignac gouvernait avec l'état de siège. Bien loin de l'embarrasser, l'état de siège lui permettait de prendre vite des résolutions d'apparence énergique, sur lesquelles il comptait pour rendre confiance à ceux des Français que la peur avait jetés hors d'eux-mêmes. Il s'appliquait en outre à tenir une situation intermédiaire entre les par-

tis extrêmes. C'est ainsi qu'usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'Assemblée nationale, il avait supprimé le même jour la *Gazette de France*, journal royaliste, et le *Représentant du peuple* de P.-J. Proudhon, avec quelques autres feuilles justement décriées, telles que le *Père Duchêne* et *le Lampion*. Il désignait ainsi la presse au pays comme le plus dangereux instrument de désorganisation politique et sociale qu'il y eût à redouter, et il se faisait, dans les journaux incessamment menacés, des ennemis acharnés à sa perte. L'extrême gauche, la Montagne, pour employer la locution ridicule du temps, demanda la suppression de l'état de siège : Cavaignac s'y opposa, « ayant à cœur, dit-il, de garder en main le moyen de protéger le principe républicain ». C'était, en effet l'une de ses maximes qu'un gouvernement ne doit pas laisser discuter son principe. « Quiconque ne voudra pas de la République est notre ennemi, notre ennemi sans retour, disait Cavaignac à la tribune. » Et comme il n'était pas homme à professer des opinions sans les appliquer, il songeait, à l'exemple de ce qui s'était fait sous la Convention nationale, à faire partir pour les départements des représentants avec la mission de combattre la réaction et de ramener à la République les sympathies du peuple. Une interpellation, adressée par Baze et Falloux au ministère sur l'envoi de ces commissaires nouveaux, empêcha le projet de Cavaignac d'aboutir. « C'est la circulaire de Ledru-Rollin faite homme, » dit Falloux. Il n'en fallut pas davantage, pour mettre à néant l'idée de Cavaignac.

Des élections complémentaires eurent lieu le 17 septembre. C'était la troisième consultation du suffrage universel depuis son établissement. Le nombre des

abstentions fut encore plus considérable qu'au 5 juin. On eût dit que la France, en province surtout, était déjà dégoûtée de la vie publique. La réaction profita de cet affaissement général, pour pousser ses affaires. A Paris, les divisions de notre parti éclatèrent avec une violence inouïe. On ne put s'entendre sur la formation d'aucune liste. Seul, F.-V. Raspail, enfermé dans une prison de la République, fut élu représentant du peuple en même temps qu'Alphonse Gent, dans le Vaucluse. Raspail ne remplit pas son mandat, puisque la liberté ne lui fut pas rendue, mais il n'en a pas moins persisté, jusqu'à la fin de sa vie, à en porter le titre et les insignes, sur ses portraits destinés au peuple, en souvenir reconnaissant de la protestation faite sur son nom contre les fureurs de la réaction. Sur quinze élections à faire, treize portèrent sur des conservateurs, deux sur des républicains socialistes, pas une sur un républicain modéré : triste et significatif symptôme, qui aurait dû avertir la France républicaine que les divisions de la démocratie allaient tout perdre à bref délai, et qui, à l'époque, passa presque inaperçu.

Elu en juin par quatre départements, Louis-Napoléon Bonaparte le fut en septembre par cinq, notamment par la Moselle, le boulevard de la défense nationale dans l'Est, par Metz, que son inepte et criminelle politique devait, vingt-deux ans plus tard, livrer à l'Allemagne. Cette fois, Louis Bonaparte vint prendre séance dans l'Assemblée nationale. Il dit avec la plus astucieuse hypocrisie : « La République m'a rendu ma patrie et mes droits de citoyen ; qu'elle reçoive ici mon serment de reconnaissance et de dévouement. » L'Assemblée s'inclina sous le verdict populaire, en abrogeant la loi de bannissement dans ses applications à la famille Bonaparte. Dans l'Assem-

blée, Louis Bonaparte se montra tout d'abord à de rares intervalles. Quand il y venait, il y était fort entouré par tous ceux qui voyaient se lever et monter à l'horizon l'astre de sa fortune. Un jour, comme il causait avec M. Thiers : « Monseigneur, lui dit le malicieux petit homme, en lui montrant les bancs de l'Assemblée, vous voyez bien tous ces gens-là, vous pourrez être un jour leur maître ; vous ne serez jamais le mien. »

## X

La Constitution. — Formation du premier comité. — Ses propositions. — Discussion de la Constitution dans l'Assemblée. — Le préambule. — Le droit au travail. — Discours de Billault. — Le système des deux Chambres. — La Présidence de la République. — Amendement de M. Jules Grévy. — Discours de Lamartine : *alea jacta est !* — Amendement Leblond. — Fête de la Constitution.

Au commencement de septembre, le rapport général sur le projet de Constitution de la République avait été apporté à l'Assemblée.

La Constitution était la tâche spécialement confiée aux représentants élus le 23 avril par le suffrage universel. Un comité de constitution avait été formé par l'Assemblée quelques jours après l'échauffourée du 15 Mai. Elle voulait prouver par là qu'elle ne se laisserait distraire par aucun événement de l'œuvre que la nation avait imposée à son patriotisme. La succession des événements démontra au contraire que la discussion de la Constitution fut incessamment retardée par tout ce qui se passait au dehors. Et qui serait en droit de s'en étonner ? Qui donc aurait pu songer à faire de la philosophie politique, au milieu des hor-

reurs de la guerre civile? Le comité de Constitution n'en travailla pas moins avec ardeur, mais ses délibérations n'étaient pas apportées à la tribune. On attendait des jours plus calmes.

Le comité de Constitution était composé d'hommes pour la plupart distingués. Quelques-uns étaient même supérieurs, tels que l'illustre Lamennais. Ce ne fut pas ceux-là qui eurent la plus grande influence sur leurs collègues. Lamennais, à ce que l'on disait, avait dans ses papiers une Constitution toute prête, et quelques-uns le tenaient pour le Sieyès de la nouvelle République. Si théoricien et même des plus absolus que fût Lamennais, aucun rôle politique ne convenait moins que celui-là à un grand écrivain, étranger aux thèses et aux discussions de droit public et plus habitué aux grandes vues historiques et morales qu'aux applications pratiques et journalières de la politique. Lamennais parla de son plan de constitution dans la seconde séance du comité. Le voyant accueilli avec tiédeur, il le retira et n'en parla plus.

Les autres membres du comité appartenaient, les uns au parti républicain modéré, comme Armand Marrast, Martin (de Strasbourg), Corbon, Vaulabelle, Dornès, Considérant, Pagès (de l'Ariège), Woirhaye et Considérant; les autres, à l'ancienne gauche dynastique, comme Odilon Barrot, Tocqueville, Vivien, Gustave de Beaumont, et même à l'ancien centre gauche, comme Dufaure. Ces derniers ne furent pas, comme on pourrait le croire, les plus hostiles à une refonte complète du système politique, administratif et judiciaire de la France. Ce sont, au contraire, les républicains qui, par la plus fâcheuse des méprises, persistèrent à nous laisser sous le joug des institutions rétrogrades, données à la France de la Révolution par le génie despotique de Bonaparte, premier consul.

Jamais occasion plus favorable de transformer, sinon de détruire ces institutions, véritables étais du pouvoir absolu, ne s'était encore présentée. Ni la Restauration, ni la monarchie de Juillet n'avaient tourné leurs vues et leurs efforts de ce côté; et c'était, à y regarder de près, l'œuvre nécessaire de la seconde République. Faute de temps ou pour s'être trompée sur sa vraie mission, l'Assemblée constituante n'a pas pris la tâche assez à cœur ou n'y a pas apporté assez de résolution et de confiance en elle-même. Elle a ainsi manqué à ce qu'elle devait à la France nouvelle, et c'est le plus grand reproche qu'elle ait mérité.

Odilon Barrot avait proposé au comité de Constitution un plan de travail dont l'originalité même promettait les plus heureux fruits. « Au lieu de commencer par créer les grands pouvoirs publics, commençons, disait-il, par organiser fortement la commune, qui n'est que la famille agrandie; de la commune, passons au canton, du canton au département. Imitons ces architectes avisés qui donnent aux constructions des fondations solides, avant d'exposer le sommet. Nos institutions départementales et communales sont réglées par les lois despotiques du Consulat et de l'Empire : comment établir la liberté en haut, quand le despotisme est en bas? Comment les citoyens pourront-ils débattre efficacement les grandes affaires, s'ils n'y ont été accoutumés par le maniement des affaires locales? Que l'organisation du pouvoir central soit le début de notre œuvre. » Le problème était admirablement posé, et c'était déjà beaucoup, pour arriver à la solution. Odilon Barrot ne fut compris et soutenu que par Lamennais et Tocqueville. Il est regrettable que le parti légitimiste ait été systématiquement exclu du comité de Constitution. Grands partisans de la décentralisation administra-

tive, les légitimistes auraient peut-être contribué à faire adopter le plan de travail d'Odilon Barrot, comme ils ont contribué à faire voter en 1871, sous la troisième République, la loi qui a si notablement étendu les attributions des conseils généraux. Mais, en 1848, ces idées n'étaient pas mûres : les républicains avaient en horreur les influences locales, qui leur semblaient toutes favorables à la contre-Révolution. Le suffrage universel d'ailleurs n'en était qu'à ses premiers bégaiements ; et, à cette époque, il était loin d'avoir conscience de sa force. C'est grâce aux progrès de son éducation politique qu'il a été possible, vingt ans plus tard, de rompre avec la centralisation que l'on regardait alors comme la condition même d'un pouvoir fort et durable. Elevés dans l'admiration et le respect des conceptions politiques du Premier Consul, les républicains ne pensaient pas que la République démocratique dût avoir pour tâche de constituer le citoyen français, les communes, et les départements dans leur force et leur liberté. Il a fallu subir les vingt années de despotisme du second Empire, avant d'en arriver à une orientation toute différente ; et encore est-il nécessaire de ne s'avancer de ce côté qu'avec une extrême prudence, dans l'état de division où les luttes des partis ont jeté la France. Les hommes de 1848, ne se jugèrent pas, dans les circonstances difficiles où ils se sont trouvés, maîtres d'aborder avec succès une œuvre aussi ardue que la refonte générale de notre droit public. Le comité de Constitution rejeta la méthode politique proposée par Odilon Barrot. Si cette méthode eût été adoptée, le premier avantage que l'Assemblée constituante en eût recueilli, au grand profit de la République, c'eût été d'assurer à son mandat une plus longue durée. Elle eût travaillé aux lois organiques, au lieu de se dissoudre prématurément,

comme elle fut amenée à la faire, dès que la Constitution fut votée.

Une autre discussion préliminaire s'engagea sur le point de savoir si l'on ferait précéder la Constitution nouvelle d'une Déclaration de principes, comme la Constituante avait fait pour la Constitution de 1791, et la Convention nationale pour celle de l'an III. La Ré publique de 1848 promulguerait-elle à son tour une nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen? Ce dernier parti fut écarté, mais on mit au-devant de la Constitution nouvelle, sur la proposition de Lamartine, un préambule, où les législateurs s'appliquèrent à rappeler les grands principes de liberté, de justice, d'égalité sociale et de fraternelle assistance, qui sont les titres d'honneur du peuple français au respect des peuples et à la reconnaissance de l'humanité. Ce préambule de la Constitution de 1848 a été souvent critiqué par les partisans de la politique dite pratique. Les républicains de l'Assemblée constituante ont eu raison de remonter à l'idéal proposé par nos pères de 1789 comme un exemple à l'admiration du genre humain. Ils ont trouvé d'ailleurs, pour caractériser la République, forme supérieure du gouvernement des nations, une formule magnifique, qui restera, comme une indication de l'avenir politique des sociétés de l'avenir.

Le préambule de la Constitution de 1848 s'exprime ainsi :

« La France s'est constituée en République.

« En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposé pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dé-

penses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être. »

A cette République d'un caractère si profondément idéaliste, tout ensemble, libérale, progressiste et rationnelle, il eût fallu donner des institutions cohérentes et cordonnées, viables dans le présent et perfectibles dans l'avenir. Ce fut malheureusement ce qui manqua, moins par la bonne volonté des hommes que par leur défaut de savoir et d'expérience.

Il y eut surtout de graves inconséquences commises. Quand on en vint à discuter le droit au travail et à l'assistance, le comité se divisa. Armand Marrast, cet adversaire acharné de Louis Blanc et du socialisme, ne cacha pas à ses collègues que le gouvernement provisoire de Février ayant reconnu le droit au travail ce décret lui paraissait engager l'Assemblée dans cet ordre d'idées : c'était, disait-il, le côté social de la révolution de 1848, qu'il y aurait péril extrême à rejeter, si l'on voulait ramener à la République le peuple des villes, c'est-à-dire les travailleurs manuels, qui étaient en train de s'en éloigner. Marrast l'emporta, et le droit au travail comme le droit à l'assistance, fut reconnu par le comité.

Sur la question des deux Chambres, au nom du principe métaphysique de l'unité du pouvoir législatif, Armand Marrast fut intraitable, se sentant soutenu non seulement par Lamartine et les républicains, mais par d'anciens constitutionnels et parlementaires, tels que le procureur général Dupin et l'éminent avocat Dufaure. On eut beau rappeler que les républicains des Etats-Unis, Washington, Thomas Jefferson, Franklin avaient reconnu la nécessité de diviser le pouvoir lé-

gislatif en deux assemblées, et que la Convention nationale avait imité les Américains, en créant les deux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents : l'assemblée unique fut adoptée. Cependant, Tocqueville avait dit : « La République se perdra, ou arrivera au système des deux Chambres. » La République, avec une seule Assemblée, a été facilement détruite par le coup de force du Deux Décembre. Elle n'a pu être rétablie légalement qu'en adoptant le système des deux Chambres ; elle ne subsiste après vingt ans que grâce à ce système, et tout démontre, les faits tout récents comme les événements du passé, qu'elle se perdrait encore, si elle retombait dans l'ancienne erreur de l'unité du pouvoir législatif. Il n'importe ! Rien ne prévaut, ni la raison ni l'expérience, contre certains préjugés. Une Assemblée unique, le pouvoir législatif dans une seule Chambre : c'est, nous dit-on, un des principes les plus certains de la Révolution ; on ne peut s'écarter de ce principe, sans manquer à tout ce qui est dû à la logique, à la rigueur nécessaire des conceptions de la vraie politique républicaine. Et pas d'autre argument que celui-ci, en 1848 comme de nos jours : la nation est une ; donc, le pouvoir législatif, qui la représente et légifère en son nom, doit être un comme elle. Cette sophistique triompha en 1848 ; mais on ne devait pas attendre longtemps, avant d'en voir les effets désastreux.

Toutefois la grosse faute, celle qui perdit tout, ce fut l'institution au sommet de l'édifice politique d'un président de la République, élu directement par le suffrage universel. C'est Cormenin Timon, le pamphlétaire, qui mit en avant cette autre conception, illogique cette fois et contradictoire même à l'idée républicaine ; elle fut défendue dans le comité de constitution par Dufaure qui, dit-on, représentait les opinions du

général Cavaignac. Les républicains, respectueux du principe de la souveraineté du peuple jusqu'à la superstition, auraient cru manquer à leurs devoirs envers la nation, en ne lui conférant pas le droit d'élection directe du président de la République. Comment ne virent-ils pas qu'ils invitaient une nation profondément monarchique à se donner un roi, dans la personne de ce président, et que le seul moyen de faire de la présidence de la République une véritable magistrature républicaine, c'était de placer l'exécutif sous la dépendance immédiate des législateurs, représentants de la nation, en ne lui donnant que les attributions d'un simple délégué? La présidence conférée directement par le suffrage universel, c'était le conflit certain et à bref délai avec l'Assemblée unique. Victor Considérant l'aperçut avec une rare clairvoyance. Il demanda au comité l'élection du président par l'Assemblée, mais il fut battu, avec Odilon Barrot qui le soutenait et qui dit à cette occasion : « Tout autre expédient nous amènera la guerre civile. » Un autre républicain, Pagès (de l'Ariège) demanda, en ce qui concernait la présidence, l'exclusion des princes appartenant aux familles qui ont régné sur la France. Neuf voix contre sept écartèrent sa proposition.

En d'autres matières que les matières politiques, le comité de Constitution adopta certaines réformes, que la France n'a jamais connues que sur le papier, telles que le jury au correctionnel et progressivement au civil. Elle admit aussi, chose très étonnante pour l'époque, le principe de la réduction de la durée du service dans l'armée à deux ans et la suppression du système immoral du remplacement militaire. Les généraux Cavaignac et Lamoricière étaient tous les deux partisans du service de deux ans, adopté dès cette époque en Prusse. Qui sait ce qui serait arrivé

de la France, si son armée avait été réorganisée sur cette base, il y a près d'un demi-siècle?

Telles étaient les vues du premier comité de Constitution. Avant d'être discutées solennellement en séance publique, elles furent soumises aux bureaux de l'Assemblée. On attendit longtemps cette discussion, et la réaction gagnait tous les jours du terrain. Quand les débats s'ouvrirent, l'esprit de l'Assemblée était déjà profondément modifié.

M. Thiers, devenu le chef du parti de l'ordre, livra bataille au socialisme sur la question du droit au travail. Il n'y avait que le principe qui fût proclamé dans le projet de constitution : c'était trop. La discussion dura quatre jours. On y remarqua un discours d'une puissante habileté et d'une réelle éloquence, prononcé par Billault, ancien député de l'opposition sous Louis-Philippe, qui n'avait pas encore donné toute sa mesure et qui se révéla grand orateur. On put croire que la République venait de faire une importante recrue, en ralliant à sa cause un homme de cette valeur et de ce talent. Mais Billault était un ambitieux sans caractère et sans scrupules : il mourut ministre de la parole, sous le second Empire. Le droit au travail fut écarté du préambule de la Constitution, même sous la forme d'un amendement présenté par Glais-Bizoin, dans les termes les plus modérés : « La République reconnaît le droit de tous les citoyens à l'instruction, le droit à l'assistance par le travail, et à l'assistance dans les formes et aux conditions réglées par les lois. » Cet amendement pouvait tout concilier, car de quoi s'agissait-il? de ne pas fournir au socialisme l'occasion de prétendre que l'Assemblée nationale refusait de s'intéresser aux souffrances du peuple : il fut rejeté par cinq cent quatre-vingt-dix-huit voix contre cent quatre-vingt-sept.

Les réformes militaires soutenues par le général Lamoricière, ministre de la guerre, au nom du gouvernement, le service de deux ans, l'abolition du remplacement, furent repoussées après des discours de M. Thiers, qui représentait l'armée française comme perdue, si l'on osait toucher au système de recrutement de la loi de 1832. Rien ne prouvait mieux que ce rejet de toute réforme militaire que la République de Février, n'existant que de nom, n'avait pas déterminé de véritables changements dans la constitution politique et sociale de la France, car les lois militaires sont avant tout des lois sociales, et il est nécessaire qu'elles procèdent directement des principes de justice et d'égalité qui doivent régner dans une démocratie.

En revanche, on inscrivit dans la Constitution le principe d'une liberté qui n'a été reconnue et proclamée par aucune de nos assemblées révolutionnaires, le principe de la liberté de l'enseignement. Sous cette étiquette fallacieuse, Montalembert et le parti clérical entendaient le principe d'une lutte à outrance de l'Église contre l'État représenté par l'Université ; on se réservait de s'armer pour cette lutte, en faisant voter une loi organique, qui a été la loi Falloux.

Il y eut une forte minorité, deux cent quatre-vingt-neuf voix, pour l'établissement des deux Chambres que M. Thiers appuya très fortement, mais qui fut probablement repoussé à cause de son intervention même. Sur cette question, Lamartine erra non moins gravement que sur la question de la présidence. Il considérait une Chambre unique comme une dictature temporairement nécessaire, et, en même temps, il instituait à côté un pouvoir en opposition forcée avec cette dictature. Odilon Barrot lui montra la contradiction où il tombait : « Avec une Chambre unique, dit-il fort



sagement, pas de président indépendant et nécessairement rival. »

C'était la pensée même du célèbre amendement qui a fait la fortune politique de M. Jules Grévy et qui était ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un président du conseil des ministres toujours révocable. »

Cet amendement si simple et si clair était pris dans la réalité même des choses, car c'est ainsi que le général Cavaignac avait été placé par l'Assemblée à la tête de la République. M. Jules Grévy parla, dans cette occasion comme toujours, avec autant de fermeté clairvoyante que de sagesse politique. Comme il apercevait nettement le danger, il le dénonça en termes prophétiques : « Êtes-vous bien sûrs, demanda-t-il à ses collègues, qu'un ambitieux élevé au trône de la Présidence ne soit pas tenté de s'y perpétuer ? Et si cet ambitieux est le rejeton d'une de ces familles qui ont régné sur la France, s'il n'a jamais renoncé expressément à ce qu'il appelle ses droits, si le commerce languit, si le peuple souffre, s'il est dans un de ces moments de crise, où la misère et la déception le livrent à ceux qui masquent sous des promesses leurs projets contre sa liberté, répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République ? » Que ce noble et beau langage, inspiré par les plus tristes et les plus justes pressentiments, n'ait pas été écouté, c'est ce que l'on ne peut comprendre : il y avait peut-être là trop de raison, trop d'éloquence ! Mais quand M. Jules Grévy suppliait l'Assemblée de garder la forme de gouvernement qu'elle avait éprouvée — il aurait pu dire qu'elle avait fondée — avec laquelle elle venait de traverser les plus grandes difficultés, il était dans la situation la plus parlante : il

n'y avait qu'à conserver ce qui était, et tout était sauvé. Mais la logique voulait que l'on fit une Constitution de toutes pièces, et c'est la logique, à laquelle on fait tant de sacrifices qui, cette fois encore, perdit tout. On ne saura jamais le mal qu'a fait à la politique la violente domination de la logique, legs fatal de l'ancienne éducation scolastique qui a façonné l'intelligence française.

A la froide et calme raison de M. Grévy, Lamartine répondit par le plus prestigieux et le plus vide des discours, un de ces discours qui sont la gloire et le péril de l'éloquence. Lamartine nageait dans l'erreur, comme un poète dans l'éther. Toute la majorité républicaine, qui ne l'écoutait plus, se retrouva avec lui ce jour-là, pour se laisser tromper. Elle était entraînée, séduite comme autrefois, mais les temps étaient bien changés.

« Oui, s'écria-t-il, quand même le peuple choisirait celui que ma pensée, mal éclairée peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe ! *alea jacta est !* Que Dieu et le peuple prononcent ! Il faut laisser quelque chose à la Providence ! Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres de l'avenir ! »

On frissonne, en lisant ces mots prononcés par un homme qui a eu l'honneur de conduire la France à travers les périls d'une révolution : *alea jacta est !* Les dés sont jetés ! Eh ! quoi, c'est sur un coup de dés que ce poète sublime, cet illustre citoyen a joué la liberté, le repos, l'avenir de son pays ! Rien ne pouvait faire plus de mal à la République que de la représenter comme livrée ainsi à tous les hasards. On en faisait une bouée flottante, alors que la nation comptait sur elle comme sur un mur d'appui. La déception fut immense. Lamartine avait-il conscience

du choix que la nation française égarée allait faire? Devinait-il l'homme destiné à nous mener aux abîmes? « Si le peuple s'abandonne lui-même, disons le mot des vaincus de Pharsale, et que cette protestation contre l'erreur ou la faiblesse du peuple soit son accusation devant lui-même et notre absolution à nous devant la postérité », s'écria Lamartine en finissant. La France a eu trop à se faire pardonner à elle-même, pour ne point absoudre Lamartine. Mais la postérité, que dira-t-elle? Elle est souvent plus sévère que les contemporains.

Lamartine, le général Cavaignac, M. Thiers — les princes et leurs amis, cela va sans dire — étaient partisans de l'élection directe : c'est que tous étaient candidats à la Présidence. Comment ne comprirent-ils point — les prétendants, et en particulier Louis Bonaparte, étant mis à part — qu'ils n'avaient de chances sérieuses d'arriver au pouvoir suprême que par l'Assemblée?

L'amendement de M. Jules Grévy, si conforme au véritable intérêt la de République, au moment où il fut proposé, ne donnait pas, il faut en convenir, satisfaction à ce besoin de durée et de stabilité qui travaille toutes les sociétés humaines dans l'organisation des pouvoirs. Ce système, qui consiste à faire déléguer par une Assemblée unique un pouvoir exécutif à un président toujours révocable, a été mis à l'épreuve après la guerre de 1871, quand M. Thiers, élu de vingt-six départements, fut nommé chef du pouvoir exécutif de la République française. A l'expérience, il n'a pu tenir plus de six mois : le pouvoir exécutif était sans force, trop instable, et il a fallu une loi spéciale, appelée la constitution Rivet, pour mettre la magistrature de M. Thiers, à l'abri des fluctuations inévitables d'une majorité toujours capricieuse et

mobile. La proposition de M. Grévy fut rejetée par six cent quarante-trois voix contre cent cinquante-huit. Cet amendement, qui gardera le nom de M. Grévy, n'est donc pas, comme quelques-uns le croient encore, le dernier mot de la sagesse politique. Il n'a de valeur que celle que lui ont donnée les circonstances, mais il a mis son auteur hors de pair parmi les républicains français.

Un autre amendement, moins théorique et plus explicite que celui de M. Grévy, fut présenté par Leblond, représentant de la Marne, avec le dessein non dissimulé de fournir à la majorité républicaine une occasion et un moyen de réparer la faute qu'elle venait de commettre. Leblond proposait de faire décider que le président de la République serait élu directement par l'Assemblée nationale et révocable par elle. Tous les ministres et le général Cavaignac étaient favorables à cet amendement. Mais, craignant qu'on ne l'accusât de poursuivre un but d'ambition toute personnelle, en remettant à l'Assemblée l'élection du chef du pouvoir exécutif, Cavaignac refusa de soutenir la proposition de Leblond ; il n'autorisa même pas ses ministres à la défendre, en sorte que c'est par d'autres considérations, également toutes personnelles, que l'intérêt supérieur de la République fut sacrifié à l'aveuglement général. Le général Cavaignac montra, dans cette occasion, que ses sentiments prévalaient sur ses idées, et qu'en lui l'homme d'État restait au-dessous de l'homme privé : sa trop grande modestie a coûté cher à la France. L'amendement Leblond fut rejeté par six cent deux voix contre deux cent onze. Le 9 octobre, six cent vingt-sept voix attribuèrent l'élection du président de la République au suffrage universel. L'Assemblée constituante, après l'insurrection de Juin, porta ainsi le coup mortel à la République de Février.

Un député du Nord, Anthony Thouret, fils du grand jurisconsulte de la première Constituante, reprit dans l'Assemblée la proposition de Victor Considérant dans le comité de Constitution, et demanda que, par une disposition spéciale, les candidatures des personnes appartenant aux familles qui ont régné sur la France, fussent déclarées illégales, nulles et de nul effet. Louis Bonaparte, directement visé par cette proposition, prit la parole pour se défendre contre l'accusation qu'on lui jetait incessamment à la tête d'être un prétendant au trône impérial. Sa piètre figure à la tribune, son accent étranger n'ajoutèrent point à l'autorité de ses déclarations, que nul ne lui demandait et qui ne pouvaient tromper personne. Après qu'il eut fini, Anthony Thouret remonta à la tribune, et dit : « J'avais cru cet homme dangereux. Après l'avoir entendu, je reviens de mon erreur, et je retire mon amendement. » On rit sur tous les bancs, et Louis Bonaparte dévora en silence, sans laisser paraître la moindre émotion, cet affront sanglant que le suffrage universel devait bientôt venger.

Le prince savait mieux que les républicains de l'Assemblée qu'une immense et irrésistible poussée de l'opinion allait le porter au pouvoir. A cet égard il était mieux renseigné que les préfets du général Cavaignac, qui écrivaient chaque jour au ministre de l'intérieur que la candidature du chef du pouvoir exécutif sortirait par acclamation des urnes populaires. On se trompait soi-même comme à plaisir. Aucun autre témoignage de cet aveuglement n'est plus accablant que celui qui fut donné par le général Cavaignac, lors de la discussion du décret fixant la date de l'élection présidentielle. La plupart des républicains des réunions de la rue des Pyramides et du Palais-National c'est-à-dire le gros de la majorité républi-

caine, pensaient qu'avant de faire élire le Président par la nation, il était avantageux que l'Assemblée votât les lois organiques prévues par la Constitution et qui en faisaient en quelque sorte partie intégrante. Une proposition dans ce sens fut déposée. Comme il était écrit que pas un avertissement utile, pas un sage conseil ne manquerait à cette majorité désemparée et devenue incapable d'en tenir compte, cette fois, ce fut un vieil homme d'Etat, blanchi au service de toutes les monarchies, un des « burgraves » de la rue de Poitiers, le comte Molé lui-même, qui vint dire aux républicains de la Constituante que leurs jours étaient comptés, s'ils laissaient s'établir en face d'eux le pouvoir rival de l'Elysée : « En présence de cette Assemblée omnipotente, s'écria-t-il, le pouvoir exécutif restera frappé de stupeur, ou sera tenté de l'envahir. Soyez-en bien sûrs, jamais il ne pourra exister avec elle. » Ce langage ne fut pas entendu. Cavaignac, toujours confiant, voulut-il précipiter l'élection présidentielle, avec l'espoir de rester vainqueur dans la lutte électorale? Etait-il fatigué, excédé du pouvoir, et désirait-il en descendre? Ses amis votèrent l'élection présidentielle à la date la plus rapprochée; elle fut fixée au 10 décembre.

Le même jour, Louis Bonaparte reparut à la tribune pour dire, cette fois avec assurance, qu'il acceptait la candidature. Il sut avec habileté se présenter comme décidé à ramener l'ordre dans les esprits, sans menacer la République. Il sentait bien que son heure était venue.

L'ensemble de la Constitution mis aux voix fut adopté le 4 novembre par sept cent soixante-neuf représentants du peuple présents. Trente voix seulement votèrent contre : c'étaient des légitimistes, qui eussent abandonné leur principe, en reconnaissant

la République ; des socialistes, pour qui cette Constitution n'avait aucun sens, réformateur, et enfin quelques individualités isolées, qui invoquèrent diverses raisons, telles que l'institution d'une Chambre unique et le vote du pacte fondamental sous le régime de l'état de siège.

La Constitution de 1848 a été jugée très sévèrement. Il est certain que, destinée à servir de base à tout un système d'institutions dont la démocratie était appelée à profiter, elle devait être conçue de manière à sauvegarder l'existence de la République, et que, loin d'offrir à la France de sûres garanties de stabilité et de durée, elle ouvrit la porte, dès les premiers jours, à toutes les chances de conflit entre les divers pouvoirs. Le pays d'ailleurs n'eut pas le temps de s'y attacher. Pendant les trois années qu'elle dura, les républicains semblèrent prendre à tâche de démontrer à la France que cette Constitution faible et débile était incessamment l'objet de violations, qui toujours restèrent impunies. Il arriva de là que la nation n'apprit pas à la respecter. Elle avait en outre le tort de rappeler, par des imitations incomplètes et maladroites, la Constitution de 1791 si vite emportée dans les orages de la première révolution. Elle était trop républicaine pour un pays qui ne l'était pas encore assez, et, en même temps, elle conservait au sommet de l'édifice une institution d'un caractère monarchique, alors qu'il était si nécessaire d'apprendre à la nation, affranchie de la veille, à garder soigneusement le dépôt de sa propre souveraineté.

Toutefois, la Constitution votée fit sortir la République de l'état provisoire, et c'est sans doute pour cette raison que le gouvernement du général Cavaignac décida de célébrer sa promulgation par une fête solennelle, qui eut lieu le 12 novembre, sur la place

de la Concorde. Au pied d'un autel de vingt mètres de haut, où Fayet, représentant du Loiret, évêque d'Orléans, avait dit la messe, en présence de l'Assemblée et des grands corps de l'Etat, Armand Marrast, ayant à sa droite le général Cavaignac et à sa gauche le garde des sceaux Marie, donna lecture de la Constitution sous une averse de neige fondante. Un ciel bas et noir, des visages tristes et inquiets dans une fête manquée, ce fut tout le souvenir que laissa cette cérémonie.

## XI

Dispositions des partis à veille de l'élection présidentielle. — Crise ministérielle. — Dufaure, ministre de l'intérieur. — Attaques dirigées contre le général Cavaignac par les républicains. — Envoi d'un corps expéditionnaire en Italie. — Election présidentielle du 10 décembre. — Louis Bonaparte prête serment à la République.

On sentait si bien que l'élection du Président par le suffrage universel, c'était le point culminant de la politique d'alors que, depuis longtemps, tous les partis ne s'occupaient plus que de cette grande lutte électorale. L'Assemblée nationale avait commis bien des erreurs et des fautes ; au dehors, les partis furent encore plus déraisonnables.

Il était évident que les républicains n'avaient de chances sérieuses de résister au courant, qui commençait à se dessiner dans le pays en faveur de la candidature du prince Louis Bonaparte, qu'à la condition de se grouper avec sincérité et discipline autour de leur gouvernement. Le pouvoir était entre leurs mains. Ils n'avaient, semble-t-il, qu'à prendre pour candidat à la présidence le chef actuel de la République. Mais

ce chef, c'était le général Cavaignac. Au lieu de se rallier à lui, les républicains qui n'étaient pas de sa nuance politique, s'évertuaient à le décrier, à le poursuivre de leurs récriminations et de leurs rancunes, à l'accabler de malédictions et d'outrages. Mais si grands qu'aient été leurs torts à l'égard de Cavaignac, ils ne pèsent rien à côté des torts qu'ils eurent à l'égard de la République elle-même, qu'ils achevèrent de perdre dans l'estime et l'affection de la France par leurs exagérations et leurs violences. Ils ne comprirent pas que leur premier devoir était de ne point effrayer ce pays déjà tout désorienté, et sur qui la panique avait une action si certaine et si funeste. Au lieu de le ramener à eux, ils s'appliquèrent à l'en éloigner par leurs déclamations absurdes et menaçantes. L'anniversaire du 21 septembre leur parut une occasion admirable de reprendre ce qu'ils appelaient la grande tradition de 1792, et, dans des banquets révolutionnaires, on entendit des discours insensés, sans aucun rapport avec la situation du moment, sans ombre d'esprit politique. Ces discours semblaient prononcés tout exprès pour jeter la France dans les bras du premier venu, afin d'échapper à tant de folies. Ledru-Rollin, qui se plaisait aux souvenirs de la Révolution, eut le tort de prêter son éloquence tribunitienne à cette prétendue politique de revendications sans objet, et de ne pas comprendre que le premier intérêt des républicains, c'était de garder la République, en lui conservant les sympathies générales du pays. On parlait sans cesse du peuple, mais on ne regardait jamais du côté de la nation, pour l'interroger et lui arracher son secret. On avait proclamé la souveraineté de la France, sans paraître se douter qu'elle allait en user, dans sa force et dans sa liberté, en dehors de toutes les combinaisons de parti. Les plus ardents

républicains d'alors eurent à se reprocher de n'avoir rien fait, pour se rendre compte de l'opinion nationale. La France du suffrage universel, bien différente du peuple des villes, passa à côté d'eux, sans même les connaître. Le suffrage universel démontra, dès ce temps-là, qu'il ne se donne qu'à ceux qui s'intéressent à lui.

D'un autre côté, les anciens partis de monarchie n'étaient préoccupés que de se délivrer de la République. Ils n'attachaient à l'élection présidentielle qu'une importance toute relative. Au fond, peu leur importait de savoir qui serait placé par les suffrages populaires à la tête du pouvoir, pourvu que l'élu, par son ambition personnelle autant que par sa fonction même, devînt un obstacle à la marche régulière des choses. Les chefs de la réaction connaissaient mieux la France que les républicains. Etant plus capables de l'observer, ils avaient remarqué, dans les manifestations successives de sa volonté, que, sans se prononcer ouvertement contre la République, elle était prête à confier la République à un homme, et ils comptaient bien que cet homme, surtout s'il était prince, ne tarderait pas à la confisquer. Telle fut la raison principale qui les détermina, pour la plupart, à se rallier à la candidature du prince Louis Bonaparte. Ils apercevaient très clairement ce que les républicains ne voyaient pas, c'est que la France allait à lui; et ils calculaient que leur intérêt politique consistait tout d'abord à ne pas se trouver en opposition avec le pays, qui serait tôt ou tard appelé à les renvoyer dans une autre Assemblée, quand la Constituante aurait rempli son mandat. Les républicains, manquant de prévoyance, ne pensaient à rien de pareil. Ils allaient devant eux, tête baissée, sans voir le pays, sans songer à l'avenir.

M. Thiers avait fini par accepter la candidature napoléonienne. Il était en ce moment en coquetterie réglée avec le prince Louis, et il se flattait peut-être de l'idée d'exercer le pouvoir sous le couvert d'un président qu'il aurait contribué à faire. Les événements ont singulièrement démenti ce calcul. Il est plus que vraisemblable que M. Thiers ne se rallia pas à la candidature de Cavaignac, parce qu'il eut un instant la pensée de poser la sienne, et qu'il craignit d'avoir le chef du pouvoir exécutif pour compétiteur. Combien de temps dura cette velléité chez M. Thiers ? On ne saurait le dire, mais il est à croire qu'avec son intelligence si prompte et si sûre des situations, il ne s'attarda pas longtemps dans ce rêve. En prenant la direction des partis de réaction, M. Thiers s'est trompé gravement. C'est en 1848, qu'il aurait dû suivant sa propre expression, se décider à passer l'Atlantique, pour chercher dans la République des États-Unis les exemples à proposer à la démocratie française. Seul, il pouvait, par son expérience et ses talents, avoir sur le parti républicain modéré l'autorité qu'il fallait pour le conduire. Il ne lui a manqué que de mieux connaître les hommes, ce qui est décidément en politique le don le plus précieux comme le plus rare. M. Thiers ne se rendit pas compte alors de toute l'étendue de son erreur, mais il s'en trouva tout gêné. N'ayant plus la complète liberté de ses mouvements, il suivit le courant qui emportait tout vers le prince Louis Bonaparte, en se réservant de diriger le nouveau président, si celui-ci voulait bien accepter ses conseils. Il les offrit. On les accepta. Mais cela n'eut qu'un temps.

Une crise ministérielle avait éclaté le jour où les ministres avaient vu écarter la proposition Leblond, sans avoir pu la soutenir. Le général Cavaignac reconstitua le cabinet, en y appelant deux hommes de

l'ancien centre gauche de la monarchie de Juillet, Vivien, jurisconsulte distingué, et Dufaure, à qui le portefeuille de l'intérieur fut attribué. On avait remarqué que, dans le comité de Constitution, Dufaure avait soutenu toutes les opinions chères au général Cavaignac, et qu'il s'était prononcé notamment pour l'institution d'une Chambre unique. L'entrée de ces deux hommes et d'un troisième, Freslon, représentant de Maine-et-Loire, qui remplaça Achille de Vaulabelle à l'instruction publique, dans un cabinet présidé par Cavaignac, fit pousser les hauts cris aux républicains avancés : on dit tout nettement que Cavaignac était vendu à la réaction, et l'on insinua que la rue de Poitiers consultée avait donné son adhésion à ces choix significatifs. La vérité est que l'on allait de plus en plus vers la droite, et que cette évolution était peut-être forcée, puisque l'opinion publique se détournait de plus en plus des républicains. Dufaure était un homme de la plus grande valeur comme orateur parlementaire, mais ses facultés politiques, en dépit de ses admirateurs trop échauffés, furent toujours assez bornées : il n'a jamais vu bien haut ni bien loin, et, chez lui, c'était le fonds qui manquait le plus. Il était surtout redoutable quand on l'avait comme adversaire, et M. Thiers lui-même, qui le connaissait bien, le prenait avec soi pour ne pas l'avoir contre soi. Sa parole rude et forte, sa dialectique serrée, sa ténacité, sa connaissance profonde des affaires, sa puissance de travail, sa tenue sévère et rigide l'imposaient au respect des Assemblées : pour Cavaignac, c'était un auxiliaire puissant, et Dufaure aimait le général. Il n'est pas impossible que Dufaure ait sincèrement voulu seconder le chef du pouvoir exécutif de la République dans son œuvre d'affermissement des institutions républicaines, et il eut même

l'occasion de s'en expliquer un jour à la tribune :

« De quoi se plaint-on, en réalité ? demandait-il. Soyons francs ! On se plaint de ce que le gouvernement a fait un pas vers des hommes qui n'étaient pas républicains la veille du 24 février — cela est vrai, et je suis forcé d'en convenir — mais qui ont accepté la République, qui s'y sont attachés et qui se sont voués à la défendre. Ce n'était pas assez, et Dufaure eût bien fait d'insister davantage : à la tribune comme dans la presse, il faut frapper souvent sur le clou, pour l'enfoncer. Mais Dufaure n'osait pas : c'était de sa part un acte déjà fort audacieux que de se rapprocher de la République ; il ne pensait qu'à se le faire pardonner. Il reconnaissait volontiers qu'il y avait deux groupes dans l'Assemblée : « Les uns, disait-il, ont de tout temps travaillé à l'établissement de la République ; d'autres s'attachaient au gouvernement qui existait, cherchaient à lui faire produire ce qu'il aurait pu produire et en institutions politiques et en améliorations sociales. Eh bien ! que reproche-t-on, en réalité, à la composition du cabinet actuel ? Une seule chose : c'est que les deux éléments que je viens de définir y sont entrés. » C'était la vérité même. Il n'y avait qu'à la faire pénétrer dans l'esprit public, mais il faut reconnaître que les temps étaient peu propices à cette propagande.

La situation étant ainsi définie, il semble que les républicains auraient dû considérer que c'était un avantage pour leur gouvernement que d'avoir fait de telles recrues. Mais le mal de la défiance était trop aigu, en même temps que trop invétéré dans le parti, pour que ces recrues fussent accueillies comme elles auraient dû l'être. On vit cependant, par les suffrages que Cavaignac obtint dans la bourgeoisie, lors de l'élection du 10 décembre, que les choix d'hommes tels que

Freslon, Vivien et Dufaure n'avaient pas laissé d'être compris et d'exciter de vives sympathies.

Dufaure était ministre de l'intérieur. C'était lui qui avait à s'occuper de l'élection présidentielle. Ministre d'un homme public d'une conscience aussi scrupuleuse que Cavaignac, et, très décidé lui-même à respecter la liberté de la nation dans le choix du premier magistrat, Dufaure déclara, dans une circulaire aux préfets, la complète neutralité du gouvernement. « La nation, disait-il, dans le choix qu'elle fera doit se confier à un passé sans reproche, à une résolution mâle, énergique, déjà éprouvée au service de la République, plutôt qu'à de vaines et trompeuses promesses. » En même temps, il recommandait aux préfets de ne pas flatter les prétentions locales, de ne point parler aux populations « de faveurs sans bornes, de dégrèvements d'impôts, qu'aucun gouvernement ne saurait leur procurer ». Dufaure tenait ainsi tête à la propagande bonapartiste, qui justement se montrait prodigue des déclarations les plus emphatiques et les plus trompeuses. Jules Favre, avec une passion ardente et surtout inexplicable, dénonça la circulaire de Dufaure comme une manœuvre oppressive du suffrage universel. Il fut battu, mais la division des républicains n'en devint que plus profonde : c'était le mal affreux du temps.

Au moment où tous les adversaires de la République se concentraient sur la candidature napoléonienne, depuis les anarchistes les plus violents jusqu'aux cléricaux les plus hypocrites, les républicains attaquaient à la tribune le chef de leur gouvernement. Une brochure de Barthélemy Saint-Hilaire parut, sous le titre de *Fragment d'histoire*, pour reprocher à Cavaignac d'avoir laissé s'étendre l'insurrection de Juin, pendant la journée et la nuit du 23 jusqu'à une heure de l'après-midi du samedi 24, d'avoir trop tardé à faire venir l'ar-

tillerie du fort de Vincennes, d'avoir laissé, par cette inaction, la garde nationale soupçonner la Commission exécutive de trahir ses devoirs, et cela dans le but de la remplacer. On reconnaît ici les vieux griefs des amis de la Commission exécutive, dont Barthélemy Saint-Hilaire avait été le secrétaire général. A quoi bon les reproduire, en un tel moment? Il fut soutenu dans cette œuvre de récrimination par Duclerc et Garnier-Pagès, et nombre de gens hostiles à Cavaignac ne manquèrent pas de leur donner raison. Ce débat eut un retentissement déplorable dans l'opinion, à la veille de l'élection présidentielle.

Eugène Cavaignac se défendit à la tribune, avec un talent supérieur d'exposition et de discussion, avec des accents indignés et une émotion vraiment communicative. La journée parlementaire du 25 novembre fut pour lui un triomphe. Sur la proposition de Dupont (de l'Eure), l'Assemblée renouvela le vote par lequel elle avait déclaré, au lendemain de la répression de la révolte, que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. Il y eut 703 voix pour cet ordre du jour et seulement 35 voix contre. On put croire que cette journée allait enfin rétablir cette union si désirée par tous les gens sages. Des adresses de félicitations parvinrent à Cavaignac, non seulement de Paris, mais de tous les points de la France; mais la fureur des partis ne voulut voir dans ce vote et dans les manifestations qui suivirent qu'une manœuvre nouvelle au profit de la candidature du chef du pouvoir exécutif, et cette affaire tourna encore contre la République.

Un grave événement s'était produit au dehors. A la suite de l'assassinat de son ministre, Pellegrino Rossi, frappé au moment où il allait pénétrer dans le palais où se trouvaient réunies pour la première fois les Chambres romaines, le pape Pie IX avait quitté

Rome et ses Etats, non sans avoir fait demander secrètement au duc d'Harcourt, ambassadeur de la République auprès du Saint-Siège, s'il ne pourrait pas venir en France. Cet événement causa partout la plus vive émotion, mais nulle part aussi vive qu'en France, où Pie IX avait conservé la popularité qu'il s'était acquise, au commencement de son règne, par ses déclarations libérales. Le pape fuyant Rome et pouvant se jeter dans les bras de l'Autriche, il y avait de quoi émouvoir la diplomatie française soucieuse avec raison de maintenir en équilibre les diverses influences qui s'exerçaient alors en Italie. Le gouvernement du général Cavaignac songea spontanément à offrir au pape l'hospitalité de la France. M. de Corcelle lui fut envoyé en ambassade extraordinaire, et Freslon, ministre de l'instruction publique et des cultes, partit pour Marseille, avec mission de recevoir Pie IX dans le cas où il se présenterait. De plus, un petit corps d'armée qui se trouvait à Marseille, tout prêt à partir pour Venise, à l'effet d'y soutenir la résistance de la République contre l'Autriche, reçut l'ordre de se rendre à Civita-Vecchia, pour y protéger l'indépendance et la personne du pape. Des interpellations furent adressées au gouvernement dans la séance du 30 novembre : Montalembert approuva la conduite de Cavaignac et de ses ministres, avec l'arrière-pensée que la brigade d'infanterie que l'on envoyait à Civita-Vecchia pour protéger la personne du pape, servirait plus tard à rétablir le pouvoir temporel, qui allait s'écrouler dans une révolution ; de leur côté, Ledru-Rollin et Jules Favre critiquèrent vivement les actes du gouvernement, comme pouvant conduire la République française à intervenir dans les affaires intérieures du peuple romain, au mépris et en violation formelle de la Constitution récemment votée. L'Assemblée

donna raison à Cavaignac et à son gouvernement par 480 voix contre 63. Lamartine vota contre : ce n'était plus la politique idéale du Manifeste aux puissances. La vérité est que l'on s'engageait dans une voie fausse, au bout de laquelle il y avait la funeste expédition de Rome. Cavaignac n'avait point promis de rétablir le principat temporel des papes, il n'en avait même pas parlé ; mais Louis Bonaparte, candidat à la présidence, tout en blâmant la conduite du gouvernement de son son pays, se déclara pour le maintien du pouvoir temporel, contre lequel il avait autrefois conspiré et même pris les armes. Le parti clérical était satisfait, et le clergé ne marchanda point sa reconnaissance.

Enfin, l'élection du 10 décembre eut lieu. La France nouvelle, la France du suffrage universel se mit en mouvement, sans désordre, mais avec une imperturbable conscience de sa force. Elle se remua jusque dans ses dernières profondeurs. Il y eut 7,327,345 votes exprimés, sans compter ceux de la Corse et de l'Algérie. Louis Bonaparte avait obtenu cinq millions, quatre cent trente-quatre mille deux cent vingt-six voix ; Cavaignac, un million, quatre cent quarante-huit mille cent sept ; Ledru-Rollin, trois cent soixante-dix mille, cent dix-neuf ; Raspail, candidat des socialistes, trente-six mille, neuf cent soixante-quatre, et enfin Lamartine, l'élu de dix départements, aux élections du 23 avril, seulement dix-sept mille, neuf cent quatorze : on peut mesurer, par ce dernier chiffre, la chute effroyable des hommes de Février.

En réunissant toutes les voix républicaines, on n'arrive pas à un chiffre de deux millions. Le parti républicain, dans toutes ses nuances, était donc à l'état de minorité bien constatée. L'intérêt comme le devoir consistait pour ce parti à se mettre dès lors en communication directe avec le suffrage universel, pour

l'éclairer et le gagner à la République, en lui montrant que la République seule respecterait son indépendance comme sa sincérité. Mais la déception fut trop amère, et la colère trop grande. On persista plus que jamais à se confier au peuple, c'est-à-dire à la force révolutionnaire, sans voir que la force était maintenant, grâce aux bulletins que Février leur avait mis en main, du côté des masses rurales. Paris d'ailleurs avait donné à Bonaparte plus de cent mille voix qu'à Cavaignac. Le torrent avait été irrésistible, entraînant tout sur son passage, Paris comme le dernier des hameaux.

Le 20 décembre, Charles-Louis Napoléon Bonaparte, élu président de la République française, vint à l'Assemblée constituante, pour y entendre le rapport du représentant Waldeck-Rousseau sur son élection, et y prêter le serment prescrit par la Constitution. Ce serment ne lui coûta rien à prononcer ; il y ajouta même un petit commentaire, par où il disait qu'il verrait des ennemis de la patrie dans ceux qui tenteraient de renverser par des voies illégales l'ordre établi par la France entière. Armand Marrast, avec la solennité du temps, prit Dieu et les hommes à témoin du serment qui venait d'être prêté : et ce ne fut pas en vain, car si c'est la violation de ce serment, au Deux-Décembre, qui a fait le second Empire, c'est du parjure et du crime du Deux-Décembre, qui jamais ne furent pardonnés par la conscience du genre humain, que le second Empire resta condamné à mourir.

En descendant de la tribune, le nouveau président alla tendre la main au général Cavaignac, qui eut un instant la pensée de se détourner, comme pour ne point laisser souiller sa droiture civique et son honneur de soldat par le personnage équivoque et subal-

terne, à qui la France venait de se livrer dans une heure de vertige.

L'Assemblée constituante était finie.

Dès le 28 décembre, un de ses membres les plus obscurs, Rateau, représentant de la Charente, lui proposa de se dissoudre.

## XII

Premier cabinet de la présidence de Louis Bonaparte. — Léon de Maleville, ministre de l'intérieur. — Falloux à l'instruction publique. — Odilon Barrot, président du conseil. — Rapport de M. Grévy sur la proposition Rateau. — Discours de Montalembert. — Echec du ministère. — Louis Bonaparte le couvre. — Le vingt-neuf janvier. — L'expédition de Rome. — Discours de Montalembert, Ledru-Rollin et Jules Favre. — Fin de l'Assemblée constituante.

Le premier cabinet parlementaire de la Présidence de Louis-Napoléon Bonaparte fut si vite formé, que l'on peut croire à des pourparlers antérieurs, et remontant aux premiers jours qui suivirent l'élection du Dix-Décembre.

Le prince Louis Bonaparte n'en était pas encore à découvrir sa politique personnelle. Il avait prouvé par son flegme la patience dont il était armé; il ne se sentait nullement pressé, et comprenait qu'il y avait des ménagements à prendre et des transitions à ménager. Mieux que personne, il savait qu'il ne devait son élévation au poste suprême qu'au prestige de son nom, à la légende napoléonienne, à la passion folle et maladive avec laquelle la France s'était jetée vers lui comme vers le sauveur providentiel qu'on lui avait appris à demander au ciel, dans ses prières.

Les chefs des anciens partis, le monde parlemen-

taire et officiel affectaient de dire que l'élection du Dix-Décembre était le résultat de la coalition des conservateurs de toutes origines et de toutes nuances. Louis Bonaparte n'hésita pas à souscrire en apparence à cette opinion. Aussi constitua-il un ministère hybride et mélangé, sous la direction du chef de l'ancienne gauche dynastique, Odilon Barrot, parvenu enfin à toucher le but de son ambition, la présidence d'un cabinet responsable. Le Président lui ayant dit, comme programme général, qu'il ne serait pas fâché de faire de grandes choses et de frapper les esprits par la force et l'éclat de son gouvernement, Odilon Barrot lui fit connaître sans détours que telle n'était pas sa manière de voir et qu'il se proposait tout simplement de faire renaître en France le sentiment de la sécurité dans le présent et de la confiance dans l'avenir. Bonaparte s'inclina, et déclara lui-même à l'Assemblée qu'il faisait consister sa tâche « dans l'établissement d'une République fondée sur l'intérêt de tous et d'un gouvernement juste, ferme, animé d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ni utopiste. Dieu aidant, ajouta-t-il, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. » C'était assez dire qu'il tenait en réserve, pour des temps plus propices, toute une politique personnelle, que les chefs des anciens partis refusaient d'adopter et d'appliquer, mais qu'il eût été sage de surveiller dès cette époque, afin de la contenir.

Un seul républicain, Alexandre Bixio, homme d'un grand courage, qu'il avait montré pendant les journées de Juin, et d'une vive et pénétrante intelligence, avait pris place dans le cabinet, comme ministre du commerce. Il n'y demeura pas longtemps. Léon de Maleville, membre actif de l'opposition sous Louis-Philippe, ancien sous-secrétaire d'État dans le ca-

binet du 1er mars 1840 constitué par M. Thiers, avait reçu le portefeuille de l'intérieur. Il était à peine installé qu'il fut invité par une lettre assez impertinente du président de la République à lui communiquer les dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne. Léon de Maleville refusa, comme c'était son devoir, d'obtempérer à cette sorte de réquisition. Une crise ministérielle faillit s'en suivre. Bonaparte écrivit aux ministres une lettre dans laquelle il faisait des excuses à leur collègue de l'intérieur. Celui-ci n'en maintint pas moins sa démission, et il fut suivi dans sa retraite par Alexandre Bixio. Léon Faucher, qui avait pris dans la combinaison originaire le portefeuille des travaux publics, devint ministre de l'intérieur à la place de Léon de Maleville, et Bixio fut remplacé au commerce par un jeune homme de vingt-neuf ans dont le talent donnait les plus belles espérances, qui, n'étant compromis dans les querelles antérieures des partis, se trouvait en situation d'accepter la République et de travailler avec zèle et loyauté à son établissement, mais qui subordonnait dès ce temps-là ses opinions politiques à ses opinions religieuses : c'était M. Buffet, représentant des Vosges.

L'homme le plus considérable du ministère fut le comte de Falloux. Légitimiste déclaré, il manifesta d'abord la plus vive répugnance à devenir ministre d'un Bonaparte, qu'il était bien près de tenir pour un simple aventurier. Le principal serviteur de cet aventurier, son ami le plus dévoué, celui qui l'avait aidé dans toutes ses entreprises, Fialin de Persigny, avait cependant prédit à Falloux, en 1835, dans un hôtel de Londres où ils se trouvaient tous les deux de passage, que, tout légitimiste qu'il fût, il ferait partie du premier cabinet formé par son prince. La prédiction se réalisa, grâce à la pression exercée

sur Falloux par l'abbé Dupanloup, personnage des plus considérables dans le parti clérical, grâce surtout à la promesse que Falloux sut arracher à M. Thiers de le soutenir dans la campagne qu'il se proposait de faire, pour établir ce que les cléricaux appelaient la liberté de l'enseignement.

Falloux ne perdit pas de temps. Dès le 4 janvier 1849, il constituait les grandes commissions extra-parlementaires chargées de préparer les projets de loi qui devaient mettre fin à l'existence de l'Université de France. M. Thiers fit plus que d'accepter d'en faire partie. Il y entra, pour y porter avec sa passion ordinaire les coups les plus redoutables à l'enseignement public donné par l'État, au profit des congrégations religieuses. Il répétait sans cesse des propos, qui faisaient peu d'honneur à son esprit. « Ah! ces instituteurs! quelle engeance! Qui nous délivrera de ces curés laïques? Parlez-moi de ces bons frères, qu'on appelle si injustement ignorantins! Voilà les maîtres qu'il faut au peuple. » Toutes ces aberrations d'une intelligence dévoyée nous ont coûté cher.

Avec Falloux à l'instruction publique; avec Léon Faucher, qui était prêt à toutes les œuvres de la réaction, au ministère de l'intérieur; avec Odilon Barrot, à la tête du gouvernement, Barrot qui ne pouvait se consoler de son échec en Février, Barrot, qui ne sut jamais prendre situation dans la politique inaugurée par le régime républicain, Barrot, inconsistant, versatile et d'une vanité égale à ses rancunes, l'Assemblée constituante n'avait qu'à bien se tenir. Ses plus ardents ennemis occupaient le pouvoir. Déjà le glas funèbre avait retenti à ses oreilles, le jour où le représentant Rateau avait déposé sa proposition. Les républicains les plus avisés voulaient prolonger l'existence de l'Assemblée, en la laissant à son poste

jusqu'au jour où elle aurait voté les lois organiques et complémentaires de la Constitution. L'exécutif au contraire, Président et ministère, tenaient à la renvoyer, afin de mettre, disaient-ils, la Constitution en plein exercice, par l'élection d'une Assemblée nationale législative. Le conflit était donc inévitable, et, dès les premiers jours, il se posa comme le comte Molé l'avait indiqué. Pour soutenir la guerre sourde et implacable qu'on allait lui faire, la majorité républicaine n'avait qu'à serrer ses rangs et faire appel à l'union de tous ses membres. Les divisions y étaient au contraire plus nombreuses, plus ardentes que jamais. Elles achevaient de discréditer le parti républicain, pendant que le parti de l'ordre se renforçait, aux yeux du pays, par des nominations importantes, telles que la nomination du maréchal Bugeaud, qui ne craignait pas d'afficher ses opinions réactionnaires, au commandement d'une armée dite des Alpes, mais toute prête à comprimer les mouvements de l'intérieur, et la nomination encore plus significative du général Changarnier, au double commandement de l'armée de Paris et des gardes nationales de la Seine. Les hommes de la rue de Poitiers faisaient ainsi sentir toute leur force : le comte de Montalembert allait y ajouter l'insolence.

La proposition Rateau avait été renvoyée à une commission dont M. Jules Grévy fut élu rapporteur. Avec beaucoup de calme, M. Grévy démontra que la proposition de dissolution était faite en violation de l'article 115 de la Constitution, qui imposait à l'Assemblée le devoir de faire les lois organiques; avec beaucoup d'habileté, il écarta les prétendus dissentiments que l'on voulait faire naître entre le Palais-Bourbon et l'Elysée. Son rapport, nourri et concis, aurait pu faire grande impression sur l'Assemblée et dans le pays, si

des républicains imprudents et indisciplinés n'avaient pas cru devoir déposer, contre l'avis de leurs collègues, des propositions analogues à la proposition Rateau. La majorité républicaine était de la sorte tiraillée dans les sens les plus divers, et c'est le moment que Montalembert choisit, pour accabler l'Assemblée constituante de ses sarcasmes.

« Nous sommes ici, dit-il, en présence de trois fractions ; la première est une minorité qui veut à tout prix s'en aller, parce qu'elle se croit sûre de revenir. Une seconde fraction, qui est également en minorité, ne veut à aucun prix s'en aller, parce qu'elle est à peu près sûre de ne pas revenir.

« Entre ces deux fractions, j'en distingue une troisième qui n'a pas de parti pris sur cette question, qui n'est pas la majorité, mais qui la fera... C'est à cette troisième fraction que je m'adresse pour lui demander : il s'est manifesté, depuis le 16 décembre, un nouveau courant d'opinions ; êtes-vous complètement d'accord avec le nouveau courant ? Je ne le crois pas.

« Le pays est arrivé aujourd'hui à regarder une nouvelle Assemblée comme un remède. A-t-il tort ou raison ? Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est que le malade est maître de ses médecins. Ce n'est pas sa volonté, direz-vous, c'est un caprice. Mais à qui est-il donné de distinguer entre le caprice et la volonté du peuple souverain ? Oui, messieurs, vous avez déchaîné le géant et, de plus, vous l'avez armé du suffrage universel... »

On le voit, la raillerie était féroce. Sous ces audacieux coups de fouet, la majorité parut se regimber. La prise en considération de la proposition Rateau ne fut adoptée qu'à la majorité de 4 voix, et si la Constituante ne s'était pas abandonnée, peut-être eût-elle réussi à triompher de ses adversaires, à la con-

dition d'être soutenue par l'opinion publique au dehors. Mais de jour en jour cet appui lui faisait plus complètement défaut. Le parti de l'action croyait le moment venu pour lui de reparaître en scène avec ses procédés ordinaires. On parlait de sociétés secrètes, on cherchait à en organiser ; on se vantait de travailler à réunir les débris de l'armée insurrectionnelle de Juin ; on annonçait des prises d'armes prochaines, comme si l'on eût réussi à grouper des éléments de force, alors qu'il n'y avait rien que des hâbleries et des jactances. Ainsi, les journaux de la République démocratique et sociale semblaient prendre à tâche de multiplier des excitations aussi bruyantes que vaines, et cela, au moment même où la grande masse du pays, ayant vu la transmission du pouvoir s'opérer avec une régularité parfaite, attendait du fonctionnement normal des institutions républicaines les garanties du calme indispensable à la reprise des affaires. Il était impossible de plus mal servir la République, en lui étant plus dévoué : c'est trop souvent le lot des plus avancés de notre parti.

L'Assemblée constituante, se sentant emportée par la réaction, cherchait à résister. Le ministre de l'intérieur Léon Faucher, ayant déposé un projet de loi portant interdiction des clubs, l'urgence sur ce projet fut repoussée, et le cabinet se trouva en échec. Le lendemain 27 janvier, une note du *Moniteur universel* le relevait de cet échec, en annoncant « que le ministère pouvait compter sur l'appui ferme et persévérant du président de la République ». Le Président se découvrait, et mettait en avant sa propre responsabilité, inscrite dans la Constitution. C'était parfaitement légal, et il n'y avait qu'à constater sur le fait une des plus graves erreurs de cette Constitution républicaine, qui datait à peine de trois mois.

Aussi l'émotion fut-elle vive dans Paris; il y eut des rassemblements; on ordonna des perquisitions; on fit même procéder à des arrestations, et c'est peut-être là qu'il faut chercher l'explication du singulier mouvement de troupes que le général Changarnier fit opérer, le 29 janvier 1849, autour de l'Assemblée nationale, sans avertir le Président ni le bureau, en sorte que l'on put se demander si ces mesures n'avaient pas été prises, autant pour se rendre maître de l'Assemblée que pour la protéger. Changarnier refusa de s'expliquer, et Odilon Barrot, président du conseil, se trouva obligé de déclarer à la tribune qu'en effet on avait dû prendre des précautions militaires, dans l'appréhension d'un mouvement combiné entre la garde mobile et les débris de l'insurrection de Juin. Cette explication peu claire ne satisfit personne. A gauche, dans l'Assemblée, quelques-uns voulaient une enquête : le gouvernement la fit repousser, et les républicains purent s'avouer à eux-mêmes qu'ils n'avaient plus qu'à courber la tête devant des adversaires qui, sûrs de l'impunité, pouvaient désormais tout se permettre.

Ce jour-là même, la proposition Rateau revint en discussion. Elle avait pour objet de fixer les élections générales au 4 mai et la séparation de l'Assemblée au 19 mai après qu'elle aurait voté la loi électorale et la loi sur le conseil d'Etat. Or, la Constitution ayant réservé à l'Assemblée nationale le droit de nommer les nouveaux conseillers d'Etat, naturellement la majorité tenait beaucoup à instituer ce conseil, afin de pouvoir y placer nombre de ses membres, qui ne devaient pas se représenter aux élections. Ce fut encore une cause d'impopularité qui tomba sur les républicains modérés, et la proposition Rateau arriva, escortée de pétitions signées ou non signées par plus

de trois cent mille citoyens harcelés par tous les agents de la réaction. Un amendement portait que l'Assemblée nationale, avant de se séparer, voterait le budget. On comptait ainsi gagner du temps. Il était visible que l'Assemblée, comme un moribond, se retournait désespérément avant d'expirer.

La réaction trouva cependant moyen de lui faire commettre une dernière faute, en changeant le caractère du mouvement de troupes ordonné par le gouvernement du général Cavaignac sur Civita-Vecchia. Depuis le départ du pape qui, au lieu de venir en France, comme on s'y était attendu peut-être avec trop de confiance, s'était réfugié à Gaëte dans les Etats de Ferdinand II, prince cruel et despote, inféodé à la politique ultra-réactionnaire de l'Autriche, la République avait été proclamée à Rome, et Joseph Mazzini était un des triumvirs. Des crédits furent demandés pour le corps expéditionnaire. Jules Favre déposa un rapport tendant à les accorder, sous la réserve expresse que le gouvernement ne les emploierait pas à tourner les armes de la France contre la République romaine. Le gouvernement du président Louis Bonaparte s'engagea par une promesse formelle, et le crédit de douze cent mille francs fut voté.

Le corps expéditionnaire fut placé sous les ordres du général Oudinot, bien connu pour ses attaches avec le parti clérical. Falloux était dans les conseils du gouvernement, et veillait. Louis Bonaparte lui-même avait pris des engagements sur la question du maintien du principal temporel des papes. Les élections de l'Assemblée législative approchaient. Plus que jamais, on avait à ménager le clergé et son influence. Le corps expéditionnaire, au lieu de stationner, s'avança jusque sous les murs de Rome et tenta d'en forcer les portes. Nos soldats furent repoussés,

et le sang français coula (30 avril 1849). Comme le dit Jules Favre : il coula pour le pape, pour le principe absolutiste, en violation formelle de l'article V de la Constitution, lequel portait que la République française respecte les nationalités étrangères et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. Jules Favre voulait le rappel du général Oudinot. Louis Bonaparte considérant l'honneur du drapeau français comme engagé, écrivit à cet officier général une lettre directe et sans le contreseing d'aucun ministre, où il faisait acte de pouvoir personnel, en promettant des renforts, au mépris des résolutions prises par l'Assemblée nationale (7 mai) ; et cette lettre était mise par le général Changarnier à l'ordre du jour général de l'armée de Paris. Tout cela était fort irrégulier, illégal, inconstitutionnel. Ledru-Rollin, avec la plus grande véhémence, demanda la mise en accusation du ministère et du président Bonaparte ; il demanda aussi la reconnaissance immédiate de la République romaine par la République française. Jules Favre se contenta d'un vote de non-confiance pour le cabinet. L'une et l'autre de ces deux propositions furent repoussées. Le gouvernement sortit vainqueur de cette lutte, et il annonça au pays sa victoire, en ces termes :

« L'Assemblée nationale a repoussé l'ordre du jour pur et simple sur la proposition de M. Jules Favre de déclarer que le ministère avait perdu la confiance du pays. Ce vote consolide la paix publique. Les agitateurs n'attendaient qu'un vote hostile pour courir aux barricades et pour renouveler les affaires de Juin. Paris est tranquille. »

Ainsi jusqu'au bout, c'est à la peur qu'on fit appel. C'est la peur qu'on invoque et que l'on répand, afin de semer la haine et la guerre entre les citoyens.

Comment la France aurait-elle pu résister à un pareil système de démoralisation ? Et qui ne s'explique la torpeur résignée avec laquelle notre infortuné pays a subi les vingt ans d'oppression du second Empire ?

L'opinion républicaine laissa mourir l'Assemblée constituante, sanslui donner même un regret : on eût dit que l'on avait hâte de la voir disparaître dans l'oubli, comme y avait disparu Lamartine et Cavaignac, que la majorité républicaine avait tant de fois acclamés, et dans la destinée desquels elle aurait pu lire son propre sort.

Telle est cependant la puissance de la vertu, de la loyauté et de l'honneur en ce pays de France que les sentiments profondément honnêtes de l'Assemblée constituante, sa volonté de fonder la République, sa confiance dans le succès du droit et de la justice, son inexpérience, sa naïveté même l'ont défendue, la défendent encore, et la défendront toujours contre la rigueur d'une condamnation trop justement méritée par des fautes accumulées et, pour ainsi dire enchaînées et continues, bien que pour la plupart faciles à éviter. L'Assemblée constituante avait eu l'honneur d'une grande tâche qu'elle n'a pas su remplir ; elle a eu la tristesse de laisser la République plus impopulaire, plus décriée, plus faible, plus impuissante qu'elle ne l'avait trouvée. Sa destinée, qui aurait pu être si brillante, a été des plus malheureuses. Vraiment, on ne lui connaît qu'un bonheur, qui a été comme la revanche de sa mauvaise fortune : elle a été remplacée par une autre Assemblée, qui devait la faire regretter.

---

# TROISIÈME PARTIE

## ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE

25 mai 1849 — 2 décembre 1851

### I

**Situation générale de la France et de l'Europe, à la fin de l'Assemblée constituante de 1848.**

Dans la séance du 26 mai 1849, qui fut la dernière de l'Assemblée constituante, le président, Armand Marrast, prononça un discours, où l'on remarqua les paroles suivantes :

« Voilà, citoyens représentants, dans quel état de perturbation générale nous laissons le monde : à l'extérieur, des principes ennemis qui ne se menacent pas seulement, qui déjà se mesurent ; au dedans, deux partis hostiles qui se calomnient mutuellement, comme à la veille des grandes luttes. A ceux-ci, du moins, vous léguez mieux encore que votre exemple ; vous léguez une constitution qui doit désormais servir à la fois de règle et de bouclier à tous les pouvoirs comme à tous les droits. Je fais en votre nom les vœux les plus ardents pour que cette loi suprême inspire à tous les partis le respect dû à

l'œuvre de l'assemblée que le peuple avait choisie pour la faire. Malheur à ceux qui tenteraient de la violer ! Indépendamment du châtiment qui les atteindrait aussitôt, ils attireraient sur leur tête les malédictions de la patrie entière ! »

Et, après ces imprécations solennelles, Armand Marrast ajoutait, aux applaudissements prolongés de l'Assemblée qui l'écoutait :

« Que la sagesse de nos successeurs vienne réparer ce qu'il a pu y avoir de fautes, d'erreurs et de dures nécessités dans notre laborieuse carrière ! Puissent-ils se garder eux-mêmes des passions violentes ou des funestes entraînements ! »

Jamaix vœux plus sincères ni plus honnêtes n'ont été plus complètement trahis par le destin ; jamais non plus Assemblée française n'a mérité plus que l'Assemblée législative de 1849, les justes sévérités de l'histoire.

## II

Etat des partis en présence. — Les modérés du parti républicain sont exclus.

L'élection à la première magistrature de la république du prince Louis-Napoléon Bonaparte, dont les prétentions monarchiques, tout inavouées qu'elles fussent, s'étaient retrempées et raffermies dans le suffrage populaire, avait mis en péril la Constitution même de l'État. Tout le monde sentait que le 10 décembre 1848, la République avait été frappée au cœur d'une atteinte mortelle.

Les partis hostiles au nouvel ordre politique, au

sein desquels le Président était allé chercher ses ministres, comptaient profiter du pouvoir pour renverser les institutions républicaines dans un avenir plus ou moins éloigné. Ce n'était pour eux qu'une question de temps; leurs projets, mal dissimulés sous des déclarations hypocrites qui ne trompaient personne, étaient déjà tout arrêtés, et l'exécution s'en poursuivait avec une incroyable passion.

De leur côté, les républicains de toutes nuances comprenaient que leur intérêt comme leur devoir était de défendre la Constitution sans cesse menacée par les entreprises d'une réaction implacable. La lutte était engagée de part et d'autre avec une ardeur inouïe, qui touchait à la fureur : dans cette lutte, il y avait peu de place pour les opinions moyennes, et ce fut un des malheurs du parti républicain.

L'Assemblée constituante venait de se dissoudre dans l'indifférence publique. Cette Assemblée, qui avait commis tant de fautes inexcusables, avait au moins le mérite de compter une majorité de républicains dévoués. La plupart de ceux qui en avaient fait partie ne retrouvèrent en rentrant dans leurs foyers que le découragement dans le présent et l'incertitude dans l'avenir. Placés entre deux sortes d'adversaires également implacables, les hommes des partis monarchiques et les républicains avancés qui ne pardonnaient point les erreurs coupables dont souffrait la République, le plus grand nombre des anciens Constituants ne sut pas regagner la confiance des électeurs. Aussi bien, ne purent-ils pas rentrer dans la nouvelle Assemblée, pour y défendre la Constitution qu'ils venaient de donner à la France. La République, en perdant leur concours, perdit la moitié de ses forces.

## III

**Nécessité de l'Union républicaine en face de l'union des partis monarchiques. — Tactique des conservateurs. — Circulaire de M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur.**

Cependant l'exemple de la conciliation et de l'union avait été donné au parti républicain par ses ennemis acharnés. Les partis hostiles avaient formé entre eux l'*Union libérale*, coalition immorale et monstrueuse, organisée par le comité de la rue de Poitiers, où l'on trouvait mêlées et confondues les personnalités les plus diverses.

A la vérité, les républicains plus avancés avaient cherché, depuis quelque temps, à mettre fin à leurs propres discordes. Un cri nouveau, qui résumait assez bien l'ensemble des aspirations démocratiques, avait été adopté, surtout par la population des grandes villes : c'était le cri de vive la République démocratique et sociale ! A Paris, le comité central, qui avait pris la direction des élections, s'intitulait Comité démocratique socialiste ; et dans la liste qu'il dressa des candidatures à présenter aux électeurs, ce comité s'était appliqué à donner satisfaction aux diverses fractions de l'opinion républicaine avancée. Les républicains modérés seuls avaient été tenus à l'écart de cette liste : erreur funeste, qui aurait dû être évitée à tout prix, dans des circonstances aussi graves ! A l'union monarchique de la rue de Poitiers, il fallait opposer l'union de tous les républicains. Cette tactique nécessaire fut employée plus tard avec le plus grand succès, sous la pression des événements, mais trop tard.

Pourtant il était aisé de comprendre que les partis hostiles à la République, tout en se couvrant de son nom, ne cherchaient que les moyens d'en finir avec elle.

Le ministre de l'intérieur, chargé de veiller aux élections de la nouvelle assemblée, était alors M. Léon Faucher, « un de ces types qui ne se rencontrent qu'une fois en quarante siècles, » comme a dit P.-J. Proudhon. M. Faucher, homme nouveau dans la vie publique, étranger par ses antécédents à tous les vieux partis, aurait dû, ce semble, ne point marchander son dévouement à la République qui lui avait donné le pouvoir et, avec le pouvoir, les moyens de défendre et de propager les doctrines de la secte économiste à laquelle il était attaché. Ennemi acharné des socialistes, ses haines ne connaissaient ni règles ni limites; sous le nom d'ordre, il n'entendait autre chose que l'extermination de l'opinion républicaine, et le mot de la fin de presque tous les discours était, comme le *delenda Carthago* du vieux Caton : il faut en finir ! Serviteur docile de la réaction, il avait adopté ses vues, ses plans, son langage. C'était au nom de la République et pour la sauver qu'il faisait la guerre aux républicains.

La circulaire qu'il adressa aux préfets comme ministre de l'intérieur porte la trace de cet hypocrite dévouement à des institutions qu'il détestait et dont il préparait la chute. « Le but principal, écrivait-il, vers lequel vous devez tendre, le premier conseil à donner, c'est le rapprochement de toutes les nuances du parti modéré en une liste commune. Surtout pas d'exclusions, excepté pour les noms compromis ou compromettants... Remarquez qu'il ne s'agit que de conseils. En temps de révolution, quiconque n'est pas contre nous est pour nous. J'ai

foi dans l'établissement de la République; j'ai foi dans la puissance du nom qui a rallié les esprits au 10 décembre; et cela étant, je traite de haut, sans les tourner en préoccupations politiques, les regrets que les régimes déchus peuvent avoir laissés au fond du cœur. Pour ma part, j'accepte tous les hommes qui s'unissent à nous loyalement, sans arrière-pensée, sur le terrain commun de la République. »

## IV

### Programme électoral des anciens partis.

Ce langage fallacieux n'était que la traduction officielle des conversations du comité de la rue de Poitiers. Les habiles de ce comité, qui renfermait tous les débris des vieux partis monarchiques, des hommes vieillis dans les assemblées et rompus à toutes les intrigues parlementaires, ne se lassaient pas de répéter que, parmi eux, il ne se trouvait aucun politique sensé et honnête, qui voulût changer la forme du gouvernement et renverser la République. Ce qu'ils voulaient, disaient-ils, c'était simplement sauver la société. Ils repoussaient les anciennes préoccupations de partis, parce qu'elles ne pouvaient avoir d'autre effet que de distraire la France de l'œuvre qu'elle devait accomplir sur elle-même. A leurs yeux, il ne pouvait pas être question de royauté ni d'empire, de légitimistes ou de bonapartistes, ou d'orléanistes; il s'agissait de faire sortir des entrailles de la société française des institutions à l'aide desquelles elle pût se défendre.

En vue de ce but, le grand parti de l'ordre, ménageant autant que faire se pouvait les diverses opinions dont il était composé, déclarait qu'il était nécessaire, par des institutions décentralisatrices réclamées depuis longtemps par l'opinion légitimiste, d'établir entre la société et le pouvoir une série de retranchements et de fortifications derrière lesquels la société pût se retrancher, au cas où le premier des pouvoirs de l'État tomberait par surprise, comme au 24 février 1848, entre les mains des ennemis de l'ordre.

Afin de rendre la santé et la vie au corps social, le comité de la rue de Poitiers réclamait la liberté de l'enseignement à tous les degrés : c'était la concession faite aux catholiques, qui, sous Louis-Philippe, avaient combattu si longtemps pour cette conquête, et qui affirmaient, au milieu de toutes nos crises sociales, que la France avait surtout besoin d'idées saines, puisées dans une instruction conforme aux enseignements moraux de l'Église.

Enfin, comme, après tout, les questions sociales tenaient la plus grande place dans les préoccupations du moment, les modérés, faisant la part du feu, reconnaissaient la nécessité de conduire les affaires économiques de la France suivant un système largement conçu et fermement arrêté, et ils allaient jusqu'à demander que l'agglomération des capitaux dans les associations fût encouragée résolument par l'État. On marchait vers la constitution de ces grandes compagnies financières que l'on a vues plus tard former entre elles comme une vaste féodalité industrielle, et qui ont peut-être retardé et compromis le sérieux et complet développement de la richesse nationale : la bourgeoisie opulente aspirait à faire des affaires, suivant le langage qui a été depuis lors à la mode; les hommes de la rue de Poitiers

étaient dignes de lui servir d'organe dans cette circonstance.

Telles étaient les vues générales du parti de l'ordre à la veille des élections de 1849. La coalition des divers partis était affirmée dans ce programme, où le maintien de la République ne figurait que par tromperie, et où l'on cherchait les moyens de paralyser les institutions démocratiques avant de les détruire.

## V

### Programme électoral du comité démocratique socialiste de Paris.

Le comité démocratique socialiste avait, de son côté, posé pour programme électoral les six propositions suivantes, auxquelles les candidats choisis et recommandés par lui avaient dû adhérer sans restriction ni réserves :

1° La République est au-dessus du droit des majorités ;

2° Si la Constitution est violée les représentants du peuple doivent donner au peuple l'exemple de la résistance ;

3° Les peuples sont solidaires entre eux comme les hommes ; l'emploi des forces de la France contre la liberté des peuples est un crime, une violation de la Constitution ; la France doit ses secours aux nationalités qui combattent la tyrannie, elle peut aujourd'hui les accorder immédiatement ;

4° Le droit au travail est le premier de tous les droits, il est le droit de vivre ; la plus dure de toutes les tyrannies est celle du capital ; la représentation

nationale peut et doit poursuivre l'abolition de cette tyrannie ;

5° Dans une nation libre, l'éducation doit être pour tous gratuite, commune, égalitaire et obligatoire ;

6° Le rappel du milliard des émigrés est une mesure juste, utile, possible.

Ce programme était, comme on en peut juger, tout de circonstance ; la guerre sourde faite à la République l'avait dicté.

Par la première proposition, on cherchait à protéger les institutions nouvelles contre les surprises du suffrage universel et les attentats d'une majorité hostile. Le parti républicain ne songeait qu'au présent : défendre à tout prix une Constitution qui avait à peine six mois d'existence et qui plusieurs fois avait été déjà mise en péril. Mieux que cela, si l'on rapproche la troisième proposition de ce programme de la deuxième, il devient évident qu'on prévoyait une occasion prochaine où la Constitution serait violée de nouveau et à bref délai ; c'est pourquoi l'on faisait de la résistance une loi expresse aux candidats : preuve manifeste que l'on se jugeait à l'état de guerre et que, bien loin d'éviter les conflits, on cherchait plutôt à les faire naitre, afin d'en profiter et de ressaisir le pouvoir, en l'arrachant aux ennemis de la République.

Afin de marquer la réconciliation des républicains avancés avec les socialistes, le droit au travail avait été inscrit parmi les conditions du programme ; c'était une manière vague d'affirmer le caractère social de la République, mais on peut trouver aujourd'hui que ce n'était pas assez de cette déclaration toute platonique pour sceller à jamais le pacte d'alliance entre ces deux fractions du parti républicain qui ne se voyaient pas sans défiance.

Le paragraphe relatif à l'instruction répondait aux préoccupations suscitées par les catholiques, et le rappel du milliard était mis là comme une avance faite aux populations rurales, afin de les rattacher à la cause révolutionnaire.

Ce programme du comité démocratique-socialiste, si précis qu'il ait paru alors et si complet qu'on l'ait jugé, atteste cependant de la manière la plus claire que le parti républicain, tout entier à l'œuvre de combat qu'il poursuivait, n'était ni dans le droit chemin, ni dans le vrai sens des événements. Après la fatale élection du 10 décembre qui avait si complètement trompé les espérances des républicains de toutes nuances, on ne s'étonne pas que, dans leur programme électoral, ils aient évité de parler du suffrage universel et de le prendre pour principe de leur politique. L'établissement du suffrage universel avait cependant consommé en France la plus profonde comme la plus radicale des révolutions ; sans doute, cette révolution n'avait pas encore produit toutes ses conséquences, mais le parti républicain ne paraît même pas s'être douté alors de sa lointaine portée : quoi d'étonnant dès lors que les élections à l'Assemblée législative aient tourné au détriment de la démocratie républicaine ?

## VI

Le comité de la rue de Poitiers. — Sa composition. — Sa propagande.

Pendant que le parti républicain, se concentrant sur lui-même, ramassait toutes ses forces pour tenter une lutte suprême, les réacteurs comprenaient l'avantage

et la nécessité de s'adresser à l'opinion publique et au suffrage universel, qui en est l'expression. Ils n'oubliaient point que les trois grands agents de la vie publique sont, dans un pays libre, l'opinion, la représentation nationale et le pouvoir. Obtenir de l'opinion qu'elle nommât des représentants de leur choix ; par ces représentants, dominer dans l'assemblée; et par l'assemblée, s'emparer du pouvoir : telles étaient leurs visées. Bien loin de redouter la pression du dehors, ils se réservaient de l'organiser, au moyen du suffrage universel, de la presse populaire, de l'émancipation provinciale et communale et au profit des intérêts conservateurs.

Le comité de la rue de Poitiers, le plus grand centre d'action qui ait existé en France depuis les anciennes sociétés populaires de notre première révolution, n'était pas une machine de guerre accidentelle ; son œuvre électorale n'était que le point de départ d'une action permanente. Dans cette réunion, composée de cinquante-deux membres, on voyait M. Molé siéger à côté de M. de Persigny ; M. d'Haussonville à côté de M. de Morny ; M. le duc de Broglie à côté du prince Lucien Murat ; M. Duvergier de Hauranne à côté de M. le marquis de Barthélemy ; MM. Berryer et de Montalembert y étaient les orateurs les plus écoutés, et l'influence prédominante était celle de M. Thiers, qui apportait à cette œuvre toutes les ressources d'un esprit inépuisable, excité et soutenu par des passions et des rancunes indignes d'une telle intelligence.

Résolus à s'adresser au suffrage universel, les hommes des vieux partis monarchiques ne pouvaient songer à le corrompre ; ils s'arrêtèrent à l'idée perverse de l'effrayer et de le démoraliser par la peur. Sous prétexte de combattre au nom de l'ordre les doctrines insensées qu'ils prêtaient gratuitement à leurs adver-

saires, ils résolurent d'inonder la France de petits livres et de publications à bon marché, libelles, pamphlets, placards où les plus odieuses calomnies étaient proférées contre les républicains. En une seule séance du comité, cinquante mille francs furent versés à la caisse de cette propagande perfide, et pendant le mois d'avril, près de six cent mille exemplaires de ces abominables petits livres furent lancés dans la circulation. De toutes les œuvres de la réaction de 1849, celle-ci est à coup sûr la plus condamnable, et celle qui engage le plus, devant l'histoire, l'honneur politique des hommes de la rue de Poitiers. Si, depuis, nous avons vu notre pays, livré à la peur, se courber sous le joug de la dictature, on peut dire que cet abaissement de la conscience et de la dignité nationales remonte au jour où le parti de l'ordre a cherché, par des pratiques déloyales, à troubler la conscience populaire pour la mieux dominer. La propagande électorale de la rue de Poitiers est un crime que ses auteurs n'auront expié ni par la chute de leurs espérances politiques ni par la perte de leur influence au sein d'une société rajeunie par la démocratie. L'histoire indignée n'a pas assez de malédictions pour des entreprises aussi coupables, qui marquent un temps d'arrêt dans l'histoire de la civilisation. Si jamais il y a eu excitations à la haine et au mépris des citoyens d'une même patrie, s'il y a eu prédications impies et révoltantes, encouragements à la guerre civile, c'est à cette époque funeste, et ce trait seul de l'année 1849 en fait une année néfaste dans le dix-neuvième siècle.

## VII

**Tableau des élections. — Dénombrement des partis dans l'Assemblée.**

C'est sous l'influence des publications détestables de la rue de Poitiers que se firent les élections des départements. Le parti de l'ordre déploya d'ailleurs une activité prodigieuse. Partout des comités se formèrent, et partout des élections préparatoires eurent lieu. Un ordre parfait, une discipline admirable présidèrent aux opérations électorales dans presque tous les départements. Le suffrage universel montrait ainsi, dès ses premières manifestations, qu'il est la suprême garantie de l'ordre. Les prétendus amis de l'ordre, ennemis du suffrage universel, songeaient moins que jamais à l'accepter. Au moment même où le suffrage universel donnait à leurs candidats presque partout la victoire, ils pensaient à le mutiler, sous prétexte de l'organiser, en instituant le suffrage à deux degrés. Tout en se plaignant d'avoir trop souvent dépensé à plaisir en fantaisies individuelles les forces qu'ils avaient amassées, les modérés avaient de justes raisons de se féliciter des choix faits par les populations. Les principales personnalités du temps de la Restauration et de Louis-Philippe reparurent sur la scène politique. Seuls, MM. Guizot et Duchâtel ne virent pas se rouvrir devant eux la carrière. M. Guizot cependant avait cru devoir faire acte d'adhésion complète à la politique bonapartiste, dans sa circulaire aux électeurs du Calvados.

Le parti républicain obéit à ses traditions de discipline.

M. Ledru-Rollin, dont le talent oratoire avait sans cesse grandi dans les derniers mois de l'Assemblée constituante, et qui était alors considéré comme le chef de la démocratie socialiste, sortit le second sur la liste des vingt-sept représentants nommés à Paris; quatre autres départements le choisirent en même temps pour leur élu ; en somme, il rentrait dans l'Assemblée, porté par deux millions de suffrages; c'était presque seize cent mille voix de plus que M. Ledru-Rollin n'en avait obtenu six mois auparavant aux élections pour la présidence de la République; on pouvait croire, d'après ces résultats, que le parti républicain avait triplé ses forces depuis cette époque, et ainsi s'explique, à un certain point de vue, l'attitude plus belliqueuse que politique prise par M. Ledru-Rollin dans l'Assemblée législative dès les premiers jours. Sa popularité d'ailleurs était extrême. Une tournée électorale, qu'il venait de faire dans les départements de l'ouest et du centre, avait été pour lui comme un long triomphe; à Moulins, où il avait failli être victime d'un guet-apens, sa présence avait excité des transports qui tenaient du délire.

Les autres représentants élus par les républicains appartenaient pour la plupart à cette nuance d'opinion qui avait adopté le nom et les traditions de l'ancienne Montagne; la fraction plus modérée du parti avait été sacrifiée, et les socialistes avaient fait quelques recrues importantes. Un certain nombre de jeunes gens encore inconnus prenaient place pour la première fois sur les bancs de nos assemblées, promettant d'y apporter tout ensemble de la résolution, de la vigueur, avec l'expression des sentiments des générations nouvelles.

En résumé, les deux tiers de l'Assemblée législative appartenaient aux anciens partis monarchiques ; le troisième tiers voulait la République. La conscience d'une telle supériorité numérique enhardit dès le premier jour les hommes du parti de l'ordre. Ils proclamèrent que le jour des transactions bâtardes entre eux et leurs adversaires était passé sans retour ; ils regardèrent comme un devoir, tout en se promettant à eux-mêmes de respecter les personnes de la minorité, de déclarer spontanément la guerre aux opinions et de courir sus au socialisme, qu'ils affectaient de considérer comme une gangrène de la civilisation dont elle doit se délivrer ou périr, et ils se jurèrent, serment qu'ils ne surent pas tenir, de discuter avec ceux de leurs adversaires qui consentiraient à raisonner, et en même temps d'imposer silence à ceux qui ne sauraient que les menacer.

## VIII

### Politique à suivre par le parti républicain.

Le 28 mai, à midi, eut lieu l'ouverture de l'Assemblée législative, sous la présidence de M. de Kératry, doyen d'âge et ancien pair de France sous la monarchie de Juillet. Elle succédait sans interruption à l'Assemblée constituante dissoute de l'avant-veille ; elle était composée de sept cent cinquante représentants. L'animosité entre les divers partis se déclara dès les premières séances. Le maréchal Bugeaud, un des hommes les plus écoutés de la droite, avait dit cependant ce mot remarquable : « Les majorités sont tenues à d'autant plus de modération qu'elles sont

plus nombreuses. » Ce sage conseil ne fut jamais suivi. Aux élections qui eurent lieu pour nommer le président définitif, les hommes des diverses nuances se comptèrent. Il y avait six cents votants. M. Dupin aîné, ancien ami du roi Louis-Philippe, obtint trois cent trente-six voix, M. Ledru-Rollin cent quatre-vingt deux, M. le général Lamoricière soixante-seize. Ce dernier chiffre révélait l'existence, dans l'Assemblée, d'une sorte de tiers-parti républicain, qui ne pouvait manquer plus tard de voter avec la Montagne, et de lui fournir un appoint qui n'était pas à dédaigner, dans les grandes circonstasnces. Au reste, ce chiffre de soixante-seize n'était point définitif. On pouvait espérer que des trois cent trente-six de la droite se détacheraient plus tard les hommes honnêtes, qui répugnaient à la violence, et que leur probité politique autant que leur modération destinait à devenir conservateurs républicains, en haine des aventures et des coups d'Etat. Les cent quatre-vingt-deux voix données à M. Ledru-Rollin mesuraient les forces de la Montagne. C'était plus qu'il n'en fallait, avec du sang-froid, de la patience et de la fermeté politique pour tenir tête à cette droite qui, à toutes les raisons, paraissait résolue à opposer le poids du nombre. La patience, la résistance passive à toutes les provocations, la propagande incessante par la tribune, la presse et le bon exemple : telle était, à ce qu'il semble aujourd'hui, la conduite qui s'imposait aux représentants de l'opinion républicaine.

Ce qu'il fallait assurer avant tout, c'était le salut de la République, que la réaction allait prendre dans ses mains hypocrites et tourner contre les républicains eux-mêmes. L'ordre parfait qui avait présidé aux élections avait rassuré l'opinion publique ; la bourgeoisie ne croyait plus que le repos fût impossible sous le

régime nouveau, et le peuple sentait croître sa confiance dans les institutions démocratiques ; il semble donc qu'il n'y eût qu'à attendre.

Malheureusement les questions étaient pour la plupart engagées. On ne sut pas dégager le vrai caractère des élections législatives, ni régler la conduite à tenir sur la volonté très clairement exprimée par le suffrage universel.

## IX

Question romaine. — M. Ledru-Rollin dépose une demande de mise en accusation du président Louis Bonaparte et de ses ministres. — Le 13 juin 1849.

La plus brûlante de toutes les questions qui passionnaient alors l'opinion démocratique était la question romaine. Une armée française, au mépris de la constitution, faisait le siège de Rome, et le 10 juin, la nouvelle se répandit que des luttes à main armée s'étaient engagées entre nos soldats et la population romaine. L'Assemblée était en proie à une agitation extrême, pâle reflet de l'agitation du peuple de Paris. La Constitution était ouvertement violée, et le comité démocratique socialiste jugea le moment venu de rappeler aux représentants élus le 13 mai l'engagement qu'ils avaient solennellement pris. La Montagne, obéissant à la tradition révolutionnaire, se mit également en communication directe avec le peuple, et répondit qu'elle saurait faire son devoir.

Le 11 juin, M. Ledru-Rollin monte à la tribune, non point pour interpeller le gouvernement, ainsi que le porte l'ordre du jour, mais pour déposer un acte d'accusation contre le président et contre ses ministres.

Son premier discours est calme et grave, son argumentation précise et saisissante. Il touche d'une main sûre et exercée les vraies difficultés de la situation, il adjure l'Assemblée de ne pas chercher à venger l'échec que nos armes ont pu subir sous les murs de la villa Pamphili, à Rome.

« Il ne faut pas égarer l'opinion publique, dit-il; il ne faut pas faire croire que nous voulons aller contre l'honneur de notre drapeau; nous sommes plus que personne intéressés à la sauvegarde de notre honneur, mais lors même que nous aurions subi un échec, ce serait aggraver notre position que de chercher à le réparer par le sang. Il ne faut pas que nous espérions le réparer en rentrant à Rome de vive force, car ce ne serait pas une victoire, ce serait une honte; il ne peut y avoir de victoire contre le droit. Il y a quelque chose de supérieur au point d'honneur, c'est la question de droit, c'est la question de justice et d'honneur ! »

A ce manifique langage, toute l'Assemblée tressaille, et M. Odilon Barrot, président du conseil des ministres, essaye de balbutier une réponse. Son discours gourmé, boursouflé, inattendu dans la bouche d'un homme si sévère autrefois envers la politique de la royauté de Juillet, indigne la gauche républicaine. M. Ledru-Rollin, dont l'émotion ne se contient plus, réplique au ministre. A mesure qu'il parle, sa parole devient plus ferme et plus accablante. Il termine ainsi : « Vous avez manqué à votre devoir, vous avez manqué à votre mission, la Constitution a été violée : nous la défendrons par tous les moyens, même par les armes. » A ces mots, la droite se lève toute frémissante de colère, et demande à grands cris le rappel à l'ordre de l'orateur. Le président Dupin prononce ce rappel à l'ordre. M. Ledru-Rollin, qui a gardé sur l'un des de-

grés de la Montagne une attitude superbe de dignité et de calme, reprend alors d'une voix tonnante: « La Constitution est confiée au patriotisme de tous les Français; j'ai dit et je le répète; la Constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main. » Le tumulte redouble. La droite proteste et la gauche couvre d'applaudissements son orateur. Au milieu du trouble, on entend la voix claire et grêle de M. Thiers qui s'écrie que l'on ne peut délibérer avec quelque dignité dans un assemblée quand le cri : aux armes! y a été poussé.

Sur la proposition de mise en accusation du président de la République et de ses ministres, M. de Ségur d'Aguesseau propose l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté à la majorité de 361 voix contre 202.

Le lendemain de cette séance, le 12 juin, M. Ledru-Rollin se retrouvait pour la dernière fois à son banc de l'Assemblée législative, défendant pied à pied son opinion de la veille, et luttant contre M. Thiers. La vraie question qui était au fond de la question romaine venait d'être découverte : c'était, aux yeux des hommes de la rue de Poitiers et de leurs fidèles, la lutte de la démagogie contre l'ordre. Il fallait en finir, suivant le mot d'alors, avec la République romaine, sortie des flancs de la démagogie italienne, pour en finir ensuite avec la République française. C'est dans cette séance que M. Thiers, ayant cru pouvoir crier à M. Ledru-Rollin : « Paroles d'insurgé! » le puissant tribun lui lança cette réplique terrible : « Paroles de cosaque! » Echange d'invectives, rapide comme l'éclair, et qui jette une lueur sinistre sur les luttes de cette triste époque !

Le 13 juin, l'ordre du jour de l'Assemblée n'annonçait qu'une réunion dans les bureaux. Les représentants convoqués à domicile accoururent à leur poste.

Une grande partie des représentants de la Montagne manquaient, ils étaient à la manifestation. M. Dupin préside; M. Odilon Barrot rend compte de l'état de Paris; on apporte une dépêche du ministre de l'intérieur; lecture en est donnée; le président du conseil propose à l'Assemblée de se déclarer en permanence, et de nommer une commission qui présentera d'urgence un rapport sur la mise en état de siège de Paris; à cinq heures, le rapporteur de cette commission, M. Gustave de Beaumont, a terminé son travail, et pour la seconde fois, depuis le 24 février 1848, Paris est livré à la dictature militaire, malgré les protestations les plus vives de MM. Pierre Leroux et Bancel.

## X

Situation du parti républicain, après le 13 juin. — Élections de Paris. — Projets de la majorité contre le suffrage universel.

La défaite du parti républicain consommée, l'Assemblée parut plus calme. Le parti royaliste s'empressa de profiter de sa victoire. Les demandes en autorisation de poursuites contre les représentants se succédèrent : trente-trois des membres de l'Assemblée furent sacrifiés à la haine de la droite. Le ministre de l'intérieur, M. Dufaure, se faisant l'exécuteur des vengeances d'une réaction qui devait bientôt le dépasser, présentait et faisait adopter une loi qui suspendait le droit de réunion pour une année; il préparait de plus un projet de loi sur la presse. La majorité se montrait ferme et résolue, c'est-à-dire implacable ; elle allait, fait inouï et sans précédents,

jusqu'à insérer dans le règlement une peine disciplinaire nouvelle, l'exclusion temporaire des séances. L'accord était parfait entre les deux pouvoirs législatif et exécutif.

Cependant, tout le monde continuait à parler de son dévouement à la République. La conspiration, ourdie depuis si longtemps, allait pouvoir se poursuivre, sans grands obstacles, maintenant que, par son imprudence, le parti républicain s'était décapité lui-même et privé de son organe le plus éloquent. Le moment d'ailleurs paraissait favoriser les intrigues monarchiques. Des élections eurent lieu à Paris dans les premiers jours de juillet 1849, afin de pourvoir aux vacances laissées par les représentants honorés d'un double mandat. Après les événements du 13 juin, les comités électoraux démocratiques n'avaient pu se reconstituer, et le parti républicain avancé ne parvint pas à s'entendre sur le choix des candidats. Chaque fraction avait présenté sa liste, et cette division favorisa le succès de l'*union électorale*. Les républicains, quoique divisés, n'en réunirent pas moins à Paris un chiffre de 103,000 voix attribuées à M. Goudchaux qui arrivait le premier en tête de leur liste. Le dernier des candidats modérés, M. Boinvilliers, avait obtenu seulement 110,000 voix, et cette légère différence ne manquait pas de causer quelque inquiétude au parti de l'ordre.

On saisit cette occasion pour attaquer le scrutin de liste. Avec le scrutin de liste, disait-on, la première vertu de l'électeur, c'est la discipline, c'est-à-dire la vertu des républicains, et son plus grand défaut, c'est l'indépendance, c'est-à-dire le défaut des modérés. En même temps que l'on attaquait ainsi le suffrage universel en détail, on ne laissait passer aucune occasion de décrier les institutions républicaines dans leurs

applications les plus légitimes. Dans l'Assemblée législative, plusieurs membres s'élevaient contre le système de l'indemnité accordée aux représentants du peuple, qui plaçait le député salarié dans une dépendance visible de ses électeurs. Les délicats de la droite n'auraient voulu qu'une représentation des opinions ; idée, disaient-ils, fine et élévée ; la représentation des intérêts au contraire n'était qu'une idée grossière, presque matérielle, qui plaçait le représentant sous la main de la foule. Ces insinuations perfides n'étaient pas lancées en vain. On se proposait de décrier par ce moyen les représentants républicains qui avaient défendu le principe de l'indemnité parlementaire ; on voulait exciter contre eux les instincts et la jalousie stupide de quelques insulteurs stipendiés ; on espérait ainsi, non sans raison, perdre la représentation nationale dans la faveur publique.

## XI

### La réaction hostile à toute politique d'apaisement.

Cependant, malgré les soubresauts incessants de la vie politique, le commerce et l'industrie ne laissaient pas de reprendre ; mais la réaction ne voulait pas travailler à l'apaisement, encore moins le reconnaître.

Un projet de loi ayant été présenté à l'Assemblée nationale sur l'assistance publique, les prétendus modérés avaient profité de cette circonstance pour entrer en campagne contre le socialisme qu'ils accusaient de tous les maux de la société. Dans la discussion, MM. Dufaure, Gustave de Beaumont, Denis Benoist et de Melun soutinrent ce qu'on appelait les saines doctrines

contre les théories subversives : admirable prétexte à déclamations odieuses et mensongères contre la République! Le commerce et l'industrie sont incertains et timides. Qui s'en étonnerait? Personne n'est tenté de faire des entreprises à longue échéance sous un gouvernement à courte échéance. Voilà le mot de la situation : un gouvernement à courte échéance, comme une république, ne peut pas pourvoir suffisamment à l'ordre et à la sécurité nationale. Les modérés allaient bientôt lever le masque et parler de la révision de la constitution de 1848. Mais, pour le moment, ils se contentaient de dénigrer les institutions nouvelles afin que le pays les prît en haine. Le gouvernement du Président ne négligeait rien d'ailleurs pour discréditer le parti républicain. C'est ainsi qu'il désavouait le gouvernement provisoire, en réintégrant dans leurs fonctions des magistrats qui avaient dû en être éloignés à la suite de la révolution de Février.

## XII

Discussion du projet de loi sur la presse. — M. de Montalembert. — Loi sur l'état de siège. — M. Dufaure.

La présentation du projet de loi sur la presse (juillet 1849) amena les deux grandes opinions qui se partageaient l'assemblée à se mesurer en face. Cette loi nouvelle élevait le chiffre du cautionnement des journaux, instituait les commissions de colportage sous l'autorité des préfets, et livrait à l'arbitraire administratif l'autorisation de vendre les journaux sur la voie publique, c'est-à-dire qu'elle chargeait la presse d'entraves si dures et liées d'un manière si savante

qu'à part l'autorisation préalable et le système des avertissements que nous avons vus depuis, la dictature la plus absolue n'a jamais su rien imaginer de mieux pour contenir la presse. De plus, la nouvelle loi, empruntant quelques-unes de leurs dispositions aux lois de septembre, notamment celle qui punit les offenses envers la personne du roi, les rendait applicables au président de la République. Toutefois, ce n'était ici qu'un détail. Ce que l'on voulait, avant tout, c'était atteindre la presse dans sa liberté. Les réactionnaires pensaient et disaient tout haut qu'avec le suffrage universel, cette institution maudite, l'exercice de la liberté de la presse est plus difficile. Quand les droits politiques appartiennent à tout le monde, disaient-ils encore, quand le souverain est susceptible d'ignorance et d'égarement, il faut que la presse soit très scrupuleuse, et comme il n'est pas de la nature de la presse d'avoir beaucoup de scrupules, il faut que la loi les lui impose.

Parmi les orateurs qui prirent la parole dans cette discussion, on remarqua M. le comte de Montalembert qui y déploya cette acrimonie et cette disposition à l'invective, qui étaient comme la marque de son talent. Il y fit entendre un *mea culpa* solennel à l'endroit de l'opposition qu'il avait faite à la dynastie de Juillet :

« Moi aussi, s'écria-t-il, j'ai fait de l'opposition toute ma vie; ma voix, je dois le dire, a été trop souvent grossir cette clameur téméraire et insensée qui s'élevait de tous les points de l'Europe à la fois, et qui a fini par cette explosion où l'on a essayé de renverser tous les trônes, tous les pouvoirs, tous les gouvernements, non parce qu'ils étaient oppresseurs, non parce qu'ils avaient commis des fautes, mais parce que c'étaient des pouvoirs, parce c'étaient des gouvernements, parce que c'était l'autorité, pas pour d'autres

raisons. Je me pardonne à moi-même, et j'espère que Dieu me pardonnera parce que j'étais de bonne foi. Mais je vous assure que je ne me pardonnerais pas, si je me croyais assez important pour avoir contribué en quoi que ce soit à la catastrophe que j'ai signalée tout à l'heure. »

Un tel langage, si violent et qui était bien digne de l'âme furieuse et passionnée, à qui devait échapper plus tard cette parole cruelle : La France est affamée de silence ! effraya jusqu'aux ministres de la réaction eux-mêmes. M. Odilon Barrot crut devoir se dégager d'une alliance aussi compromettante.

Combien plus habile et plus perfide se montra M. Thiers, attiré dans la discussion par les analogies signalées par la presse entre la loi nouvelle et les lois de septembre ! M. Thiers mérita que son discours fût appelé l'oraison funèbre de la République. Avec un art consommé, il déroula la longue série des contradictions où étaient tombées les diverses fractions du parti républicain que l'agitation des temps avait amenées au pouvoir depuis le 24 février. Il montra que la République elle-même avait eu ses lois de septembre; enfin, par un dernier trait qui devait mettre le comble à la confusion de ses adversaires, il fit voir que la loi nouvelle n'était que la suite et le corollaire des lois édictées par les républicains.

« L'année dernière, dit-il, en pleine Assemblée constituante, vous avez laissé passer des lois de septembre, de la main de qui ? De M. Marie, votre ami. Avec l'approbation de qui ? De M. Jules Favre ? Couvertes par qui ? Par le général Cavaignac. Que nous dit-on ? Que c'est pour détruire la République que nous faisons cela. Eh bien ! je demande si M. Marie, si M. le général Cavaignac, si M. Jules Favre voulaient détruire la République ? »

Et M. Dufaure, ministre de l'intérieur, entrant dans cette argumentation captieuse, affectait à son tour de prendre la défense de la République contre les passions.

« Si nous vous remettions un instant le soin de la République, vous la perdriez comme vous l'avez déjà perdue, comme vous perdez toutes les causes que vous touchez! Pour que la République vécût, il a fallu qu'elle passât de vos mains dans les nôtres. C'est avec nous et par nous seulement qu'elle est possible. »

Puis, engageant sa propre personnalité avec une assurance peu faite pour donner le change à l'opinion, M. Dufaure, ancien ministre de Louis-Philippe, ancien ministre du général Cavaignac, alors ministre du Président, c'est-à-dire homme servant tous les gouvernements qui lui confiaient des portefeuilles, ajoutait : « Je suis sincèrement républicain, mais je ne le suis qu'à la condition de ne pas l'être comme vous et avec vous. »

Dans l'Assemblée, c'étaient des tonnerres d'applaudissements partant des bancs de la droite ; au dehors, tous les réactionnaires s'en allaient répétant : « Voyez! la République n'est qu'une contrefaçon de la monarchie. Elle ne vit que par les soins des serviteurs de la monarchie ; elle ne vit ni par ses principes ni par ses amis naturels ; elle ne vit que d'emprunts. » Malgré les efforts de MM. Grévy, Jules Favre, Bac, Crémieux, la loi passa à la majorité de quatre cents voix contre cent quarante-six.

Cette loi contenait en germe tous les instruments de répression dont on a depuis tant abusé ; tout s'y trouve, depuis le délit insaisissable de fausses nouvelles jusqu'à l'interdiction des souscriptions publiques pour payer les amendes des journaux.

Pour compléter cette loi répressive, le ministère présenta quelques jours après une loi sur l'état de siège. Fidèle au système qu'il avait adopté, le ministère déclara que cette loi organique était faite conformément aux principes qui en avaient été posés dans la Constitution. Elle attribuait aux tribunaux militaires le droit de connaître des crimes et des délits contre la sûreté de la République, la Constitution, l'ordre et la paix publique, quelle que fût la qualité des auteurs principaux et des complices. M. Grévy, que l'on trouvait toujours prêt chaque fois que son parti voulait s'efforcer de barrer le chemin à la réaction, s'écria : « C'est la dictature militaire ! » A quoi M. Dufaure répondit, foulant aux pieds toutes les doctrines qu'il se vantait de professer et de défendre : « C'est la dictature parlementaire, l'application de l'antique maxime : *Salus populi suprema lex esto !* » La loi fut votée par quatre cent dix-neuf voix contre cent cinquante-trois. On s'étonne, après tant et de pareilles exagérations du parti qui se disait honnête et modéré, que la France ait été démoralisée ! Lorsqu'on voit les hommes réputés les plus sages et les plus politiques de tout un pays perdre ainsi la tête et renier leurs idées les plus chères, qui pourrait s'étonner que ce pays lui-même ne connaisse plus ni ses intérêts ni son devoir ?

## XIII

Prorogation de l'Assemblée. — Les conseils généraux. — La lettre du président Louis Bonaparte au colonel Edgar Ney.

Après ces hauts faits, l'Assemblée songea à prendre des vacances. Elle décréta sa propre prorogation du

13 août au 15 octobre. Une commission fut nommée pour siéger en permanence pendant la prorogation : nul représentant du peuple appartenant à la gauche républicaine n'y fut admis; M. Grévy arriva premier sur la liste de ses amis politiques avec 152 voix. M. le ministre de l'intérieur Dufaure, dans la discussion qui eut lieu sur la prorogation, voulut bien répondre de la tranquillité publique, pendant l'absence de l'Assemblée. De son côté, le président de la République, dans une de ces excursions à travers la France auxquelles il commencait à se livrer, venait de prononcer un acte de contrition solennelle, dans la ville de Ham, et de protester une fois de plus de son intention de respecter les institutions du pays.

Cependant la conspiration contre la République n'en travaillait pas moins dans l'ombre.

La session des conseils généraux s'ouvrit.

Ces assemblées, refuge de toutes les réactions depuis leur établissement sous le Consulat, affectèrent de prendre en mains à leur tour la cause de l'ordre menacé. Elles renouvelèrent le vœu de pouvoir se réunir spontanément le jour où, par malheur, l'Assemblée nationale serait menacée. En même temps, à l'instigation des préfets dépendant immédiatement du pouvoir exécutif, elles adressaient des félicitations au président de la République, tout de même que s'il eût été chef d'une dynastie nouvellement intronisée. Allant plus loin que tous les autres, le conseil général de la Gironde exprima le vœu que l'Assemblée nationale donnât plus de stabilité au pouvoir exécutif, en votant la révision immédiate de la Constitution.

Vers la fin d'août, les notabilités de parti légitimiste accomplissaient avec fracas un pèlerinage politique à

Wiesbaden où le comte de Chambord était venu passer quelques jours de villégiature.

Les ennemis du suffrage universel ne cessaient de chercher les moyens de l'éluder, avant d'en finir avec lui. Une circulaire du ministre de l'intérieur, sur les élections municipales dans les villes de plus de vingt mille âmes, examinait la question du scrutin de liste qui ne donne, disait ce document, aucune garantie à la diversité des intérêts et des professions, et qui est un mode d'élection tout politique et révolutionnaire. Ces scrutins cassants et tranchants sont mille fois plus dangereux avec le suffrage universel qu'avec le suffrage uninominal, répétait le parti de l'ordre. D'ailleurs, il faut établir le suffrage à deux degrés; la réforme du suffrage universel : voilà le but auquel doit tendre l'Assemblée législative. Si ce but n'est pas atteint, l'Assemblée n'aura été qu'une halte dans le mal. Ainsi se découvraient peu à peu les projets de la réaction.

Pendant ce temps-là, le second ministère de la Présidence, le ministère du 2 juin, bien plus encore que celui du 20 décembre, se montrait flottant et divisé. Bien que formé d'hommes d'un talent distingué, il ne faisait qu'obéir aux passions et aux intérêts des partis dont il était lui-même issu. Le président de la République résolut de s'en séparer par un coup d'État, et de tenter à son tour un essai de politique personnelle. Louis Bonaparte y préluda, en adressant à son aide de camp le colonel Edgar Ney en mission à Rome, une lettre touchant le caractère de notre occupation du territoire romain. Cette lettre, qui parut pendant la prorogation de l'Assemblée, eut un grand retentissement. Visiblement le président commençait à sortir de son rôle constitutionnel, et le temps était venu de veiller.

## XIV

**Reprise des travaux de l'Assemblée. — Les crédits supplémentaires pour l'expédition de Rome. — M. de Montalembert et M. Victor Hugo.**

C'est dans ces circonstances que l'Assemblée législative reprit ses travaux.

La question romaine, déjà débattue plusieurs fois dans le sein de l'Assemblée, y fut agitée de nouveau à propos d'une demande de crédits supplémentaires pour couvrir les frais de l'expédition.

M. Thiers était rapporteur de la commission.

Suivant son habitude, M. Thiers avait profité de ce rapport comme d'une occasion de s'expliquer sur l'ensemble de la politique. La question romaine était l'une de celles qui avaient le privilège de réunir toutes les fractions de la majorité. A la faveur de cet heureux accord, il était possible d'indiquer à la majorité ses propres tendances. M. Thiers ne craignit pas de parler dans son rapport de la nécessité de réviser la Constitution, c'est-à-dire de l'abolir et de rétablir le système monarchique, sous une forme plus ou moins déguisée.

Dans la discussion du projet de loi, M. le général Cavaignac obtint la parole pour combattre ce point spécial du rapport. M. Cavaignac, orateur grave et convaincu, luttait à ce moment contre une réaction dont il avait été le premier instrument, comme il en était alors la victime; sa parole avait perdu toute autorité; la Montagne le tenait en défiance, et la droite, tout en affectant de lui témoigner du respect,

ne cachait pas assez le peu d'estime que lui inspirait l'esprit hésitant du malheureux vainqueur de juin.

La lettre du président à M. Edgar Ney fournit matière à de nombreux développements. C'était incontestablement l'acte d'un pouvoir personnel déjà résolu, prêt à tout, et qui, quelques semaines après, allait se manifester avec plus d'éclat. Mais telle était la mauvaise foi de la réaction qu'à ceux des républicains qui signalaient les velléités ambitieuses du Président, la majorité ne répondait qu'en attaquant de plus belle la constitution de 1848. Ce n'est pas nous qui avons voulu la République, ni par conséquent le Président, criaient les fanatiques de la droite. *Patere legem quam ipse fecisti!* Est-ce notre faute si la constitution républicaine a détruit les conditions du véritable gouvernement représentatif ? Ce n'est pas sous la monarchie constitutionnelle que le pouvoir exécutif se permettrait de tels écarts.

L'incident le plus curieux de cette discussion fut le duel oratoire de MM. Victor Hugo et de Montalembert. M. Victor Hugo, ancien pair de France, élu représentant de la Seine à la Constituante et à la Législative, n'avait pu entrer dans les assemblées de la République sans le concours actif du comité de la rue de Poitiers dont il était encore membre aux élections de 1849. Il avait constamment voté avec la droite, à part une ou deux occasions où la politique ne comptait pour rien.

On avait cependant remarqué l'extrême vigueur avec laquelle il avait protesté contre le sac et le pillage des imprimeries des journaux, exécutés le 13 juin sous le couvert du ministre de l'intérieur. En juillet, il avait prononcé un discours fort animé dans la discussion de la loi sur l'assistance publique.

Sur la proposition relative aux crédits supplémen-

taires pour l'expédition de Rome, M. Victor Hugo accomplit une évolution décisive, qui lui a été durement reprochée par ses anciens amis, mais qui a marqué dans sa vie une ère vraiment nouvelle. Un orateur de la droite, M. Thuriot de la Rosière, ayant émis pour la première fois cette thèse qui a été si souvent reprise depuis lors, à savoir que Rome et la papauté sont la propriété indivise de la catholicité, M. Victor Hugo soutint la thèse « si chère à l'Italie », dit-il, de la nationalité et de la sécularisation des États de l'Église. Son éloquence toute pleine d'images grandioses et soutenue d'ailleurs par une diction enflammée et savante, produisit un effet considérable. La gauche de l'assemblée couvrit d'applaudissements l'illustre poète et lui fit un triomphe. A peine était-il descendu de la tribune, que M. de Montalembert eut la parole pour lui répliquer. Son premier mot fut une injure pour M. Victor Hugo et pour ceux qui venaient de l'applaudir. « Le discours qui vient d'être prononcé, dit-il en commençant, a déjà reçu le châtiment qu'il mérite; je veux parler des applaudissements qui l'ont accueilli du côté gauche de cette assemblée. » Après un pareil trait, un trouble inexprimable se déclare dans l'Assemblée; M. de Montalembert est invité à retirer cette expression blessante; il la retire en disant : « Le discours, qui vient d'être prononcé, a reçu le seul genre de récompense auquel il pût prétendre; je veux parler des applaudissements qui l'ont accueilli de ce côté. »

C'est sur de tels incidents que se jugent les mœurs politiques d'une assemblée. La réplique de M. de Montalembert, semée d'allusions cruelles et de reproches directs à l'adresse de M. Victor Hugo, fut applaudie à tout rompre. L'éloquence de M. de Montalembert ne parut jamais plus abondante, plus pathéti-

que dans sa véhémence, plus poliment hautaine, plus souverainement injurieuse. Certes, si l'on devait juger les assemblées sur ces grands tournois oratoires, nulle autre Chambre française plus que l'Assemblée législative de 1849 ne mériterait le respect et l'admiration de l'histoire; mais ce n'était pas d'éloquence qu'il s'agissait alors, c'était d'intelligence et surtout de probité politique : or, ces deux mérites supérieurs ont trop souvent fait défaut à cette assemblée que ses passions rendaient aveugle et injuste. Le projet de loi sur les crédits supplémentaires pour l'expédition de Rome fut voté à la majorité de 469 voix contre 180.

## XV

### Message du 31 octobre 1849. — Crise ministérielle.

Vers le même temps, les partisans de la monarchie constitutionnelle et de la maison d'Orléans obtenaient de la majorité un vote à peu près pareil, en faveur du maintien du douaire de M[me] la duchesse d'Orléans.

Ce vote parut-il une occasion favorable au président de la République pour lancer le premier manifeste de sa politique personnelle ? On peut le croire. Le président de l'Assemblée reçut, le 31 octobre, un Message où le président de la République accusait formellement les anciens partis d'avoir relevé leur drapeau. M. Louis Bonaparte déclarait en outre que la pensée qui avait éclaté le 10 décembre ne s'était pas fait sentir jusqu'alors assez directement dans les affaires, que tout un système, avait triomphé ce jour-là, car le nom de Napoléon était, à lui seul, tout un système, et que cependant ce système n'avait point reçu son

application. Le Président désirait donc rentrer dans la ligne de conduite qui lui ouvrait l'élection du 10 décembre. Il voulait que le ministère se composât d'hommes capables d'un grand dévouement, comprenant la nécessité d'une marche ferme et sûre, d'hommes qui ne compromissent pas le gouvernement par leurs hésitations, et qui ne perdissent jamais de vue leur responsabilité ni celle du Président.

Tel fut le sens du Message du 31 octobre.

Le ministère dont le Président fit choix se déclara prêt à le mettre en pratique. Les nouveaux ministres pris dans le parti conservateur n'étaient liés bien directement ni à l'une ni à l'autre des deux nuances d'opinions légitimiste et orléaniste, qui divisaient les amis de l'ordre. On remarquait parmi eux divers personnages connus pour leurs relations personnelles avec le Président, M. Ferdinand Barrot, M. Achille Fould et le général d'Hautpoul, enfin, un homme nouveau M. Rouher, élevé à la dignité de garde des sceaux, et dont personne alors n'eût osé prédire l'étonnante fortune.

Cependant le temps n'était pas encore venu où l'accord entre la majorité et le président devait se rompre. Le général d'Hautpoul le déclara expressément à la tribune. « Le nouveau cabinet, dit-il, n'est pas formé contre la majorité de l'Assemblée; au contraire, il se propose de développer avec énergie ses principes avoués. »

Malgré cette déclaration, la droite était légèrement ébranlée. Le Président affectait de plus en plus de jouer le rôle de souverain. A la cérémonie solennelle de la prestation de serment des magistrats à la cour de cassation, on put observer que le fauteuil du président de l'Assemblée nationale était placé sur un degré inférieur à celui où se trouvait le

fauteuil du président de la République. A la séance de l'Assemblée qui suivit, il y eut des protestations, et l'on décida qu'à l'avenir l'Assemblée n'assisterait plus à aucune cérémonie publique. Ce n'était là qu'une pure chicane. La constitution du ministère du 31 octobre n'en était pas moins un premier acte de la politique personnelle. On le disait à la Montagne; on commençait à le dire dans le parti de l'ordre. Mais telle était la violence des ressentiments de la majorité contre la Constitution républicaine qu'elle préférait accuser le pacte fondamental d'être la cause de cette politique menaçante, plutôt que de reconnaître ce qu'il y avait de grave et de dangereux dans la tentative du Président.

## XVI

### Premières manifestations du pouvoir personnel.

Au reste, il faut bien reconnaître que l'on ne pouvait guère s'entendre sur le genre de résistance au gouvernement personnel. Le parti modéré accusait la Montagne de n'entendre cette résistance que sous la forme d'une mise en accusation ou d'une insurrection. Ce système violent effrayait la majorite, qui répétait sans cesse avec plus ou moins de bonne foi que le lendemain de la déchéance du Président, la France appartiendrait à la démagogie la plus effrénée. Dans son effroi, cette majorité insensée aimait à se payer des plus détestables sophismes : parler contre la tyrannie, disait-elle, ce serait favoriser la révolution, le socialisme, le pillage et l'assassinat. Le parti de l'ordre ne se lassait pas

d'ailleurs de répandre la peur dans le pays. Plus d'affaires, plus de transactions, écrivaient tous les matins les journaux de la réaction : le suffrage universel, tel que la constitution l'a organisé, c'est le chômage universel.

En décembre 1849, l'assemblée eut à examiner la question de savoir si l'impôt des boissons serait définitivement maintenu, ou aboli suivant des promesses maintes fois répétées. M. de Montalembert fit de cette affaire non pas une question fiscale, mais une question politique. Cent millions de francs vont manquer au Trésor, si l'impôt est aboli, et c'est la banqueroute. Dieu merci! on voit bien que c'est là ce qui tente la Montagne, disaient les royalistes. Calomnie odieuse, s'il en fut jamais. La France n'était pas en péril financier, et quant à la banqueroute, le parti républicain avait donné trop de preuves de son honneur et de sa délicatesse pour justifier de telles imputations. Si l'impôt sur les boissons est maintenu, disait encore la majorité, on peut espérer que les finances françaises se rétabliront; si, au contraire, l'impôt est aboli, c'en est fait pour longtemps du commerce et de l'industrie. La gauche républicaine résista autant qu'il fut en son pouvoir. « La monarchie s'est réfugiée dans la fiscalité, disait M. Jules Favre; elle y est comme dans une forteresse dont l'impôt sur les boissons est comme la citadelle, et nous ne cesserons de l'attaquer. » Parole très profonde qui aurait dû éclairer toute la tactique à suivre par les républicains. Incontestablement, si tous leurs discours, si tous leurs actes avaient eu pour objet de traîter et de défendre les intérêts populaires, la République n'aurait eu que des avantages à recueillir de ce genre nouveau de luttes parlementaires. Le maintien de l'impôt sur les boissons fut décidé à la majorité de 418 voix contre 241.

Le gouvernement du Président, de son côté, s'associait à toutes les mesures inspirées par le parti de l'ordre, qui avaient pour objet de semer la défiance entre les citoyens, afin de rendre le régime républicain intolérable et odieux à la nation. Le général d'Hautpoul, ministre de la guerre, adressait des instructions aux colonels de la gendarmerie pour les inviter à lui envoyer des rapports confidentiels sur l'état des esprits. Cette mesure devait avoir pour résultat de soumettre à la surveillance de la police tous les fonctionnaires, et particulièrement tous les petits employés et agents du gouvernement, tels que les instituteurs, les agents voyers et les percepteurs, que l'on soupçonnait d'attachement secret à la République.

Le nouveau ministère présenta ensuite un projet de loi pour augmenter la solde des sous-officiers, en raison des années de service. Les républicains, au lieu de combattre cette théorie et de poser les bases d'une réforme générale de notre système militaire, s'associèrent dans une certaine mesure à cette proposition, espérant par là gagner l'affection de l'armée, qui commençait à être le point de mire de toutes les intrigues et de toutes les caresses. Nul ne comptait sur elle plus hautement que le président de la République, ni avec plus de raison. Les autres partis, aveuglés par leurs coupables espérances, flattaient l'armée, croyant s'en servir plus tard; ils feignaient de ne la croire d'aucun parti ni d'aucune coterie; ils vantaient les services signalés qu'elle rendait chaque jour à l'ordre social, et se réjouissaient non sans cynisme de ce que le malheur des temps avait placé la France sous le joug de l'obéissance forcée qu'imposent les armes. C'est ainsi que peu à peu s'oblitéraient dans l'âme de la France toutes les idées et tous les senti-

ments qui font les nations libres, et que l'on préparait notre pays à la servitude qu'il a si longtemps subie sans protestation.

## XVII

La loi Falloux. — Rapport de M. Beugnot. — Intervention décisive de M. Thiers.

Toutefois, nulle question ne passionnait plus vivement ni plus à fond le parti de l'ordre que la question de l'enseignement public. La Constitution avait promis la liberté de l'enseignement à tous les degrés. C'est pour remplir cette promesse que la loi sur l'enseignement fut présentée. Cette loi avait été préparée par M. le comte de Falloux, ministre de l'instruction publique, appelé aux affaires par le président au lendemain de l'élection du 10 décembre, en témoignage de la reconnaissance que le clergé avait méritée pour la part qu'il avait prise à cette élection. M. de Falloux avait conçu son plan de réforme de l'enseignement public, sous la double influence de ses antécédents monarchiques et religieux. Légitimiste et catholique, politique aux desseins suivis, capable des résolutions les plus décisives dans les moments de crise, orateur remarquable et homme d'action en même temps, M. le comte de Falloux était l'un des membres les plus influents de l'Assemblée. Dès que son projet parut, il n'y eut qu'un cri dans le parti républicain, pour en accuser l'audace et la partialité. M. de Falloux essaya d'abord de profiter de la stupeur qui suivit le 13 juin, pour enlever par surprise le vote de l'Assemblée; mais il fut obligé de renvoyer son pro-

jet de loi au conseil d'État, et la discussion n'en était pas encore venue devant l'Assemblée législative. Le soin de défendre ce projet de loi fameux, qui a gardé le nom de M. de Falloux, échut au ministre de l'instruction publique du nouveau cabinet, M. Esquirou de Parieu, avocat fraîchement débarqué d'Auvergne, peu connu jusqu'alors, mais qui avait fait preuve, dans la discussion de l'amendement Grévy qu'il s'était fait honneur de soutenir, d'une grande solidité d'esprit appuyée sur une parole ferme et sobre. M. de Parieu, du reste, réussit merveilleusement à s'approprier l'esprit qui animait son prédécesseur.

Avant de soutenir le projet de loi devant l'Assemblée, il demanda, pour le pouvoir exécutif et par un projet de loi spécial, l'autorisation de révoquer ceux des instituteurs dont la conduite aurait été jugée dangereuse et réclama l'urgence. L'Assemblée parut prise de scrupules devant une pareille mesure : la loi fut votée, mais après deux scrutins, avec une voix de majorité et pour six mois seulement, non sans avoir été amendée dans quelques-unes de ses dispositions principales. Ainsi corrigée, cette loi draconienne donnait aux préfets le droit de révoquer l'instituteur de ses fonctions, et l'instituteur révoqué ne pouvait ouvrir une école privée dans la commune et dans les communes limitrophes de celle où il exerçait les fonctions qui lui avaient été retirées. « Vous avez le vertige ! » avait crié M. Noël Parfait, représentant républicain, après le vote, dans la séance du 11 janvier : c'était le seul mot dont on pût se servir pour caractériser justement la fureur réactionnaire des modérés.

La discussion sur le projet de M. de Falloux s'ouvrit le 15 janvier. La commission était composée des notabilités de la droite, MM. Salmon, Coquerel, Baze, de Melun, de l'Espinay, Sauvaire-Barthélemy, Dufouge-

rais, de Montalembert, Rouher, Thiers, Fresneau, Janvier, Parisis, évêque de Langres; M. Barthélemy Saint-Hilaire représentait seul dans cette commission l'ancien esprit universitaire; M. Beugnot, catholique ardent, avait été élu rapporteur.

Le rapport de M. Beugnot restera comme le monument des passions de cette époque; c'est là qu'on peut juger des vues comme des arrière-pensées des hommes qui gouvernaient alors la France. C'est une vraie déclaration de guerre à la République, aux idées nouvelles, à la science et à ses droits imprescriptibles, en même temps qu'une plate et benoîte apologie de l'ignorance et de la crédulité humaine.

Voici d'abord comment s'exprime le rapporteur sur la portée générale du projet de loi :

« Lorsque la société tout entière, avec sa religion, ses mœurs, ses plus précieux intérêts, ses saintes et éternelles lois, est devenue tout à coup l'objet d'attaques aussi audacieuses que multipliées; quand les notions élémentaires de la vérité, de la justice et du droit, sans lesquelles aucune association humaine ne saurait exister un seul jour, ont besoin d'être expliquées et défendues; quand un désordre moral, dont nul ne pressentait la profondeur, se révèle au milieu de nous, alors tous les hommes sages, tous les amis sincères de la patrie ont compris qu'il ne s'agissait plus de savoir par qui et dans quelle mesure précise le bien se ferait, mais qu'il fallait recueillir toutes les forces morales du pays, s'unir intimement les uns aux autres, pour combattre et terrasser l'ennemi commun, qui, victorieux, ne ferait grâce à personne. »

On le voit, ce n'était pas une loi d'enseignement que la commission voulait faire, c'était simplement une arme nouvelle contre la République qu'elle se propo-

sait de forger et de remettre entre les mains de ses ennemis.

Qui croirait que le rapport d'une loi sur l'enseignement pouvait contenir des déclarations comme celles-ci, dans un pays où le suffrage universel était la base des institutions politiques ?

« Ce n'est pas de la lenteur des progrès de l'instruction primaire que l'on se plaint aujourd'hui... On se demande avec une anxiété croissante s'il n'eût pas mieux valu n'ouvrir des écoles qu'avec la certitude de n'avoir pas à les fermer plus tard. »

Le but évident des auteurs de la loi était de ruiner l'enseignement laïque, pour donner aux congrégations religieuses l'éducation et l'instruction des générations nouvelles. Le projet de loi favorisait les membres de ces congrégations par tous les moyens possibles, et enlevait à la profession d'instituteur laïque tous les avantages que lui avaient conférés les législations antérieures.

« Le brevet de capacité, disait M. le comte Beugnot, inutile pour constater l'aptitude des membres des congrégations religieuses, n'est pas à leur égard sans inconvénients. A la suite d'examens publics, et quand ils sont munis d'un titre délivré par l'autorité civile, les religieux contractent des habitudes d'indépendance contraires à leurs vœux, et qui en ont conduit plusieurs à quitter leurs congrégations pour embrasser la profession d'instituteurs laïques. L'État ne doit pas relâcher les liens qui font la force de ces instituts, dont l'un entre autres existe en France depuis cent soixante-dix ans, et rend à l'enseignement populaire des services sur lesquels il est superflu de s'étendre. »

En revanche, la loi nouvelle élevait de dix à quinze ans le temps de service scolaire imposé aux

instituteurs pour se racheter du service militaire; elle les soumettait à l'autorité des préfets; elle faisait tout, en un mot, pour détourner les jeunes gens de cette carrière noble et ingrate à la fois, et le rapport ajoutait cyniquement :

« Si la profession d'instituteur devait être dédaignée, il n'y aurait pas lieu de vous en alarmer; l'appel de la patrie serait entendu par les instituts religieux, dont l'unique mission est de former pour l'enfance des instituteurs qui reportent sur elle leurs pensées, leurs affections, leur vie entière. Les vides faits dans le corps des instituteurs primaires par le calcul de l'égoïsme seraient comblés par le dévouement. »

Mais où s'étale avec le plus d'impudeur la pensée secrète du projet de loi, l'espérance criminelle de nuire à l'instruction du peuple et d'en tarir les sources, c'est dans les passages du rapport qui regardent les écoles normales primaires fondées dans presque tous les départements, en exécution de la loi de 1833, qui demeure encore le plus beau titre de M. Guizot. Le nom même de M. Guizot ne défendit pas son œuvre contre les passions cléricales des législateurs de 1850. C'est là qu'on voit de quelle haine profonde les auteurs de la loi poursuivent la science et l'émancipation de l'esprit humain. Ces passages du rapport de M. Beugnot sont trop instructifs pour ne pas être cités.

« L'erreur capitale de la loi de 1833 fut d'imposer à l'instituteur primaire un sort misérable, et en même temps d'exiger de lui les connaissances variées, brillantes, assurément très inutiles à la fonction qu'il doit remplir... On a fondé à grands frais, non pas, comme la raison l'indiquait, loin du tumulte des villes, mais dans les chefs-lieux de soixante-dix-huit

départements, des écoles normales primaires. Des établissements de ce genre existent, dit-on, en Allemagne où ils ont réussi; on en conclut qu'ils réussiraient en France. Le programme de l'enseignement primaire ayant été amplifié, les études ont pris dans ces écoles des accroissements exagérés et sans but. Croirait-on qu'on y enseigne les logarithmes, l'algèbre, la trigonométrie, la cosmographie dans ses théories astronomiques, et qu'on y donne, non pas des notions élémentaires et usuelles, mais des cours complets de géométrie, de physique, de chimie et de mécanique?... Quant à l'instruction morale et religieuse et à la pédagogie, qui devraient être la base des études, leur enseignement y languit, moins par la faute des directeurs et des maître que par celle des élèves, qui puisent dans leurs travaux scientifiques et littéraires un esprit bien différent de celui que nous souhaitons de voir se répandre dans les campagnes. On ne se sent pas la force de blâmer les instituteurs et leurs écarts; on réserve sa sévérité pour le législateur qui, cédant à un amour irréfléchi de l'innovation et à l'autorité d'exemples inapplicables à notre pays, n'a pas vu qu'en transformant les instituteurs primaires en des demi-savants, il en faisait des hommes malheureux et des mécontents? »

Qu'ajouter après de telles énormités? La loi Falloux, modifiée depuis avec plus de fracas que d'utilité réelle, n'a pas encore cessé de peser sur notre pays. On a vu des ministres se vanter de réagir contre les tristes excès de ce système d'abêtissement général; les a-t-on vus revenir à la loi de 1833? Les écoles normales primaires, qui avaient élevé d'une manière si notable le niveau de l'instruction en France sous la royauté de Juillet, n'ont pas été restaurées. Sous ce rapport, la funeste législation de 1850 porte

encore ses fruits. Le suffrage universel a atteint sa majorité, et il est ignorant comme les jeunes gens qui tirent de l'urne de la conscription un numéro que trop souvent ils ne peuvent même lire. Qui pourrait s'étonner des ressentiments que garde au fond du cœur les amis de l'instruction populaire des odieuses machinations tramées contre elle par l'Assemblée législative ?

Dans la discussion, le projet de loi fut attaqué avec une véhémence extrême par M. Victor Hugo. Son discours, qui causa le plus violent tumulte, fut un réquisitoire de la plus somptueuse éloquence contre le parti clérical ; chacune de ses paroles provoquait des acclamations et des murmures ; à deux reprises, la séance fut interrompue, pendant qu'il parlait. Il dénonça la politique du projet de loi et de ses auteurs. « Votre loi est une loi qui a un masque, s'écria-t-il. C'est une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté. Du reste, c'est votre habitude. Toutes les fois que vous forgez une chaîne, vous dites : Voici une liberté. Toutes les fois que vous faites une proscription, vous dites : Voilà une amnistie. Votre loi, c'est une diminution de la grandeur intellectuelle de la France. »

MM. Crémieux, Barthélemy Saint-Hilaire combattirent la loi, au nom des droits de l'État sur l'enseignement et de l'Université.

Comme il y avait pacte d'alliance entre les hommes de la rue de Poitiers pour faire triompher le projet. M. de Montalembert qui défendit la loi, aux lieu et place de M. de Falloux, retenu loin de l'Assemblée par des raisons de santé, invoqua cette alliance en termes d'une éloquence saisissante, et en appelant M. Thiers à la tribune.

M. Thiers, membre de la commission, représentait

l'esprit de transaction et d'union entre les diverses nuances de la majorité. De même que M. de Montalembert était attaqué par ses amis ultra-catholiques de l'*Univers*, M. Thiers, qui, en 1844, avait si vigoureusement lutté contre les jésuites, était traité d'apostat par les philosophes. Dans toute cette affaire de la loi de l'enseignement, M. Thiers ne voyait qu'une pure question politique. L'union de la majorité conservatrice vaut bien une messe, pensait ce sceptique. Dans un de ces discours à effet, qui produisent tant d'impression sur les Assemblées françaises, il déclara qu'en présence des périls immenses qui menaçaient la société moderne, il regardait comme nécessaire de faire cesser l'ancienne guerre entre la religion et la philosophie. La loi était une transaction. M. Thiers déploya pour faire réussir ce compromis toute la vivacité, toute la hardiesse de son esprit, portant à la tribune les coups les plus décisifs, recherchant les occasions de mêler la politique à sa discussion, attaquant la République, en soutenant qu'elle ne vivait que parce qu'elle n'était pas républicaine, et qu'elle mourrait le jour où elle le deviendrait. C'est de ce jour que data l'étroite alliance de l'ancien ministre du gouvernement de Juillet avec les hommes de l'Église et de la légitimité, alliance qui a survécu à tous les désastres subis en commun, qui s'est confirmée dans l'enceinte des Académies, et qui a valu au pouvoir temporel des papes le plus habile comme le plus écouté de ses défenseurs. Au scrutin, sur la première délibération du projet de loi relatif à l'enseignement, le nombre des votants fut de 642 voix, et la majorité de 455 voix en faveur de la seconde lecture. L'ensemble de la loi fut voté le 15 mars 1850.

Cet épisode est un des plus importants de toute l'histoire de l'Assemblée législative.

## XVIII

**Projet de loi relatif à la transportation des insurgés de Juin 1848 en Algérie. — M. Jules Favre et M. Léon Faucher. — Projet de loi sur la déportation. — M. Victor Hugo et M. Rouher.**

Le cabinet dans lequel M. Dufaure était ministre de l'intérieur, obéissant à de nombreuses et légitimes réclamations de l'opinion publique, avait présenté, le 2 octobre 1849, un projet de loi relatif à la transportation des insurgés de Juin en Algérie. Ce fut la dernière espérance d'amnistie que l'on enleva aux malheureuses victimes de l'arbitraire des vainqueurs de juin, amnistie tant de fois et toujours vainement implorée des pouvoirs publics. La majorité déploya un acharnement incroyable dans la discussion du projet de loi. M. Jules Favre, qui avait à se reprocher d'avoir figuré dans la commission du projet de loi relatif aux transportations sans jugement, eut du moins l'honneur de combattre cette loi nouvelle, qui frappait sans aucune preuve juridique des citoyens, dont un très grand nombre avaient été saisis et arrêtés en pleine paix et après les événements. M. Favre osa, malgré les clameurs de la droite, examiner de près l'insurrection de Juin et en rechercher les vraies causes comme les vrais auteurs ; allant plus loin, il s'accusa d'avoir commis une erreur coupable, au mois de juin 1848, et supplia l'Assemblée d'accorder les moyens de la réparer. M. Léon Faucher, toujours impitoyable, lui cria, au nom de la majorité : « Il est trop tard ! c'est vous, ce sont vos amis qui ont décrété la transportation. Ce que vous dites aujourd'hui, il fallait le dire, le 27 juin ! » Paroles abomi-

nables, qui montrent jusqu'où peut aller la fureur des passions réactionnaires ; paroles malheureusement trop justifiées, qui retombaient comme un arrêt sinistre sur les républicains coupables, dans un moment de terreur, d'avoir foulé aux pieds les préceptes les plus élémentaires de la justice et du droit !

Le projet de loi fut voté.

Vainement la gauche demanda que du moins on accordât des juges aux prisonniers de Belle-Isle. « Ce serait impossible; » dit M. Baroche, ministre de l'intérieur, « contre beaucoup d'entre eux, il n'existe pas de preuves matérielles. » C'était tout dire, en un mot. Il ne s'agissait ici que de vengeances. Les sauvages ! s'écria un membre de la gauche. Jamais qualification ne fut mieux méritée.

Toutefois le ministère du 31 octobre devait renchérir encore sur le cabinet Dufaure. La révolution de Février avait aboli la peine de mort en matière politique. M. Rouher, garde des sceaux, présenta un projet de loi, où il proposait de substituer à la peine de mort, dans les cas où elle est appliquée par la loi à des crimes politiques, la peine de la déportation, « mais en ajoutant à cette peine une aggravation que justifie la gravité de ces crimes ». Cette aggravation consistait dans la détention du condamné dans l'enceinte d'une citadelle située au lieu de la déportation.

La commission nommée par l'assemblée adopta la pensée du projet de loi : l'emprisonnement dans l'exil. Elle l'aggrava même, en ce sens qu'elle autorisait l'application rétroactive de la loi aux condamnés antérieurement à sa promulgation.

La gauche républicaine s'éleva éloquemment contre cette épouvantable législation qui inaugurait la *guillotine sèche*, ainsi que le dit un des transportés. M. Jules Favre demanda que la peine du bannissement fût

substituée à celle de la déportation. Cet amendement fut repoussé. La majorité regardait le bannissement (touchante sympathie !) comme une mauvaise peine pour le condamné, car cette peine ne détruit pas le fanatisme qui l'a poussé au mal ; elle l'excite, au contraire, par la vue du pays qu'il a voulu révolutionner ; et, par ses communications incessantes avec ses complices, elle le met trop à la portée de la récidive. Nous avons vu depuis un dictateur militaire se contenter de la peine du bannissement appliquée à plusieurs milliers de Français ; ce n'était pas assez de l'exil pour les modérés de 1850 !

M. Victor Hugo, dans la séance du 5 avril, prononça contre la loi le plus magnifique de ses discours. De ce jour, la popularité de M. Hugo fut extrême dans le parti républicain. Entre le poète et la République, ce fut une adoption réciproque ; la défense de l'une élevait le talent de l'autre ; et le génie littéraire de l'homme parut ajouter à la grandeur de l'idée.

M. Rouher défendit sa loi avec une audace inouïe; il ne marchanda point sur l'horreur des châtiments qu'elle prodiguait aux condamnés; il voulait, disait-il, dans ce style risqué qui n'a fait que croître et embellir comme sa renommée politique, établir *une peine intimidatrice.* M. Pierre Leroux demanda que les femmes des condamnés eussent au moins le triste droit de les accompagner dans leur exil. M. Rouher ne craignit pas de s'opposer à ce que l'on admît cet adoucissement, en faveur duquel M. de Lamartine fit entendre les derniers accents d'une voix qui avait autrefois charmé la France et dominé le bruit des révolutions.

Le projet de loi fut voté, mais, contrairement aux vœux de la commission, la loi fut déclarée non ap-

plicable aux citoyens condamnés avant sa promulgation.

## XIX

Dissensions de la majorité. — M. le comte Molé.

Toutes ces violences, commises froidement, produisaient au dehors la plus triste impression. Cependant la démocratie ne se décourageait pas ; elle avait résolu d'attendre les événements et de demander ses succès au suffrage universel. Les diverses fractions de la majorité n'étaient unies entre elles que lorsqu'il s'agissait de frapper leurs adversaires ; dès que les fluctuations politiques amenaient quelque incident de nature à les diviser, l'accord se rompait aussitôt. Le comité de la rue de Poitiers s'était désorganisé. Les partis qui le composaient jugeaient-ils le moment venu d'aller chacun à son but ? C'est possible, car, dans l'Assemblée, ils se dessinaient et prenaient attitude. Le grand orateur de la légitimité, M. Berryer, avait fait une magnifique profession de foi monarchique et salué de loin le comte de Chambord comme son roi et celui de la France. Les partisans du prince-président, moins nombreux, et moins audacieux, se tenaient à l'écart. Seuls, les partisans de la monarchie constitutionnelle, fondée sur le cens, comprenaient la nécessité de conserver à tout prix l'union des fractions de la majorité. M. Thiers et M. Molé s'employaient avec ardeur à cette tâche ingrate. M. Molé, ancien ministre sous Louis-Philippe, s'était signalé par ses services à la cause de l'ordre. Il mettait tous ses efforts à tenir groupées, sous sa conciliante et puissante influence, toutes les

forces du parti conservateur ; le grand but à atteindre, à ses yeux, c'était une réforme électorale qui délivrât la France du suffrage universel ; et rien n'avait encore été fait dans ce sens. Homme de compromis et d'accommodements, il avait le sens et le goût du possible ; à tout prix, il tenait à ce que la majorité ne se rompît point, avant d'avoir rendu aux classes bourgeoises la direction de la société française. Dans la discussion d'un projet de loi sur l'organisation municipale, une scission grave s'était produite dans la droite. Le parti légitimiste, comptant sur l'influence de ses membres dans les villages des provinces, voulait que les maires fussent nommés directement par le suffrage universel, et il ne semblait pas disposé à rien céder sur ce point. M. Molé insista vivement pour ramener les légitimistes à voter le retour à la loi de 1831, qui faisait élire le conseil municipal par la commune, et réservait au souverain le droit de choisir le maire dans le conseil municipal ; avec M. Berryer, il prépara une transaction dans ce sens.

## XX

### Elections républicaines à Paris.

Mais ce qui opéra le rapprochement des diverses fractions de la majorité, bien plus que toutes les démarches individuelles et que toutes les intrigues de couloirs, ce furent les foudroyants succès remportés par le parti républicain dans les élections qui eurent lieu pour le remplacement des représentants compromis dans l'affaire du 13 juin, et condamnés par la haute cour de Versailles. A Paris, il y avait trois re-

présentants à nommer. Le comité démocratique-socialiste se reconstitua sous le nom de conclave, et obéissant à la plus heureuse comme à la plus politique des inspirations, arrêta ses choix sur trois hommes, appartenant à trois nuances du parti démocratique, et ayant tous les trois, outre un caractère politique très net, une signification de circonstance vraiment éclatante. C'étaient M. Hippolyte Carnot, ministre de l'instruction publique sous le gouvernement provisoire, républicain de la nuance modérée, dont le nom signifiait protestation contre la loi Falloux; M. Vidal, ancien secrétaire de la commission du Luxembourg, candidat des aspirations socialistes, et M. Paul de Flotte, officier de marine, transporté de juin, dont la présence seule dans l'Assemblée, devait être comme une accusation constante contre les proscripteurs anciens et nouveaux de la réaction. La population démocratique de Paris acclama cette liste; les élections eurent lieu le 10 mars. M. Carnot obtint 132,797 suffrages, M. Vidal 128,439 et M. de Flotte 126,982. Le plus favorisé des candidats du parti de l'ordre, M. Fernand Foy, n'en obtint que 125,908. On voit que la lutte avait été très vive, et que les adversaires se suivaient de près. Les républicains étaient dans la joie, et les réactionnaires consternés.

Les élections du 10 mars étaient un échec pour le gouvernement et pour le parti modéré. M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, se retira, et fut remplacé par M. Baroche. La majorité effrayée se laissa aller au paroxysme de la répression. C'était surtout au suffrage universel que la réaction désirait depuis longtemps s'attaquer. A ses yeux, le suffrage universel n'était pas l'œuvre de l'Assemblée constituante, mais du gouvernement provisoire; c'était une mesure révolutionnaire. On se disait résolu à faire du suffrage

universel un instrument de paix et de stabilité, en modifiant son organisation.

Les journaux du parti de l'ordre déployèrent dans cette campagne la plus vive ardeur.

« Nous avons toujours dit, s'écriaient-ils, que c'était par le suffrage universel que nous péririons, qu'il nous avait sauvés la première fois, le 10 décembre 1808, par des causes qui n'étaient pas toutes bonnes, quoiqu'elles aient toutes contribué au bien ; que la seconde fois, c'est-à-dire aux élections de 1849, il ne nous avait pas tués, et que c'était là tout le service qu'il nous avait rendus, mais qu'à la troisième fois, il nous tuerait infailliblement, et que toutes les élections partielles que nous aurions jusqu'aux élections générales de 1852, seraient des signes certains du danger qui nous menace. »

La majorité de l'Assemblée partageait ces appréhensions, inspirées surtout par les élections du 10 mars à Paris et dans les départements, qui avaient renforcé la Montagne, et qui venaient d'être confirmées par l'élection de Paris du 28 avril, d'où M. Eugène Sue, candidat du parti démocratique-socialiste, était sorti vainqueur avec 8,000 voix de majorité.

## XXI

La loi du 31 mai 1850 sur le suffrage universel. — Discours de MM. Paul de Flotte, Victor Hugo, Montalembert et Thiers. — La vile multitude.

Le 3 mai 1850, le *Moniteur universel* publiait la réponse suivante aux électeurs de Paris : « Le ministre de l'intérieur, M. Baroche, vient de nommer

une commission chargée de préparer un projet de loi sur les réformes qu'il serait nécessaire d'apporter à la loi électorale. Cette commission est composée de MM. Benoist d'Azy, Berryer, Beugnot, de Broglie, Buffet, de Chasseloup-Laubat, Daru, Léon Faucher, Jules de Lasteyrie, Molé, de Montalembert, de Montebello, Piscatory, de Sèze, le général de Saint-Priest, Thiers, de Vatimesnil, représentants du peuple. La commission doit se réunir demain au ministère de l'intérieur, pour commencer immédiatement ses travaux. »

L'accord était parfait entre le gouvernement du président de la République et les chefs de la majorité, car si l'initiative partit de l'Assemblée, le Président et ses ministres ne firent jamais d'opposition aux projets de mutilation du suffrage universel. Dans les heures de crise qui suivirent la foudroyante élection de MM. Hippolyte Carnot, Vidal et de Flotte, les chefs de la majorité parlementaire, MM. Berryer, de Montalembert, Thiers, Molé, de Broglie avaient eu plusieurs entrevues à l'Élysée avec le président de la République : c'est de ces entretiens qu'est sortie la loi du 31 mai.

La commission législative, élue par l'Assemblée, ne différa pas sensiblement de celle qui avait été choisie par le ministre de l'intérieur. MM. Baze, Bocher, Boinvilliers, Combarel de Leyval, de Laussat, de Lespinasse, Léon de Maleville, de Montigny, remplacèrent MM. Benoist d'Azy, Beugnot, Buffet, de Chasseloup-Laubat, Daru, Molé, de Montalembert, de Montebello, de Sèze et Thiers ; M. le duc de Broglie fut élu président de la commission, et M. Léon Faucher, rapporteur. Ce choix était significatif. M. Faucher était tombé du ministère pour avoir trompé le suffrage universel; c'était lui qu'on char-

geait maintenant de le détruire. L'irritation de la population parisienne était à son comble.

Suivant le rapport de M. Léon Faucher, l'économie tout entière du projet de loi résidait dans deux dispositions principales, celle qui déterminait les conditions du domicile électoral, et celle qui étendait le domaine des incapacités électorales déjà prévues par la loi. Il entrait dans les intentions des auteurs du projet de loi de favoriser dans les élections les provinces et les populations rurales contre Paris et les agglomérations urbaines. Ce principe, déjà fort blâmable en lui-même, puisqu'il portait atteinte au principe de l''égalité des citoyens devant la loi électorale, ne fut pas même respecté dans l'application pratique. Si l'on n'eût voulu qu'exclure les « vagabonds » et la population flottante des grandes villes, il suffisait d'imposer des conditions de domicile de plusieurs années; mais on alla plus loin, on adopta comme moyen de constater le domicile, l'inscription au rôle de la contribution personnelle ou à celui de la prestation en nature. Ainsi se trouvaient frappés d'exclusion toute une classe de gens honnêtes et laborieux, tels que les habitants pauvres des grandes villes où l'octroi tient lieu d'une taxe personnelle, et ceux mêmes qui ne payent pas le loyer déjà très élevé, relativement du moins, qui seul détermine l'inscription au rôle de la taxe personnelle. La discussion de la loi roula beaucoup moins sur les principes organiques du droit électoral que sur les raisons politiques et de circonstance qui militaient en faveur du projet de loi. M. V. Hugo ouvrit le feu. Il glorifia, dans un langage admirable, le suffrage universel et la révolution de Février qui en a doté la France; il fit ressortir tous les avantages qui résultaient pour l'ordre et la sécurité de cet agrandissement magnifique de l'idée de souveraineté;

il eut même des accents inspirés, pour montrer à l'Assemblée la vision des destinées pacifiques et prospères que le suffrage universel promet aux sociétés futures. Ce discours à effet, tout dans la manière propre de M. Victor Hugo, déchaîna les violentes colères de la droite; jamais les séances de l'Assemblée ne furent si orageuses que pendant cette discussion. Cependant un homme, dont le nom seul était comme un épouvantail, un « insurgé de juin », un transporté, l'élu du 10 mars, M. Paul de Flotte, avait, dans la discussion qui eut lieu sur l'urgence, fait tous ses efforts pour calmer les passions, en imposant silence à ses justes ressentiments, et en parlant le langage de la raison et de la sagesse politique. M. de Flotte, âme tendre et généreuse, mais quelque peu mystique, esprit neuf mais éveillé, et tourné vers l'avenir, avait eu l'heureuse inspiration de s'élever au-dessus des passions du jour, et de parler de son parti sans illusion comme sans bravade, en disant la vérité à ses propres amis. Il avait osé dire, en parlant des idées socialistes si indignement exploitées et travesties par la réaction : « Croyez-vous que cette nation se jetterait de gaîté de cœur dans des doctrines que vous croiriez, vous, absurdes, impraticables, impossibles? Il ne saurait en être ainsi. Ce sont là des frayeurs que l'on exploite pour vous entraîner où vous n'iriez pas de vous-mêmes. Eh! messieurs, continua-t-il, au milieu de mouvements divers et prolongés, on dit que nous cherchons le pouvoir, que nous le poursuivons par tous les moyens : qu'en ferions-nous, bon Dieu! qu'en ferions-nous? »

Puis, jetant un coup d'œil sur la situation vraie de la démocratie en France, il la voyait composée d'hommes paisibles, laborieux, suffisamment contents de l'époque actuelle, ne demandant qu'à voir

s'améliorer lentement la situation présente, ne partageant pas la douleur de ceux qui regrettaient le passé, mais encore incapables, dans leur masse, de s'associer aux espérances trop ardentes, qui entraînaient quelques invidualités vers l'avenir.

Ce discours de M. de Flotte, que l'Assemblée écouta toute surprise, produisit au dehors un effet considérable. La démocratie salua dans « l'insurgé de juin », comme on disait alors, une intelligence pénétrante et sagace unie à un courage et à un dévouement dont personne ne doutait. C'est la seule occasion que M. de Flotte ait eue de parler avec quelques développements devant son pays. Depuis lors, il a donné sa vie à la cause républicaine, en combattant dans les rangs de l'armée de Garibaldi, quand les Bourbons furent chassés du royaume de Naples. Cette fin glorieuse, digne du passé de M. de Flotte, a privé le parti républicain d'un homme qui eût été pour lui d'un excellent conseil; mais le suffrage universel, c'est-à-dire la démocratie nouvelle, ne doit pas oublier que M. de Flotte a été peut-être le premier en date de ses orateurs.

M. de Montalembert, qui parla deux jours après M. Victor Hugo attaqué une première fois pendant son absence par M. Jules de Lasteyrie, renouvela le duel oratoire qu'il avait eu sur la loi de l'enseignement avec l'illustre poète. Il se laissa aller à toute sa verve injurieuse, et se répandit en déclamations passionnées contre le suffrage universel, le socialisme et la République; il adjura ses amis de la majorité de tenir tête à l'ennemi. Le plus intelligent des journaux socialistes et révolutionnaires, *la Voix du peuple*, dirigée par P.-J. Proudhon, comprenant toute la portée du suffrage universel, avait dit: « De la réforme électorale est sortie la République; de même du suffrage universel doit tôt

ou tard naître la réforme sociale. » M. de Montalembert s'écria : » Vous le voyez, voilà l'affirmation de nos adversaires, le suffrage universel doit aboutir au socialisme ! Eh bien, s'il en est ainsi, je n'hésite pas à dire que le suffrage universel doit être modifié... »

Et il ajoutait, mettant à nu le fond de sa pensée :

« De même qu'on a entrepris l'expédition de Rome contre une république qu'on cherchait à rendre solidaire de la République française, il faut entreprendre une guerre sérieuse contre le socialisme qu'on cherche à rendre solidaire de la République et de ses institutions, il faut entreprendre, contre le socialisme qui nous dévore, une campagne comme l'expédition de Rome, il faut faire la guerre de Rome à l'intérieur... Autrement nous périrons ; le socialisme vainqueur, ce sera la mort, non pas la mort sans phrases, comme sous la première Terreur, mais la mort avec phrases, la mort avec ce hideux concert, ce hideux accompagnement de déclamations, de sophismes et d'antithèses que vous avez entendus... Mais si vous ne voulez ni vous rendre ni mourir, eh bien ! alors, permettez-moi de vous le dire, à vous majorité, il faut changer la tactique, il ne faut plus rester sur la défensive, il faut prendre énergiquement l'offensive ! »

On le voit, c'était une vraie déclaration de guerre signifiée du haut de la tribune. Suivant l'énergique et juste expression de M. Jules Favre, qui répondit à M. de Montalembert, la loi nouvelle était présentée comme à la pointe d'une épée : il était indigne d'une Assemblée française de l'accepter.

La réplique de M. Victor Hugo, attaqué personnellement, amena la plus violente tempête. Ce qu'il y eut peut-être de plus remarquable dans cette scène terrible, ce fut l'incroyable partialité du président Dupin. M. Dupin, depuis l'ouverture de l'As-

semblée législative, avait été constamment porté au fauteuil de la présidence par la majorité, dont il servait les haines et les colères avec une brutalité dans l'injustice qui révoltait toutes les consciences honnêtes. Il réservait toutes ses complaisances pour la droite et toutes ses sévérités pour la gauche, sans y apporter la moindre vergogne. Sous des apparences de rudesse, il savait d'ailleurs à merveille conduire les discussions dans l'unique intérêt de ses amis. Il cherchait à désarmer ses adversaires par des quolibets et des bons mots qui étaient autant d'outrages, et qu'une Assemblée qui aurait eu le respect d'elle-même n'aurait jamais dû tolérer. On peut croire que c'est de la séance où M. Victor Hugo fut mis en cause que date cette haine que le poète exhala plus tard en vers immortels, et qui demeurent devant l'histoire comme l'arrêt de condamnation de la présidence de M. Dupin.

Toutefois, c'est à M. Thiers que devait revenir le triste honneur de prononcer la parole la plus douloureuse qui ait affligé la France dans ces temps troublés. Pour M. Thiers, la loi, dont il était un des principaux inspirateurs, n'était pas seulement une mesure de salut public; c'était un défi à jeter aux passions démagogiques. Dans son ardeur, il ne craignit pas de marquer ce caractère devant l'Assemblée. De là, ce mot de *vile multitude,* par lequel il eut l'imprudence de chercher à flétrir tous ceux qui se trouvaient frappés par la loi : mot terrible qui a dû retentir souvent dans la conscience de l'homme qui l'a prononcé! Ce mot a depuis longtemps cessé d'être une menace : il demeurera comme un châtiment. L'esprit reste confondu de tant de passions aveugles chez des politiques qui prétendaient résister aux passions du dehors. Le discours de M. de Montalembert avait paru

le chef-d'œuvre de l'insulte oratoire; mais tout blâmable qu'il fût, ce discours ne s'adressait qu'à un homme : l'invective restée historique de M. Thiers s'adressait à trois millions de citoyens français, qu'elle défiait en les outrageant, et qu'elle provoquait, quand il aurait fallu les apaiser. « Violez par l'insurrection la loi que nous faisons, ajoutait M. Thiers, et vous verrez alors ce que nous ferons. » Que voulaient-ils donc, ces réacteurs en délire? Faire descendre le peuple dans la rue et en finir avec la République, suivant leur mot tant de fois répété. Ainsi les pouvoirs publics donnaient l'exemple du désordre et du trouble : dans toute l'histoire de la France, il n'y a certainement pas de plus triste page.

En vain les orateurs de la gauche, M. de Lamartine, M. Cavaignac, M. Emmanuel Arago prirent-ils la parole; en vain M. Grévy, dont la raison sévère semblait acquérir plus d'autorité à mesure que des dangers plus imminents menaçaient la République, fit-il appel à la modération et à l'équité des partis; en vain même, M. de Lamoricière, qu'on ne pouvait soupçonner de pactiser avec le désordre, prit-il la défense du suffrage universel :

« Souvenez-vous, disait le général avec une éloquence toute nerveuse et militaire, souvenez-vous de cette parole profonde de l'homme qui jouit parmi vous du plus grand crédit : la République est le gouvernement qui nous divise le moins. Songez que c'est le seul qui ne vous divise pas complètement. Songez au lendemain. Le suffrage universel est la principale condition de force pour le pouvoir. Nous qui le défendons, c'est nous qui sommes les conservateurs, parce que nous ne voulons pas de cette politique, qui a déjà perdu les dynasties antérieures et qui vous perdront encore. Sur le drapeau du suffrage universel sont

écrits les mots : *In hoc signo vinces!* N'abaissez pas ce drapeau ! »

Paroles prophétiques, s'il y en eut jamais !

Rien n'y fit.

Les passions de la majorité excitée par ses chefs, par M. Léon Faucher, par M. Berryer qui, dans cette circonstance, n'hésita point à se séparer de ses amis légitimistes, firent passer la loi. Elle fut votée le 31 mai 1850, à la majorité de quatre cent trente-deux voix contre deux cent quarante et une.

Des observateurs perspicaces auraient pu remarquer la réserve excessive sur laquelle s'était tenu, pendant la discussion, M. Baroche, ministre du président de la République. Le président Louis Bonaparte venait de remporter une grande victoire. L'Assemblée législative, en votant cette loi plus impolitique que toutes les lois de répression imaginables, s'était aliéné à jamais la confiance du peuple de Paris; le Président pouvait donc envisager sans trop de craintes les éventualités d'une crise où il appellerait le peuple à se prononcer entre l'Assemblée et celui qui promettrait de restaurer le suffrage universel.

## XXII

Prorogation de la loi sur les clubs. — Incident relatif à la dotation du président de la République.

La loi du 31 mai marque une époque décisive dans l'histoire de l'Assemblée législative. A partir de sa promulgation, les républicains, qui d'ailleurs sur toutes les grandes questions ne se séparaient point, s'unirent plus étroitement encore; la majorité, au

contraire, se divisa. La haine de la République était le seul lien qui rattachât ensemble les diverses fractions du parti de l'ordre : les monarchistes, ayant mutilé le suffrage universel, se crurent délivrés de la République ; il n'en restait plus que l'ombre ; au premier jour, on se promettait bien de dissiper ce vain fantôme.

Le ministère fit voter la prorogation pour une année de la loi sur les clubs de 1849, en l'étendant « aux réunions électorales qui seraient de nature à compromettre la sécurité publique ». C'était le digne complément de la loi du 31 mai ; la liberté électorale était atteinte dans celle de ses manifestations qui avait toujours paru jusqu'alors la plus légitime et la plus inviolable.

Un incident, qui survint peu de temps après, accusa les dissensions de la majorité. Le ministre des finances, M. Achille Fould, avait présenté, le 4 juin 1850, un projet de loi ayant pour but d'augmenter le traitement du président de la République, et de porter ses frais de représentation à la somme de 250,000 francs par mois. Ce projet de loi trouva l'Assemblée récalcitrante. Se retranchant derrière la lettre et l'esprit de la constitution, elle se refusa à fonder une liste civile pour le Président. C'était, on peut le dire aujourd'hui, une pure chicane faite par les partis monarchiques. En quoi un président de la République, quasi-roi, pouvait-il leur déplaire ? Cela faisait au moins une République plus conforme à leurs goûts, à leurs mœurs et à leurs désirs. La commission proposait d'accorder, à la place des 250,000 francs demandés par M. Fould pour frais de représentation, seulement 160,000 francs pour dépenses faites : c'était, suivant le mot populaire, payer les dettes du Président. La majorité se montrait fort indécise. Il fallut

que le général Changarnier, l'un des coryphées de la réaction, intervînt pour rétablir le bon accord entre les diverses fractions du parti de l'ordre ; le projet de loi ne passa qu'à une majorité de quarante-six voix. Mais le gouvernement du Président ressentit cette offense mortelle. M. Changarnier avait eu plus d'influence sur la majorité que M. Baroche lui-même.

## XXIII

**La loi sur la presse. — Amendement de MM. de Tinguy et de Laboulée sur la signature dans les journaux.**

L'accord ne se rétablissait entre la majorité que lorsqu'il s'agissait de prendre quelque mesure réactionnaire. La presse n'était pas en faveur auprès des membres du parti conservateur. On l'avait bien vu après juin 1848, après juin 1849; on le vit encore dans la période qui suivit le 31 mai. M. Rouher présenta un projet de loi pour rétablir l'impôt du timbre sur les journaux : on voulait atteindre par là les journaux socialistes, qui ne se lassaient pas de répandre les « plus détestables doctrines », et ajouter au budget des recettes un revenu qui ne pouvait être évalué à moins de 6 millions; de plus, on se proposait de moraliser la presse, comme on venait de moraliser le suffrage universel. Le gouvernement du Président joua dans la discussion de cette loi un rôle analogue à celui qu'il avait joué dans celle du 31 mai. Il chercha par tous les moyens à enflammer les passions de l'Assemblée, à l'exciter contre la presse, à la pousser dans les voies extrêmes, afin de la perdre tout à fait dans l'opinion; puis il accepta sans observa-

tions toutes les modifications qu'il plut à cette majorité violente d'apporter à un projet déjà trop rigoureux. Ainsi s'explique l'étrange scène que M. Rouher provoqua au sein de l'Assemblée, en appliquant le mot de *catastrophe* à la Révolution de Février. Cet outrage gratuit à la République, dans la bouche d'une médiocrité politique qui devait tout à la révolution de Février, causa dans l'Assemblée le plus triste désordre. Le président Dupin se refusa cyniquement à rappeler à l'ordre le provocant orateur; la Montagne quitta la salle pour aller rédiger une protestation inutile, et le discrédit retomba sur l'Assemblée.

Au milieu de ces intrigues multipliées et complexes, nul petit fait n'est inutile à relever; c'est ainsi que l'on arrive à se rendre compte de la trop juste impopularité qui enveloppait l'Assemblée, quand elle disparut lors du coup d'État. M. Victor Hugo, dans la discussion du projet de loi, prononça un brillant panégyrique de la liberté d'écrire et de penser. Mais il faut bien reconnaître que l'Assemblée en masse n'était pas sympathique aux journaux : la gauche elle-même montra qu'elle n'entendait rien ni à leurs droits ni à leurs besoins. Ainsi, quand MM. de Tinguy et de Laboulie proposèrent leur amendement qui imposait aux rédacteurs des journaux l'obligation de signer leurs articles, elle ne sut pas voir que c'était le plus adroit des pièges tendus jusqu'alors à la presse, à qui une pareille obligation allait enlever toute force et toute initiative, en supprimant la personnalité collective des journaux. Cet amendement de MM. de Tinguy et de Laboulie, motivé, disaient ses auteurs, par le désir de moraliser la presse, en faisant appel aux sentiments de délicatesse et d'honneur des écrivains, fut si peu compris que droite et gauche le votèrent à l'envi. Au dehors, même dans la presse, il n'y eut que

deux journaux qui osèrent le combattre, *le Journal des Débats* et *le National*, c'est-à-dire les deux seules feuilles qui eussent les vraies traditions du journalisme, et qui tinssent à honneur de les garder. Pendant tout le second empire, la presse française subit le joug de la loi des signatures qui n'existe dans aucun autre pays ; on peut dire après cette expérience si la presse française fut à cette époque plus morale, plus honorée qu'elle ne l'était avant. En aucun temps, les journaux de spéculation, les feuilles à scandales, n'ont été plus nombreux que dans cette période ; la dignité des écrivains ne fut pas plus à l'abri sous la loi des signatures que le respect dû au public, et les tristes sophismes de MM. de Tinguy et de Laboulie ont égaré si profondément les intelligences que leur amendement trouve encore des approbateurs. La loi qui devait porter de si rudes coups à « la mauvaise presse », et qui n'a réussi qu'à tuer le journalisme sérieux et utile, fut votée le 16 juillet à la majorité de 386 voix contre 256.

La majorité de l'Assemblée ne se contenta pas de cette loi, pour témoigner de sa mauvaise humeur contre les journaux ; elle voulut les poursuivre elle-même, sans passer par l'intermédiaire des parquets ; un jour *le Pouvoir*, organe bonapartiste, et quelque temps après, *le Moniteur du soir*, autre feuille élyséenne, furent cités à la barre de l'Assemblée et condamnés. M. Baze, homme bouillant, l'un des questeurs de l'Assemblée, était l'inspirateur de ces poursuites, qui n'eurent d'autre résultat que d'accuser les dissentiments entre la majorité et le Président.

## XXIV

Prorogation de l'Assemblée. — Situation générale du pays. — Pèlerinages monarchiques à Wiesbaden et à Claremont. — Voyages du président Louis-Napoléon Bonaparte.

L'Assemblée cependant songeait à se donner des vacances. Elle occupa les derniers jours de l'année parlementaire à discuter, avec beaucoup de soin, trois lois d'administration d'une certaine importance : loi sur les caisses de retraite, loi sur les sociétés de patronage, loi sur l'avancement des fonctionnaires publics. Vers le même temps, elle votait, sur la proposition du général de Grammont, une loi pénale, destinée à protéger les animaux domestiques contre les traitements barbares dont ils sont trop souvent l'objet.

Une remarque générale à faire sur les lois de pure administration, élaborées et votées par l'Assemblée législative, c'est qu'au milieu de tous les orages parlementaires et de toutes les passions déchaînées, cette Assemblée ne perdit jamais de vue les intérêts d'ensemble du pays. Après tout, la Législative de 1849 contenait les hommes les plus considérables de la nation, et d'une grande compétence en toutes matières. On y savait faire les lois ; on y savait également discuter les budgets annuels de l'État, et gouverner avec prudence et économie les ressources du Trésor. Les séances étaient fort agitées, mais les commissions, laborieuses et appliquées, ne laissaient pas de travailler avec ardeur. Ces justes éloges, mérités par les assemblées de la République, ne peuvent pas être adressés à d'autres corps politiques, qui ont délibéré depuis lors au sein

d'une tranquilité plus parfaite, et qui, toutes composées qu'elles fussent d'hommes que l'on choisissait comme plus rompus aux affaires, n'ont souvent fait preuve que d'une lamentable incapacité.

Dans un rapport que M. de Montalembert présenta, il dut constater que le commerce et l'industrie avaient repris, que la confiance était revenue, et il s'appuya précisément sur la bonne situation de la France, pour légitimer le congé qu'il proposait à l'assemblée de s'accorder à elle-même. L'Assemblée s'ajourna du 11 août au 11 novembre. Le décret de prorogation ne passa point sans discussion. M. Baze, toujours inquiet, dénonça les projets du président de la République : on commençait à parler de coups d'État, et déjà il était possible de prévoir que les fractions extrêmes de l'Assemblée seraient amenées à faire cause commune entre elles, pour tenir tête à l'ennemi commun. La composition du comité permanent qui devait, avec le bureau, remplacer l'Assemblée pendant les vacances, fit voir en quelle défiance on tenait le président de la République ; au scrutin secret, les noms suivants sortirent de l'urne : MM. Odilon Barrot, Jules de Lasteyrie, Monet, le général de Saint-Priest, le général Changarnier, d'Olivet, Berryer, Nettement, Molé, le général Lauriston, le général Lamoricière, Beugnot, de Mornay, de Montebello, le colonel de Lespinasse. Creton, le général Rulhière, Vésin, Léo de Laborde, Casimir Périer, de Crouseilhes, Druet-Desvaux, Combarel de Leyval, Garnon et Chambolle. Cette fois encore, M. Grévy, porté par la gauche, ne put arriver.

Pendant les vacances, les légitimistes recommencèrent leurs pèlerinages à Wiesbaden, où se retrouva le comte de Chambord ; les orléanistes se rendirent en visite de condoléances à Claremont, où venait de

mourir le roi Louis-Philippe (26 août 1850) ; le président de la République reprit le cours de ses pérégrinations à travers la France, réchauffant par sa présence le culte de la légende napoléonienne, parlant à mots couverts de ses embarras pour accomplir tout le bien que l'on attendait de son gouvernement, déclarant enfin à Strasbourg que la Constitution avait été faite contre lui.

Ces voyages du Président, auxquels la majorité monarchique semblait ne pas prendre garde, n'étaient ni plus ni moins que des actes de pouvoir personnel. Ce n'était pas à l'étranger, comme les autres prétendants, que le prince Louis-Napoléon Bonaparte se livrait à ces manifestations inconstitutionnelles au premier chef; c'était en France, à Paris même, où sa rentrée fut l'occasion de violences commises par ses partisans et qui restèrent impunies; à Satory, près de Versailles, où il passait des revues de l'armée, qui étaient suivies de libations et de largesses aux soldats. Toutes ces démonstrations, les unes ridicules et burlesques, les autres sérieuses et coupables, avaient pour objet d'habituer la France à l'idée de la prorogation des pouvoirs du Président. Cette question avait été discutée dans les conseils généraux, sous le couvert des vœux pour la révision de la Constitution. Comme les partis monarchiques ne demandaient pas mieux, de leur côté, que de procéder à cette révision dont ils attendaient la chute de la République, ils fermaient les yeux sur toute cette agitation, ne se plaignant que des incidents qui pouvaient porter atteinte au prestige de l'Assemblée. Le Président d'ailleurs se montrait plein de condescendance; plus les dissentiments s'aggravaient, plus il s'appliquait à les dissimuler; et l'on put croire, à la lecture du message que le 11 novembre il adressa au président de l'Assemblée, à la reprise

de ses travaux, que l'accord était parfait entre les pouvoirs publics.

## XXV

Conflits entre l'Assemblée et la Présidence. — Le général Changarnier. — Crise ministérielle. — Discours de M. Thiers : « *L'Empire est fait.* »

Mais les esprits étaient de part et d'autre irrités ; le souvenir des coups qu'ils s'étaient portés survivait au raccommodement; et, au premier incident, la querelle devait renaître. L'Assemblée était tout inquiète et mal disposée. Après avoir discuté et adopté trois lois économiques, elle saisit la première occasion d'adresser à la Présidence une leçon indirecte dans le débat d'un projet de loi portant demande d'un crédit de 10 millions pour la levée de 40,000 hommes, en présence des complications des affaires d'Allemagne. Le président avait dit dans son Message que lui seul disposait de l'armée ; par l'organe de M. de Rémusat, la commission du crédit tint à déclarer que l'Assemblée nationale avait seule le pouvoir d'engager le sang et les trésors de la France. C'était un avertissement au pouvoir exécutif, qui songeait à gagner la confiance de l'armée, et à « faire des généraux » pour remplacer à la tête de l'armée ceux qui, membres de l'Assemblée législative, ne pourraient se prêter aux projets du Président.

Les occasions de conflit ne manquaient point. M. Mauguin, représentant du peuple, avait été arrêté et emprisonné pour dettes, au mépris de l'inviolabilité qui le couvrait, sous prétexte que cette inviolabilité ne s'étendait pas aux dettes civiles. L'Assemblée le

réclama par l'organe de M. Baze, questeur, et malgré M. le garde des sceaux Rouher, qui soutenait la décision du tribunal de commerce, elle ordonna sa mise en liberté immédiate.

Mais bientôt allait survenir une crise plus grave encore.

Depuis longtemps, la haute situation du général Changarnier, investi du double commandement de l'armée de Paris et des gardes nationales de la Seine, gênait le président de la République. M. Changarnier, bon soldat, célèbre par son intrépidité sur les champs de bataille de l'Afrique, était-il capable de jouer un rôle politique ? On ignorait ses opinions ; on ne connaissait de lui que son dévouement sans bornes à toute les passions de la majorité conservatrice. Tour à tour, orléanistes et légitimistes lui décernaient le surnom de Monck, comptant sur lui pour opérer la restauration de leurs rêves. Le général se laissait flatter par ces avances. Ayant reçu l'hommage du livre consacré par M. Guizot à Monck, il avait demandé à l'historien pourquoi il ne lui adressait pas en même temps son autre livre consacré à Washington, afin d'avoir au moins le choix entre les deux rôles : ce propos attestait une ambition toute préparée, et qui excitait les défiances du président de la République. Il fallait à tout prix se débarrasser du général.

Une feuille bonapartiste, *la Patrie*, dans l'intention évidente de rendre le général Changarnier suspect à la majorité elle-même, publia une instruction aux officiers de la garnison de Paris, et tendant à faire croire que le commandant supérieur de l'armée de Paris ne reconnaissait pas au pouvoir législatif le droit de requérir les troupes nécessaires à sa défense. Le cousin du président de la République, M. Napoléon Bonaparte, prit texte de cette publication pour inter-

peller le gouvernement; le général Schramm, ministre de la guerre, se déroba aux explications; le général Changarnier se disculpa immédiatement de cette publication fausse, et se fit donner par l'Assemblée un ordre du jour de confiance.

Une crise ministérielle se déclara (9 janvier 1851), à la suite de laquelle le général Schramm, ayant donné sa démission avec MM. de La Hitte, Romain-Desfossés et Bineau, ils furent remplacés par M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély à la guerre, M. Ducos à la marine, et M. Magne aux travaux publics; MM. Baroche, Fould, Rouher et Parieu conservèrent leurs portefeuilles. Le premier acte du ministère ainsi reconstitué fut la destitution du général Changarnier, et son remplacement par le général Baraguay-d'Hilliers à la tête de l'armée de Paris, et par le général Perrot à la tête des gardes nationales de la Seine. La majorité se montra profondément émue. M. de Rémusat se précipite à la tribune, interpelle le gouvernement avec une extrême vivacité, et demande que, séance tenante, une commission soit nommée pour aviser aux mesures que la situation commande. Quelles étaient ces mesures? Il y avait, au point de vue de la majorité de l'Assemblée qui était le premier pouvoir de l'Etat, à réintégrer le général Changarnier dans son double commandement, et à faire retomber sur le président de la République la responsabilité de l'acte essentiellement provocateur de sa destitution: le Président étant constitutionnellement responsable, on pouvait le mettre en accusation; mais les partis réactionnaires de l'Assemblée furent dans cette circonstance le jouet de leurs fictions monarchiques; ils n'osèrent pas décréter d'accusation le Président, qu'involontairement, dans leur for intérieur, ils considéraient comme un roi constitutionnel; ils perdirent leur temps à interpeller les ministres, dociles ins-

truments d'une volonté étrangère et dont personne alors ne soupçonnait la persistante fermeté. Un débat solennel s'ouvrit sur le rapport de M. Lanjuinais, organe de la commission nommée pour examiner la proposition de M. de Rémusat. M. Dufauré attaque vivement M. Baroche, révèle les prétentions monarchiques du président, parle de ses tournées en province, des revenus de Satory. Un moment décontenancé, M. Baroche riposte et prend l'offensive; il accuse à son tour la majorité de conspirer contre la République, et demande compte des pèlerinages politiques accomplis à Wiesbaden et à Claremont. M. Berryer, bien loin de repousser ces accusations et de nier les espérances du parti légitimiste, en fait ouvertement l'aveu : « Il est allé à Wiesbaden, dit-il, pour voir un exilé qui n'a jamais démérité de la patrie, qui est exilé parce qu'il porte en lui un principe, qui, pendant une longue suite de siècles, a réglé en France la transmission de la souveraineté publique; qui est exilé parce qu'il ne peut pas poser le pied sur le sol de France, que les rois ses aïeux ont conquise, agrandie, constituée, sans être le premier des Français, le Roi! »

Puis, revenant à la politique suivie par le Président, il lui reproche de tendre à dissoudre la majorité, à sacrifier le Parlement au pouvoir exécutif, et il adjure, en termes d'une éloquence prophétique, la majorité de ne point se diviser : « Si la majorité se brisait, s'écrie-t-il, je déplore l'avenir qui serait réservé à mon pays; je ne sais pas quels seraient vos successeurs; je ne sais pas si vous aurez des successeurs; ces murs resteront debout peut-être, mais ils ne seront hantés que par des législateurs muets. » M. Thiers alla plus loin encore que M. Berryer, et poussa plus avant que lui la clairvoyance et la pénétration. Dans un de ces résumés dont il avait

le secret, il refit l'historique des relations de la Présidence avec la majorité et ses chefs; il rappela dans quelles circonstances la candidature de Louis-Napoléon avait été soutenue par les personnalités les plus marquantes de la droite contre celle du général Cavaignac; il parla de ses relations personnelles avec le Président, et dit comment il s'était chargé de révéler la France à un chef de gouvernement qui ne la connaissait point; il raconta également comment, après en avoir prévenu le Président, il était allé à Claremont, ne voulant pas laisser mourir sans le voir un roi, dont il avait combattu la politique tout en respectant sa personne, et comment il s'était assis entre une auguste veuve et un enfant qu'il ne connaissait que sous le nom de comte de Paris, attendu que la France ne lui en avait pas donné d'autres. Pendant ce temps-là, que faisait le Président? Il passait des revues où il se faisait acclamer par les troupes comme autrefois les Césars par les légions romaines ; il destituait le général Changarnier; il divisait les deux pouvoirs; il empiétait sur les droits de l'Assemblée. Il n'y a plus que deux pouvoirs dans l'Etat, s'écrie M. Thiers. Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en aura plus qu'un, et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement sera changée. Le mot, la forme viendront... Quand ils viendront, cela m'importe peu; le mot viendra, quand on voudra : *l'Empire est fait.* »

Cette parole était un trait de lumière. L'impression causée par ce discours fut profonde et générale. Il semblait qu'à partir de ce moment, tout le monde dût avoir les yeux ouverts sur les périls d'une situation qui venait d'être exposée avec tant de sagacité. Malheureusement, à quoi devait servir la clairvoyance tardive de M. Thiers? à rien. La majorité ne sut pas ou ne voulut pas se tenir prête à tous les événements.

Pour M. Thiers seul, son mot fut un avertissement. De ce jour, il rompit en visière à un pouvoir qui menaçait une liberté à la quelle il a toujours été inviolablement attaché, la liberté des Assemblées du pays; il montra qu'il avait le sentiment des dangers qu'allaient prochainement courir les institutions parlementaires, et il s'en fit le gardien jaloux. Par son mot : *l'Empire est fait!* M. Thiers a mérité du moins l'honneur d'être arrêté nuitamment, dans sa maison, comme les défenseurs de la République, et de partager avec eux la prison et l'exil : cette parole hardie est la première qui rachète les erreurs et les fautes commises par M. Thiers depuis le 24 février, et que, malgré tant d'utiles et glorieux services rendus par lui depuis lors à la cause des libertés publiques, cet éminent esprit ne réussit point à faire oublier.

Les républicains dans l'Assemblée s'associaient bien aux craintes exprimées par les principaux orateurs de la droite; mais ils ne pouvaient s'associer aux regrets que le parti de l'ordre eût désiré exprimer en faveur du général Changarnier. Un ordre du jour, proposé par le représentant Sainte-Beuve, de la gauche modérée, où le nom du général n'était pas prononcé, fut adopté à la majorité de quatre cent quinze voix contre deux cent quatre-vingt-six.

Le ministère du 6 janvier était battu. Le président forma un cabinet intérimaire, où entrèrent MM. Vaïsse, de Royer, Randon, Brenier, Vaillant (contre-amiral), Schneider, Giraud et de Germiny, en remplacement de MM. Baroche, Rouher, Ducos, Regnault de Saint-Jean d'Angély, Drouyn de Lhuys, de Parieu et Fould. M. Magne seul conserva son portefeuille.

Dans le message, par lequel il annonçait au pré-

sident de l'Assemblée nationale la constitution de ce nouveau ministère, M. Louis-Bonaparte déclarait que la nouvelle administration, composée d'hommes spéciaux, se conduirait suivant le programme politique de l'ancienne, et exprimait le vœu que la majorité réelle se reconstituât, sans que les deux pouvoirs eussent rien à sacrifier de la dignité qui faisait leur force. Ainsi le Président rejetait sur l'Assemblée la responsabilité de la constitution d'un cabinet en dehors de de toutes les règles parlementaires.

## XXVI

Cabinet d'affaires. — Discours de M. de Montalembert pour la défense du Président. — Anniversaire du 24 Février à Paris.

L'Assemblée ne tarda pas à saisir l'occasion de se venger de ce procédé. En 1850, un crédit de 1,800,000 francs avait été accordé comme supplément au traitement du premier magistrat de la République. M. Piscatory, au nom de la commission de cette demande, proposa le rejet de cette demande en termes d'une rudesse peu déguisée : son rapport fut appelé le message de la coalition. M. de Montalembert, organe de la fraction de la droite qui était fidèle à la politique du Président, dans la séance du 10 février, crut devoir prendre la défense de Louis-Napoléon.

« Je ne suis, dit-il, ni l'ami, ni le conseiller, ni l'avocat du président de la République; je suis son témoin. »

Puis, il retraça le tableau des services rendus par M. Louis Bonaparte à la cause de l'ordre et de la

religion, et il accusa le projet de loi d'être une des ingratitudes les plus aveugles et les moins justifiées. S'élevant avec véhémence contre les coalitions, et se séparant des légitimistes dont on le croyait l'allié, il dit qu'à ses yeux, le Président, quelles que pussent être ses fautes, représentait la seule autorité possible et, par conséquent, la seule légitime, car il n'y a de légitime que ce qui est possible. Enfin, dépassant toute mesure, il attaqua les institutions parlementaires elles-mêmes la tribune surtout qui, « par son intervention taquine, bavarde, quotidienne, omnipotente et insupportable, inquiète, alarme et mécontente le pays ». Hélas! le malheureux orateur, il a payé, par vingt ans de remords qui n'ont fini qu'avec sa vie, l'imprudence de telles paroles! Il les a retrouvées depuis, ces paroles, et sur quelles lèvres! C'est assez pour sa punition. La demande du gouvernement fut repoussée par 396 voix contre 294 (séance du 10 février).

Le président de la République s'inclina devant le vote parlementaire. Une note parut au *Moniteur*, où il était dit que le Président savait que le peuple lui rendait justice, et que cela lui suffisait. Cette expression révolutionnaire le « peuple » égarée dans la feuille officielle, alarma la majorité. La situation se prolongeait sans se détendre; les ministres provisoires gardaient leurs portefeuilles; l'Assemblée allait en s'émiettant; les chefs de parti s'effaçaient les uns les autres en devenant plus nombreux; les réactionnaires commençaient à être jaloux de l'union qui régnait entre les républicains, votant sur toutes les questions comme un seul homme; la majorité ne se reconstituait point. C'est dans ces circonstances que Paris célébra pour la dernière fois l'anniversaire du 24 février. L'unanimité, l'élan, la cordialité,

qui présidèrent à cette fête et aux diverses manifestations publiques auxquelles elle donna lieu, trompèrent, hélas ! les républicains eux-mêmes. Ce jour-là, on put croire que la République était à jamais fondée en France ; personne ne pouvait penser qu'un pouvoir quelconque serait assez insensé pour attaquer des institutions si généralement acclamées. Cette confiance n'était qu'une illusion.

## XXVII

**Réaction à outrance. — Ministère du 10 avril. — Attitude équivoque du président de la République.**

Les républicains qui avaient un instant paru s'associer aux légitimistes dans un désir commun de reconstituer le suffrage universel, en le faisant fonctionner à la commune et dans ses conditions premières, et d'arracher les communes à la surveillance du gouvernement central, se divisèrent de nouveau sur une question tout accidentelle, à l'occasion de la proposition faite par M. Creton, représentant orléaniste, qui demandait l'abrogation des lois d'exil portées contre les représentants des deux branches de la maison de Bourbon.

Une première fois déjà, M. Berryer s'était levé, au nom du principe légitimiste, pour s'opposer à l'adoption de cette proposition. Il reprit sa thèse et la développa en termes tels qu'un républicain, M. Marc Dufraine, dut repousser avec une hauteur égale les insolences des prétentions monarchiques. « Vous soutenez, dit-il, en terminant un des discours les plus sévères que l'Assemblée eût encore

entendus, que, légitime ou consentie, la royauté ne meurt jamais. Vous avez raison. Nous répondons, nous, que la peine des royautés consenties ou légitimes, ne doit pas mourir non plus. Avons-nous tort? Notre logique révolutionnaire est fille de vos paralogismes royalistes. A l'éternité du droit monarchique, nous répondons, nous, par l'éternité du droit républicain. »

Cette affirmation nette et vigoureuse brouilla tout dans l'Assemblée. « Après ces paroles détestables, » comme dit M. Berryer, la droite, qui se vit forcée d'ajourner à six mois la proposition, se rejeta en pleine réaction. Elle avait détruit le droit de réunion, bâillonné la presse, mutilé le suffrage universel ; elle songea à porter la main sur la garde nationale, pour en finir avec ce qu'on appelait le droit au fusil. Le Président, la voyant si bien disposée, lui fit quelques concessions. Il appela dans ses conseils quelques-uns des membres de la majorité, M. Léon Faucher, M. Buffet, M. Dombidau de Crouseilhes, M. de Chasseloup-Laubat; en même temps, il y faisait rentrer ceux de ses serviteurs personnels qui avaient été frappés par les votes antérieurs de l'Assemblée, MM. Rouher, Baroche, Fould et Magne. Ce cabinet porta le nom de cabinet du 10 avril et parut être un ministère de conciliation. M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, en présentant ses collègues à l'Assemblée, n'eut garde d'oublier de se placer avec eux sous la protection de la majorité, pour le plus grand intérêt de l'ordre et de la paix publique; mais le nouveau cabinet fut accueilli sans enthousiasme. Les préoccupations dans l'Assemblée, comme au dehors, commençaient à être ailleurs.

M. Léon Faucher avait promis à la majorité de maintenir la loi du 31 mai, son œuvre de prédilec-

tion. C'était déjà un gage d'union, mais le rapprochement des diverses fractions du parti conservateur demeurait stérile, s'il n'amenait pas la révision de la loi fondamentale, de la Constitution de 1848. Un comité général s'était formé à Paris, et avait pris le nom de *Réunion des Pyramides,* le nom de la rue où il se réunissait; il était placé sous la direction de personnages notables des divers arrondissements, auxquels s'étaient joints les principaux membres de la droite ; il avait pour but d'organiser et de diriger un vaste pétitionnement dans toutes les communes pour demander la révision ; en outre, ce comité s'était prononcé pour le maintien de la loi du 31 mai. Le ministère ne s'opposa point au pétitionnement organisé par le comité de la rue des Pyramides ; les administrations publiques avaient ordre d'y laisser vaquer leurs employés ; et tous les jours les pétitions affluaient sur le bureau de l'Assemblée.

Toutefois, sur la question du maintien de la loi du 31 mai, le gouvernement du Président était infiniment moins explicite. Le Président voulait que, sur ce sujet, on montrât une grande réserve. Avec une grande discrétion, il avait personnellement, dans tous ses discours publics, évité soigneusement d'émettre un avis quelconque sur les mérites ou les démérites du droit de suffrage, et il tenait, en quelque sorte, un pied dans le camp de la loi du 31 mai et un autre pied dans celui du suffrage universel, tel qu'il était organisé par la Constitution de 1848.

Il est remarquable que cette attitude équivoque et ambiguë n'ait pas frappé davantage tous les esprits. Une analyse plus complète et plus exacte du caractère du Président, de ses actes antérieurs et de ses discours, aussi bien que le plus rapide coup d'œil jeté sur les dispositions de la population

des provinces à son égard, partout où il se présentait, aurait révélé que Louis-Napoléon, imbu, comme il l'était, de la croyance à son étoile et de la foi dans l'idée impériale, ne pouvait songer qu'à ajouter au prestige de la race napoléonienne la magie d'une acclamation populaire, au sens le plus absolu du mot, et qu'à réunir sur sa tête tout ce qu'il y a d'omnipotence dans cette formule : le peuple et Napoléon.

Personne n'y prit garde.

Les républicains étaient tout à leur principe qui leur semblait indestructible ; les orléanistes se persuadaient, suivant leur vieille formule, que la France était centre gauche, et quant aux légitimistes, ils ne se tenaient pas de joie de se sentir plus nombreux, plus agissants et plus vainqueurs qu'ils ne l'avaient été, depuis leur défaite de 1830.

## XXVIII

Campagne pour la révision de la Constitution. — Attitude des partis. — Discours du président de la République à Dijon. — Discours du général Changarnier : « *Mandataires du pays, délibérez en paix.* »

Cette division des partis éclatait surtout sur la question de la révision de la Constitution.

Les républicains de toutes nuances ne voulaient pas en entendre parler, avant que la loi du 31 mai eût été rapportée : restaurer le suffrage universel, tel était l'unique but de leur politique. Ils attendaient le scrutin général de 1852, consacrant tous leurs efforts à éclairer les électeurs, et se livrant à une propagande active et couronnée de succès

parmi les populations rurales. « Le socialisme gagne les paysans, » disait-on déjà dans les journaux de la réaction. Peut-être commit-on la faute à cette époque, dans le parti républicain, de trop parler de cette date de 1852, qui devait amener la double élection d'une nouvelle Assemblée et d'un nouveau Président. Le pays n'était pas encore assez remis des dissensions antérieures, pour ne pas redouter les éventualités inséparables d'une telle agitation électorale. Il n'était donc pas très sage d'exciter la France déjà trop énervée, et mieux eût valu sans aucun doute la rassurer sur les conséquences possibles d'une intermittence fatale, dans la transmission des pouvoirs publics. Mais, à cette époque tumultueuse où les passions étaient si vives, il était difficile à un parti si cruellement éprouvé de se tenir dans la juste mesure. Tout semblait marcher à souhait pour lui ; il escomptait sa victoire à l'avance, comme si, en politique, les chances de revers n'étaient pas constamment égales aux chances de succès, alors que l'on ne sait pas joindre la prudence à la fermeté.

De leur côté, les légitimistes ne se montraient pas trop partisans de la révision constitutionnelle ; ils craignaient, non sans raison, que cette révision ne fût ni générale ni profonde ; ils redoutaient de la voir simplement aboutir à une prorogation des pouvoirs du Président qui, par là, se trouverait encouragé dans ses prétentions monarchiques. Les orléanistes, toujours engoués de leurs théories politiques, acceptaient la révision plus volontiers, espérant la faire porter sur divers points où ils n'avaient pas obtenu satisfaction, tels, par exemple, que la constitution de deux Chambres, à l'aide desquelles ils comptaient rendre leur influence prépondérante dans l'État.

Seul, le président de la République pouvait envisa-

ger avec une satisfaction sans mélange le mouvement révisionniste; les pétitionnaires les plus nombreux demandaient la prorogation pure et simple de ses pouvoirs; c'était pour lui comme un encouragement public à persévérer dans ses ambitions secrètes et à poursuivre l'exécution de ses desseins.

Le pétitionnement organisé partout donna des résultats notables, mais non aussi grands, aussi décisifs qu'on a voulu les présenter. On avait obtenu onze cent mille signatures, dont l'authenticité était souvent douteuse; quatre cent mille au moins demandaient la prorogation des pouvoirs du Président; c'était en tout un chiffre égal au tiers des électeurs rayés par la loi du 31 mai, au dixième des électeurs inscrits avant la promulgation de cette loi funeste. Toutefois ce vaste pétitionnement, qui ne laissa pas d'effrayer les hommes de l'ancienne politique des deux cent mille censitaires, produisit sur les chefs du parti de l'ordre une telle impression qu'ils finirent pas se rallier à l'idée de la révision, dans l'espoir de se reconstituer tout à fait et de se tenir prêts à entrer en lutte au premier jour, et suivant les circonstances qui pourraient se présenter.

Le 23 mai 1851, M. le duc de Broglie, président de la réunion des Pyramides, déposa sur le bureau de l'Assemblée une proposition ainsi conçue : « Les représentants soussignés, dans le but de remettre à la nation l'entier exercice de sa souveraineté, ont l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale d'émettre le vœu que la Constitution soit révisée. » Deux cent trente-cinq membres signèrent cette proposition. Le 7 juin, une commission spéciale dite commission de révision, fut chargée d'examiner les diverses propositions et pétitions relatives à ce grand objet; elle était composée de MM. de Montalembert, Moulin, Dufaure, de Corcelles, de Broglie, de Melun, Jules Favre, de Mor-

nay, Charras, Cavaignac, Charamaule, Baze, de Tocqueville, Odilon Barot et Berryer; elle choisit pour président M. le duc de Broglie, et pour rapporteur M. de Tocqueville.

Pendant que l'Assemblée était occupée à ces préparatifs, le président de la République, accompagné de plusieurs personnages parmi lesquels se trouvaient M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, et M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, s'était rendu à Dijon pour inaugurer une des sections du chemin de de fer de Paris à Lyon. Il avait trouvé dans la capitale de la Bourgogne un accueil fort empressé, de la part des populations rurales accourues pour le voir et l'acclamer. Louis-Napoléon prit texte de ces démonstrations enthousiastes, pour lever un coin du voile qui enveloppait ses projets, et pour accuser publiquement ses dissentiments avec l'Assemblée nationale.

« Si mon gouvernement, dit-il, n'a pu réaliser toutes les améliorations qu'il avait en vue, il faut s'en prendre aux manœuvres des factions... Depuis trois ans, on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé par l'Assemblée, quand il s'est agi de combattre le désordre par les mesures de compression. Mais lorsque j'ai voulu faire le bien, améliorer le sort des populations, elle m'a refusé ce concours. Si la France reconnaît qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire : mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas. »

Ces deux dernières phrases étaient si menaçantes que M. Léon Faucher, présent au banquet où elles furent prononcées, jugea qu'elles ne pouvaient paraître au *Moniteur universel* et prit sur lui de les faire disparaître. Mais elles furent connues de l'Assemblée et du public. La Bourse baissa, et tout le monde crut à un coup d'État prochain. Le 3 juin, dans

l'Assemblée, le général Changarnier saisit l'occasion d'une discussion sur la Légion d'honneur, pour rassurer les représentants effrayés, et pour répondre des sentiments de l'armée. « L'armée, dit-il dans un langage emphatique, que les événements devaient trop tôt démentir, l'armée profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs, du sentiment de sa propre dignité, ne désire pas plus que vous de voir les hontes et les misères des gouvernements des Césars, alternativement proclamés ou changés par des prétoriens en débauche. Personne n'obligera les soldats à marcher contre le droit. On n'entraînerait contre l'Assemblée ni un bataillon, ni une compagnie, ni une escouade, et l'on trouverait devant soi les chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur. Mandataires de la France, délibérez en paix. » M. Léon Faucher, plus habile quoique moins pompeux, désavoua le discours de Dijon, en disant que le gouvernement ne reconnaissait de texte officiel de ce discours que celui qui avait été inséré au *Moniteur*, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour, à l'unanimité. C'était un échec éclatant pour la politique personnelle.

## XXIX

Discussion du projet de révision. — La République et la monarchie : MM. Michel (de Bourges) et Berryer.

Diverses propositions avaient été déposées pour la révision de la Constitution par d'autres représentants que M. de Broglie ; elles furent examinées et rejetées. On s'arrêta à celle de M. de Broglie qui exprimait le

vœu d'une révision totale; seulement, il fut expliqué que la révision s'accomplirait en conformité avec l'article 111 de la Constitution. Un membre de la commission aurait voulu ajouter « pour l'amélioration et la consolidation de la République; mais MM. Berryer et de Montalembert firent rejeter cette addition, sous prétexte qu'elle eût limité le pouvoir de la Constituante. Ainsi, il était bien entendu que, sous la République même, une grande passe d'armes allait s'établir, d'où la République pouvait sortir vaincue et mourante.

Le rapport de M. de Tocqueville, long, diffus, où cet éminent écrivain semble avoir comme à plaisir retracé le tableau des diverses objections que soulevait le régime républicain, roulait tout entier sur cette proposition à double face : la révision est à la fois dangereuse et nécessaire. M. de Tocqueville, le premier homme de son parti qui eût révélé à l'Europe politique l'ascendant croissant du principe de l'égalité, ne put faire un effort sur lui-même et prendre son parti de l'établissement en France de cette démocratie qu'il était allé étudier et admirer en Amérique. Son rapport concluait à la non-révision de la Constitution, mais il n'acceptait la République que comme une transaction entre les divers partis qui se partageaient la France. Si l'un de ces partis lui eût paru assez fort pour changer le principe du gouvernement, peut-être eût-il conseillé à l'Assemblée de lui faciliter cette tâche. Pour lui, la République était un pis-aller auquel il fallait se tenir, en vue des éventualités menaçantes de 1852.

La lutte s'engagea le 14 juillet.

Ces grands débats eurent un caractère solennel.

Le président Dupin les ouvrit par une allocution recommandant le calme et la modération aux orateurs

qui allaient prendre la parole. La discussion fut vraiment abordée par M. de Falloux, longtemps éloigné de l'Assemblée, qui revenait de l'étranger, et semblait y rapporter le mot d'ordre du parti légitimiste. M. de Falloux ne marchanda pas plus avec les mots qu'avec les idées; il demanda la substitution du principe de la monarchie au principe de la République, et il la demanda, en montrant l'invasion étrangère à nos portes, la domination imminente du despotisme russe, et la civilisation arrêtée dans son cours par les barbares du dedans et du dehors. C'était là un genre de spectre nouveau. Le spectre rouge ne suffisant plus, il y fallait joindre le spectre cosaque. Les murmures de la gauche accueillirent la fin de ce discours trop alarmé, qui produisit peu d'effet sur l'Assemblée.

Le général Cavaignac parut ensuite à la tribune, avec une tenue oratoire sévère qui fit une grande impression. Il exposa le principe républicain, et affirmant que la République ne pouvait pas laisser discuter son principe, il développa cette thèse de gouvernement en homme politique qui avait manié le pouvoir dans des circonstances difficiles; sur la question même de la révision, il dit que les républicains de toutes nuances, quelles que fussent leurs divergences de vues, ne pourraient, sans trahir la cause de la souveraineté du peuple, consentir à ce que la Constitution de 1848, élaborée par une Constituante issue du suffrage universel, fût révisée par une Assemblée issue d'une élection faite sous l'empire de la loi du 31 mai.

La lutte se poursuivit entre deux athlètes dignes de se mesurer ensemble : M. Michel (de Bourges), avocat d'une éloquence colorée et puissante, qui abordait rarement la tribune, mais dont les discours avaient le privilège de consoler le parti républicain de ses défaites, et M. Berryer, véritable tribun enrôlé au ser-

vice de la légitimité, qui illustrait plus sa cause qu'il ne lui était utile. M. Michel ne plaça point, comme avait fait M. Cavaignac, la République en dehors et au-dessus des controverses; il la fit si grande, si inattaquable, qu'elle défiait toutes discussions. M. Berryer opposa le principe monarchique au principe révolutionnaire, et soutint que la République était impossible en France, parce qu'elle contrariait ses traditions et ses besoins, et la faisait déchoir du rang qui lui appartient en Europe. Les deux séances où l'on entendit ces deux grands orateurs marquent entre toutes celles qui ont fait la gloire de la tribune française. La République a depuis disparu, mais la légitimité n'a pas triomphé, et l'on peut dire que le discours de M. Berryer, qui était son apologie, fut en même temps son oraison funèbre; jamais, suivant toute apparence, on n'aura plus l'occasion de plaider, comme on le fit alors, le procès de la République et de la royauté, dans un champ clos oratoire d'où les combattants devaient sortir, sans s'être convaincus ni les uns ni les autres.

Après cette rude et noble joûte, on entendit encore M. Dufaure, l'un des auteurs de la Constitution, qui développa froidement et comme sans conviction la thèse du rapport de M. de Tocqueville, et M. Victor Hugo qui fit entendre à la tribune quelques-unes des éloquentes invectives que, six mois plus tard, il allait proférer de la terre d'exil, pour le plus grand soulagement de la France abattue et de la conscience humaine outragée.

Après cinq jours de discussion, le 21 juillet 1851, 446 voix se prononcèrent pour la révision, et 278 contre; c'était 90 voix de plus qu'il n'en fallait pour constituer le quart suffisant pour le rejet de la proposition.

Le lendemain, une discussion très vive s'engagea sur les manœuvres employées par le gouvernement pour provoquer le mouvement révisionniste, et l'Assemblée, par un ordre du jour voté à la majorité de 333 voix contre 320, « censura l'administration qui, contrairement à ses devoirs, avait usé de son influence pour exciter les citoyens au pétitionnement. Peu après, l'Assemblée se prolongea le 9 août, et s'ajourna au 3 novembre.

## XXX

Reprise des travaux de l'Assemblée. — Changement de ministère. — Le général de Saint-Arnaud. — Proposition des questeurs.

A partir de ce moment, on voit les événements se précipiter. Les partis étaient plus divisés que jamais. Les orléanistes, adversaires de la révision, songeaient à faire du prince de Joinville un candidat à la présidence de la République, en remplacement du prince Louis-Napoléon Bonaparte; les légitimistes, à qui le respect de leur principe et de leur roi empêchait de rêver une combinaison pareille, étaient assez disposés à se rallier à la candidature du général Changarnier; les républicains, enfin, persistant à se vanter outre mesure des succès que leur promettait l'année 1852, parlaient de porter à la présidence soit un homme de nuance accommodante comme M. Carnot, soit un ouvrier; dans ce dernier cas, on devait choisir M. Nadaud, maçon de son métier et déjà représentant de la Creuse sur les bancs de l'Assemblée législative.

Le gouvernement du Président semblait seul se tenir à l'écart de toutes ces compétitions. Mais les partisans

de Louis-Napoléon s'agitaient avec une ardeur extraordinaire. Dans les conseils généraux et d'arrondissement, la majorité s'était prononcée pour la révision de la Constitution dans le sens de la prorogation du pouvoir présidentiel. Dans la presse, les journaux qui recevaient les inspirations de Louis-Napoléon, découvrant enfin sa pensée secrète, entreprenaient une vive campagne pour obtenir le rappel de la loi du 31 mai.

Le ministère était alors composé d'hommes qui avaient pris la part la plus active à l'élaboration de cette loi reconnue souverainement impopulaire, MM. Baroche, Léon Faucher et Buffet. Il y avait complet dissentiment entre le Président et ses ministres; le cabinet tout entier se retira pendant les vacances (14 octobre) et céda la place à des ministres nouveaux, d'un caractère tel qu'il n'y eut bientôt plus de doute dans le public sur la prochaine exécution des projets dont la pensée était attribuée au Président.

Le général de Saint-Arnaud était nommé ministre de la guerre.

C'était un homme que l'on devait savoir capable de tout. Après qu'on l'avait vu débuter dans la carrière ministérielle par une circulaire aux commandants et chefs de corps où il recommandait aux soldats l'obéissance passive dans la plus rigoureuse acception du terme.

Au moment où l'Assemblée reprit ses travaux (4 novembre), il n'était bruit que de coups d'État, on pouvait s'attendre à tout de sa part.

Dans le Message constitutionnel que le président de la République adressa au président de l'Assemblée nationale, Louis-Napoléon annonçait l'intention de restituer dans toute sa plénitude le principe du suffrage universel, afin d'enlever à la guerre civile son drapeau, à l'opposition son dernier argument. L'Assemblée accueillit le message du 4 novembre avec une

défaveur marquée. Le jour était arrivé, où le Président se créait aux dépens de la majorité une popularité véritable dans le pays; le piège se découvrait, et l'Assemblée n'était pas préparée à l'éviter. Le ministère ayant demandé l'urgence pour le projet de loi qui rétablissait le suffrage universel, la majorité se donna le plaisir de la refuser et d'humilier ainsi les nouveaux ministres. La gauche républicaine, plus confiante que la prudence ne le conseillait, avait applaudi au Message, et croyait à la sincérité des intentions du Président : cette foi naïve et imprudente ne contribua pas médiocrement à perpétuer les malentendus qui régnaient dans l'Assemblée et qui empêchèrent une résistance sérieuse et effective aux complots tramés contre la représentation nationale. La droite, en effet, avait les yeux ouverts du côté du Président; elle recevait des confidences sur les projets qui se préparaient dans l'ombre.

Le 6 novembre, les questeurs de l'Assemblée, d'accord avec les chefs du parti conservateur, avaient présenté une proposition qui, fondée sur l'article 32 de la Constitution, eût rétabli en faveur de l'Assemblée le privilège, contesté par le nouveau ministre de la guerre, de fixer l'importance des forces nécessaires à sa sûreté, d'en disposer, et de désigner le chef qui les eût commandées. L'urgence pour leur proposition avait été demandée et obtenue par les questeurs. Le 15 novembre, M. Vitet, rapporteur de la commission, proposa à l'Assemblée d'adopter la proposition modifiée sur deux points : la commission n'avait pas admis la disposition qui conférait au président de l'Assemblée le droit de désigner le commandement des troupes appelées à défendre l'Assemblée, ni celle qui l'autorisait à déléguer son droit de réquisition aux questeurs; le droit de réquisition directe était réservé

à l'Assemblée entière. Ces deux modifications avaient pour objet évident de calmer les appréhensions de la gauche républicaine, qui ne redoutait pas moins les coups d'État de la majorité que ceux du Président. Mais à la veille d'un péril que plusieurs représentants républicains, avec une candeur qui honore plus leur caractère que leur intelligence, persistaient à nier, trop de causes de dissentiments et de divisions travaillaient l'Assemblée pour que ces concessions tardives, faites *in extremis*, dissipassent des craintes légitimes et des méfiances invétérées.

La proposition des questeurs, même modifiée par la commission, ne parut qu'un moyen d'*armer la loi du 31 mai*, comme le dit si maladroitement M. Michel (de Bourges) tandis qu'au fond, c'était bien de la protection et de l'existence même des institutions parlementaires, de la prééminence nécessaire de l'Assemblée sur le pouvoir exécutif qu'il s'agissait. Un trop petit nombre de représentants à la Montagne le comprirent, et ce fut un malheur pour la République. Cependant les meilleurs esprits de la gauche, MM. Grévy, Marc Dufraisse recommandaient la prise en considération de la proposition ; le lieutenant-colonel Charras s'en faisait le défenseur. Mais, dans ces conjonctures redoutables, l'éloquence de M. Michel (de Bourges) perdit tout. Il nia que la République fût en péril.

« Le péril, s'écria-t-il, avec une assurance qui ferait sourire aujourd'hui, si tant de désastres n'étaient survenus à la suite, le péril, c'est que la monarchie est menacée, c'est que la République commence à être inaugurée, voilà le péril. Vous avez peur de Napoléon Bonaparte, et vous voulez vous sauver par l'armée. L'armée est à nous. Non, il n'y a point de danger. Et je me permets d'ajouter que, s'il y avait un

danger, il y a aussi une sentinelle invisible qui nous garde ; cette sentinelle, c'est le peuple. »

Cette métaphore nous a valu l'Empire. Pauvre vieux Michel ! il est mort en exil ; paix à sa mémoire !

Sur ces mots, M. Vitet, rapporteur, ne se contint plus ; il accusa M. Michel (de Bourges) et ses amis d'alliance intime avec le Président ; la Montagne devint plus furieuse. En vain M. Thiers essaye-t-il de réparer la faute de M. Vitet ; il n'y peut parvenir. En vain M. de Rémusat se tient-il debout à la tribune, cherchant à faire entendre la voix de la sagesse au milieu des cris et des trépignements ; il regagne son banc, avec le sentiment non pas d'une bataille perdue, avec la conviction que c'est un ordre politique tout entier qui s'écroule ; une partie de la Montagne vote avec le pouvoir exécutif ; la prise en considération de la proposition des questeurs est repoussée par 408 voix contre 300 (17 novembre). Le coup d'État était fait ! Depuis ce jour, les chefs de la majorité l'attendirent, ne se lassant pas de répéter que la complicité de la Montagne avec le Président l'avait seule rendu possible. Ces vives accusations n'étaient pas pour ramener le calme dans les esprits ; cependant la conscience de la faute commise avait déjà gagné quelques représentants. Dans la séance du 27 novembre, un des jeunes membres de la Montagne, M. Bancel, dans une improvisation éloquente, chercha à dégager son parti de cette prétendue complicité, en protestant avec énergie contre toute tentative du Président. Ce furent les derniers accents dont retentit la tribune républicaine.

## XXXI

**Coup d'Etat du Deux-Décembre. — L'Assemblée législative à la mairie du X^e arrondissement.**

Le 2 décembre au matin, l'Assemblée était dissoute. Plusieurs des chefs de la majorité avaient été arrêtés, en même temps que les généraux qui auraient pu faire appel à des troupes qui leur étaient connues et dont ils étaient respectés et aimés. Le palais de l'Assemblée n'était pas investi : cette mesure avait été jugée inutile. Une trentaine de représentants pénétra dans la salle des séances, et envoya quérir M. Dupin, président, à qui les sbires de Bonaparte ne firent pas l'honneur de l'arrêter, tandis que les questeurs avaient été arrachés nuitamment de leurs lits, malgré la plus courageuse résistance. Un officier entra dans la salle, dispersa tout le monde présent, et chacun se retira, après avoir mis son nom au bas d'une protestation à laquelle M. Dupin joignit sa signature, tout en répétant que cette formalité ne servirait à rien. Plusieurs réunions de représentants de toutes nuances eurent lieu dans divers domiciles privés.

Si l'on veut retrouver l'Assemblée législative, il faut aller à la mairie du X^e arrondissement, où se réunirent deux cent vingt de ses membres sous la présidence de M. Benoist-d'Azy, vice-président, assisté de MM. Chapot, Moulin et Grimault, trois des secrétaires. Là, on se mit à délibérer à la hâte, pour rédiger un acte de déchéance contre le Président, requérir la force publique, ordonner énergiquement l'élargissement des représentants arrêtés, convoquer la haute cour de justice, organiser toute la force armée qui tiendrait

la main à l'exécution de tous ces decrets. Toutes ces mesures rapides furent prises sous l'inspiration de M. Berryer qui, dans cette heure suprême, sut penser et pourvoir à tout. Malheureusement, même à la mairie du X$^{e}$ arrondissement, dans son quartier le plus aristocratique de Paris, l'Assemblée se trouvait au milieu d'une foule impopulaire. L'entrée de chacun des représentants dans la salle des délibérations était saluée par des sifflets, des cris et des huées, fort impolitiques assurément dans des circonstances pareilles, mais qui ne laissaient pas de doute sur les sentiments qu'avait inspirés l'Assemblée législative. Deux commissaires de police arrivèrent bientôt et sommèrent la réunion de se dissoudre; on voulut parlementer avec eux; mais un instant après, des soldats accoururent sous la conduite d'un officier porteur d'un ordre du général Magnan qui prescrivait l'occupation de la mairie et l'arrestation des représentants qui tenteraient de résister. L'Assemblée déclara qu'elle n'obéirait qu'à la force : les soldats pénétrèrent dans la salle et la firent évacuer. Les représentants, entre deux files de soldats, furent conduits à la caserne du quai d'Orsay, pour être dirigés de là sur les forts de Vincennes, du Mont-Valérien et la maison de Mazas. Les derniers cris que ces élus du peuple entendirent à leurs oreilles furent les cris de : Vive la République! A bas les traîtres!

## XXXII

### Jugement sur l'Assemblée législative.

Ainsi finit l'Assemblée législative de 1849, celle de toutes les Assemblées de notre histoire, qui mérite d'être jugée le plus sévèrement.

Sa carrière peut se résumer en deux mots. Elle avait pour mission de consolider la République et de préparer à la France les destinées pacifiques que ce régime comporte : elle conspira contre la République avec une extrême passion, et finit par la laisser détruire avec une incroyable lâcheté. Encore si elle n'avait fait qu'écouter ses rancunes, en travaillant à renverser un gouvernement qu'elle détestait, peut-être serait-il possible de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes. Mais elle a fait plus : elle a démoralisé la France. Après l'avoir détournée du culte des nobles idées et l'avoir énervée par la peur, elle l'a livrée au despotisme militaire. C'est assez pour que sa mémoire soit maudite par les générations futures, comme elle l'a été par les Français qui ont souffert de ses erreurs, de ses fautes et de ses attentats contre le suffrage universel.

---

FIN DE L'HISTOIRE PARLEMENTAIRE
DE LA SECONDE RÉPUBLIQUE

# PETITE HISTOIRE

DU

# SECOND EMPIRE

---

## PRÉFACE

En 1870, après le grand réveil de l'opinion publique en France, réveil dont le parti républicain avait eu l'initiative grâce aux cinq députés qui avaient siégé au Corps législatif de 1857 à 1863, et dont il fut impossible de douter au lendemain des élections générales de 1869, l'Empereur Napoléon III se décida, non sans de longues hésitations, à se prêter à la transformation de la monarchie militaire et administrative du second Empire en une monarchie constitutionnelle et parlementaire.

Pour employer le langage du temps, après avoir signé les décrets impériaux du 24 novembre 1860 et du 19 janvier 1867, après avoir provoqué à plusieurs reprises diverses modification dans la constitution dictatoriale du 14 janvier 1852, Napoléon III « couronnait l'édifice ».

On allait inaugurer le nouveau régime que l'on a désigné sous le nom d'empire libéral.

En confiant à M. Emile Ollivier la mission de former, pour la première fois, dans l'Empire, un cabinet parlementaire, composé de ministres solidairement responsables devant le Sénat et le Corps législatif, l'Empereur Napoléon III était allé jusqu'au bout des concessions qu'il se résignait à faire aux exigences de l'opinion, et il pensait d'ailleurs que ces concessions suffiraient pour rallier à l'Empire la plupart des monarchistes constitutionnels. En effet, c'était bien le régime parlemen-

taire qui était rétabli, et les hommes politiques du régime de Juillet se précipitaient en si grand nombre pour assiéger les avenues du pouvoir, que M. Thiers put dire un jour au Corps législatif, en janvier 1870 : « Ce sont mes idées qui sont assises sur ces bancs, » et il désignait du geste le banc des ministres replacé depuis quelques jours en face de la tribune.

L'Empereur ne l'entendait pas ainsi. Ce n'était pas pour ramener les orléanistes aux affaires qu'il avait voulu constituer l'Empire libéral ; c'était pour assurer à son jeune fils la transmission paisible de sa couronne et fonder la dynastie napoléonienne.

De leur côté, les républicains, conformément à leurs doctrines, ne cessaient de réclamer pour la nation française le libre et complet gouvernement d'elle-même. M. Emile Ollivier parlait avec emphase de la liberté politique, comme de l'unique vœu, de l'unique besoin du pays. Fidèles à leur principe, les républicains demandaient que la France rentrât en possession de sa propre souveraineté, dont elle était dépouillée depuis le 2 décembre 1851 : du même coup, ils niaient le droit monarchique et barraient le passage à la dynastie.

C'était là ce que Gambetta exprimait avec une singulière vigueur, quand il disait à M. Emile Ollivier, dans la séance du 10 janvier 1870, au Corps législatif.

« Il n'est pas exact qu'entre nous et le gouvernement il n'y ait qu'une question de mesure ; il y a une question de principe. Donc, si vous voulez fonder la liberté avec l'Empire et que vous vouliez la fonder avec notre concours, il vous faut y renoncer et vous attendre à ne le rencontrer jamais... On a invoqué tout à l'heure le suffrage universel ; on a dit qu'il est à la fois la base de l'ordre, de la paix sociale et de la liberté. C'est ma conviction absolue. Mais je sais et je dis — et je le démontrerai quand on voudra — que le suffrage universel n'est pas compatible avec le système que vous préconisez. A qui en revient la faute ? aux hommes politiques qui n'ont jamais su fixer leur choix. Les uns, ceux qui voulaient la monarchie, l'ont fondée avec un entourage d'institutions qui la corrompent, la faussent et la dénaturent. Les autres, ceux qui veulent la République et la démocratie, ont eu le tort de vouloir les accompagner d'institutions monarchiques, qui bientôt les enlacent et les font disparaître.

« Ce que nous voulons, c'est qu'on fasse un choix ; c'est

qu'à la place de la monarchie, on organise une série d'institutions conformes au suffrage universel, à la souveraineté nationale ; c'est qu'on nous donne, sans révolution, pacifiquement, cette forme de gouvernement dont vous savez tous le nom : la République.

« Et je dis qu'au nom du suffrage universel, qui m'a envoyé ici, comme mandataire du pays, je reste constitutionnel, en démontrant qu'il y a incompatibilité absolue entre la forme actuelle, entre le système que vous défendez et les principes, les droits, les aspirations du suffrage universel. Et ce n'est pas à dire pour cela que, nullement satisfait du présent, je chercherais à y porter remède par un appel à la force. Non ! cette situation n'a d'ailleurs rien d'illogique, parce que je crois qu'à la lumière de cette tribune, sous le jour qui en découle, il se fera peu à peu, dans la conscience de la France, un progrès de certitude et d'évidence et qu'il arrivera un moment, qui n'est peut-être pas loin, où la majorité qui vous remplacera sans secousse, sans émeute, sans employer l'épée, sans faire appel au renversement de la discipline, par la force des choses, par une conclusion logique, sera amenée inévitablement à un autre ordre de choses : car vous n'êtes qu'un pont entre la République de 1848 et la République à venir, et nous passerons le pont, ou, pour parler plus exactement, ce pont, nous le passons. »

Un tel discours, comme on le pense bien, produisit dans toute la France une émotion considérable. Napoléon III sentit le flot de l'opinion monter, comme une marée qui pouvait tout emporter. Le 21 mars, parut au *Journal Officiel* une lettre impériale, par laquelle Napoléon invitait le président du conseil à lui soumettre un projet de sénatus-consulte destiné à arrêter le désir immodéré de changement « qui s'était emparé de certains esprits et qui inquiétait l'opinion, en créant l'instabilité ». Cet acte de l'initiative impériale était la négation même du régime parlementaire que l'on prétendait inaugurer, puisqu'il supprimait la responsabilité collective et solidaire du cabinet contraint de s'effacer devant l'Empereur. Ce n'était ni plus ni moins qu'un retour offensif du pouvoir personnel. On le vit très clairement dans l'article 13 du projet de sénatus-consulte, lequel fut préparé, non par M. Emile Ollivier et ses collègues du ministère du 2 janvier mais par l'ancien vice-empereur Eugène Rouher, devenu président du Sénat.

Cet article 13 était ainsi conçu : « L'Empereur est respon-

sable devant le peuple français, auquel il a toujours droit de faire appel. » Ainsi l'Empereur, à la différence de ce qui est établi et reconnu dans tous les pays de monarchie constitutionnelle où le roi est irresponsable, revendiquait sa responsabilité personnelle devant la nation, et proclamait son droit d'entrer en colloque avec elle, par la voie toute césarienne de plébiscite.

Ce n'était pas tout.

Aux termes de la lettre impériale du 21 mars, le nouveau sénatus-consulte devait fixer invariablement les dispositions fondamentales découlant du plébiscite de 1852, partager le pouvoir législatif entre les deux Chambres, et restituer à la nation le pouvoir constituant, qu'elle avait délégué. Or l'article 44 du projet de sénatus-consulte disait en propres termes : « La constitution ne peut être modifiée que par le peuple, sur la proposition de l'Empereur. » Donc, on ne restituait pas à la nation le pouvoir constituant, puisque l'Empereur se réservait le droit exclusif de proposer la mise en exercice de ce droit. C'était la violation audacieuse de la maxime de droit : Donner et retirer ne vaut. L'Empereur n'accordait rien, et les promesses libérales n'étaient qu'un leurre. Ainsi, tous les voiles étaient déchirés, le masque libéral de l'Empire tombait, pour laisser reparaître la dictature, le pouvoir personnel de l'homme du Deux-Décembre.

Parmi les ministres du 2 janvier, qui avaient accepté d'entrer aux affaires sur la foi des promesses de M. Emile Ollivier, plusieurs crurent devoir se retirer afin de demeurer fidèles à leur attachement aux institutions parlementaires, notamment M. Buffet, qui déposa son portefeuille de ministre des finances, tout confus de s'être fourvoyé dans une pareille aventure.

Les députés républicains déposèrent une proposition de loi, pour demander que la nation française fût remise en possession de son pouvoir constituant, dans sa vérité et sa plénitude. A raison de sa haute autorité dans les matières de droit constitutionnel, c'est M. Grévy qui fut chargé de développer cette proposition à la tribune. Il s'acquitta de cette tâche avec une sereine gravité, qui sembla confirmer la solidité de son discours. M. Emile Ollivier lui répondit, et termina, en plaçant la France dans cette alternative : « En dehors du gouvernement constitutionnel de l'Empereur, dit-il, la nation n'a que le choix entre la réaction et la révolution. Elle optera pour ce que nous lui proposons, la liberté. »

C'est à cette occasion que, sans se soucier de répondre à cette prétentieuse jactance, Gambetta prononça, au Corps législatif, dans la séance du 5 avril, sur le suffrage universel et son identité avec l'institution républicaine, un discours qui fut un événement en France et en Europe, et que beaucoup de bons esprits considèrent encore aujourd'hui comme l'un des plus puissants qui soient sortis de sa bouche éloquente. Quoi qu'il en soit, il fit ce qu'il avait annoncé : il démontra l'incompatibilité du suffrage universel avec la monarchie.

La plus vive agitation régnait dans les esprits.

Le Sénat vota les 45 articles du sénatus-consulte, le 20 avril.

Le plébiscite fut indiqué au 8 mai.

La formule en était ainsi conçue : « Le peuple approuve les réformes opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands Corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. »

Pour imprimer plus de solennité à ce que l'on appelait alors la consultation du pays, Napoléon III crut devoir s'adresser en personne à la France, dans un manifeste où il disait : « Donnez-moi une nouvelle preuve de confiance, en apportant au scrutin un vote affirmatif ; vous conjurerez les menaces de la Révolution ; vous assoirez sur une base solide la liberté, et vous rendrez plus facile, dans l'avenir, la transmission de la couronne à mon fils. »

La question dynastique était ainsi nettement posée, et l'on put voir alors que le prétendu « Empire libéral » n'était qu'un mensonge.

Deux comités généraux, assistés de nombreux comités locaux, se fondèrent à Paris. Tous rivalisèrent d'ardeur pour exciter les électeurs, l'un à voter *oui*, l'autre à voter *non*.

Le comité républicain, établi rue de la Sourdière, à Paris, se composait des députés de Paris et des départements inscrits à la réunion extra-parlementaire qui portait ce nom, et des rédacteurs en chef des journaux républicains de la capitale. Une propagande très active fut organisée. C'est par milliers que partaient tous les soirs des exemplaires des feuilles imprimées à Paris, où l'on discutait le plébiscite au point de vue du droit républicain et de ses conséquences inévitables. Un nouveau blanc-seing, donné au pouvoir personnel, c'était la France remise sous le joug. Et alors, où irait-on ?

C'est à la demande du comité de la rue de la Sourdière qu'a été composé le petit écrit réimprimé ci-après.

Il portait le titre de PETITE HISTOIRE DU SECOND EMPIRE, *utile à lire avant le vote du plébiscite* ; il fut tiré à 320 mille exemplaires, du même format que le grand discours prononcé par Gambetta, dans la séance du Corps législatif du 5 avril ; il fut discuté et distribué, en même temps que ce discours, par les mêmes agents et grâce au fonds de cent mille francs que M. Henri Cernuschi avait mis généreusement à la disposition du comité.

Nul ne s'étonnera de me voir rappeler ces détails avec quelque complaisance. Ils comptent parmi les plus chers et les plus mélancoliques souvenirs de ma vie. Tout notre parti sait quels liens anciens d'étroite affection m'unissaient à Gambetta, mais le nombre diminue tous les jours de ceux qui savent que Gambetta et moi, nous avons été associés depuis 1861, par notre confiance la plus entière l'un dans l'autre et dans les mêmes idées, attachés tous les deux au service de la même cause, celle de la République fondée sur le suffrage universel, et que jamais, dans aucune occasion, avant comme après 1870, nous ne nous sommes séparés. Ce petit écrit a donc eu l'approbation de Gambetta, et c'est lui qui l'a fait répandre. Son grand et indulgent esprit y trouvait — m'est-il permis de le dire? — des qualités d'impartialité, de sang-froid politique et de sagacité dans les jugements, qui ont été pour moi de précieux encouragements dans toute ma carrière. Je dis ces choses avec fierté et reconnaissance.

La *Petite Histoire du second Empire* est réimprimée dans ce volume, pour la première fois, depuis vingt ans. La menue plaquette de 1870 est aujourd'hui introuvable. La présente réimpression, a été faite sur mon manuscrit de l'époque, et telle que la brochure a paru en première édition, sauf quelques corrections de forme tout à fait insignifiantes.

Les mots : *utile à lire avant le vote du plébiscite*, omis aujourd'hui, avaient été ajoutés en avril 1870 au titre principal, afin de faire de ce court opuscule un instrument de propagande, affranchi de tous droits, et jouissant de la liberté relative qui était à ce moment accordée aux écrits de circonstance.

C'est pourquoi également elle était précédée de l'adresse suivante aux électeurs :

« Citoyens électeurs !

« En proposant à la nation le plébiscite du 8 mai prochain, le gouvernement impérial nous appelle à renouveler les pleins pouvoirs que Louis-Napoléon Bona parte s'est décernés à lui-même après le coup d'Etat du Deux Décembre, et qu'il exerce avec l'autorité la moins contestée depuis dix-huit ans.

« C'est à nous qu'il appartient de juger s'il convient à notre dignité comme à nos intérêts de répondre à l'invitation qui nous est adressée.

« Déjà les députés de l'opposition démocratique réunis aux délégués de la presse radicale de Paris et des départements, c'est-à-dire ceux qui nous représentent et défendent nos droits, réunis à ceux qui nous éclairent et nous conseillent dans tous les actes de notre vie publique, nous ont fait connaître leur opinion. Ils nous ont représenté, dans leur manifeste, que, sous prétexte de nous faire ratifier une Constitution à l'établissement de laquelle nos mandataires n'ont pris aucune part, c'est en réalité l'abdication de notre souveraineté que l'on nous demande, et ils nous ont conseillé de répondre NON à la question qui nous est posée.

« Si nous voulons que cette réponse négative soit digne d'une grande nation comme la nôtre, il faut qu'elle soit faite en pleine connaissance de cause, par des hommes éclairés, et sûrs de leurs intentions comme de leur expérience.

« L'Empire, après dix-huit ans d'existence, ne peut plus être pour nous l'inconnu. Nous sommes en mesure aujourd'hui de nous prononcer en toute sûreté de conscience, sinon en toute liberté, sur l'homme

placé à sa tête, sur la valeur de son système de gouvernement, sur les résultats d'un règne déjà long et qui abonde en enseignements de tous genres.

L'histoire est la maîtresse de la vie, disaient les anciens ; elle doit être la véritable institutrice des peuples.

Relisons donc ensemble l'histoire du second empire, et, après l'avoir relue, demandons-nous quel parti nous avons à prendre en présence des prétentions persistantes du pouvoir personnel.

---

# PETITE HISTOIRE

# DU SECOND EMPIRE

## I

### L'HOMME

Napoléon III (Charles-Louis-Napoléon Bonaparte) aujourd'hui Empereur des Français, né à Paris le 20 avril 1808, est le troisième des enfants qu'Hortense de Beauharnais donna à son mari Louis Bonaparte, roi de Hollande.

Louis-Napoléon a gardé de son enfance et de sa première éducation faite sous les yeux de sa mère une empreinte ineffaçable. C'est par sa mère en effet qu'il reçut la tradition bonapartiste, et c'est d'elle qu'il apprit, dès sa plus tendre jeunesse, à se considérer comme l'héritier et le continuateur de Napoléon Ier.

Hortense de Beauharnais, femme ardente et passionnée, artificieuse, d'une ambition sans mesure, et qui, depuis son entrée dans la vie, avait traversé tant d'épreuves et connu des fortunes si contraires, voulut former son fils à son image et le faire profiter des

enseignements de sa carrière si traversée. Le voyant pâle, chétif, d'une intelligence médiocre et lente, elle s'appliqua à faire tourner ses défauts mêmes à son avantage, lui inculquant une seule idée, l'idée monarchique, et l'habituant à la patience, à l'opiniâtreté, aux réflexions solitaires, au silence systématique. Comme elle avait passé elle-même par toutes sortes d'état, elle savait le prix de l'occasion et l'avantage qu'il y a pour les gens d'aventures à compter sur le hasard. Enfin, ayant vécu dans la société corrompue du Premier Empire, elle avait appris de bonne heure et à l'école du meilleur maître qui fut jamais en ce genre de leçons, à mépriser les hommes, à faire bon marché des scrupules de la conscience, à marcher droit à son but à travers tous les obstacles sous l'empire d'une idée fixe et sans rien respecter autour de soi.

Ce système d'éducation était admirablement approprié à la nature et au tempérament de Louis-Napoléon. Esprit indécis, imagination molle, il ne semblait avoir de goût que pour les rêveries humanitaires et les utopies les plus chimériques ; au fond, il était prince, et, comme tel, il se croyait appelé à manier un jour les hommes et à les faire servir à son ambition. Il n'étudiait les chimères d'autrui que pour les adapter aux siennes. Tout était prémédité chez lui, jusqu'aux imprudences, et, dans chacun de ses actes, même les plus futiles, on retrouve la trace persistante de son unique pensée, devenir Empereur et régner sur la France au nom de la tradition impériale.

Toutefois Louis-Napoléon n'avait pas laissé de remarquer que la tradition impériale ne pouvait suffire à elle seule pour ramener la France à la monarchie despotique de Napoléon Ier. Depuis la chute de l'Empire, la France avait connu et goûté les avantages et

les douceurs de la liberté politique, et il était difficile de croire qu'elle se décidât à y renoncer, pour l'unique plaisir de replacer sur le trône la dynastie napoléonienne dans la personne d'un neveu de l'Empereur, d'ailleurs inconnu du pays. Malheureusement, sous la Restauration, en haine d'une dynastie revenue à la suite de l'étranger, libéraux et bonapartistes avaient fait alliance contre la royauté, alliance détestable et qui est la cause de tous nos malheurs. Le libéralisme politique ayant triomphé après la Révolution de Juillet, les bonapartistes, qui étaient peu nombreux, se sentirent vaincus. De là, chez Louis-Napoléon, cette répugnance insurmontable qu'il a toujours éprouvée à l'endroit des institutions parlementaires sur lesquelles s'appuyaient la bourgeoisie et la monarchie d'Orléans; mais, comme après tout la cause bonapartiste ne pouvait songer à se faire des partisans, sans donner satisfaction aux aspirations démocratiques et libérales du pays, de là, chez Louis-Napoléon, cette attention constante à rattacher l'institution impériale à la souveraineté populaire, ce souci tant de fois manifesté de demander l'investiture de la volonté nationale, ce mélange hybride de démocratie et de césarisme, qui étouffe toutes les libertés en ayant l'air de les servir, ce système de gouvernement bâtard et corrupteur, qui n'a d'autre frein que la volonté personnelle du prince, sous le couvert de l'assentiment du peuple.

Dans tous les écrits comme dans tous les actes de la vie de Louis-Napoléon, on peut découvrir des vestiges de toutes ces idées confuses et contradictoires. S'il prend part avec son frère aîné à des conspirations et à des entreprises contre les gouvernements rétrogrades des princes italiens, en 1831, c'est pour se montrer à la France comme un soldat des nationalités opprimées; si, dans l'ombre des machinations tramées

contre le gouvernement de Juillet, et jusque dans l'épouvantable affaire Fieschi, on aperçoit la trace de quelques menées bonapartistes, c'est pour que la démocratie s'habitue à compter sur le neveu de l'Empereur, comme sur l'un des adversaires du régime des privilégiés de Juillet. Paraît-il quelque ouvrage socialiste, vite le prince Louis le dévore, s'en assimile ce qu'il peut, et s'efforce de prouver, lui aussi, par quelques pages écrites à la hâte, qu'il a souci des idées nouvelles et qu'il veut travailler au bien-être du peuple. Enfin, comment se présente-t-il à la France, quand il s'en vient, en 1836, à Strasbourg, et, en 1840, à Boulogne, tenter ces deux échauffourées ridicules, qui méritaient un plus sévère châtiment et qui n'ont servi, hélas ! à l'instruction de personne? Il se présente comme un libérateur, comme le fondateur d'une monarchie nouvelle, sous laquelle le peuple jouira de tous ses droits et marchera progressivement à la conquête de toutes les prospérités.

Un tel système d'idées et de conduite ne pouvait, aux yeux des hommes intelligents et perspicaces, que révéler dans le prince Louis-Napoléon un ambitieux, d'autant plus redoutable que son esprit, tout entier à une idée fixe, devait s'être naturellement perverti à faire coexister ensemble des principes antagoniques et que, pour amener le triomphe de sa personnalité et de sa chimère, tous les moyens lui semblaient bons. Mais le ridicule dont il s'était couvert dans les deux aventures qu'il venait de courir en compagnie de conspirateurs subalternes, et la sympathie si peu justifiée que lui témoignèrent certains libéraux trop compatissants, empêchèrent la France de prendre garde à lui et d'apprendre à le connaître. Il en arriva à se complaire dans cette obscurité où le dédain le reléguait, et à tirer parti pour l'exécution de ses projets de l'igno-

rance où l'on était de sa valeur véritable. C'est ainsi qu'il put se perfectionner dans cette politique tortueuse, qui ne vit que de surprises et de coups de théâtre, et qui, pour arriver à son but, suit toujours les voies détournées. Résolu depuis son enfance à paraître sur la scène comme prétendant au trône impérial, bien longtemps avant de pouvoir user de tous les secrets de sa politique personnelle, « il avait appris, suivant la remarque judicieuse d'un historien anglais, à rédiger une Constitution qui paraîtrait décréter une chose et qui en ordonnerait une autre; il était versé dans l'art de tendre des pièges au suffrage universel, et il savait comment on étrangle une nation dans l'ombre de la nuit avec un instrument nommé plébiscite ».

Jamais, à aucune époque de sa vie, il ne suivit ce plan de conduite avec autant de patience et de mystère que pendant les trois années qu'il exerça la première magistrature de la République, de 1840 à 1851. La République était à peine proclamée que déjà il était à Paris, offrant ses services au gouvernement provisoire : les Bonaparte n'ont jamais eu d'autre ambition apparente que celle de servir la France! Repoussé, forcé de s'éloigner et de retourner à Londres, il laisse à Paris des agents actifs et dévoués. Les temps étaient difficiles, l'interdit qui pesait sur lui pouvait continuer de subsister : c'était le moment, comme dit le vulgaire, de pêcher en eau trouble. Les procès-verbaux de la commission d'enquête relative aux fatales journées de Juin, laissent entrevoir que, dans cette mêlée terrible d'où le parti républicain est sorti épuisé, les éléments bonapartistes entraient pour une part qu'il ne sera sans doute jamais possible de fixer exactement. Enfin Louis-Napoléon peut rentrer en France. Il est bientôt élu représentant du peuple. C'est à peine s'il

paraît à l'Assemblée ; il n'y parle qu'une fois, et c'est pour protester de son dévouement aux institutions nouvelles, à la République, qui lui a rouvert les portes de la patrie. Elu président, il prête à la Constitution républicaine un serment solennel, et ajoute à la solennité du serment légal une déclaration personnelle que nul ne lui demandait : « Je regarderai, dit-il, comme ennemis de la patrie tous ceux qui tenteraient par des voies illégales de changer la forme du gouvernement que vous avez établi. » Et voilà la République confiée à sa garde.

Que fait-il ? Il s'entoure de ministres et de conseillers, tous connus pour leur hostilité déclarée à la République. Bien loin de prendre la tête du mouvement, il se fait le serviteur de la réaction. Lui, l'ancien conspirateur qui avait voulu détruire le pouvoir temporel du pape, il ordonne et fait exécuter la première expédition de Rome, celle qui a renversé la République romaine et ramené Pie IX sur son trône. Lui, l'élu du suffrage universel, il laisse son ministère mutiler le suffrage universel par la loi du 31 mai. Sous sa magistrature, la République est livrée à toutes les fureurs de ses ennemis ; l'instruction primaire est attribuée au clergé, le droit de réunion supprimé, la presse bâillonnée, les transportations sans jugement maintenues et aggravées, la France en proie à la division, aux discordes intestines. Et, pendant ce temps-là, il gardait le silence, laissant tout dire et tout faire autour de lui, affectant de se placer au-dessus des querelles des partis, mais les maintenant aux prises les uns avec les autres, poursuivant au fond de sa pensée le rêve de son existence, guettant l'occasion favorable, et décidé à jouer sa réputation d'homme d'État, son honneur privé, même sa vie dans une partie suprême.

Cette partie, il l'a jouée : c'est le coup d'État du 2 Décembre.

Avec qui l'a-t-il jouée? Avec des partenaires qui s'appellent Morny, Saint-Arnaud, Magnan, sur le compte desquels il n'y a plus rien à dire, et d'autres encore. Contre qui l'a-t-il jouée? Contre l'élite de la France, contre les meilleurs citoyens arrêtés, emprisonnés, proscrits, transportés, mitraillés et assassinés en plein boulevard. S'étant emparé de tout dans l'État, du trésor public comme de l'administration et de l'armée, il a demandé à la France affolée de terreur, incapable de se retrouver et de se reconnaître au milieu de tant de proscriptions et de deuils, les pouvoirs nécessaires pour décréter la Constitution qu'il portait depuis si longtemps dans sa tête et organiser le système de gouvernement qu'il rêvait depuis sa jeunesse. A cette première demande, à ce premier plébiscite, 7,439,216 Français ont répondu *oui*; 646,737 ont répondu *non*.

Voyons ce qu'a fait Louis-Napoléon Bonaparte des pouvoirs qu'il s'est fait attribuer.

## II

### LE SYSTÈME

Le 14 janvier 1852, la nouvelle Constitution est promulguée. Cette Constitution remettait tous les pouvoirs entre les mains de Louis-Napoléon, confirmé pour dix ans dans ses fonctions de président de la République. Devenu chef de l'État, voici l'énumération des pouvoirs qu'il s'était fait donner :

« Le chef de l'État commande les forces de terre et de mer; il fait les traités de paix, d'alliance et de

commerce, et les règlements nécessaires pour l'exécution des lois, dont il a seul l'initiative, la sanction et la promulgation. La justice se rend en son nom ; il a seul le droit de faire grâce et de décréter des amnisties ; les fonctionnaires lui prêtent serment ; il peut ouvrir par simple décret des crédits extraordinaires en dehors des crédits votés par le pouvoir législatif. »

Le pouvoir législatif est déchu du droit d'initiative et du droit d'interpellation ; aucun amendement ne peut être soumis à la discussion, s'il n'est préalablement adopté par le conseil d'État. Le Sénat, sur la proposition du président de la République, pourvoit par des mesures d'urgence à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement, en cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à sa convocation. Enfin, dans tout l'État, il n'y a qu'un seul fonctionnaire responsable, c'est le chef de l'État lui-même. Mais cette responsabilité n'est pas organisée, et pour qu'elle soit mise en jeu, il faut que le président soumette lui-même au peuple les actes sur lesquels il appelle son jugement.

Cet effroyable système de gouvernement a pesé sur la France pendant dix-huit ans, sauf quelques modifications qui vont être rapportées tout à l'heure ; c'est là ce qu'on appelle le *pouvoir personnel;* en d'autres termes, c'est la dictature la plus terrible qui puisse s'imaginer au XIX[e] siècle, et la forme la plus savante et la plus raffinée de l'absolutisme et de la tyrannie.

« Voici un souverain, a écrit quelque part un des plus vigoureux publicistes de ce temps[1], qui est libre d'adopter et de suivre dans toutes les questions extérieures telle ligne de conduite, telle marche qui lui plaisent. Il ne demande de conseils à per-

[1] M. A. Ranc. *Encyclopédie générale.* V° ABSOLUTISME.

sonne; il n'en accepte pas; s'il s'inspire de l'opinion publique, c'est bénévolement et sans y être obligé. Il maintient la paix, s'il le juge à propos; il déclare la guerre, si cela lui semble à lui, à lui seul, juste et nécessaire. Au moment où il prend ses résolutions, il n'en doit compte qu'à sa conscience. Le pays peut se réveiller un jour en guerre avec un puissant voisin ou engagé dans une expédition très lointaine : les ministres, à l'exception de ceux dont le concours direct et matériel est indispensable, n'auront pas été prévenus. La question enfin sera engagée et irrémédiable ment engagée par une volonté prépondérante et solitaire. Absolutisme dans l'exécutif.

« Les lois sont élaborées par un corps spécial, le conseil d'État, dont les membres sont à la nomination du souverain. Les députés élus par la nation ne peuvent que les amender, et encore la faculté qui leur est donnée à ce sujet est-elle entourée de toutes sortes de restrictions. Les députés se trouvent ainsi placés le plus souvent entre une adhésion complète et un rejet pur et simple. Absolutisme dans le législatif.

« Toute discussion, toute critique de la Constitution est interdite, soit aux députés élus par la nation, soit à la presse, soit en un mot à tout pouvoir public autre que le Sénat. Ce corps lui-même ne peut que proposer des modifications à la Constitution, et ces modifications doivent être proposées par l'exécutif. Si la modification proposée porte atteinte aux bases fondamentales de la Constitution, elle est soumise à la ratification du peuple; mais l'exécutif a seul l'initiative de cet appel au suffrage universel, comme il a seul l'initiative des lois. Absolutisme dans l'ordre constitutionnel.

« Si maintenant l'on examine quelques points particuliers, mais non pas accessoires, de l'organisme

politique et social, si l'on note par exemple ce fait grave que, dans l'État où l'exécutif a ainsi absorbé toutes les souverainetés, la connaissance des délits de presse a été enlevée au jury ; si l'on voit que la publication des procès de presse est interdite, si les journalistes peuvent être à la fois frappés de peines corporelles et d'amendes considérables, si les tribunaux, après un certain nombre de condamnations, peuvent prononcer la suspension et même la suppression du journal incriminé ; si la loi admet l'existence d'une foule de délits vagues, indéterminés, élastiques ; si enfin le pouvoir s'est réservé d'autoriser ou d'interdire arbitrairement la vente des journaux sur la voie publique, n'aura-t-on pas le droit, en déchirant les voiles et dédaignant les fictions illusoires, de prononcer encore cet arrêt: absolutisme dans le régime de la presse ? »

Ce sont là les points principaux du système ; mais il y a encore d'autres raffinements, dont il faut citer des exemples. Le peuple, s'il veut manifester son opinion sur les affaires de l'État, est obligé d'attendre le renouvellement du Corps législatif, qui a lieu tous les six ans. Encore le pouvoir exécutif se réserve-t-il de désigner des candidats au suffrage universel et de les faire soutenir par ses préfets, par ses maires qu'il nomme, par ses conseils municipaux qu'il peut dissoudre et remplacer par des commissions, par ses juges de paix, par ses commissaires de police, par ses procureurs généraux, ingénieurs, recteurs, inspecteurs, contrôleurs, vérificateurs, percepteurs, conducteurs, gendarmes, gardes champêtres. Enfin, par l'admirable invention de la candidature officielle, le pouvoir personnel annule la nation elle-même, et reste seul maître dans l'État.

Toutefois ce n'est pas encore assez. Le pouvoir personnel se déclare responsable ; mais tous ses employés,

tous ses agents, tous ses serviteurs du petit au grand sont couverts par une immunité légale qui les fait irresponsables. Nul ne peut traduire un fonctionnaire public devant les tribunaux sans avoir obtenu l'autorisation du conseil d'État, c'est-à-dire d'un corps nommé par le souverain et qui représente directement son autorité. Ainsi, au-dessous du despotisme du maître, il y a le despotisme des serviteurs ; les fonctionnaires, agents de l'empereur, participent à sa puissance et à son impeccabilité.

Tels sont les pouvoirs que s'est attribués Louis-Napoléon. Voilà dix-huit ans qu'il les exerce. Examinons l'usage qu'il en a fait.

## III

### LE RÈGNE

Après le coup d'État du Deux Décembre, Louis-Napoléon garda son titre de président de la République pendant une année encore. Mais ce n'était pas pour être le premier magistrat d'une république qu'il avait été élevé ni qu'il s'était instruit lui-même à l'école du despotisme impérial ; c'était pour être empereur des Français, comme son oncle l'avait été. La République, d'ailleurs, n'existait plus que de nom ; ce nom seul était odieux à un prince ; il fallait qu'il disparût.

Après un voyage dans les départements du midi de la France, accompli dans l'automne de 1852, où ses flatteurs lui avaient prodigué les plus basses adulations, cédant, disait-il, au vœu du peuple à la manière des anciens Césars romains, Louis-Napoléon se décida, sur la proposition du Sénat nommé par lui, à soumettre à la ratification du peuple le rétablissement de

la dignité impériale dans sa personne et dans celle de ses héritiers.

Ce fut là le second plébiscite proposé à la nation. Le recensement général des suffrages donna 7,824,129 bulletins portant le mot *oui*, 253,149 portant le mot *non*, 63,126 bulletins nuls.

Louis-Napoléon fut proclamé empereur sous le nom de Napoléon III.

Il n'y eut rien de changé en France, sinon que le nouvel Empereur était appelé à toucher une liste civile de vingt-cinq millions par an destinée à soutenir l'éclat du pouvoir. Le Sénat ayant bien voulu exprimer le vœu que « dans un avenir non éloigné une épouse vînt s'asseoir sur le trône et qu'elle donnât à l'empereur des rejetons dignes de ce grand nom et de ce grand pays », deux mois après son élévation à l'Empire, Napoléon III annonçait son mariage avec M^lle^ de Montijo, comtesse de Teba, aussi distinguée, disait le *Moniteur*, par la supériorité de son esprit que par les charmes d'une beauté accomplie. Dans le public, ce mariage singulier causa une surprise d'autant plus vive que, pendant toute l'année 1852, des bruits d'alliance du prince Louis-Napoléon avec des princesses de maison souveraine avaient couru. Mais l'Empereur déclara que son mariage était pour lui, avant tout, une affaire de cœur, et tout fut dit.

Le rétablissement de l'Empire n'avait pas laissé d'inquiéter les souverains d'Europe. Avant le coup d'État, le prince-président s'était fait une réputation trop justifiée d'homme d'aventure : on pouvait tout redouter d'un chef d'État armé de pouvoirs si exorbitants, et la guerre, ce passe-temps des rois, était à tous moments attendue. Napoléon III avait dit cependant pour rassurer les puissances : « L'Empire, c'est la paix ! » Mais tout le monde sentait qu'à la première occasion favo-

rable le nouvel Empereur ferait la guerre. Il avait pour l'entreprendre des raisons d'autant meilleures à ses yeux qu'elles étaient plus personnelles. Le parti républicain avait été vaincu, écrasé le Deux Décembre, mais non pas anéanti. A la vérité, le silence et la compression régnaient partout; cependant il restait toujours dans les villes un fond de résistance et d'opposition qu'il fallait à tout prix désarmer, en détournant l'opinion publique des affaires intérieures, en l'attirant au dehors par des événements d'éclat. L'armée, d'ailleurs, entraînée et trompée au Deux Décembre, se sentait mal à l'aise au milieu d'une nation dont elle s'était séparée si cruellement; elle attendait des satisfactions et cherchait à reconquérir son honneur. Enfin, l'Empire nouveau sentait le besoin de se montrer à l'Europe comme un pouvoir fort et national, capable de porter haut le drapeau de la France, quels que fussent d'ailleurs les sacrifices à accomplir. Les prétentions inadmissibles de la Russie sur les lieux saints et son arrogance avec la Turquie décidèrent la guerre d'Orient, que Napoléon III n'entreprit qu'avec le concours de l'Angleterre.

Cette guerre a été populaire, si on la compare à d'autres dans lesquelles le second Empire a depuis lors entraîné la France. Cependant, qui ne se rappelle qu'à cette époque la France, comme désintéressée d'elle-même, semblait se résigner à se laisser conduire partout où voudrait la mener son gouvernement? Seuls, les boursiers, les agioteurs s'intéressaient à cette guerre dont l'intérêt était si lointain. Les amis de la liberté craignaient de voir les dernières traces des idées libérales s'effacer du cœur du peuple. Le peuple lui-même ne se sentit ému qu'au récit des exploits de nos soldats sur la terre de Crimée, de leurs fatigues glorieuses et de leur inaltérable gaîté au milieu des

plus dures souffrances. C'était d'ailleurs sur cette émotion que comptait la politique impériale. La guerre de Crimée, qui a tant illustré nos armes, n'a été, après tout, qu'une longue suite de hauts faits inutiles, depuis la victoire de l'Alma jusqu'à la prise de Sébastopol. Il s'agissait de ruiner l'influence russe en Orient : cette influence y est aujourd'hui plus prépondérante que jamais. Sébastopol a été réduit en cendres, mais la diplomatie du cabinet de Saint-Pétersbourg a su réparer ce désastre. Napoléon III, d'ailleurs, n'en voulait pas mortellement à la Russie ; dans les négociations qui ont préparé la paix, il l'a ménagée avec tant de précautions que finalement l'alliance anglaise, pour laquelle il semblait que la guerre eût été faite, s'en est trouvée compromise. Mais qu'importait au second Empire ? Il avait soif d'un baptême de gloire, il l'avait obtenu. Que pouvaient lui faire les cent mille hommes tués dans la guerre ou morts de maladie dans ces pays lointains ? Que lui faisaient surtout les quinze cents millions dépensés en pure perte pour la prise d'une forteresse ?

Au surplus, ces quinze cents millions jetés dans le gouffre de la guerre avaient été pour le second Empire un nouvel instrument de règne. Les emprunts faits par l'État avaient été réalisés au moyen de souscriptions nationales. On avait vu alors un spectacle nouveau et qui devait singulièrement corrompre les mœurs et l'esprit public. En proie à toutes les ardeurs d'une spéculation effrénée, la bourgeoisie française, d'ordinaire si économe et si prévoyante, devint presque subitement dépensière et prodigue. Dans les hautes classes, le luxe s'étalait sans règle ni mesure, tandis que, par l'effet des mauvaises récoltes, la misère régnait en bas. Il s'établissait de la sorte peu à peu deux nations ennemies dans la nation, et cet antago-

nisme des classes ne profitait qu'au pouvoir absolu. A la suite des emprunts nationaux, le goût de la spéculation s'éveilla même dans les classes moyennes. Vers 1855 et 1856, on peut dire que toute la France était à la Bourse. Le gouvernement exploitait comme un succès personnel l'empressement du public à souscrire des emprunts avec primes, qui soufflaient partout l'amour du gain acquis sans travail, et qui poussaient les gens même de condition peu aisée vers des habitudes de dépense et de paresse. Cet âge d'or de la coulisse correspond à l'époque de la conclusion du traité de Paris et de la naissance du prince impérial (mars 1856). C'est là véritablement l'apogée du second Empire.

Pendant ce temps-là, ni tribune, ni presse, ni esprit public. L'unique souci, c'étaient les intérêts matériels qui permettaient d'assouvir un besoin de jouissances grossières, tel que la France n'en avait jamais connu dans le cours de sa longue histoire. Tout était tourné au paraître, et l'administration publique s'appliquait à entraîner les villes dans cette voie des dépenses de luxe qui s'était emparée de tous les particuliers. Les grands travaux improductifs étaient entrepris sur tous les points du territoire, surtout à Paris, où ils devenaient, entre les mains d'un préfet actif et sans scrupules, le plus puissant moyen de gouvernement. Ces grands travaux déterminaient des crises terribles dans le commerce et l'industrie ordinaires; la cherté des loyers devenait fabuleuse, et les denrées de première nécessité, souvent d'un prix inaccessible. Tout était poussé à outrance, et il semblait que notre nation eût pris pour devise dans sa vie la devise des grands viveurs qui étaient à sa tête : « Courte et bonne. » Cette démoralisation du pays est un des faits qui retombent le plus lourdement à la charge

du système inauguré après le Deux Décembre : toutes les conséquences de ces fatales théories ne se sont pas encore déroulées, et l'heure des catastrophes les moins faciles à détourner n'a pas encore sonné.

Napoléon III n'en était pas moins considéré comme l'arbitre de l'Europe. Les grands services rendus par lui à la contre-révolution l'avaient fait l'ami de tous les souverains, et Paris commença de voir ce défilé de princes et de rois qui a tant satisfait l'orgueil de l'Empereur. Cette fortune triomphante n'était pas de nature à désarmer les ennemis de la dictature installée parmi nous après le coup d'État. L'opinion ne pouvant se faire jour, le mécontentement public n'avait point d'issue. Cependant aux élections de 1857 lors du renouvellement du Corps législatif, Paris et quelques grandes villes avaient montré, par le choix de quelques députés radicaux, dont plusieurs refusèrent le serment, qu'il n'y a pas de prescription contre le droit et la justice. Au commencement de 1858, la tentative d'Orsini contre les jours de l'Empereur établit que les sentiments hostiles à Napoléon III n'étaient pas exclusivement propres aux vaincus de Décembre. Ce fut pour le pouvoir impérial une occasion de reprendre les vieux errements de 1852. Des centaines de citoyens furent arrachés à leurs familles, et transportés ou exilés; une nouvelle loi des suspects, dite loi de sûreté générale, étendit la main de l'administration sur toute personne qui serait tentée de faire acte d'opposition à un régime qui, sans se relâcher de sa rigueur primitive, commençait à perdre de son prestige.

Mais le despotisme est une machine soumise aux lois de toutes les autres ; il n'en faut pas tendre les ressorts outre mesure, si l'on ne veut pas qu'ils se brisent. Au commencement de 1859, une nouvelle

guerre était décidée dans l'esprit de l'Empereur, qui comprenait la nécessité de ne pas trop laisser la France à elle-même : c'était la guerre d'Italie. Entreprise par la seule volonté du souverain, il fallait la colorer de prétextes qui la rendissent populaire. Pour la première fois les mots d'indépendance et de liberté sortirent de la bouche du souverain : ils produisirent un effet magique. Toute la France les répéta, espérant qu'après que la liberté serait rendue à l'Italie par nos armes, elle nous serait enfin restituée par celui qui nous l'avait ravie. La courte campagne de Lombardie est une page de plus à ajouter à notre histoire militaire, qui, Dieu merci ! n'en avait pas besoin. L'intelligence des soldats, leur intrépidité naturelle contribuèrent plus à nous donner la victoire que le génie des chefs, et si l'Empereur revint si tôt d'une guerre à laquelle il avait assigné pour but l'affranchissement de l'Italie des Alpes à l'Adriatique, on peut dire que l'expérience personnelle qu'il venait de faire du métier de général, y contribua pour le moins autant que le désir d'éviter l'alliance nécessaire de la Révolution, au cas où il se fût décidé à pousser jusqu'au bout son programme. La guerre d'Italie se trouva donc subitement arrêtée ; la moitié de la tâche entreprise restait à remplir ; la péninsule n'était pas délivrée, et l'on venait de susciter chez nous comme au delà des monts une série de difficultés qui restent encore à résoudre. La campagne ne nous en avait pas moins coûté près de soixante mille hommes et sept cent cinquante millions : rien ne coûte cher comme la politique personnelle.

De retour en France, l'Empereur, à qui sa gloire récemment acquise pouvait laisser croire qu'il était au-dessus des partis, accorda une amnistie générale (15 août 1859). Il avait exilé nos concitoyens sans

droits ; il les rappela par un pur caprice. Les exilés rentrèrent dans une patrie réduite au silence, destituée de toute participation à la conduite de ses affaires, tenue en tutelle comme un enfant mineur, et sans espoir de voir cesser quelque jour cette tutelle humiliante.

Peu à peu cependant, l'esprit public, si longtemps étouffé et imprimé, reprenait des forces. Les tergiversations de la politique impériale en Italie avaient affaibli le prestige du gouvernement à l'extérieur ; à l'intérieur, les vieux partis, qu'il venait de tromper par sa conduite ambiguë à l'égard du pape, se détachaient de lui, et la jeunesse, symptôme significatif, ne s'en rapprochait pas ; depuis dix ans, on ne pouvait citer personne de notable dans l'opposition qui se fût rallié au système ; l'Empire se sentait isolé au milieu de la nation ; il devenait indispensable de lui rendre des forces. L'Empereur, sur les conseils de quelques amis, dit-on, mais en réalité de son propre mouvement, signa le décret du 24 novembre 1860, qui avait pour objet d'associer plus intimement les grands corps de l'État à sa politique et de laisser venir jusqu'à lui l'expression des vœux de l'opinion publique par voie d'adresse, en réponse au discours annuel du trône.

Ce fut là pour la première fois que l'Empereur chercha le moyen d'abuser la nation, en prenant le masque libéral. La parole publique était rendue aux députés : cette concession parut énorme. L'Empereur restait toujours le maître de la France, maître de ses destinées et dispensateur de son sang et de ses trésors. Cette période de l'histoire de l'Empire est en effet celle des expéditions lointaines, expédition en Syrie, expédition en Chine et en Cochinchine. Ce ne sont point les prétextes qui manquent pour ces ruineuses campagnes, et, quand les prétextes manquent, on les crée,

sauf à violer toutes les règles de la justice et du bon droit, comme, par exemple, pour l'expédition du Mexique.

On ne sait pas encore la vérité (la saura-t-on jamais ?) sur les causes de cette criminelle folie. On a parlé d'outrages à nos nationaux qu'il s'agissait de venger; on croyait à une alliance et à une action commune avec l'Angleterre et l'Espagne pour obtenir réparation. L'Angleterre et l'Espagne sont revenues du Mexique sans coup férir; après avoir obtenu du Mexique tout ce qu'elles demandaient. Nous, au contraire, par un caprice de la volonté personnelle du souverain, nous y sommes restés. Partis là-bas, à deux mille lieues de la mère-patrie, pour réclamer le paiement de créances véreuses, nous y sommes demeurés, pour y établir un Empire au profit d'un prince étranger sur les ruines d'une République. En vain la nation, par l'organe des cinq députés de l'opposition d'alors, et plus tard, après 1863, par d'autres encore, par l'organe des journaux même les plus modérés, s'est-elle opposée à cette malencontreuse entreprise : rien n'y a fait; rien n'a prévalu contre la volonté du maître, que la France s'est imposée à elle-même en un jour de terreur. Pour ce maître, l'expédition du Mexique était la plus grande pensée de son règne : la France devait donner le sang de ses enfants, le fruit de ses épargnes, afin d'aider à la réalisation de cette pensée d'un seul homme. Tels sont les effets du despotisme !

Est-il besoin de rappeler par quels désastres s'est terminée cette malheureuse affaire ? Nos soldats rendus odieux à une population qui combattait pour sa liberté et ses foyers; le prince infortuné que nous avions amené là et fait empereur, saisi, jugé et fusillé, ni plus ni moins qu'un aventurier, et enfin, pour comble d'humiliation, notre diplomatie abaissée e

notre armée obligée de quitter le territoire mexicain sur l'ordre formel, sur l'injonction blessante du secrétaire d'Etat de la République des États-Unis ! Faut-il parler après cela des 50,000 soldats que nous avons perdus dans cette guerre inutile et odieuse, des 6 ou 700 millions au bas mot que nous a coûtés cette fatale rêverie d'un cerveau solitaire ?

Il semblait qu'après une si monstrueuse erreur, qui suffirait à jamais, dans un pays libre, à écarter des affaires l'homme d'Etat qui s'en serait rendu coupable, le pouvoir personnel mettrait un terme à ses fantaisies, ou tout au moins que, se défiant de lui-même, il prendrait désormais conseil des représentants de la nation avant de rien entreprendre. « Il n'y a plus une seule faute à commettre, » s'était écrié M. Thiers, justement alarmé de tant d'infatuation dans le souverain. Mais c'est le propre des pouvoirs absolus de ne se jamais contenir eux-mêmes. L'occasion est toujours là qui les tente, et quand ils se sont trompés, toute occasion leur paraît bonne de réparer leurs erreurs et de prendre une revanche.

Au moment même où la France était humiliée au Mexique, des intrigues secrètes agitaient l'Europe. La Pologne se soulevait, toujours héroïque ; on pouvait tenter quelque effort en sa faveur, et l'Angleterre semblait disposée à s'associer à cet effort. Mais point ; on mécontente l'Angleterre, car on était déjà engagé ailleurs. Un homme d'Etat audacieux, de cette école nouvelle du succès à tout prix, M. de Bismarck, s'attaquait à l'un de nos plus anciens et plus fidèles alliés, le Danemarck. N'y avait-il rien à faire dans l'intérêt du Danemarck, quand ce n'eût été qu'élever la voix en compagnie de l'Angleterre ? Par malheur, l'Angleterre se défiait de nous, et le Danemarck fut abandonné à ses vainqueurs, l'Autriche et la Prusse,

qui ne tardèrent pas à en venir aux mains pour se partager ses dépouilles. C'était là l'occasion désirée. La guerre éclate entre les deux grandes puissances allemandes. Que va faire la France ? Se croisera-t-elle les bras en présence de ce grand duel dont l'issue est douteuse? N'y a-t-il aucune précaution à prendre? Qui sait comment tout cela finira? L'opinion s'émeut, le pays s'inquiète : le pouvoir personnel ne répond rien, refuse de répondre. Et pourquoi? Cette question est une injure. N'est-il pas la Providence de la France? N'a-t-il pas tout prévu, peut-être même tout arrangé secrètement? La Prusse et l'Autriche se rencontrent à Sadowa. On croyait que l'Autriche serait victorieuse. On se trompait, c'est la Prusse qui l'emporte; la campagne est finie, campagne décisive de sept jours qui partage l'Allemagne en deux, détruit l'équilibre de l'Europe, agrandit outre mesure la Prusse et met à nos portes une nation militaire de vingt-cinq millions d'habitants, sans que nous ayons à dire le plus petit mot. Où donc est le prestige de la France? où est son influence morale? Tout cela est détruit, le monde est troublé, la paix instable; les nations s'épuisent en armements militaires.

Voilà les résultats de la politique personnelle : la mesure n'est-elle pas comble?

## IV

## LES PRÉTENDUES RÉFORMES

Le gouvernement impérial, si fortement constitué, devait avoir à cœur de faire œuvre de réformateur. Succédant à un régime de libre discussion, il se vantait dans l'origine de faire oublier par ses bienfaits la

liberté, qu'il accusait d'être impuissante à réaliser aucune amélioration. Mais les réformes accomplies par un pouvoir absolu ne peuvent, quel que soit l'objet auxquel elles s'appliquent, être en contradiction avec le principe même du gouvernement; le despotisme fait sentir son action partout, et c'est en vain que l'on chercherait dans tous les actes du régime impérial une mesure quelconque qui ne soit pas marquée de l'empreinte de son origine. En 1852, M. de Persigny parle de décentralisation. Qu'est-ce que cette décentralisation qu'il prétend accomplir? Ce n'est ni plus ni moins que l'attribution aux préfets, agents du pouvoir central, de certains pouvoirs jusque-là réservés aux ministres. Où est la décentralisation promise? En quoi les conseils élus par les citoyens voient-ils leur compétence étendue et leur autorité augmentée? N'est-ce pas là pourtant le but de la décentralisation véritable? Plus tard, le territoire se couvre, à l'instigation des préfets, de sociétés de secours mutuels. Mais quelle est l'indépendance de ces sociétés? L'Empereur nomme et révoque leurs présidents ; l'autorité les tient à sa merci. L'Empereur a-t-il cru par là faire quelque chose en faveur du droit d'association, si étrangement foulé aux pieds depuis le premier Napoléon, et pourtant si nécessaire dans une démocratie? Nulle erreur ne serait plus grande : l'article 291 du Code pénal qui interdit toute association subsiste toujours, et dès que l'on en propose l'abrogation, les conservateurs de l'Empire poussent les hauts cris. Après la disette de 1854, on imagine de créer des caisses de boulangerie : à merveille; mais à Paris, où les travaux publics de luxe absorbent toutes les ressources disponibles, cette institution ne tarde pas à disparaître. On veut réformer la loi sur le recrutement de l'armée en 1855, afin de supprimer le scan-

dale des remplacements militaires. Qu'imagine-t-on ? Rien de mieux qu'un système d'exonération dont l'Etat fixe le taux chaque année, — ce qui facilite un véritable agiotage sur le sang des citoyens — et qu'un autre système de réengagements avec primes, qui conserve dans les régiments de vieux soldats résolus à se faire de la vie de caserne une carrière, et tout préparés au rôle de prétoriens. Et ainsi de toutes les questions où le gouvernement impérial met la main.

Mais nulle part l'influence du pouvoir personnel ne s'est fait sentir avec plus de fâcheux résultats que dans les affaires industrielles et commerciales du pays. La chimère des gouvernements de silence et de compression consiste précisément à vouloir obstinément détourner les peuples de la liberté politique. Pour atteindre ce but, tous les moyens semblent bons. Tantôt. on fera tout à coup et à l'improviste quelque expédition aventureuse; tantôt, on parlera de mesures propres à donner une vive impulsion à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Napoléon III, dans sa carrière de publiciste, avait touché à bien des questions : nul cependant ne pouvait dire au juste quelles étaient ses idées économiques, ni s'il était partisan du libre échange ou du système protecteur. Une parole sévère tombée de ses lèvres, depuis qu'il était monté sur le trône, donnait à penser qu'il était plutôt en garde contreles théories de la secte économiste que partisan des nouvaux systèmes. La liberté devait l'effrayer en économie comme en politique. Un beau matin, le 5 janvier 1860, il se réveille libre-échangiste à tous crins. Il écrit à son ministre d'Etat une lettre où il annonce que, suivant ce qu'il a résolu, tout le système industriel et commercial de la France va être changé. Eh quoi ! sans enquête préalable, sans consulter le Corps législatif ? Oui : ainsi l'a décidé l'homme à qui la

France a donné le droit de conclure à lui seul des traités de commerce. Que parle-t-on d'ailleurs de consultations préparatoires, d'enquêtes et de délibérations! La lettre impériale est du 5 janvier, et le traité de commerce avec l'Angleterre est conclu le 20 secrètement par MM. Rouher et Michel Chevalier avec l'Anglais Richard Cobden, et si secrètement que, pour n'en rien laisser transpirer, ce sont Mesdames Chevalier et Rouher qui font elles-mêmes les copies du traité.

Ainsi voilà qui est fait.

La France, pays d'industrie de luxe et de culture de céréales, habituée depuis Colbert et Louis XIV à un système protecteur, qui ne devait tomber que peu à peu et au fur et à mesure du perfectionnement de l'outillage national, de l'achèvement des voies de communication et de l'abaissement progressif des impôts et de la conscription militaire, la France se trouve libre-échangiste, sans le savoir, sans le vouloir.

On sait aujourd'hui les déplorables conséquences d'un pareil coup de tête : plusieurs de nos grandes industries ont déjà disparu; d'autres ont été obligées de se transformer; presque toutes languissent dans un état de crise voisin de la ruine. Mais bah! qu'est-ce que tout cela? Le gouvernement personnel est un grand gouvernement, qui ne s'attarde pas dans la routine des vieilles théories économiques; c'est un gouvernement progressiste et qui marche à la tête des idées son siècle. Aimez-vous les libertés économiques ? On vous en donnera autant et de toutes les sortes que vous voudrez. Liberté de la boucherie, liberté de la boulangerie, liberté des théâtres, etc. Il y a aussi la liberté de l'imprimerie, de la librairie et du colportage. Ah! pardon, n'allez pas si vite. Cette liberté-là, toute industrielle et commerciale qu'elle soit, n'est

pas une liberté comme les autres : elle touche par trop de côtés aux libertés politiques, et justement l'Empire n'accorde autant de libertés économiques que pour refuser la liberté politique.

Pourtant, il a bien fallu y venir à cette liberté politique, tant de fois décriée, si souvent conspuée par le régime impérial. On nous dit que l'Empereur, dès le commencement de son règne, a promis le couronnement de l'édifice, et l'on ajoute même que tout ce que nous voyons aujourd'hui n'est que la réalisation de cette promesse. Mais c'est surtout dans les réformes politiques, si parcimonieusement mesurées, octroyées d'une main si avare par le pouvoir personnel qu'on retrouve tout entier cet art misérable, auquel l'Empereur Napoléon III s'est exercé depuis sa jeunesse, de retenir ce qu'il paraît donner et de rédiger des lois et des décrets qui semblent ordonner une chose, et qui, en fait, en ordonnent une autre. Le décret du 24 novembre paraît : la parole est rendue aux représentants de la nation, mais leur action législative reste toujours entravèe. Du reste, la presse continuant d'être enchaînée, la tribune sans écho au dehors reste impuissante. Que peuvent obtenir les *Cinq* ? Rien. A quoi se borne leur action ? A rédiger des amendements au projet d'adresse, amendements mémorables à la vérité, et qui peu à peu réveillent l'opinion, ramènent les questions de principes et rappellent la nation à ses devoirs et au souci de ses affaires. Cela seul suffit à troubler la quiétude de l'Empire. Assez de cette importune discussion de l'adresse, assez de ces interminables discours ; le régime impérial ne peut souffrir la contradiction ; l'adresse sera supprimée.

Après le grand désastre de Sadowa, au moment où la France se sent inquiète, nouvelles concessions. L'Empereur écrit la lettre du 19 janvier 1867 : la

presse sera soustraite au pouvoir discrétionnaire de l'administration; le droit de réunion sera inauguré; l'action du Corps législatif sera plus libre. Mais on a vu plus haut quel est l'état vrai de la presse en France à l'heure qu'il est : c'est toujours le despotisme qui règne, sous les apparences d'une liberté plus grande. Quant au droit de réunion, c'est peut-être de toutes les concessions consenties par le pouvoir impérial la plus perfide de toutes. On se réunira pour parler de littérature et de théâtre, voire de théories sociales; on ne se réunira point, si l'on veut traiter d'intérêts sérieux et positifs comme ceux qui sont engagés dans les questions politiques : avec cela, n'oubliez pas que la présence d'un commissaire de police est obligatoire, et que d'ailleurs les préfets ont le droit d'interdire toutes les réunions, de quelque ordre que ce soit, qui leur semblent dangereuses. L'action de la Chambre est étendue; on lui donne le droit d'interpellation; les ministres se présentent devant elle et soutiennent eux-mêmes les actes de leur administration. Mais les interpellations sont livrées à l'arbitraire et au caprice de la majorité, et de plus, on a soin que le principal ministre soit le porte parole du pouvoir personnel et paraisse devant les représentants du pays comme un vice-empereur: que peuvent faire des députés issus de la candidature officielle contre un pareil personnage? Le pouvoir personnel continue de durer.

Enfin 1869 arrive.

Le pays parle haut: trois millions cinq cent mille électeurs réclament le gouvernement du pays par le pays; la volonté de la nation est claire, il faut céder. On nous fait alors le beau sénatus-consulte de juillet 1862, qui prépare le couronnement de l'édifice, en rétablissant la responsabilité ministérielle, en rendant au Corps législatif le droit d'initiative, le

droit de pétition, le droit de régler son organisation intérieure, en associant plus intimement le Sénat à l'action législative. Les anciens serviteurs du pouvoir personnel se retirent, cédant la place à des députés qui veulent, du moins à ce qu'ils disent, inaugurer vraiment le régime parlementaire. On croit qu'il y a positivemcnt quelque chose de fait : le gouvernement parle même d'abandonner les candidatures officielles. Allégresse dans tous les vieux partis! L'édifice est couronné : montons au Capitole, et rendons grâces aux Dieux!

On comptait sans Napoléon III, qui ne peut consentir au rôle de souverain constitutionnel, à moins de déchoir à ses propre yeux. A la première question qui se pose, la vérité du système se découvre. Vous vous croyiez en plein système représentatif : vous êtes en plein régime personnel. L'Empereur consent à tout ce qu'on lui demande. S'agit-il d'enlever au Sénat le pouvoir constituant? L'Empereur ne fait nulle objection. S'agit-il de faire de la haute Assemblée une seconde Chambre, à la manière de la Chambre des pairs? L'Empereur le trouve très bon. Tout paraît marcher à souhait. Attention! au détour d'un article, vous allez rencontrer le vieil homme. Article 13 de la nouvelle Constitution: *L'Empereur est responsable devant le peuple français auquel il a toujours le droit de faire appel.* Qu'est-ce à dire? Cette arme terrible du plébiscite sera donc toujours suspendue sur nos institutions parlementaires? — Oui. — Mais c'est la négation même du régime représentatif! — Je ne dis pas non. Mais que voulez vous? la monarchie impériale n'est pas une royauté bourgeoise à la mode du temps de Louis-Philippe : la monarchie impériale, c'est César pouvant, au jour qu'il lui plaît, écarter Chambres et ministres et entrer en tête-à-tête

avec le peuple. Et notez bien que les occasions légales ne manqueront pas, sans parler des caprices, des fantaisies et des coups de tête : la Constitution nouvelle est composée de quarante-sept articles, dont aucun n'est réformable ni modifiable sans l'assentiment du peuple. Ah ! vous craignez le plébiscite : on vous en donnera, et plus que vous n'en voudrez. Du reste, nul mystère en tout ceci : qui donc pouvait croire que Napoléon III se dépouillerait ainsi de celle de ses prérogatives qui résume toutes les autres ? Personne de ceux qui le connaissaient bien, parmi ses adversaires comme parmi ses amis. Voici ce qu'a dit M. le duc de Persigny au Sénat, M. de Persigny, entendez bien, le plus ancien ami de l'Empereur et le plus fidèle, un homme de Strasbourg de Boulogne, le premier confident du 2 Décembre, un homme qui connaît Louis-Napoléon comme s'il l'avait fait :

« J'applaudis, dit-il, à la Constitution nouvelle. Le souverain a gardé tous ses pouvoirs ; il a couservé tous les instrumeuts de l'autorité réelle, tous les moyens de l'empire autoritaire, en créant l'empire libéral. »

Je crois que l'on peut s'en rapporter à M. de Persigny.

## V

### CONCLUSION

Il est temps de conclure.

On vient de repasser toute l'histoire du second Empire.

On a vu ce qu'est au fond l'homme à qui la France a laissé prendre la direction de ses intérêts, de ses

affaires et de sa destinée : c'est un prince élevé dès sa plus tendre enfance pour régner sur nous au nom d'une tradition monarchique, obsédé pendant toute sa vie d'une idée fixe, décidé pour atteindre son but à se servir de tous les moyens, à ne reculer devant aucune extrémité.

On a vu à l'épreuve le système de gouvernement que cet homme, dans toute la force et dans toute la maturité de son esprit, a imaginé pour maintenir entre ses mains les pouvoirs effrayants qu'il jugeait indispensables à l'accomplissement de sa mission politique.

On a suivi pas à pas les différentes étapes de ce règne de dix-huit ans, qui n'a été qu'une longue suite de fantaisies personnelles aboutissant en fin de compte à des fautes irréparables et à des désastres inouïs.

On a étudié enfin de près et réduit à leur juste valeur toutes les prétendues réformes au moyen, desquelles le gouvernement impérial, éludant sans cesse les vœux de la nation, s'est efforçé de détourner la France de la revendication des droits qui lui appartiennent, et s'est appliqué à conserver intactes, sous les apparences de concessions trompeuses, toutes les prérogatives du pouvoir absolu.

Aujourd'hui, que veut-on de nous?

On nous demande de ratifier tout ce qui s'est fait depuis dix-huit ans et de nous associer par nos votes à l'œuvre du couronnement de l'édifice,

Pouvons-nous faire ce que l'on nous demande?

Au point de vue des principes, nous ne le pouvons pas.

Comme le dit le manifeste de la gauche et de la presse démocratique, « ce que l'on nous demande, c'est l'aliénation de notre souveraineté, c'est l'inféodation du droit populaire aux mains d'un homme et d'une

famille, c'est la confiscation du droit imprescriptible des générations futures ».

Nous n'avons pas le droit de consentir à rien de pareil. Notre souveraineté est inaliénable. Nous ne pouvons nous en dessaisir au profit de personne, et ce que nous n'avons pas le droit de faire pour nous-mêmes, à plus forte raison n'avons-nous pas le droit de le faire, au nom de ceux qui viendront après nous et à l'égard desquels nous sommes responsables du dépôt sacré des principes de la Révolution.

Voilà pour les principes.

Mais au point de vue de l'utilité, au point de vue de la bonne gestion de nos intérêts, est-il expédient, est-il avantageux de passer un nouveau bail avec l'Empire ? C'est ce qui reste à examiner.

Voyons donc ce que nous a coûté l'Empire depuis qu'il existe.

L'Empire s'est établi par un coup d'État sur les ruines de la République et par la proscription en masse du parti républicain. Il faudrait compter d'abord les victimes de cette catastrophe, approximativement, hélas ! car qui saura jamais au juste les deuils et les désastres accumulés par la coupable ambition d'un seul homme?

Il faudrait dire le nombre de ceux qui sont tombés les armes à la main pour la défense des lois, de ceux qui ont été transportés à Cayenne et à Lambessa, de ceux qui ont été chassés de France et obligés d'aller vivre en exil du pain de l'étranger, de ceux que, par un caprice, on se contentait d'interner dans une ville, loin de leurs familles et de leurs affaires, de ceux que l'on a gardés en prison, de ceux qui ont été inquiétés dans leur fortune et dans leurs intérêts, non pas seulement dans l'année qui a suivi le coup d'État, mais longtemps après, par haine, par esprit de vengeance

politique. Plus de cent mille familles françaises ont été atteintes par le coup d'État, et l'on s'étonne que la France ne l'ait point pardonné!

Il faudrait rappeler encore les persécutions de tous genres, les suspicions de tous les instants, les perquisitions judiciaires, les visites domiciliaires qui, pendant les dix premières années de l'Empire, fondaient à l'improviste et à toute heure sur les suspects de l'opposition, En 1858, après l'affaire d'Orsini, un nouveau vent de proscription souffle sur la France : c'est une sorte de coup d'État au petit pied. Qui dira le nombre de ces nouvelles victimes de l'arbitraire?

C'est par ces moyens de compression violente que l'Empire s'est fait. Ce n'est pourtant là que la plus faible partie de ce qu'il nous a coûté.

On nous dit que le régime fondé après Décembre nous a valu dix-huit années de calme et de prospérité qui n'ont pas été sans gloire.

Le calme! que veut-on dire par là? Ce calme, c'était le silence dans la servitude. Tout le monde était chassé de la vie publique. C'est toujours la vieille maxime du césarisme romain? *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant :* là où ils ont fait régner le silence, ils disent qu'ils ont apporté la paix.

La prospérité! Ah! pour le coup, c'est trop fort. La République avait un budget de quinze cents millions en 1850! Aujourd'hui les budgets de l'Empire atteignent deux milliards trois cents millions, et se soldent en déficit. Sous la République, en 1850, le chapitre des dotations s'élevait à dix millions; aujourd'hui, ce chapitre s'élève à quarante-huit millions.

Les gros budgets comme les emprunts périodiques sont une des bases du système actuel; toute la politique financière de l'Empire consiste à escompter l'avenir au profit du présent.

En quinze ans, l'Empire a dépensé trois milliards et demi en sus de ses recettes ordinaires.

Encore si l'État seul avait des dettes! Mais tout passe dans cet engrenage, Paris, les grandes villes de province, les départements, les communes, les grandes compagnies. Les emprunts de Paris s'élèvent à plus de deux milliards à l'heure qu'il est; ceux des villes au-dessus de cent mille habitants, à plus de cinq cents millions ; ceux des départements, à plus de deux cent cinquante millions, sans parler des obligations des diverses compagnies, qui montent à plus de neuf milliards.

Un établissement de crédit, le Crédit mobilier, créé sous les auspices du gouvernement, a fini par entrer en liquidation, après avoir englouti une partie de l'épargne de la France, plus d'un milliard, dans les spéculations aventureuses et exagérées. Le goût de la spéculation transforme tous les capitaux en valeurs mobilières et les détourne des biens fonciers et de l'agriculture. Les travaux excessifs des villes renchérissent la main-d'œuvre dans les campagnes. Le nombre des faillites va suivant une progression effrayante. De 1863 à 1864, les faillites s'élevaient à 1418 ; de 1868 à 1869, elles se sont élevées à 2131. Les contribuables étant surchargés, les revenus privés diminuent. Enfin, pendant que l'Empereur touche par an une liste civile de plus de vingt-cinq millions, le Corps législatif refuse un crédit de deux cent cinquante mille francs pour porter à cinq cents francs le chiffre de la pension de retraite des instituteurs.

Voilà la prospérité de l'Empire.

Reste la gloire. Veut-on parler de la gloire acquise par nos soldats ? Hélas ! nous savons trop ce qu'elle nous coûte. Cent cinquante mille hommes en Crimée, soixante mille en Italie, cinquante mille au Mexique,

sans parler de ceux qui ont laissé leurs os en Afrique, en Syrie, en Chine, en Cochinchine, partout où il a plu à la fantaisie d'un seul homme de les conduire. Est-ce là tout ? De 1851 à 1866, les budgets de la guerre et de la marine n'ont pas absorbé moins de dix milliards quatre-vingt-quatre millions; en 1867, ils ont demandé tout près d'un milliard, et la réorganisation de l'armée n'est pas faite pour les rendre moins avides. Si nous avons eu de la gloire, nous l'avons payée bien cher. Mais qu'est-ce donc après tout que cette gloire si coûteuse (un milliard par an, quand nous ne trouvons pas cinquante millions à donner à l'instrucfion publique!), cette gloire qui, en fin de compte, nous a obligés, il y a dix-huit mois, à reprendre de fond en comble nos institutions militaires, à les remanier et à les approprier au nouvel état de l'Europe, à la suite la funeste journée de Sadowa ? Ce n'est pas assez des contingents annuels de cent mille hommes ; il faut maintenant neuf années de service au lieu de sept. Plus de bons numéros. Et d'ailleurs en quel temps la France a-t-elle été moins redoutée au dehors qu'aujourd'hui, moins influente dans les conseils de l'Europe, moins écoutée par les gouvernements étrangers ? Comment sommes-nous sortis du Mexique ? Sur l'ordre d'un ministre américain. Quelle figure avons-nous faite après les subits agrandissements de la Prusse ? Nous avons dû négocier fort humblement l'évacuation de la forteresse de Luxembourg, pour avoir l'air d'obtenir une satisfaction.

Voilà la gloire de l'Empire.

C'est donc assez, et l'expérience a prononcé.

Nous ne pouvons pas accorder à l'Empire le blanc-seing qu'il nous demande : *Non possumus.*

Ce ne sera pas en vain que nous aurons recueilli la leçon si cruelle des événements.

Au nom de la souveraineté nationale, au nom de l'ordre et de la paix sociale, afin de sauvegarder tout à la fois notre dignité comme citoyens et nos intérêts comme contribuables, nous repousserons le pacte nouveau qu'on nous propose par le plébiscite du 8 mai, et nous répondrons énergiquement NON, comme il convient à des hommes probes et libres.

FIN DE LA PETITE HISTOIRE DU SECOND EMPIRE

# TABLE DES MATIÈRES

## HISTOIRE DE LA SECONDE RÉPUBLIQUE

### PREMIÈRE PARTIE

### ÉTABLISSEMENT DU SUFFRAGE UNIVERSEL

**24 février — 4 mai 1848.**

# DEUXIÈME PARTIE

## ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

4 mai 1848 — 25 mai 1449

---

# TROISIÈME PARTIE

## ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE

**25 mai 1849 — 2 décembre 1851**

## PETITE HISTOIRE DU SECOND EMPIRE



ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

